

Réflexion sur l'opportunité d'un projet éolien d'intérêt territorial pour la commune de Sousceyrac-en-Quercy (46)

Rapport de concertation

JUIN 2023 À JUILLET 2024



ACCEPTABLES
AVENIRS



Attestation de réalisation de la concertation

La commune de Sousceyrac-en-Quercy a souhaité étudier l'opportunité de développer un projet éolien sur son territoire, à proximité du parc existant de La Luzette. La Commune a souhaité porter et piloter elle-même ce projet de production d'énergie renouvelable, mais aussi en faire un projet d'intérêt territorial, coopératif et citoyen, permettant l'association des acteurs locaux au sens large.

Dans cet objectif la commune a :

- Mise en place un Comité de Pilotage qui s'est transformé en Comité de Suivi (détail p.12) ;
- Fait appel aux compétences de l'Agence locale de l'énergie et du Climat (ALEC) Quercy Energies et de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne ;
- Conditionné la poursuite ou non du projet aux résultats d'une concertation avec le territoire pour en évaluer l'opportunité.

Pour réaliser la concertation, la commune de Sousceyrac-en-Quercy a missionné Acceptables Avenirs, société indépendante dans le cadre d'une procédure de marché public. Acceptables Avenirs a organisé et animé cette concertation entre le 6 juin 2023 et le 31 juillet 2024.

Considérant que:

1. Tous les moyens ont été mis en oeuvre par la commune de Sousceyrac-en-Quercy pour la réalisation d'un processus de concertation "sincère"

La commune de Sousceyrac-en-Quercy s'est engagée à réaliser cette concertation avec le territoire en associant :

- Les habitants des communes concernées ;
- Les associations du territoire ;
- Les élus du territoire ;
- Les acteurs économiques du territoire.

La commune de Sousceyrac-en-Quercy a mis en oeuvre les moyens nécessaires pour réaliser une concertation sincère, à savoir :

- Répondre à toutes les questions et analyser objectivement toutes les propositions du territoire ;
- Conditionner la poursuite du projet aux résultats de la concertation.

2. La commune de Sousceyrac-en-Quercy a apporté les informations attendues par les participants à la concertation

➤ La commune a pu apporter des informations sur plusieurs dimensions :

- Gouvernance et implication des acteurs locaux ;
- Préservation du cadre de vie (biodiversité, santé des habitants, paysages, etc.) ;
- Modèle économique et retombées pour la collectivité et les citoyens ;
- Informations en lien avec le projet, le territoire et la politique sectorielle ;
- Spécifications du projet (caractéristiques techniques, localisation).

3. La commune de Sousceyrac-en-Quercy a effectivement conditionné la poursuite du projet en intégrant les résultats de la concertation

- La commune de Sousceyrac-en-Quercy a présenté les résultats de la concertation au Comité de Suivi du 11 juin 2024.

Le **Comité de Suivi** s'est prononcé de manière **favorable** pour **poursuivre** le **projet sous deux conditions** :

1. La mise en place d'un Comité de Suivi Élargi (CSE) par l'intégration au Comité de Suivi actuel d'une représentation citoyenne et associative locale. Le CSE poursuivra les rencontres et échanges après la phase de concertation pour garantir que l'avancement du projet respecte les engagements de la commune pris au cours de la concertation ;
2. Le futur cahier des charges du projet sera basé sur le Cahier des Charges des Attentes du Territoire (CCAT^(*)) élaboré au cours de la concertation.

Ces recommandations seront soumises en septembre 2024 au Conseil municipal de Sousceyrac-en-Quercy, afin que ce dernier puisse décider de la suite à donner au projet.

- La concertation avec les citoyens et les acteurs du territoire a permis de construire le Cahier des Charges des Attentes du Territoire (CCAT) pour définir les bases du futur cahier des charges de développement du projet.

(*) Le CCAT est structuré comme suit :

- Engagements : Propositions du territoire validées par la commune ;
- Réflexion à poursuivre : Propositions du territoire validées par la commune mais conditionnées par leur faisabilité ;
- Points de vigilance : Retours du territoire pour lesquels il n'y a pas, à ce jour, de positionnement de la commune ou de réponses possibles.

Dans l'hypothèse d'une poursuite du projet, la prise en charge de ces éléments dans un cahier des charges du projet permettra de l'ancrer durablement dans son territoire par la prise en compte des attentes des acteurs et des citoyens.

4. Tous les résultats du processus de concertation indiquent une bonne implication des acteurs du territoire et une bonne intégration au territoire de la réflexion sur l'opportunité d'un projet éolien

- **La commune a organisé des rencontres adaptées aux différents acteurs du territoire**

5 juillet 2023	Réunion du comité de suivi n°5 (anciennement COPIL)
7 septembre 2023	Réunion du comité de suivi (anciennement COPIL)
28 novembre 2023	Réunion du comité de suivi (anciennement COPIL)
9 et 12 décembre 2023	2 Expositions d'information
8 février 2024	Réunion du comité de suivi (anciennement COPIL)
12 mars 2024	Réunion du comité de suivi
10 avril 2024	Réunion du comité de suivi
24 avril 2024	Atelier d'information, d'échanges et d'évaluation
11 juin 2024	Réunion du comité de suivi
5 juillet 2024	Restitution publique de la première phase de concertation

➤ **Une large ouverture au public**

- Les points de rencontre avec les habitants et la mise à leur disposition de documents d'information et de recueil de leurs questions et de leurs attentes ont été accompagnés d'une large information
- La baisse graduelle du nombre de participants entre le premier évènement et la restitution indique que les personnes ont été suffisamment informées et qu'elles ont trouvé les réponses à leurs interrogations et préoccupations.
- Tous les points de rencontre se sont déroulés dans un contexte apaisé : les échanges ont été constructifs, la parole de chacun a été respectée, tous les points de vue ont pu être exprimés y compris ceux qui n'étaient pas en phase avec le projet.

La Restitution publique de la première phase de concertation s'est déroulée de 17h à 19h30 le 5 juillet 2024 à la salle des fêtes de Sousceyrac-en-Quercy sans aucune tension, avec 5 participants.

Au regard de tous ces éléments, Acceptables Avenirs atteste que la commune de Sousceyrac-en-Quercy a réalisé un processus de concertation sincère dans son intégralité, en toute transparence avec les acteurs du territoire, ce qui a permis l'instauration d'un climat de confiance propice à un dialogue apaisé et à son ancrage dans la durée.

Fait à Ramonville Saint-Agne le 19 juillet 2024,

Philippe VERVIER

Président d'Acceptables Avenirs

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vervier', written in a cursive style.

Le rapport de concertation

La réflexion sur l'opportunité d'un projet éolien d'intérêt territorial sur la commune de Sousceyrac-en-Quercy a fait l'objet d'une concertation, de septembre 2023 à juillet 2024, organisée par la commune de Sousceyrac-en-Quercy et animée par Acceptables Avenirs. Le processus de concertation a été suivi par un comité de suivi composé d'acteurs du territoire.

Ce rapport dresse le bilan de ce temps d'information et d'échanges avec les habitants de Sousceyrac-en-Quercy et les habitants des communes alentours.

Le présent rapport sera joint au futur dossier d'enquête publique.



Sommaire

➤ **Le contexte**

Le projet éolien d'intérêt territorial 8

Le cadre de la concertation 9

➤ **La concertation**

Les modalités de la concertation 11

Le déroulement de la concertation 12

➤ **Le bilan de la concertation**

Les contributions du territoire 14

Les évolutions du projet 15

➤ **L'après concertation**

Les prochaines étapes pour le projet 17

➤ **Annexes** 18

Le contexte

Le projet éolien d'intérêt territorial

La Commune de Sousceyrac-en-Quercy a souhaité étudier l'opportunité de développer un nouveau projet éolien sur son territoire.

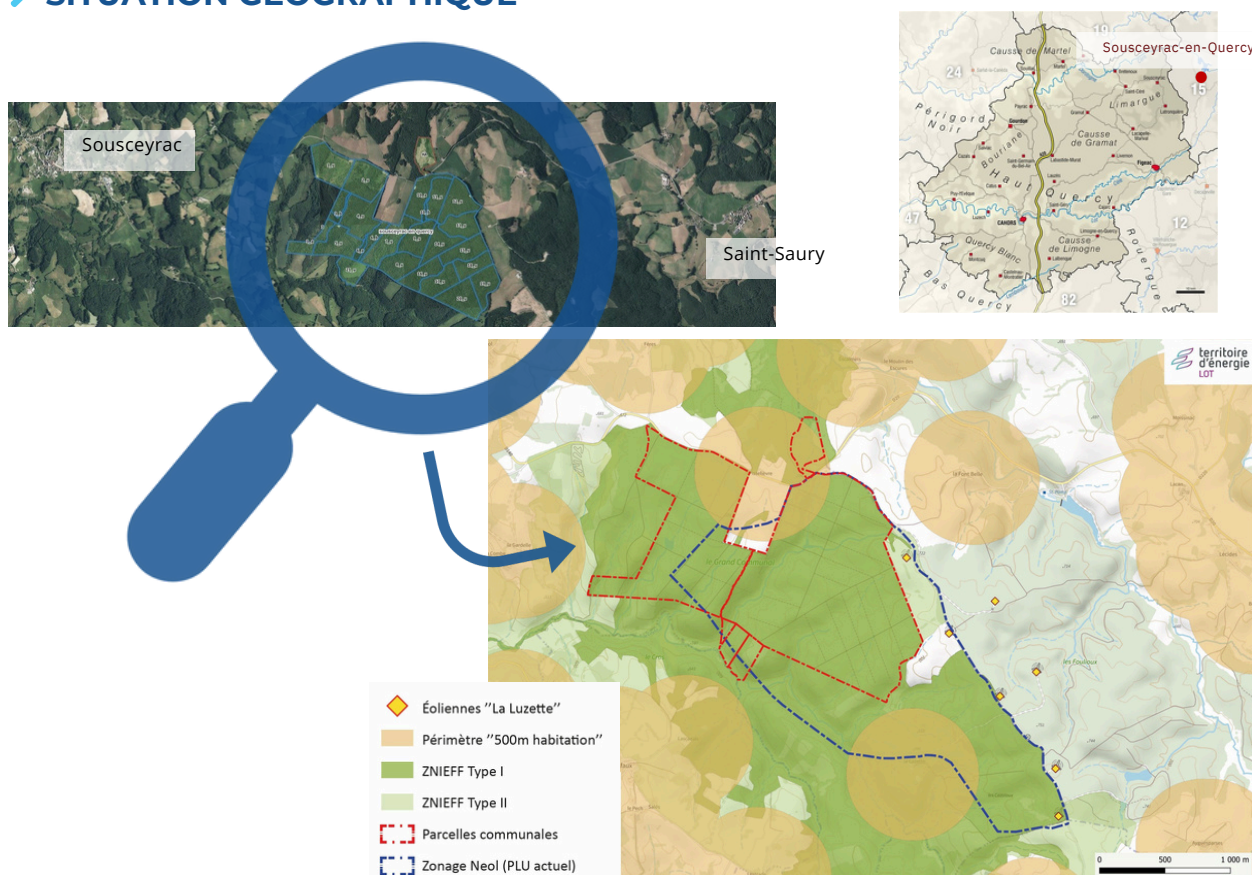
La Commune est accompagnée par l'Agence locale de l'énergie et du Climat (ALEC) qui apporte un soutien technique aux acteurs (dont les collectivités locales) du département qui souhaitent s'impliquer dans la transition énergétique.

En ce qui concerne le dialogue avec le territoire, la société Acceptables Avenirs a été missionnée pour définir une stratégie de dialogue et pour animer la concertation locale

➤ ENJEUX DU PROJET

- Contribuer aux objectifs de Territoire à Énergie Positive (TEPOS) en réduisant l'empreinte carbone du territoire.
- Utiliser les parcelles publiques pour un meilleur contrôle du projet et des revenus complémentaires.
- Prendre en charge différents intérêts pour le territoire et ses acteurs, générant des retombées positives pour la communauté locale.
- Mettre en place un Comité de Suivi, incluant les principales collectivités locales, pour garantir un suivi et une transparence en continu.
- Maintenir la commune dans une position de pilote du projet pour assurer une gestion locale efficace.

➤ SITUATION GÉOGRAPHIQUE



Le cadre de la concertation

La Commune a souhaité porter et piloter elle-même ce projet de production d'énergie renouvelable, avec la volonté de développer un projet d'intérêt territorial, coopératif et citoyen, permettant l'association des acteurs locaux au sens large. La commune a souhaité en premier lieu étudier l'opportunité de développer un tel projet par une concertation locale.

Ce projet pourrait être développé dans un secteur situé à proximité du parc éolien de La Luzette, sur des parcelles publiques dont la commune est propriétaire.

➤ LES ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

Pour mener une concertation sincère, la commune s'est engagée dès le début du processus à :

- Ouvrir la réflexion sur le projet par une phase de concertation avec la population pour étudier son opportunité pour le territoire.
- Au cours de cette concertation, répondre à toutes les questions et analyser objectivement toutes les propositions du territoire.
- A l'issue de cette concertation, prendre une décision sur la mise en œuvre, ou non, du projet en tenant compte des résultats de l'étude et du dialogue avec le territoire et ses acteurs.

➤ LE COMITÉ DE SUIVI

La concertation s'est appuyée sur un comité de suivi, composé de représentants des collectivités, d'associations et des services de l'Etat.

Son rôle était :

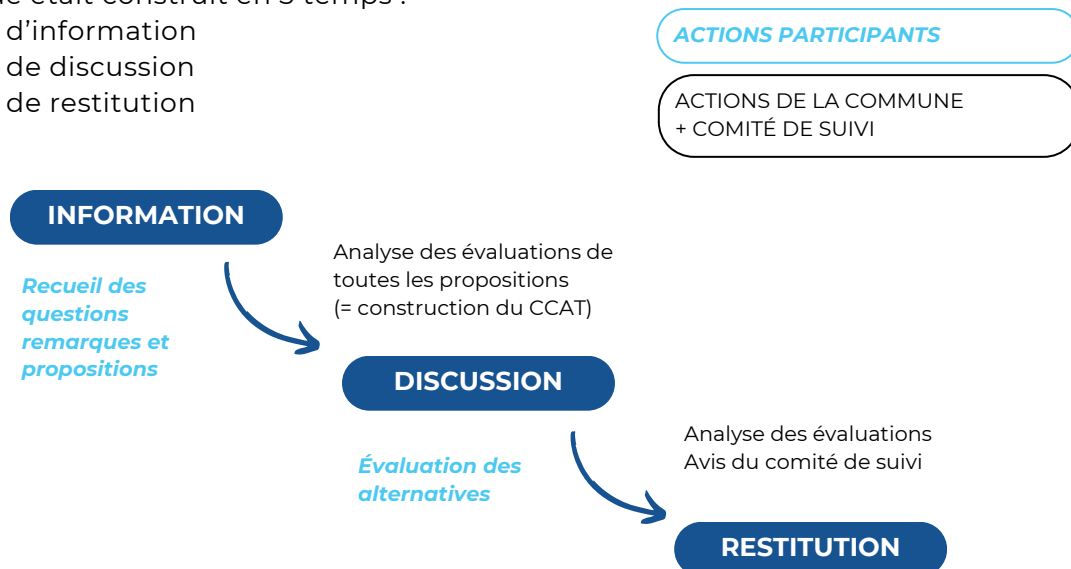
- de garantir un dialogue territorial sincère et transparent.
- de participer à la préparation des 3 temps de la concertation (présentés ci-dessous)

➤ UNE CONCERTATION EN 3 TEMPS

La concertation qui s'est déroulée à partir de septembre 2023 avait pour objectif de mesurer l'opportunité de développer un projet éolien d'intérêt territorial, et d'identifier les conditions d'une intégration harmonieuse sur le territoire.

Le dialogue était construit en 3 temps :

- Temps d'information
- Temps de discussion
- Temps de restitution

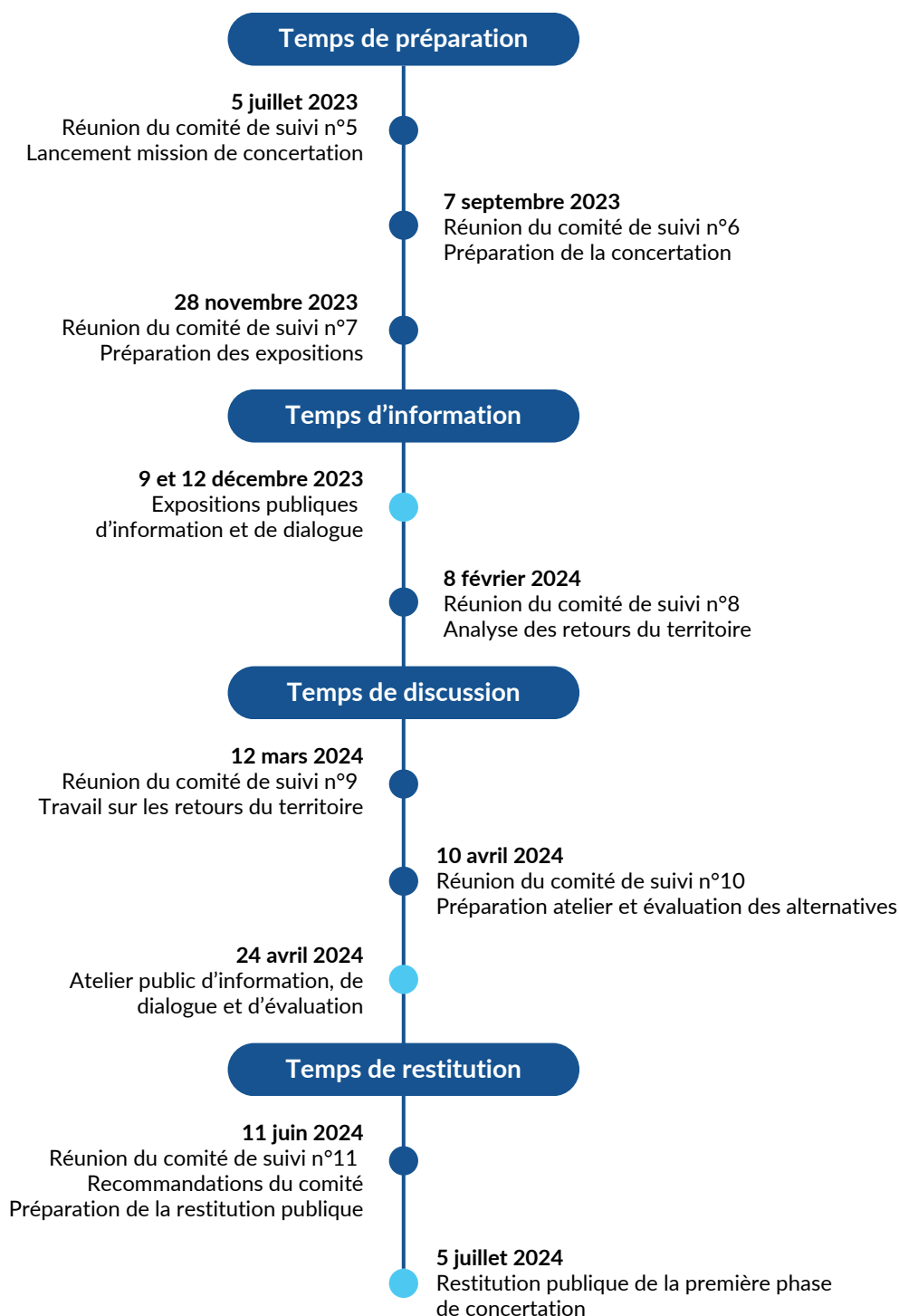


La concertation

Les modalités de la concertation

La démarche de concertation proposée au territoire s'est déroulée en plusieurs étapes, alternant temps de rencontre et temps de réflexion avec les acteurs locaux et les citoyens.






➤ LES ÉTAPES DE LA CONCERTATION



Le déroulement de la concertation





➤ LE COMITÉ DE SUIVI : COMPOSITION ET RENCONTRES

Le comité de suivi (initialement comité de pilotage) a été mobilisé tout au long du processus de dialogue pour participer à l'élaboration de la concertation, fond et forme.

ETAPES	TEMPS DE PRÉPARATION	TEMPS D'INFORMATION	TEMPS DE DISCUSSION	TEMPS DE RESTITUTION
 Rencontres	<ul style="list-style-type: none"> 5 juillet 2023 - Réunion du comité de suivi n°5 7 sept. 2023 - Réunion du comité de suivi n°6 28 nov. 2023 Réunion du comité de suivi n°7 	<ul style="list-style-type: none"> 8 février 2024 Réunion du comité de suivi n°8 	<ul style="list-style-type: none"> 12 mars 2024 Réunion du comité de suivi n°9 10 avril 2024 Réunion du comité de suivi n°10 	<ul style="list-style-type: none"> 11 juin 2024 Réunion du comité de suivi n°11
 Objectifs de la rencontre	<ul style="list-style-type: none"> Lancement mission de concertation Préparation de la concertation Préparation des expositions 	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des retours du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Travail sur les retours du territoire (réponses aux questions) Travail sur le CCAT + Préparation atelier et évaluation des alternatives 	<ul style="list-style-type: none"> Recommandations du comité + Préparation de la restitution publique
 Invités	<p>COMMUNES</p> <ul style="list-style-type: none"> Sousceyrac-en-Quercy, Sénailac-Latronquière, Frayssinhes, Latouille Lentillac, Labastide-du-Haut-Mont, Saint-Céré, Saint-Saury, Saint-Cirgues, Lauresses, Bagnac-sur-Célé <p>COMMUNAUTÉS DE COMMUNES</p> <ul style="list-style-type: none"> CC Causses et Vallée de la Dordogne (46), CC Grand Figeac (46), CC de la Châtaigneraie Cantalienne (15) <p>AUTRES COLLECTIVITÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> Territoire d'Energie Lot, Département du Lot, PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne <p>SERVICES DE L'ÉTAT</p> <ul style="list-style-type: none"> Direction Départementale des Territoires du Lot <p>ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES</p> <ul style="list-style-type: none"> Quercy Energies, Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) du Lot, ECLR Occitanie, représentante du mouvement national «Energie Partagée» en Occitanie 			
 Communication	<p>La commune de Sousceyrac accompagnée de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) s'est chargée de contacter et d'informer les parties prenantes sur la tenue des comités de suivi.</p>			
 Supports	<p>Une présentation et un compte rendu ont été préparés et partagés pour chaque rencontre.</p>			

➤ RENCONTRES AVEC LE GRAND PUBLIC

Le processus de dialogue a donné lieu à trois ateliers d'information et de dialogue ouverts au grand public. Ces ateliers étaient à la fois des temps d'information sur la démarche de dialogue et le projet, des temps de rencontre et d'échange avec la commune de Sousceyrac-en-Quercy et des temps d'interaction invitant les participants à faire part de leurs remarques, questions et propositions par écrit.

 <p>Date / lieu / participation</p>	<p>Expositions d'information et de dialogue 9 et 12 décembre 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> de 14h à 19h le 9/12 de 18h à 21h le 12/12 Salle des fêtes de Sousceyrac-en-Quercy environ 90 participants 	<p>Atelier d'information, de dialogue et d'évaluation 24 avril 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> de 16h00 à 20h00 Salle des fêtes de Sousceyrac-en-Quercy 17 participants 	<p>Atelier de restitution publique de la première phase de concertation 5 juillet 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> de 17h00 à 19h30 Salle des fêtes de Sousceyrac-en-Quercy 5 participants
 <p>Objectifs de la rencontre</p>	<p>Présentation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> la démarche de la concertation des pistes de réflexion de la collectivité pour le projet <p>Echanges entre la commune de Sousceyrac-en-Quercy et les participants</p> <p>Distribution d'un livret d'information et de dialogue</p>	<p>Présentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> des retours du territoire des premières réponses de la commune aux propositions et questions du territoire du CCAT <p>Echanges entre la commune de Sousceyrac-en-Quercy et les participants</p> <p>Distribution :</p> <ul style="list-style-type: none"> d'un livret d'information, de dialogue et d'évaluation d'un livret de premières réponses de la commune aux questions du territoire 	<p>Présentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> du bilan de la concertation des recommandations du comité de suivi du CCAT <p>Echanges entre La commune de Sousceyrac-en-Quercy et les participants</p> <p>Distribution d'un livret de restitution</p>
 <p>Communication</p>	<p>Message d'information + flyer Annexe 1</p> <ul style="list-style-type: none"> envoyé par mail à la liste de diffusion Annexe 2 le 4 déc. 2023 Annexe 3 envoyé par mail aux mairies de 31 communes pour relais d'information le 16 nov. 2023 Annexe 4 diffusé dans les boîtes-aux-lettres par la commune la semaine du 22 nov. 2023 diffusé sur les canaux de communication de la mairie (Facebook, Site Internet, Intramuros, Panneaux d'informations) <p>Communiqué de presse sur Medialot le 3 déc. 2023 Annexe 5</p> <p>Message d'information post expositions le 19 dec. 2023 Annexe 6</p>	<p>Message d'information + flyer Annexe 9</p> <ul style="list-style-type: none"> envoyé par mail à la liste de diffusion le 14 mars et le 17 avril 2024 Annexe 10 envoyé par mail aux mairies de 31 communes pour relais d'information le 15 avril 2024 diffusé sur les canaux de communication de la mairie (Facebook, Site Internet, Intramuros, Panneaux d'informations) la semaine du 15 avril 2024 <p>Communiqué de presse sur Medialot le 9 avril 2024 Annexe 11</p> <p>Message d'information post atelier le 29 avril 2024 Annexe 12</p>	<p>Message d'information + flyer Annexe 16</p> <ul style="list-style-type: none"> envoyé par mail à la liste de diffusion le 21 juin 2024 Annexe 17 envoyé par mail aux mairies de 31 communes pour relais d'information intégrés dans le bulletin municipal diffusé dans les boîtes-aux-lettres par la commune la semaine du 1 juillet 2024 diffusé sur les canaux de communication de la mairie (Facebook, Site Internet, Intramuros, Panneaux d'informations) <p>Communiqué de presse sur La Dépêche le 3 juillet 2023 Annexe 18</p>
 <p>Supports</p>	<ul style="list-style-type: none"> Panneaux d'information - Annexe 7 Livret d'information et de dialogue Annexe 8 	<ul style="list-style-type: none"> Panneaux d'information - Annexe 13 Livret d'information, de dialogue et d'évaluation Annexe 14 Livret de premières réponses de la commune aux questions du territoire Annexe 15 	<ul style="list-style-type: none"> Panneaux d'information - Annexe 19 Livret de restitution - Annexe 20



Une page web dédiée au projet et à la concertation a été mise à disposition du public
<https://acceptablesavenirs.eu/reflexion-sur-lopportunite-dun-projet-eolien-dinteret-territorial/>

Une page dédiée a également été mise en place sur le site web de la commune
https://www.sousceyrac-en-quercy.fr/un-projet-d-interet-territorial-cooperatif-et-citoyen_fr.html

Les contributions du territoire

La commune de Sousceyrac-en-Quercy a organisé dans le cadre du processus de concertation :

- 4 points de rencontre avec le public, totalisant environ 112 visiteurs
- 7 rencontres avec le Comité de suivi

Ce processus de dialogue a permis à La commune de Sousceyrac-en-Quercy de recevoir 45 contributions écrites, totalisant 301 questions, 38 propositions et 3 évaluations.

➤ **Les retours écrits exhaustifs du territoire**

La liste exhaustive des contributions écrites est reprise dans “Les retours écrits exhaustifs du territoire”, intégrés au livret de premières réponses de la commune aux questions du territoire - [Annexe 15](#)

➤ **Thèmes abordés dans les contributions du territoire**

Les principaux thèmes abordés dans les contributions écrites et orales sont les suivants :

- Informations en lien avec le projet, le territoire et la politique sectorielle - 123 mentions
- Préservation du cadre de vie (Biodiversité, Santé des habitants, Paysages) - 102 mentions
- Modèle économique et retombées pour la collectivité et les citoyens - 87 mentions
- Spécifications du projet (caractéristiques techniques, localisation) - 46 mentions
- Gouvernance et implication des acteurs locaux - 25 mentions

➤ **Les résultats des évaluations des alternatives à l'éolien (élus, experts techniques et commune de Sousceyrac-en-Quercy)**

Toutes les alternatives ont été évaluées au sein du comité de suivi (élus, experts techniques et commune de Sousceyrac-en-Quercy), les résultats sont disponibles en page 9 du livret de restitution - [Annexe 20](#)

➤ **Articles de presse**

Les articles de presse relatifs au projet sont présentés en [Annexe 21](#)

Les évolutions du projet

La concertation avec les citoyens et les acteurs du territoire a permis de construire le Cahier des Charges des Attentes du Territoire (CCAT) dont l'objectif est de jeter les bases du futur cahier des charges de développement du projet.

➤ Structure du cahier des charges des attentes du territoire (CCAT)

Le CCAT est structuré comme suit :

- **Engagements** : Propositions du territoire validées par la commune
- **Réflexion à poursuivre** : Propositions du territoire validées par la commune mais conditionnées par leur faisabilité
- **Points de vigilance** : Retours du territoire pour lesquels il n'y a pas, à ce jour, de positionnement de la commune ou de réponses possibles

Ces éléments permettront de structurer un projet ancré dans une dynamique de dialogue avec les acteurs du territoire et serviront de base pour élaborer le futur cahier des charges de développement du projet.

➤ Garantir la continuité du dialogue

Pour garantir la continuité du dialogue, la commune de Sousceyrac-en-Quercy a décidé d'inscrire cette démarche dans la durée.

Le 11 juin 2024, le comité de suivi s'est positionné de manière favorable quant à la réflexion autour du projet éolien proposé par la commune.

Il a recommandé la poursuite du projet sous deux conditions principales :

- **Mise en place d'un Comité de Suivi Élargi (CSE)** : Ce comité élargira la composition du Comité de Suivi actuel en intégrant une représentation citoyenne et associative locale. Le CSE poursuivra les rencontres et échanges après la phase de concertation pour garantir que l'avancement du projet respecte les engagements de la commune tels que définis dans le CCAT.
- **Construction du futur cahier des charges** : Le futur cahier des charges du projet devra être élaboré sur la base du Cahier des Charges des Attentes du Territoire (CCAT), en tenant compte des éléments validés au cours de la concertation.

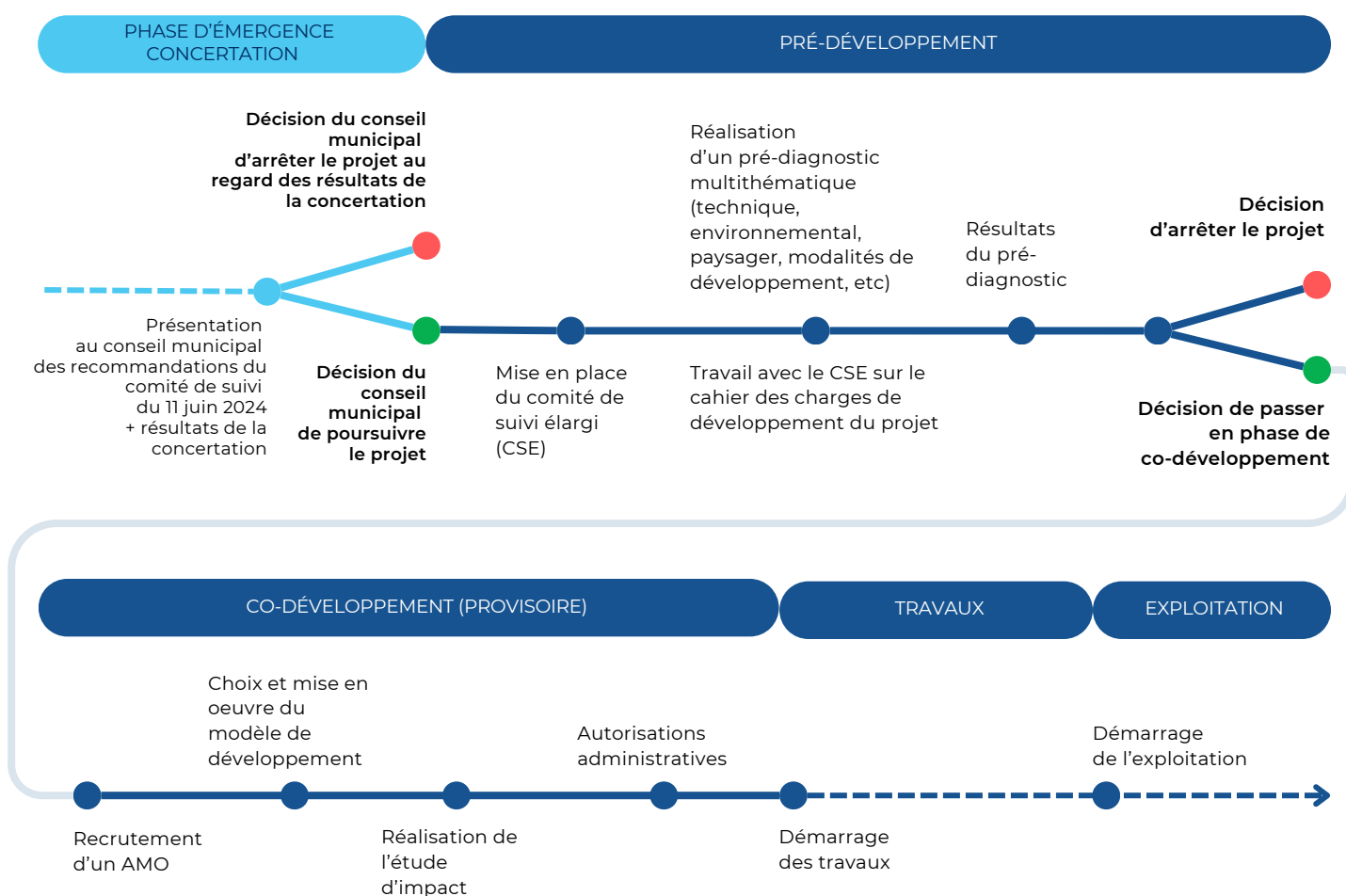
Ces recommandations seront soumises en septembre 2024 au Conseil municipal de Sousceyrac-en-Quercy, afin que ce dernier puisse décider de la suite à donner au projet.

L'après concertation

Les prochaines étapes pour le projet

La commune de Sousceyrac-en-Quercy a réalisé son étude d'opportunité sur la base d'une concertation locale, car elle souhaite en faire un projet d'intérêt territorial, coopératif et citoyen, permettant l'association des acteurs locaux au sens large.

Les grandes étapes à venir pour le projet



Annexes



Sommaire des annexes

➤ Annexe 1	Flyer - Expositions d'information et de dialogue - 9 et 12 décembre 2023	21
➤ Annexe 2	Liste de diffusion	23
➤ Annexe 3	Mail d'information - Expositions d'information et de dialogue - 9 et 12 décembre 2023	25
➤ Annexe 4	Liste des communes - Demande de relais de l'information - 9 et 12 décembre 2023	27
➤ Annexe 5	Communiqué de presse - Expositions d'information et de dialogue - 9 et 12 déc. 2023	29
➤ Annexe 6	Mail d'information post : Expositions d'information et de dialogue - 9 et 12 déc. 2023	31
➤ Annexe 7	Panneaux d'information - Expositions d'information et de dialogue - 9 et 12 déc. 2023	33
➤ Annexe 8	Livret d'information et de dialogue - Expositions d'information et de dialogue - 9 et 12 décembre 2023	41
➤ Annexe 9	Flyer - Atelier d'information, de dialogue et d'évaluation - 24 avril 2024	54
➤ Annexe 10	Mail d'information - Atelier d'information, de dialogue et d'évaluation - 24 avril 2024	56
➤ Annexe 11	Communiqué de presse - Atelier d'information, de dialogue et d'évaluation - 24 avril 2024	59

> Annexe 12		
	Mail d'information post : Atelier d'information, de dialogue et d'évaluation - 24 avril 2024	61
> Annexe 13		
	Panneaux d'information - Atelier d'information, de dialogue et d'évaluation - 24 avril 2024	63
> Annexe 14		
	Livret d'information et de dialogue - Atelier d'information, de dialogue et d'évaluation - 24 avril 2024	71
> Annexe 15		
	Livret de premières réponses de la commune aux questions du territoire - Atelier d'information, de dialogue et d'évaluation - 24 avril 2024	81
> Annexe 16		
	Flyer - Atelier de restitution publique de la première phase de concertation - 5 juillet 2024	138
> Annexe 17		
	Mail d'information - Atelier de restitution publique de la première phase de concertation - 5 juillet 2024	140
> Annexe 18		
	Communiqué de presse - Atelier de restitution publique de la première phase de concertation - 5 juillet 2024	142
> Annexe 19		
	Panneaux d'information - Atelier de restitution publique de la première phase de concertation - 5 juillet 2024	144
> Annexe 20		
	Livret de restitution - Atelier de restitution publique de la première phase de concertation - 5 juillet 2024	149
> Annexe 21		
	Articles de presse relatifs au projet	155

Annexe 1

Flyer

Expositions d'information et de dialogue
9 et 12 décembre 2023

Expositions d'information et de dialogue

Réflexion sur l'opportunité d'un projet éolien d'intérêt territorial



*Samedi 9 décembre 2023
de 14h00 à 19h00*

*Mardi 12 décembre 2023
de 18h00 à 21h00*



Salle des fêtes de Sousceyrac-en-Quercy
Accès gratuit et ouvert à tout public



Pour plus de renseignements, contactez - :
concertation@acceptablesavenir.eu
ou 09 75 40 10 86



Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

Annexe 2



Liste de diffusion

- AGIR AUTREMENT POUR LA XAINTRIE
- ALEC Quercy Energies
- APPGE
- Association Crêtes du Quercy Environnement
- Association départementale des Collectivités forestières du Lot
- Association des Riverains du Bès (15110)
- Association Le SEL (sauvegarde environnement lotois)
- Camp Amarugue
- ComCom Causse et Vallée Dordogne
- ComCom CAUVALDOR
- ComCom Châtaigneraie Cantalienne
- ComCom Grand Figeac
- Commune Bessonies
- Commune Glénat
- Commune Labastice du Haut-Mont
- Commune Latouille Lentillac
- Commune Latronquière
- Commune Laurettes
- Commune de Parlan
- Commune de Roumégoux
- Commune de Saint-Cirgues
- Commune de Saint-Saury
- Commune de Sénailac Latronquière
- Commune de Siran
- Commune de Sousceyrac en Quercy
- Commune de Teyssieu
- DDT46
- Département du Lot
- DREAL
- ECLR Occitanie
- Parc naturel régional et Géoparc des Causses du Quercy
- PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne
- Préfecture du 46
- Stop éole Parlan
- Syndicat d'énergie Territoire d'Energie Lot
- Syndicat mixte du Parc naturel régional des Causses du Quercy.
- Vent du Haut Ségala
- + 24 participants à la concertation

Annexe 3

Mail d'information
Expositions d'information et de dialogue
9 et 12 décembre 2023

De: concertation acceptablesavenir concertation@acceptablesavenir.eu ✉
Objet: Sousceyrac-en-Quercy - Concertation sur l'opportunité d'un projet éolien d'intérêt territorial
Date: 4 décembre 2023 à 17:45

Madame, Monsieur,

La Commune de Sousceyrac-en-Quercy ouvre une réflexion sur l'opportunité de créer un nouveau projet éolien, d'intérêt territorial, sur le domaine public communal.

Cette réflexion sera menée avec les acteurs et les habitants du territoire par la mise en place d'une concertation, dont l'organisation et l'animation ont été confiées à l'agence Acceptables Avenirs.

A l'issue de la concertation, la Commune prendra la décision de poursuivre, ou non, le développement du projet. Cette décision sera présentée publiquement sur la base de l'ensemble des éléments débattus lors de la concertation.

La concertation se tiendra sur une durée suffisante pour que chacune et chacun puisse obtenir les informations nécessaires et faire part de ses questions, remarques ou propositions.

La concertation démarrera par un temps d'information et de dialogue, ouvert au public :

À la Salle des fêtes de Sousceyrac
 Le Samedi 9 décembre : 14h à 19h
 Et le Mardi 12 décembre : 18h à 21h

Ces premiers événements seront l'occasion pour les acteurs et les habitants du territoire de s'informer sur le projet, mais aussi d'échanger avec des représentants du comité de pilotage du projet : élus de la Commune, correspondants techniques de la Communauté de Communes Causses et Vallée de la Dordogne, représentants de Quercy Energies, Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Lot.

D'autres moments d'échanges seront organisés à la suite de cette première étape d'information et de dialogue. Les modalités pratiques d'organisation seront communiquées en temps voulu.

Nous vous remercions par avance de relayer ce message aux entités ou personnes qu'il vous semblerait pertinent d'informer. Cordialement,

L'équipe d'animation de la concertation.

Acceptables Avenirs
 20 rue Hermès
 31520 Ramonville Saint-Agne
 09.75.40.10.86

Expositions d'information et de dialogue

Réflexion sur l'opportunité d'un
projet éolien d'intérêt territorial



Samedi 9 décembre 2023
de 14h00 à 19h00

Mardi 12 décembre 2023
de 18h00 à 21h00



Salle des fêtes de Sousceyrac-en-Quercy
Accès gratuit et ouvert à tout public

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique



Pour plus de renseignements, contactez :
concertation@acceptablesavenir.eu
 ou 09 75 40 10 86



Annexe 4

Liste des communes
Demande de relais de l'information
9 et 12 décembre 2023

- Belmont-Bretenoux
- Bessonies
- Bretenoux
- Cahus
- Camps
- Cornac
- Estal
- Frayssinhes
- Gagnac-sur-Cère
- Glanes
- Gorses
- Labastide-du-Haut-Mont
- Ladirat
- Latouille-Lentillac
- Latronquière
- Latronquière
- Lauresses
- Laval-de-Cère
- Montet-et-Bouخال
- Parlan
- Saint-Céré
- Saint-Hilaire
- Saint-Julien-le-Pèlerin
- Saint-Laurent-les-Tours
- Saint-Michel-Loubéjou
- Saint-Paul-de-Vern
- Saint-Saury
- Siran
- Sousceyrac-en-Quercy (SMN)
- Terrou
- Teyssieu

Annexe 5

Communiqué de presse
Expositions d'information et de dialogue
9 et 12 déc. 2023

Souseyrac-en-Quercy : Concertation citoyenne sur l'opportunité d'un projet éolien d'intérêt territorial

Thibaut Souperbie



Déc 03

1592 Views



Un temps d'information et de dialogue, ouvert au public, est prévu les 9 et 12 décembre 2023.



La Commune de Souseyrac-en-Quercy ouvre une réflexion sur l'opportunité de créer un nouveau projet éolien, d'intérêt territorial, sur le domaine public communal. Cette réflexion sera menée avec les acteurs et les habitants du territoire par la mise en place d'une concertation, dont l'organisation et l'animation ont été confiées à l'agence Acceptables Avenirs. A l'issue de la concertation, la Commune prendra la décision de poursuivre, ou non, le développement du projet. Cette décision sera présentée publiquement sur la base de l'ensemble des éléments débattus lors de la concertation.



La concertation se tiendra sur une durée suffisante pour que chacune et chacun puisse obtenir les informations nécessaires et faire part de ses questions, remarques ou propositions.



La concertation démarrera par un temps d'information et de dialogue, ouvert au public, à la salle des fêtes de Souseyrac



Samedi 9 décembre : 14 h à 19 h

Mardi 12 décembre : 18 h à 21 h



Ces premiers événements seront l'occasion pour les acteurs et les habitants du territoire de s'informer sur le projet, mais aussi d'échanger avec des représentants du comité de pilotage du projet : élus de la Commune, correspondants techniques de la Communauté de Communes Causses et Vallée de la Dordogne, représentants de Quercy Energies, Agence Locale de l'Energie et du Climat du Lot.





D'autres moments d'échanges seront organisés à la suite de cette première étape d'information et de dialogue. Les modalités pratiques d'organisation seront communiquées en temps voulu.

Annexe 6

Mail d'information post :
Expositions d'information et de dialogue
9 et 12 déc. 2023



De: concertation acceptablesavenir concertation@acceptablesavenir.eu  
Objet: Sousceyrac-en-Quercy - Concertation sur l'opportunité d'un projet éolien d'intérêt territorial
Date: 19 décembre 2023 à 09:34

Madame, Monsieur,

La Commune de Sousceyrac-en-Quercy a lancé une réflexion sur l'opportunité de créer un nouveau projet éolien, d'intérêt territorial, sur le domaine public communal.

Cette réflexion est menée avec les acteurs et les habitants du territoire par la mise en place d'une concertation.

Cette concertation a débuté les samedi 9 décembre 2023 et mardi 12 décembre 2023 par deux expositions d'information et de dialogue qui ont accueilli 40 et 42 participants.

D'autres moments d'échanges seront organisés en 2024.

Vous pouvez prendre connaissance des informations déjà présentées et faire part de vos questions, propositions ou remarques à l'aide du livret de dialogue disponible en pièce-jointe ou sur le site de la commune https://www.sousceyrac-en-quercy.fr/un-projet-d-interet-territorial-cooperatif-et-citoyen_fr.html

Le livret contient l'ensemble des éléments présentés lors des expositions, assorti d'espaces pour que vous puissiez réagir. Il peut être récupéré en Mairie ou téléchargé sur Internet, modifié puis envoyé par mail (concertation@acceptablesavenir.eu) ou par courrier (Acceptables Avenir, 20 rue Hermès, 31520 Ramonville Saint-Agne), jusqu'au 12 janvier 2024.

La commune souhaite baser sa décision de continuer le projet ou non à partir des retours du territoire, n'hésitez pas à nous envoyer vos expressions.

Nous vous remercions par avance de relayer ce message aux entités ou personnes qu'il vous semblerait pertinent d'informer.
Cordialement,

L'équipe d'animation de la concertation.

Acceptables Avenir
20 rue Hermès
31520 Ramonville Saint-Agne
09.75.40.10.86

Réflexion sur l'opportunité d'un projet éolien d'intérêt territorial

Participez à la réflexion via
le livret d'information
et de dialogue



Disponible :

Sur demande à la mairie de Sousceyrac-en-Quercy

Sur le site web de la commune

https://www.sousceyrac-en-quercy.fr/un-projet-d-interet-territorial-cooperatif-et-citoyen_fr.html

Sur demande à

concertation@acceptablesavenir.eu



Pour plus de renseignements, contactez :
concertation@acceptablesavenir.eu

ou 09 75 40 10 86



Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

Annexe 7

Panneaux d'information
Expositions d'information et de dialogue
9 et 12 déc. 2023

Exposition d'information et de dialogue

Réflexion sur l'opportunité d'un projet éolien d'intérêt territorial



TEMPS D'INFORMATION

Samedi 9 décembre 2023 & Mardi 12 décembre 2023
14h00 à 19h00 & 18h00 à 21h00



Plan de l'exposition

Chaque panneau est référencé avec un numéro:

La démarche de concertation

- 1 Présentation
- 2 Les étapes de la concertation

Le projet

- 3 - 4 Éolien terrestre : généralités
- 5 Le contexte territorial
- 6 Historique du projet
- 7 Le parc éolien existant de la Luzette
- 8 La localisation du projet
- 9 Un projet d'intérêt territorial
- 10 Pilotage du projet
- 11 Phasage de l'étude

Les éléments ouverts à la co-construction avec le territoire

- 12 Les éléments à co-construire
 - 13 Le cahier des charges des attentes du territoire (CCAT)
- Présentation des 8 éléments à co-construire avec le territoire

1 Présentation

La Commune de Sousceyrac-en-Quercy souhaite étudier l'opportunité de développer un nouveau projet éolien sur son territoire, à proximité du parc existant de La Luzette.

La Commune souhaite porter et piloter elle-même ce projet de production d'énergie renouvelable, mais aussi en faire un projet d'intérêt territorial, coopératif et citoyen, permettant l'association des acteurs locaux au sens large.

Le projet entame donc son développement par une concertation locale.

Les modalités de développement seront définies dans un second temps, une fois le cahier des charges du projet co-construit avec le territoire.

Engagements de la commune

- Entamer le développement du projet par une phase de concertation avec la population afin d'étudier l'opportunité du projet pour le territoire
- Répondre à toutes les questions et analyser objectivement toutes les propositions du territoire
- Prendre une décision sur la mise en œuvre, ou non, du projet en tenant compte des résultats de l'étude et du dialogue avec le territoire et ses acteurs

Objectifs de l'exposition

- Présenter les premières hypothèses et réflexions pour ce projet
- Recueillir vos questions, remarques et propositions via la distribution d'un livret d'information et de dialogue (ci-contre)



2 Les étapes de la concertation

Vous êtes ici



Temps d'information

- Expositions d'information et de dialogue – 9 et 12 décembre 2023
 - ✓ Présentation des premiers éléments du projet et des éléments ouverts au dialogue avec le territoire
 - ✓ Distribution d'un livret de dialogue pour permettre les contributions
 - ✓ Echanges entre le territoire, la Commune et ses partenaires
- Recueil et analyse des retours du territoire suite à l'exposition

Temps de discussion

- Atelier de discussion – Début 2024
 - ✓ Présentation des premiers retours du territoire suite à l'exposition
 - ✓ Discussion autour des propositions du territoire
 - ✓ Distribution d'un livret « Atelier » pour permettre des contributions
- Recueil et analyse des retours du territoire suite à l'atelier

Restitution de la concertation

- Restitution – à définir
 - ✓ Présentation de l'ensemble des retours écrits du territoire
 - ✓ Réponse à toutes les questions écrites du territoire
 - ✓ En fonction, présentation des propositions issues du territoire, retenues par les porteurs de projet
 - ✓ Prise de décision de continuer, ou non, le projet

Si la décision de poursuivre le projet est prise à l'issue de cette première phase, la concertation continuera sur tout le cycle de vie du projet

Les modalités de la poursuite de la concertation sont ouvertes et feront l'objet d'échanges avec les parties prenantes

3 Éolien terrestre : généralités

La filière éolienne constitue la seconde source de production d'électricité d'origine renouvelable en France (après l'hydraulique).

Comprendre l'éolien terrestre

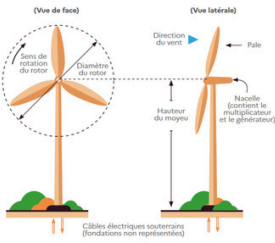
Une éolienne transforme l'énergie mécanique du vent en électricité grâce à un rotor et un générateur situé à l'intérieur de la nacelle de l'éolienne. Cette électricité est ensuite injectée dans le réseau électrique.

Une éolienne se caractérise par sa puissance nominale. En France, la plupart des éoliennes terrestres installées ont une puissance unitaire de 2 à 4,5 MW, pour un diamètre de rotor compris entre 75 et 150 mètres et une hauteur totale comprise entre 100 et 200 mètres.

Une majorité des projets sont mis en œuvre par des développeurs qui portent l'ensemble des étapes de réalisation d'un parc. Un projet éolien peut également être développé à l'initiative des citoyens et de collectivités locales. Lors d'un portage conjoint entre développeur privé et acteurs locaux, on parle de co-développement.

Source : ADEME, L'éolien terrestre, une solution pour la transition énergétique

Schéma d'ensemble d'une éolienne



Source : ADEME, Énergies renouvelables : l'éolien terrestre

Les effets positifs des éoliennes

- ✓ Une **ressource inépuisable** (le vent est une source d'énergie inépuisable étant un dérivé de l'énergie solaire, le flux d'air sont générés par la variation des températures.)
- ✓ Une **ressource locale** (le vent est capté sur le site de production, impliquant aucune tension géopolitique liée au droit du sol et du sous-sol, l'énergie produite est consommée dans un rayon relativement proche du lieu de production évitant le transport et les pertes)
- ✓ Une **ressource recyclable** (les éoliennes sont en grande majorité composées de métal et sont donc recyclables. Le recyclage d'une éolienne est encadré réglementairement : au moins 90% de la masse d'une éolienne doivent déjà être réutilisés ou recyclés, et les exigences sont renforcées d'année en année (seuil de 95% dès 2024)
- ✓ Une **ressource propre** aucune pollution (air, eau, sol) ni déchet lors de l'exploitation
- ✓ Une **ressource de substitution** L'énergie produite n'est pas générée par un autre mode de production et permet d'économiser les ressources fossiles ou fossiles induisant :
 - Une participation à l'indépendance énergétique de la France
 - La réduction des émissions de gaz à effet de serre
 - La réduction de la production des déchets nucléaires issus de l'utilisation des énergies fossiles, et des effets liés à l'élimination et/ou leur stockage
 - La limitation des risques et nuisances liés à l'appropriation et à l'utilisation des combustibles fossiles (marée noire, raffinerie, ...) et fossiles (déchets des mines, ...)
- ✓ Des **avantages locaux** (prix de l'énergie produite compétitif, création d'emplois)

4 Éolien terrestre : généralités

Idées reçues et sujets de débat (ADEME)

Source : ADEME, Énergies renouvelables : l'éolien terrestre

- ⏳ **« TEMPS DE RETOUR ÉNERGÉTIQUE »**
Les calculs sur le parc français montrent que l'énergie nécessaire à la construction, l'installation et le démantèlement futur d'une éolienne est compensée par sa production d'électricité sur 12 mois : sur une durée de vie de 20 ans, une éolienne produit 19 fois plus d'énergie qu'elle n'en nécessite tout au long de son cycle de vie, soit un « temps de retour énergétique » parmi les plus courts.
- 🏠 **VARIABILITÉ DE PRODUCTION :**
Un vent inférieur à 10 km/h est suffisant pour faire tourner une éolienne. Un vent trop fort entraîne son arrêt (préserver l'éolienne). En France, ces arrêts sont peu fréquents : pas plus de 10 jours par an et par éolienne. Une éolienne produit en 1 an autant d'électricité que si elle avait tourné 25 % du temps à puissance maximale en moyenne (20,4 % en 2020). Ce qu'on appelle facteur de charge ou taux de charge.
- 🏠 **VALEUR FONCIÈRE :**
L'impact d'une éolienne sur la valeur foncière est comparable à celui d'autres infrastructures industrielles (pylônes électriques, antennes relais...). Une étude ADEME portant sur 1,5 million de transactions immobilières (2015-2020) montre une baisse des prix fonciers de -1,5 % dans un rayon de 5 km autour d'une éolienne, et aucun effet au-delà.
- 🔊 **BRUIT**
Les éoliennes émettent un bruit de fond en basses fréquences (20 Hz à 100 Hz) en raison des vibrations mécaniques entre les composants de l'éolienne et du souffle du vent dans les pales. À 500 m (distance minimale entre une éolienne et une habitation), ce bruit est généralement inférieur à 35 décibels, soit celui d'une conversation à voix basse. Les émissions sonores des éoliennes sont réglementées et contrôlées afin d'éviter toute nuisance à proximité des parcs : la réglementation prévoit des campagnes de mesure de bruit et autorise l'obligation de bridage en cas de dépassement.
- 🌿 **BIODIVERSITÉ**
Les développeurs de projets sont tenus, lors de la définition de leur projet, de respecter la séquence « ERC » :
 - « Éviter » au maximum les impacts (évitement de zones) ;
 - « Réduire » ceux qui ne peuvent être évités (hauteurs de garde au sol suffisantes et bridage des machines) ;
 - « Compenser » les impacts résiduels
- 🏠 **PAYSAGES**
Il est acté aujourd'hui que la nécessaire relocalisation de nos moyens de production d'énergie va forcément impacter nos paysages actuels. Comme toute installation industrielle, l'éolien impacte le paysage. C'est pour y répondre que l'étude d'impacts comprend systématiquement un volet relatif aux paysages. Sur ce sujet, il convient de veiller à la cohérence de l'échelle paysagère utilisée (commune, EPCI, Parc Naturel Régional, etc.) pour évaluer l'intégration du projet. L'enquête publique réalisée dans le cadre du développement des parcs est l'occasion de recueillir les avis des riverains sur ce sujet.
- 💰 **COÛTS**
L'éolien terrestre en France est l'une des sources de production d'électricité aux coûts complets de production les plus faibles avec à 66 €/MWh en 2022, coûts de raccordement compris.

5 Le contexte territorial

Une production d'électricité d'origine renouvelable qui pourrait contribuer aux objectifs de Territoire à Énergie Positive (TEPOS) nationaux et locaux.

Niveau National

Stratégie nationale bas carbone (SNBC)
La SNBC a deux ambitions : atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français. Les décideurs publics, à l'échelle nationale comme territoriale, doivent la prendre en compte.

Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)
La PPE exprime les orientations et priorités d'action des pouvoirs publics pour la gestion de l'ensemble des formes d'énergie sur le territoire, afin d'atteindre les objectifs de la politique énergétique définis dans le Code de l'énergie.

Niveau Régional

Région à Énergie Positive (REPOS)
La Région Occitanie ambitionne de devenir une Région à Énergie Positive pour 2050. Cette stratégie est inscrite dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) qui incarne le projet d'aménagement du territoire à l'horizon 2040.
Un TEPOS vise la réduction de ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et la couverture des besoins résiduels par les énergies renouvelables locales (« 100% renouvelables et plus »).

Niveau Départemental

Département à Énergie Positive (DEPOS)
Le Département du Lot vise également une trajectoire de Territoire à Énergie Positive pour 2050.

Niveau Intercommunal

Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) : objectif TEPOS
Le PCAET est l'outil réglementaire et opérationnel de coordination de la transition énergétique. Il vise à doter le territoire d'une stratégie en termes d'économies d'énergie, de développement des énergies renouvelables, d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, et d'adaptation aux changements climatiques.
L'ambition énergétique du territoire est de suivre une trajectoire TEPOS « 100% renouvelables et plus ». La courbe ci-contre représente la trajectoire actuellement soumise à la concertation locale : en l'état des animations conduites avec élus et citoyens du territoire, les trajectoires proposées n'ont pas été remises en cause.

Niveau Communal

Politique environnementale communale
La Commune est engagée de longue date dans la protection de l'environnement : label zéro phyto, démarche zéro déchet, station d'épuration avec filtres plantés, création d'un arboretum et de 4 vergers fruitiers de sauvegarde, gestion raisonnée et certifiée de la forêt communale, participation au parc éolien existant de la Luzette, réseau de chaleur collectif bois-énergie (1,2 MW). Au-delà de la politique de la Commune, le territoire communal s'est emparé depuis longtemps des questions énergétiques : hydroélectricité, bois énergie, solaire photovoltaïque, éolien.

6 Historique du projet

- **2016**
 - Mise en service du parc éolien de la Luzette (7 éoliennes de 2MW unitaire) Voir présentation du parc sur le panneau suivant.
- **2021**
 - 3 développeurs sollicitent spontanément la Commune pour développer un nouveau projet éolien à proximité du parc existant de La Luzette, compte tenu du zonage éolien existant dans le PLU de l'ancienne Commune de Sousceyrac
 - La Commune ne donne pas suite aux sollicitations, et prend le temps de la réflexion
- **Printemps 2022**
 - L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Lot, Quercy Énergies, présente au Conseil municipal les tenants et aboutissants de l'énergie éolienne, ses avantages et inconvénients, les différents scénarios juridiques et financiers possibles (notamment l'émergence d'une nouvelle typologie de projet, dits « coopératifs et citoyens »).
 - À la suite de cette intervention, les élus ont délibéré favorablement sur la « poursuite de l'étude du projet ». La concertation des acteurs locaux, et notamment des citoyens, apparaît essentielle et sera la première démarche à mener.
- **Été 2022**
 - Publication par la Région Occitanie et l'ADEME de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) régional « Nouveaux modèles énergétiques citoyens », permettant le financement des phases d'émergence et de développement de projets d'énergie renouvelable dits « coopératifs et citoyens ».
- **Automne 2022**
 - Nouvelle rencontre avec la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne et Quercy Énergies : la Commune décide de candidater à l'AMI de la Région et de l'ADEME
 - Création du Comité de suivi, organisation et retro-planning pour la candidature AMI
 - Dépôt d'une candidature à l'AMI (dossier consultable). Des courriers de soutien à la candidature ont été produits : Communes de Sénailiac-Latronquière, Labastide du Haut Mont, Saint-Céré, Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne, Territoire d'Énergie Lot, Département du Lot
- **Hiver 2022 à 2023**
 - La candidature de la Commune à l'AMI est acceptée par la Région et l'ADEME
 - Lancement du développement de la phase d'émergence du projet, constituée uniquement d'une mission de concertation avec le territoire et ses acteurs
- **Hiver 2023**
 - Recrutement d'un cabinet de conseil spécialisé en Concertation
 - Lancement de la concertation (voir le détail des étapes sur le panneau 2)

7 Le parc éolien de la Luzette

Le parc éolien de La Luzette a été mis en service en juillet 2016.

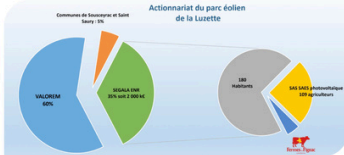
Sur le territoire du Haut-Ségala et à l'ouest des Monts du Cantal, le site s'étend le long d'un chemin de crête forestier séparant les communes de Sousceyrac-en-Quercy (Lot) et Saint-Saury (Cantal).



Présentation

Depuis l'été 2016, ces 7 éoliennes de marque VESTAS produisent de l'électricité verte. La production annuelle moyenne observée depuis la mise en service est de 36 120 MWh/an, soit :

- L'équivalent de la consommation électrique (hors chauffage et eau chaude) de 16 200 foyers (ratio de 2 228 kWh/foyer ; source : Enertech, RTE et ADEME, Mars 2021)
- Un fonctionnement à 2 580 h/an pleine puissance, soit un facteur de charge de 29,4%, supérieure à la moyenne nationale de 23,5% (source ADEME) pour la filière éolienne terrestre



Chronologie du projet

Développement du projet	2007-2010
Instruction du permis de construire	2011-2012
Financement et construction du parc	2013-2016

Chiffres clés

Puissance unitaire des machines	2 MW
Nombre de machines	7
Puissance installée	14 MW
Diamètre du rotor	110 m
Hauteur de la nacelle	95 m
Longueur d'une pale	55 m
Hauteur totale (en bout de pale)	150 m
Vitesse de vent de démarrage	12,6 km/h
Vitesse de vent d'arrêt	72 km/h

Acteurs partenaires

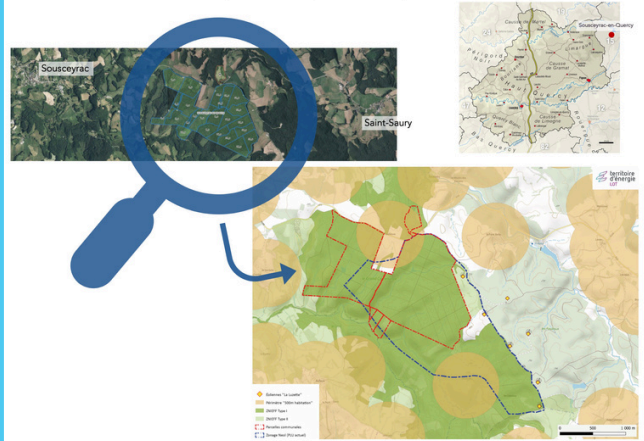
Maîtrise d'ouvrage	LA LUZETTE
Actionnaire local	RENTEC
Développement et montage financier	VALOREM
Turbineur	VESTAS
Exploitation	VALEMO
Maîtrise d'œuvre	VALBEA
Commune de Saint-Saury	
Commune de Sousceyrac	

8 La localisation

Sur du foncier public, à proximité du parc éolien existant de La Luzette

Secteur : forêt communale de Sousceyrac-en-Quercy, à proximité du parc éolien de la Luzette

- Objectif de la Commune : implanter le projet sur les parcelles publiques dont la Commune est propriétaire :
- Pour mieux maîtriser le déroulement du projet
 - Pour bénéficier de revenus complémentaires (loyers) liés à l'occupation du site



Caractéristiques de la zone d'étude

- Inscription dans la « Zone de Développement Eolien » établie réglementairement en 2011 à l'occasion du développement du Parc de La Luzette (dossier disponible pour consultation)
- PLU actuellement en vigueur (ancienne commune de Sousceyrac) : zonage Ne dédié aux équipements éoliens ; toutes les occupations et utilisations du sol sont interdites à l'exception des constructions et installations d'intérêt collectif et des constructions nécessaires à l'activité du parc éolien de la Luzette.
- Zonages environnementaux : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 et 2
- Trame Verte et Bleue (réservoirs et corridors) : non représentée sur la carte

Futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CC Causses et Vallée de la Dordogne, en cours de finition :

- Un zonage « Naturel Energies Renouvelables » pourrait être retenu par la Collectivité, une fois les sites d'implantation définis
- La Trame Verte et Bleue a été mise à jour, et la zone d'étude est concernée par des réservoirs de biodiversité et des corridors

9 Un projet d'intérêt territorial

Un projet d'énergie renouvelable est dit d'intérêt territorial quand il améliore significativement les divers intérêts pour le territoire et ses acteurs

Label Energie Partagée

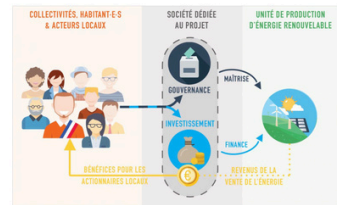
La Commune souhaite inscrire ce projet dans le Label d'Energie Partagée, qui évalue la démarche citoyenne des projets sur 12 critères qualité, répartis sur 5 axes-repères : l'intérêt territorial, la dynamique locale, la finance éthique et citoyenne, la gouvernance partagée et l'écologie



Financement et gouvernance

Un projet « coopératif et citoyen » fait participer les acteurs locaux au financement et à la gouvernance du projet.

L'objectif est de maîtriser les décisions et les bénéfices, dans l'intérêt du territoire et de ses habitants.



Bénéfices pour le territoire

Les bénéfices d'un projet « coopératif et citoyen » sont multiples pour le territoire : économiques, démocratiques, sociaux, éducatifs et écologiques.

Les retombées économiques locales d'un tel projet sont 2 à 3 fois plus importantes que pour un projet privé : emplois et prestations locales, revenus de l'investissement local. En plus, peut venir s'ajouter un bénéfice supplémentaire lié à la vente d'énergie aux acteurs locaux à un coût maîtrisé.

Retombées éco. locales pour un PROJET CITOYEN



Retombées éco. locales pour un PROJET PRIVÉ



10 Pilotage du projet

La Commune a souhaité créer un Comité de suivi autour du projet, associant les principales Collectivités locales du territoire. La Commune restera le pilote tout au long du projet

PORTEUR DE PROJET ET PILOTE
Commune nouvelle de Sousceyrac-en-Quercy

COMITÉ DE SUIVI (CS)

Rôle

Suivre le bon déroulement du projet et favoriser les échanges entre les différents partenaires de manière à faciliter les décisions de la commune

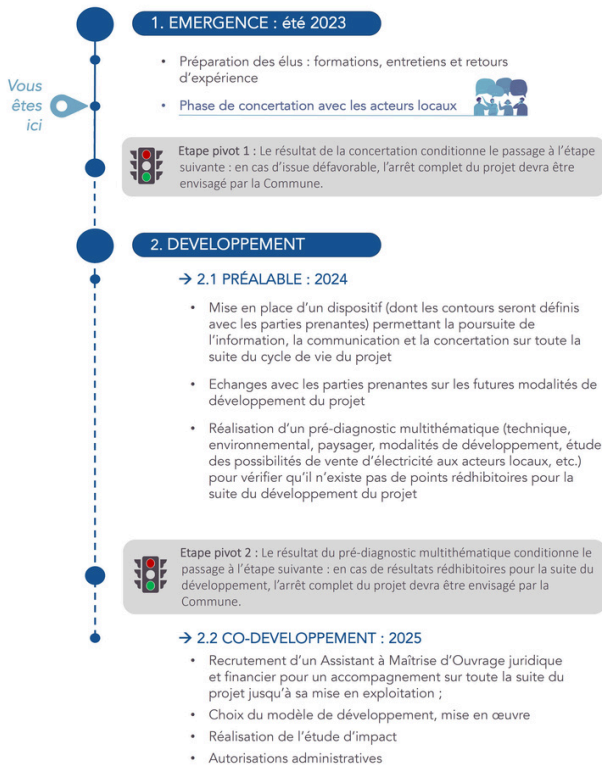
Composition

- **Communes**
Sousceyrac-en-Quercy, Sénailac-Latronquière, Frayssinhes, Latouille-Lentillac, Labastide-du-Haut-Mont, Saint-Céré, Saint-Saury, Saint-Cirgues, Laresses, Bagnac-sur-Célé
- **Autres collectivités**
Territoire d'Energie Lot, Département du Lot, PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne
- **Etat**
Direction Départementale des Territoires du Lot
- **Communautés de communes**
CC Causses et Vallée de la Dordogne (46), CC Grand Figeac (46), CC de la Châtaigneraie Cantalienne (15)
- **Associations spécialisées**
Quercy Energies, Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) du Lot
ECLR Occitanie, représentante du mouvement national « Energie Partagée » en Occitanie

Fonctionnement

- Le comité de suivi s'est réuni 7 fois depuis sa création en septembre 2022.
- Les ordres du jour concernent : état d'avancement du projet, démarches réalisées et partenariats établis. Dernièrement le comité de suivi était pleinement focalisé sur l'organisation de la présente concertation.
- Il se réunira tout au long du projet.

11 Phasage de l'étude



12 Les éléments à co-construire

Les caractéristiques du projet ne sont pas encore définies.

- Elles doivent être discutées au préalable avec le territoire.
- Il s'agit de réaliser un projet en harmonie avec le territoire et ses habitants.

Au-delà de la question de l'opportunité même de réaliser le projet, cette concertation volontaire permettra également d'orienter le dimensionnement du projet, sous divers aspects (techniques, juridiques, économiques, etc.).

Le dialogue avec le territoire continuera tout au long du cycle de vie du projet, via un dispositif dédié dont les contours seront définis par la concertation.

Toutes les dimensions du projet sont ouvertes au dialogue, hormis la localisation potentielle du projet : la Commune souhaite en effet que le projet s'implante sur des parcelles lui appartenant.

Dans les panneaux suivants, des éléments pouvant être co-construits sont présentés :

LES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- ✓ Implantation des éoliennes au sein des parcelles publiques n°1
- ✓ Nombre, hauteur des mâts et puissance installée n°2
- ✓ Mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) n°3

LE LIEN AVEC LE TERRITOIRE

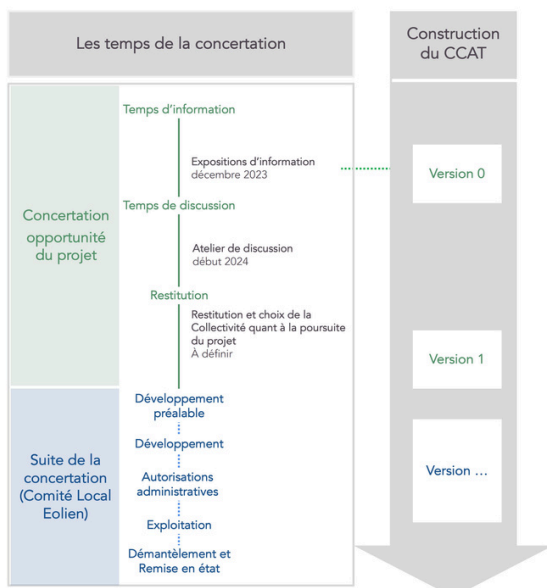
- ✓ Participation des acteurs locaux au projet n°4
- ✓ Futur dispositif de concertation n°5
- ✓ Les modalités de développement n°6
- ✓ Vente locale de l'électricité produite n°7
- ✓ Actions d'accompagnement pour le territoire n°8

13 Le cahier des charges des attentes du territoire (CCAT)

Pendant la concertation, toutes les expressions du territoire seront recueillies et analysées de manière exhaustive.

Les attentes exprimées, qu'elles soient en lien avec :

- les caractéristiques techniques du projet,
 - le portage (management du projet, acteurs impliqués et organisation)
 - sa relation avec le territoire et les citoyens,
- permettront de bâtir un document de référence nommé « cahier des charges des attentes du territoire (CCAT) », pour la suite du développement du projet.



Éléments à co-construire n°1

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET

→ Implantation des éoliennes au sein des parcelles publiques

CONTEXTE

Le projet vise à s'implanter à proximité du parc éolien de La Luzette : gisement éolien avéré, limitation du mitage du territoire en évitant toute nouvelle implantation sur une zone vierge d'éoliennes.

Décision d'implanter les éoliennes sur des parcelles publiques pour mieux maîtriser le déroulement du projet et bénéficier de revenus complémentaires (loyers) liés à l'occupation du site.

L'emplacement précis des éoliennes au sein des parcelles publiques n'est pas défini.

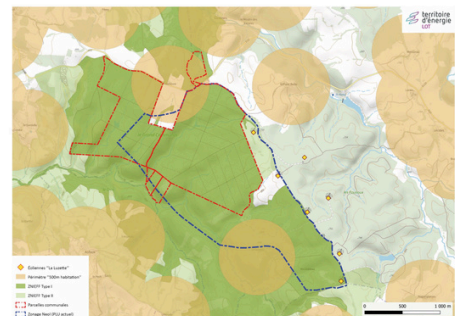
PREMIERES ORIENTATIONS PROPOSÉES PAR LA COMMUNE

Implantation des machines :

- Sur des parcelles détenues par la Commune
- À proximité des pistes forestières (pour limiter le besoin en défrichement) et ainsi éviter la création de nouvelles pistes dans la forêt communale.

Il est donc possible d'étudier différentes options de localisation sur les parcelles communales.

Toutefois, ce n'est qu'en phase de développement du projet que les premières propositions d'implantation pourront être effectuées, sur la base des éléments suivants : faisabilité technique, topographie, études de vent, analyses de la biodiversité locale, impact paysager du projet, études acoustiques, etc.



Éléments pouvant être co-construits

- Au sein des parcelles publiques, selon vous, y a-t-il des zones à éviter ou à privilégier ?
- ...

Éléments à co-construire n°2

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET

- Nombre de mâts
- Hauteur des mâts
- Puissance installée

CONTEXTE

Evolution technique des machines

- Les machines actuelles sont plus puissantes et plus hautes que celles de La Luzette
- Les fabricants d'éoliennes terrestres proposent actuellement des turbines d'une puissance allant d'environ 3 à 6 MW, pour une hauteur en bout de pale aux alentours de 200 m

Contraintes de dimensionnement

- Un nombre minimum de l'ordre de 3 machines semble nécessaire pour assurer l'équilibre économique du projet. Ce seuil tient compte de l'économie générale du projet : coûts de développement, coûts d'investissement et de raccordement, tarif prévisionnel de vente de l'électricité produite.

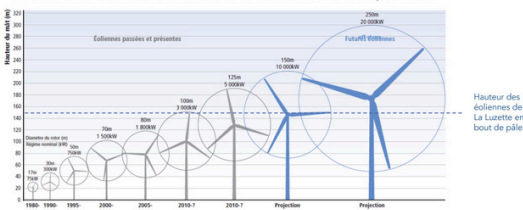
PREMIÈRES ORIENTATIONS PROPOSÉES PAR LA COMMUNE

Compte tenu d'un seuil minimal prévisionnel de 3 machines et du souhait de la Commune de ne pas installer plus de 5 mâts, la puissance maximale du parc serait de 9 à 30 MW pour des machines de 3 à 6 MW unitaire.

Sur la base des données moyennes de production du parc de La Luzette, ces puissances correspondraient à une production de 23 à 77 GWh/an, soit l'équivalent de la consommation électrique (hors chauffage et eau chaude) de 10 000 à 35 000 foyers.

Les caractéristiques du projet (nombre de mâts, puissance des turbines, hauteurs des mâts) ne pourront être réellement définies qu'en phase de développement, sur la base des différentes études qui seront conduites.

Schéma de l'évolution des éoliennes (hauteur de mât, diamètre du rotor et puissance) :



Éléments pouvant être co-construits

- Quelles caractéristiques techniques pour les futures éoliennes ?
- Nombre de mâts / nombre de mâts maximal ?
- Hauteur des mâts / hauteur de mâts maximale ?
- Puissance des turbines / puissance maximale ?
- ...

Éléments à co-construire n°3

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET

- Mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser)

CONTEXTE

Une étude d'impact réglementaire sera réalisée.

Trois principaux impacts semblent prépondérants : l'acoustique, la biodiversité, les paysages et le patrimoine.

Le projet vise à s'implanter à proximité du parc éolien de La Luzette, la notion d'effets « cumulatifs » sera donc analysée via cette étude d'impact.

PREMIÈRES ORIENTATIONS PROPOSÉES PAR LA COMMUNE

La commune souhaite réaliser en amont de l'étude d'impact un « pré-diagnostic multithématique » (cf. panneau 11).

Si l'issue de cette analyse est favorable à la poursuite du projet, l'étude d'impact sera accompagnée d'une séquence ERC à haut niveau d'exigence. Son objectif :

- Éviter autant que possible tout préjudice à l'environnement,
- Réduire les dommages qui ne peuvent être entièrement évités,
- Compenser les effets résiduels qui n'auront pu être ni évités ni suffisamment réduits.



IMPACTS ACOUSTIQUES

L'étude acoustique: éviter, réduire les impacts

La réglementation actuelle impose que le bruit généré par les éoliennes par rapport au bruit ambiant initial (« l'émergence ») soit inférieur à 3dB(A) de nuit, et 5dB(A) de jour.

Une étude acoustique sera réalisée en phase de développement, intégrant :

- Une mesure du bruit ambiant initial (sans éoliennes) ;
- L'évaluation du bruit généré par la somme de toutes les futures éoliennes du projet ;
- L'estimation de l'émergence pour les habitations les plus proches, pour chaque vitesse et direction de vent, pour le jour et la nuit ;
- En cas de dépassement des seuils réglementaires, des adaptations du projet sont proposées pour diminuer le bruit des éoliennes : décalage ou suppression d'une ou plusieurs éoliennes, bridages et/ou arrêt.
- Une nouvelle campagne de mesure est réalisée après l'implantation des éoliennes : le but est de contrôler la conformité des émergences sonores au niveau des habitations, vis-à-vis des seuils réglementaires.
- En cas de non-respect, un nouveau plan de fonctionnement, calculé par l'acousticien et permettant d'abaisser le bruit émis jusqu'aux seuils réglementaires, devrait être mis en place.

Mesures complémentaires : réduire les impacts

- Système de serrations : peignes à l'extrémité des pales (inspirés des ailes de chouettes ou hiboux), présentes systématiquement sur les nouvelles générations d'éoliennes, qui permettent de réduire le bruit aérodynamique des pales
- Perfectionnements techniques : engrenages de précision silencieux, montage des arbres de transmission sur amortisseurs, isolation sonore de la nacelle, etc.
- Mise en place de bridages acoustiques activés automatiquement selon la vitesse et la direction du vent : via la modification de l'orientation des pales, l'éolienne tourne moins vite et le bruit émis est alors diminué. Le bridage acoustique est très fréquent la nuit



Éléments pouvant être co-construits

- Quelles mesures d'évitement des impacts ?
- Quelles mesures de réduction des impacts ?
- Quelles mesures de compensation des impacts ?
- ...

Éléments à co-construire n°3

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET

- Mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser)



RÉPERCUSSIONS SUR LA FAUNE AILÉE ET LA BIODIVERSITÉ EN GÉNÉRAL

Quelles mesures d'évitement ?

- En amont (Exemple : élimination d'éoliennes prévues sur des zones à enjeux significatifs)
- Géographique (Ex. : déplacement sélectif d'éoliennes pour éviter les zones humides ou favorables à une espèce protégée)
- Temporel (Ex. : adaptation du calendrier des travaux au cycle biologique des espèces, évitement des travaux nocturnes, pendant la reproduction, etc.)
- Technique (Ex. : enfouissement du réseau électrique)

Quelles mesures de réduction ?

- Géographique (Ex. : éloignement délibéré des éoliennes afin de minimiser les impacts sur la faune volante)
- Temporel (Ex. : décalage planifié des nuisances sonores liées à un chantier ou à un éclairage en fonction du cycle de vie des espèces locales, pour minimiser les perturbations)
- Technique (Ex. : neutralisation de poteaux électriques accueillant des nids de cigognes réduisant ainsi le risque de collision, dispositifs d'effacement de la faune volante, mécanismes de bridage des éoliennes statique ou dynamique (arrêt de l'éolienne lorsqu'un animal est détecté) pour réduire le risque de collision.

Une étude paysagère est obligatoirement menée dans le cadre de chaque projet éolien.

Elle permet de s'assurer de la meilleure insertion possible des éoliennes dans le paysage, en raisonnant notamment sur l'adaptation de l'implantation des turbines aux caractéristiques paysagères ou l'absence de co-visibilité, avec des sites patrimoniaux remarquables. La prise en compte du paysage est donc centrale dans le cadre d'un projet éolien, au même titre que la biodiversité.

Les aménagements paysagers peuvent faire l'objet de mesures d'accompagnement Voir détail sur le panneau 9

Point de vue du CAUE du Lot - Insertion paysagère des éoliennes de La Luzette

- « Les éoliennes de la Luzette sont des objets industriels imposants et hors d'échelle. Néanmoins, certains facteurs contribuent à favoriser leur insertion locale au sein du paysage du Haut Ségala :
- L'installation des machines sur un point haut soulignant et correspondant à une ligne de crête qui partage les eaux du Cayla de celles du Ruisseau d'Escalmels créé une situation favorable. Ainsi, dans un périmètre rapproché, la perception des machines est presque toujours complète et ne viens pas perturber celle de motifs paysagers ou de reliefs d'arrière-plan.
- La situation dans un manteau forestier étendu et dense « absorbe » la base des éoliennes ainsi que les équipements et les aménagements annexes qui les accompagnent. L'homogénéité de hauteur des machines concourt à la perception « harmonieuse » du parc éolien pris dans son ensemble ; il s'agit là d'un facteur essentiel.
- A une échelle plus large, la topographie et les multiples écrans boisés masquent les machines, rendant le parc éolien souvent peu ou pas perceptible. Depuis la marge du causse de Gramat, les éoliennes s'alignent dans le lointain, leur perception étant régulièrement partiellement gommée par l'alliance de la distance et le trouble de l'atmosphère. »



Éléments pouvant être co-construits

- Quelles mesures d'évitement des impacts ?
- Quelles mesures de réduction des impacts ?
- Quelles mesures de compensation des impacts ?
- ...

Éléments à co-construire n°4

LE LIEN AVEC LE TERRITOIRE

- Participation de acteurs locaux au projet

CONTEXTE

Partout en France, des habitants, collectivités et acteurs locaux se rassemblent pour produire ensemble une énergie renouvelable. Tournez vers l'intérêt général avant tout, ils ouvrent le financement et la gouvernance des projets aux acteurs locaux qui souhaitent s'y investir.

La commune souhaite construire un projet d'énergie renouvelable coopératif et citoyen qui améliore significativement les intérêts des différents acteurs du territoire.

PREMIÈRES ORIENTATIONS PROPOSÉES PAR LA COMMUNE

Charte et label énergie partagée

La Commune souhaite inscrire ce projet dans la Charte et le Label d'Énergie Partagée.

Le label évalue la démarche citoyenne des projets candidats sur 12 critères qualité, répartis sur 5 axes-repères : l'intérêt territorial, la dynamique locale, la finance éthique et citoyenne, la gouvernance partagée et l'écologie.

> Charte disponible dans la salle



ÉNERGIE PARTAGÉE



Source : Énergie Partagée



Éléments pouvant être co-construits

- Souhaitez-vous participer au projet, à son financement, à sa gouvernance, etc. ?
- Quels axes de travail du label Énergie Partagée souhaitez particulièrement développer ?
- Quelles mesures supplémentaires souhaitez-vous développer pour améliorer l'intégration des acteurs locaux ?
- ...

Éléments à co-construire n°5

LE LIEN AVEC LE TERRITOIRE

→ Futur dispositif de concertation

CONTEXTE

La Commune a souhaité initier le projet par une concertation, animée par un prestataire professionnel indépendant, Acceptables Aveniris.

Si le projet se poursuit, la concertation continuera également.

Les modalités de cette future concertation sont ouvertes à la discussion avec le territoire.



PREMIÈRES ORIENTATIONS PROPOSÉES PAR LA COMMUNE

Le dialogue se poursuivra dans les phases ultérieures du projet si celui-ci continue.

Un espace d'échange avec le territoire et ses acteurs sera créé pour poursuivre la concertation sur les différentes modalités du projet :

- Modalités techniques
- Paysagères
- Environnementales
- Financières
- Liées à l'intégration des acteurs locaux

Élargissement du Comité de suivi (CS)
L'élargissement du Comité de suivi (CS) est possible.

Ces éléments seront consolidés dans le cahier des charges des attentes du territoire, créant ainsi un fil conducteur pour les décisions futures.



Éléments pouvant être co-construits

- Quelles missions pour cet espace d'échange ? Quelle composition ? Quel fonctionnement ?
- Faut-il prévoir une représentation des acteurs locaux dans le comité de suivi ? En plus de l'espace d'échange ?
- Si le projet se poursuit, souhaitez-vous participer à cet espace d'échange ? De quelle façon ?
- ...

Éléments à co-construire n°6

LE LIEN AVEC LE TERRITOIRE

→ Les modalités de développement

CONTEXTE

La Commune souhaite conserver un contrôle maximal sur le projet, tout en minimisant les risques financiers liés au développement.

La Commune ne peut porter seule ce projet et doit donc s'associer à un opérateur disposant des capacités techniques et financières nécessaires à la conduite du développement.

La phase de développement d'un projet d'énergie renouvelable est risquée car les études de développement (concertation, faisabilité) impliquent des dépenses importantes, sans garantie de voir le projet se réaliser et permettre une rentabilité pour les porteurs de projet.

Le co-développement entre des acteurs aux intérêts convergents (acteurs publics, institutionnels, citoyens, opérateurs privés et/ou industriels) permet de gérer ce risque :

- La Commune peut collaborer avec des partenaires pour leurs capacités techniques et financières.
- Les partenaires peuvent tirer parti du co-développement pour bénéficier d'un ancrage local.

En phase de développement, la Commune et ses partenaires seront accompagnés par un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage spécialisé sur les questions juridiques et financières.

Les modalités de développement seront étudiées ultérieurement et feront l'objet d'une concertation locale avec le territoire.

PREMIÈRES ORIENTATIONS PROPOSÉES PAR LA COMMUNE

Deux options s'offrent à la commune pour le développement du projet, recruter un opérateur et lui mettre le foncier public à disposition.

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

- Négociation du partenariat après le recrutement de l'opérateur, incluant les aspects juridiques, économiques, organisationnels et liés à la gouvernance
- Contrôle public plus faible sur le projet, mais moins de contraintes qu'en « contrôle étroit »

Sélection d'une Société de Projet sous « contrôle étroit »

- Le « contrôle étroit » d'une société de projet par une Collectivité s'exerce par le poids de celle-ci dans le capital financier du projet et dans les prises de décision
- Un opérateur est ensuite recruté sur la base d'un cahier des charges de développement, précis et n'appelant pas de négociation
- Garantie que le projet reste sous contrôle total de la collectivité mais plus contraignant à mettre en œuvre.

Pour ces deux options, les thématiques à traiter sont identiques :

- Gouvernance et modalités de prise de décision (pouvant aller jusqu'à une minorité de blocage pour les acteurs locaux sur certains types de décision)
- Modalités de financement du projet (développement, travaux, ...)
- Modalités de concertation locale
- Amélioration des retombées économiques locales
- Financement d'actions d'accompagnement

Ces éléments seront consolidés dans le cahier des charges des attentes du territoire, créant ainsi un fil conducteur pour les décisions futures.



Éléments pouvant être co-construits

- Quel degré de contrôle de la Commune sur le développement du projet ?
- Quel type d'acteurs associer au projet pour leurs capacités techniques et financières ?
- Quels sont les sujets de négociation avec le futur opérateur les plus importants pour vous ?
- ...

Éléments à co-construire n°7

LE LIEN AVEC LE TERRITOIRE

→ Vente locale de l'électricité produite

CONTEXTE

Le coût de production de l'électricité éolienne figure aujourd'hui parmi les plus bas de l'ensemble des filières existantes de production, qu'elles soient renouvelables, fossiles ou fissiles.

Par ailleurs, la réglementation évolue pour faciliter l'achat direct d'électricité renouvelable par les acteurs locaux.

Pour un consommateur, acheter de l'électricité renouvelable locale permettrait de générer des économies conséquentes par rapport à une offre classique de fourniture. Cela viendrait améliorer les retombées économiques locales présentées en sur le panneau 9.

Depuis 2019, une forte augmentation des prix de fourniture de l'électricité est observée.

PREMIÈRES ORIENTATIONS PROPOSÉES PAR LA COMMUNE

La vente locale d'électricité est un des aspects permettant d'ancrer le projet dans une dynamique de renforcement des liens avec les acteurs du territoire.

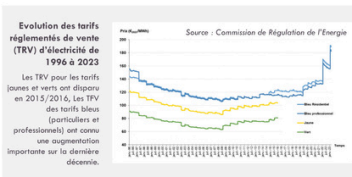
Les solutions de vente d'électricité aux acteurs locaux (collectivités, citoyens, entreprises) seront étudiées en phase de développement.

Deux modalités possibles pour la vente d'électricité produite :

- **Autoconsommation collective « étendue »** à l'échelle du territoire, sur un périmètre géographique d'un diamètre maximal de 20 km, avec une puissance maximale de production de 3 MW (en l'état de la réglementation actuelle);
- **Contrats PPA (Power Purchase Agreement)** qui lient les producteurs d'électricité à un ou plusieurs consommateurs.

Les bénéfices attendus pour les acteurs locaux, sont :

- une maîtrise de l'origine renouvelable et locale d'une partie de sa consommation d'électricité
- une réduction et une sécurisation d'une partie de sa facture d'électricité sur la durée de vie du projet (env. 20 ans)



Éléments pouvant être co-construits

- Souhaiteriez-vous acheter de l'électricité au futur projet ? Sous quelles conditions ?
- ...

Éléments à co-construire n°8

LE LIEN AVEC LE TERRITOIRE

→ Actions d'accompagnement pour le territoire

CONTEXTE

Dans le cadre de l'étude d'impact et de la séquence ERC, des mesures dites « d'accompagnement » peuvent être proposées volontairement par un maître d'ouvrage en complément des mesures d'évitement, de réduction voire de compensation, afin de renforcer la pertinence et l'efficacité de ces dernières.

Le financement de ces actions est issu des recettes générées par le projet de production d'énergie renouvelable.

Les actions d'accompagnement peuvent être en lien avec les thématiques suivantes :

- Préservation de la biodiversité
- Education à l'environnement et au développement durable (EEDD)
- Initiatives locales de transition énergétique

Pour chaque thématique, des actions de différentes natures peuvent être mise en place :

- Actions expérimentales
- Préservation foncière
- Information et sensibilisation
- Pérennité des mesures de compensation
- Aménagement paysager
- Rétablissement d'habitats pour la biodiversité
- Ajout de moyens financiers pour des mesures compensatoires
- Financement : recherche, politiques publiques, études spécifiques, investissements, équipements, ...
- Actions d'information et de sensibilisation des publics

Les décisions concernant l'orientation d'éventuels financements sur la mise en œuvre d'actions d'accompagnement feront l'objet d'une concertation.



Éléments pouvant être co-construits

- Faut-il mettre en œuvre des actions d'accompagnement ?
- Quelles thématiques les actions d'accompagnement devraient-elles traiter en priorité ?
- Quel type d'actions devraient-elles financer ?



Merci pour votre participation

Vous pouvez nous remettre votre livret aujourd'hui ou avant le 12 janvier 2023

Via

- concertation@acceptablesavenirs.eu
- Acceptables Avenir, 20 rue Hermès, 31520 Ramonville Saint-Agne



Annexe 8

Livret d'information et de dialogue
Expositions d'information et de dialogue
9 et 12 décembre 2023

LIVRET D'INFORMATION ET DE DIALOGUE

Réflexion sur l'opportunité d'un projet éolien d'intérêt territorial



TEMPS D'INFORMATION

Samedi 9 décembre 2023 & Mardi 12 décembre 2023
14h00 à 19h00 18h00 à 21h00



Votre participation

Ce livret synthétise les panneaux explicatifs du projet éolien d'intérêt territorial porté par la commune de Sousceyrac-en-Quercy, présentés lors des expositions d'information et de dialogue des 9 et 12 décembre 2023.

Vous êtes invités à :

- Prendre connaissance des informations disponibles sur le projet
- Transmettre vos questions, remarques et propositions

Chaque panneau est référencé par un numéro :

La démarche de concertation

1	Présentation	3
2	Les étapes de la concertation	5

Le projet

3 - 4	Éolien terrestre : généralités	7-9
5	Le contexte territorial	11
6	Historique du projet	13
7	Le parc éolien existant de La Luzette	15
8	La localisation du projet	17
9	Un projet d'intérêt territorial	19
10	Pilotage du projet	21
11	Phasage de l'étude	23

Les éléments ouverts à la co-construction avec le territoire

12	Les éléments à co-construire	25
13	Le cahier des charges des attentes du territoire (CCAT)	27
	Présentation des 8 éléments à co-construire avec le territoire	29-45

Dans ce livret, chaque panneau est accompagné d'une grille pour recueillir vos questions, remarques, propositions.

Pour suivre votre participation

Afin de tracer vos questions et suggestions, nous vous proposons de renseigner le tableau ci-dessous et de conserver cette fiche pour suivre votre participation.

Vous êtes :

Élu(e) Citoyen(ne) Agriculteur/trice Entreprise Association

Si je souhaite rester anonyme tout en suivant ma participation, j'ai la possibilité de créer un code.

Mon code (j'inscris 2 lettres et 3 chiffres) :

Si non, je m'identifie :

Nom :

Prénom :

Adresse mail :

Téléphone :

J'accepte que mes données soient utilisées par Acceptables Avenir dans le cadre du projet selon sa politique de confidentialité*

Signature

Pourquoi être identifié?

La concertation est ouverte et transparente. Un identifiant facilite le suivi de vos informations tout au long du projet. Vous pouvez être informé directement des prochains événements autour de ce projet.

* UTILISATION ET TRANSMISSION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Durées de stockage de vos données
Les données personnelles en notre possession sont conservées indéfiniment.

Les droits que vous avez sur vos données
Vous pouvez demander la suppression de ces données personnelles de nos bases en nous envoyant un courriel à l'adresse info@acceptablesavenir.eu

Transmission de vos données personnelles
En aucun cas les données personnelles que nous possédons vous concernant ne sont vendues, transmises ou échangées, à quelque personne ou entité, à des fins commerciales et/ou de marketing.

Informations de contact
Si vous souhaitez exercer votre droit à la modification, à la consultation, ou à la suppression de vos données personnelles, merci de le faire par mail à l'adresse info@acceptablesavenir.eu
Procédures mises en œuvre en cas de fuite de données
Conformément à la procédure prévue par le règlement général sur la protection des données en cas de fuite ou d'anomalie concernant les données personnelles en notre possession, nous informons les autorités compétentes (CNIL), et vous aversons de la nature des données ayant fait l'objet et la nature du risque qui peut être engendrée si cela peut entamer vos droits et libertés (données sensibles) dans un délai maximal de 72 heures après constat du problème.

1 Présentation

La Commune de Sousceyrac-en-Quercy souhaite étudier l'opportunité de développer un nouveau projet éolien sur son territoire, à proximité du parc existant de La Luzette.

La Commune souhaite porter et piloter elle-même ce projet de production d'énergie renouvelable, mais aussi en faire un projet d'intérêt territorial, coopératif et citoyen, permettant l'association des acteurs locaux au sens large.

Le projet entame donc son développement par une concertation locale.

Les modalités de développement seront définies dans un second temps, une fois le cahier des charges du projet co-construit avec le territoire.

Engagements de la commune

- Entamer le développement du projet par une phase de concertation avec la population afin d'étudier l'opportunité du projet pour le territoire
- Répondre à toutes les questions et analyser objectivement toutes les propositions du territoire
- Prendre une décision sur la mise en œuvre, ou non, du projet en tenant compte des résultats de l'étude et du dialogue avec le territoire et ses acteurs

Objectifs de l'exposition

- Présenter les premières hypothèses et réflexions pour ce projet
- Recueillir vos questions, remarques et propositions via la distribution d'un livret d'information et de dialogue (ci-contre)



Questions

Remarques

8

4 Éolien terrestre : généralités

Idées reçues et sujets de débat (ADEME)

Source : ADEME, Énergies renouvelables : Éolien terrestre

⌚ « TEMPS DE RETOUR ÉNERGÉTIQUE »
Les calculs sur le parc français montrent que l'énergie nécessaire à la construction, l'installation et le démantèlement futur d'une éolienne est compensée par sa production d'électricité sur 12 mois : sur une durée de vie de 20 ans, une éolienne produit 19 fois plus d'énergie qu'elle n'en nécessite tout au long de son cycle de vie, soit un « temps de retour énergétique » parmi les plus courts.

⚕️ SANTÉ HUMAINE ET ANIMALE :
Les récents rapports de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) ne montrent « aucun dépassement des seuils d'audibilité (humains) dans les domaines des infrasons et basses fréquences sonores ». Dans deux élevages étudiés, il précise qu'il est « hautement improbable voire exclu que la mise en place des éoliennes ait conduit à générer les troubles objectifs (mammites, qualité du lait, baisse de production de lait, troubles de reproduction dans les deux élevages, mortalités) ». L'ANSES recommande de mener des études complémentaires, notamment épidémiologiques, pour éclaircir davantage le débat.

🦋 BIODIVERSITÉ
Les développeurs de projets sont tenus, lors de la définition de leur projet, de respecter la séquence « ERC » :

- « Éviter » au maximum les impacts (évitement de zones) ;
- « Réduire » ceux qui ne peuvent être évités (hauteurs de garde au sol suffisantes et bridage des machines) ;
- « Compenser » les impacts résiduels

♻️ RECYCLAGE ET DEMANTELEMENT
La loi française encadre le démantèlement des installations et le recyclage des éoliennes. Le démantèlement concerne les éoliennes, les postes de livraison, les câbles du réseau électrique et l'excavation totale des fondations. La remise en état des aires de grutage et des chemins d'accès est également prévue. Les exploitants sont obligés de provisionner une garantie financière, dès la mise en service du parc.
Concernant le recyclage, à compter du 1^{er} janvier 2024, tout nouveau parc éolien devra, en fin de vie, respecter 95% de valorisation de sa masse totale, fondations incluses.

⚡ VARIABILITÉ DE PRODUCTION :
Un vent inférieur à 10 km/h est suffisant pour faire tourner une éolienne. Un vent trop fort entraîne son arrêt (préservation l'éolienne). En France, ces arrêts sont peu fréquents : pas plus de 10 jours par an et par éolienne. Une éolienne produit en 1 an autant d'électricité que si elle avait tourné 25 % du temps à puissance maximale en moyenne (26,4 % en 2020). Ce qu'on appelle facteur de charge ou taux de charge.

🏠 VALEUR FONCIÈRE :
L'impact d'une éolienne sur la valeur foncière est comparable à celui d'autres infrastructures industrielles (pylônes électriques, antennes relais...). Une étude ADEME portant sur 1,5 million de transactions immobilières (2015-2020) montre une baisse des prix fonciers de -1,5 % dans un rayon de 5 km autour d'une éolienne, et aucun effet au-delà.

👂 BRUIT
Les éoliennes émettent un bruit de fond en basses fréquences (20 Hz à 100 Hz) en raison des vibrations mécaniques entre les composants de l'éolienne et du souffle du vent dans les pales. À 500 m (distance minimale entre une éolienne et une habitation), ce bruit est généralement inférieur à 35 décibels, soit celui d'une conversation à voix basse. Les émissions sonores des éoliennes sont réglementées et contrôlées afin d'éviter toute nuisance à proximité des parcs : la réglementation prévoit des campagnes de mesure de bruit et autorise l'obligation de bridage en cas de dépassement.

🏡 PAYSAGES
Il est acté aujourd'hui que la nécessaire relocalisation de nos moyens de production d'énergie va forcément impacter nos paysages actuels.
Comme toute installation industrielle, l'éolien impacte le paysage. C'est pour y répondre que l'étude d'impacts comprend systématiquement un volet relatif aux paysages. Sur ce sujet, il convient de veiller à la cohérence de l'échelle paysagère utilisée (commune, EPCI, Parc Naturel Régional, etc.) pour évaluer l'intégration du projet. L'enquête publique réalisée dans le cadre du développement des parcs est l'occasion de recueillir les avis des riverains sur ce sujet.

€ COÛTS
L'éolien terrestre en France est l'une des sources de production d'électricité aux coûts complets de production les plus faibles avec à 66 €/MWh en 2022, coûts de raccordement compris.

9

Questions

Remarques

10

5 Le contexte territorial

Une production d'électricité d'origine renouvelable qui pourrait contribuer aux objectifs de Territoire à Energie Positive (TEPOS) nationaux et locaux.

Niveau National

Stratégie nationale bas carbone (SNBC)
La SNBC a deux ambitions : atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français. Les décideurs publics, à l'échelle nationale comme territoriale, doivent la prendre en compte.

Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)
La PPE exprime les orientations et priorités d'action des pouvoirs publics pour la gestion de l'ensemble des formes d'énergie sur le territoire, afin d'atteindre les objectifs de la politique énergétique définis dans le Code de l'énergie.

Niveau Régional

Région à Énergie Positive (REPOS)
La Région Occitanie ambitionne de devenir une Région à Énergie Positive pour 2050. Cette stratégie est inscrite dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) qui incarne le projet d'aménagement du territoire à l'horizon 2040.
Un TEPOS vise la réduction de ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et la couverture des besoins résiduels par les énergies renouvelables locales (« 100% renouvelables et plus »).

Niveau Département

Département à Énergie Positive (DEPOS)
Le Département du Lot vise également une trajectoire de Territoire à Énergie Positive pour 2050.

Niveau Intercommunal

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : objectif TEPOS
Le PCAET est l'outil réglementaire et opérationnel de coordination de la transition énergétique. Il vise à doter le territoire d'une stratégie en termes d'économies d'énergie, de développement des énergies renouvelables, d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, et d'adaptation aux changements climatiques.
L'ambition énergétique du territoire est de suivre une trajectoire TEPOS « 100% renouvelables et plus ». La courbe ci-contre représente la trajectoire actuellement soumise à la concertation locale : en l'état des animations conduites avec élus et citoyens du territoire, les trajectoires proposées n'ont pas été remises en cause.

Niveau Communal

Politique environnementale communale
La Commune est engagée de longue date dans la protection de l'environnement : label zéro phyto, démarche zéro déchet, station d'épuration avec filtres plantés, création d'un arboretum et de 4 vergers fruitiers de sauvegarde, gestion raisonnée et certifiée de la forêt communale, participation au parc éolien existant de la Luzette, réseau de chaleur collectif bois-énergie (1,2MW). Au-delà de la politique de la Commune, le territoire communal s'est emparé depuis longtemps des questions énergétiques : hydroélectricité, bois énergie, solaire photovoltaïque, éolien.

Année	Consommation d'énergie	Production d'énergie renouvelable
2015	1400	0
2020	1100	200
2025	800	400
2030	600	600
2035	500	800
2040	450	900
2045	420	950
2050	400	1000

11

Questions

Remarques

12

6 Historique du projet

- **2016**
 - Mise en service du parc éolien de la Luzette (7 éoliennes de 2MW unitaire) Voir présentation du parc sur le panneau suivant.
- **2021**
 - 3 développeurs sollicitent spontanément la Commune pour développer un nouveau projet éolien à proximité du parc existant de La Luzette, compte tenu du zonage éolien existant dans le PLU de l'ancienne Commune de Sousceyrac
 - La Commune ne donne pas suite aux sollicitations, et prend le temps de la réflexion
- **Printemps 2022**
 - L'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Lot, Quercy Energies, présente au Conseil municipal les tenants et aboutissants de l'énergie éolienne, ses avantages et inconvénients, les différents montages juridiques et financiers possibles (notamment l'émergence d'une nouvelle typologie de projet, dits « coopératifs et citoyens »).
 - À la suite de cette intervention, les élus ont délibéré favorablement sur la « poursuite de l'étude du projet ». La concertation des acteurs locaux, et notamment des citoyens, apparait essentielle et sera la première démarche à mener.
- **Été 2022**
 - Publication par la Région Occitanie et l'ADEME de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) régional « Nouveaux modèles énergétiques citoyens », permettant le financement des phases d'émergence et de développement de projets d'énergie renouvelable dits « coopératifs et citoyens ».
- **Automne 2022**
 - Nouvelle rencontre avec la Communauté de communes Causse et Vallée de la Dordogne et Quercy Energies : la Commune décide de candidater à l'AMI de la Région et de l'ADEME
 - Création du Comité de suivi, organisation et retro-planning pour la candidature AMI
 - Dépôt d'une candidature à l'AMI (dossier consultable). Des courriers de soutien à la candidature ont été produits : Communes de Sénailac-Latronquière, Labastide du Haut Mont, Saint-Céré, Communauté de communes Causse et Vallée de la Dordogne, Territoire d'Energie Lot, Département du Lot
- **Hiver 2022 à 2023**
 - La candidature de la Commune à l'AMI est acceptée par la Région et l'ADEME
 - Lancement du développement de la phase d'émergence du projet, constituée uniquement d'une mission de concertation avec le territoire et ses acteurs
- **Hiver 2023**
 - Recrutement d'un cabinet de conseil spécialisé en Concertation
 - Lancement de la concertation (voir le détail des étapes sur le panneau 2)

13

Questions

Remarques

14

7 Le parc éolien de la Luzette

Le parc éolien de La Luzette a été mis en service en juillet 2016.

Sur le territoire du Haut-Ségalat et à l'ouest des Monts du Cantal, le site s'étend le long d'un chemin de crête forestier séparant les communes de Sousceyrac-en-Quercy (Lot) et Saint-Saury (Cantal).

Présentation

Depuis l'été 2016, ces 7 éoliennes de marque VESTAS produisent de l'électricité verte. La production annuelle moyenne observée depuis la mise en service est de 36 120 MWh/an, soit :

- L'équivalent de la consommation électrique (hors chauffage et eau chaude) de 16 200 foyers (ratio de 2 228 kWh/foyer ; source : Enertech, RTE et ADEME, Mars 2021)
- Un fonctionnement à 2 580 h/an pleine puissance, soit un facteur de charge de 29,4%, supérieure à la moyenne nationale de 23,5% (source ADEME) pour la filière éolienne terrestre



Acteurs partenaires

- Maîtrise d'ouvrage: LA LUZETTE ENERGIES
- Actionnaire local: ENEC
- Développement et montage financier: VALOREM
- Turbinière: VESTAS
- Exploitation: VALEMO
- Maîtrise d'œuvre: VALERA
- Commune de Saint-Saury
- Commune de Sousceyrac

Chronologie du projet

Développement du projet	2007-2010
Instruction du permis de construire	2011-2012
Financement et construction du parc	2013-2016

Chiffres clés

Puissance unitaire des machines	2 MW
Nombre de machines	7
Puissance installée	14 MW
Diamètre du rotor	110 m
Hauteur de la nacelle	95 m
Longueur d'une pale	55 m
Hauteur totale (en bout de pale)	150 m
Vitesse de vent de démarrage	12,6 km/h
Vitesse de vent d'arrêt	72 km/h

15

Questions

Blank lined area for questions.

Remarques

Blank lined area for remarks.

8 La localisation

Sur du foncier public, à proximité du parc éolien existant de La Luzette

Secteur : forêt communale de Souceyrac-en-Quercy, à proximité du parc éolien de la Luzette

Objectif de la Commune : implanter le projet sur les parcelles publiques dont la Commune est propriétaire :

- Pour mieux maîtriser le déroulement du projet
- Pour bénéficier de revenus complémentaires (loyers) liés à l'occupation du site



Caractéristiques de la zone d'étude

- Inscription dans la « Zone de Développement Eolien » établie réglementairement en 2011 à l'occasion du développement du Parc de La Luzette (dossier disponible pour consultation)
- PLU actuellement en vigueur (ancienne commune de Souceyrac) : zonage Ne dédié aux équipements éoliens ; toutes les occupations et utilisations du sol sont interdites à l'exception des constructions et installations d'intérêt collectif et des constructions nécessaires à l'activité du parc éolien de la Luzette.
- Zonages environnementaux : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 et 2
- Trame Verte et Bleue (réservoirs et corridors) : non représentée sur la carte

Futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CC Causses et Vallée de la Dordogne, en cours de finition :

- Un zonage « Naturel Energies Renouvelables » pourrait être retenu par la Collectivité, une fois les sites d'implantation définis
- La Trame Verte et Bleue a été mise à jour, et la zone d'étude est concernée par des réservoirs de biodiversité et des corridors

Questions

Blank lined area for questions.

Remarques

Blank lined area for remarks.

9 Un projet d'intérêt territorial

Un projet d'énergie renouvelable est dit d'intérêt territorial quand il améliore significativement les divers intérêts pour le territoire et ses acteurs

Label Energie Partagée

La Commune souhaite inscrire ce projet dans le Label d'Energie Partagée, qui évalue la démarche citoyenne des projets sur 12 critères qualité, répartis sur 5 axes-réglés : l'intérêt territorial, la dynamique locale, la finance éthique et citoyenne, la gouvernance partagée et l'écologie



Financement et gouvernance

Un projet « coopératif et citoyen » fait participer les acteurs locaux au financement et à la gouvernance du projet.

L'objectif est de maîtriser les décisions et les bénéfices, dans l'intérêt du territoire et de ses habitants.



Bénéfices pour le territoire

Les bénéfices d'un projet « coopératif et citoyen » sont multiples pour le territoire : économiques, démocratiques, sociaux, éducatifs et écologiques.

Les retombées économiques locales d'un tel projet sont 2 à 3 fois plus importantes que pour un projet privé: emplois et prestations locales, revenus de l'investissement local. En plus, peut venir s'ajouter un bénéfice supplémentaire lié à la vente d'énergie aux acteurs locaux à un coût maîtrisé.

Retombées éco. locales pour un PROJET CITOYEN



Retombées éco. locales pour un PROJET PRIVÉ



Source : Energie Partagée

Source : Energie Partagée

Questions

Remarques

12 Les éléments à co-construire

Les caractéristiques du projet ne sont pas encore définies.

- Elles doivent être discutées au préalable avec le territoire.
- Il s'agit de réaliser un projet en harmonie avec le territoire et ses habitants.

Au-delà de la question de l'opportunité même de réaliser le projet, cette concertation volontaire permettra également d'orienter le dimensionnement du projet, sous divers aspects (techniques, juridiques, économiques, etc.).

Le dialogue avec le territoire continuera tout au long du cycle de vie du projet, via un dispositif dédié dont les contours seront définis par la concertation.

Toutes les dimensions du projet sont ouvertes au dialogue, hormis la localisation potentielle du projet : la Commune souhaite en effet que le projet s'implante sur des parcelles lui appartenant.

Dans les panneaux suivants, des éléments pouvant être co-construits sont présentés :

LES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES	✓ Implantation des éoliennes au sein des parcelles publiques	n°1
	✓ Nombre, hauteur des mâts et puissance installée	n°2
	✓ Mesures ERC (Éviter, Réduire, Compenser)	n°3
LE LIEN AVEC LE TERRITOIRE	✓ Participation des acteurs locaux au projet	n°4
	✓ Futur dispositif de concertation	n°5
	✓ Les modalités de développement	n°6
	✓ Vente locale de l'électricité produite	n°7
	✓ Actions d'accompagnement pour le territoire	n°8

Questions

Propositions

Remarques

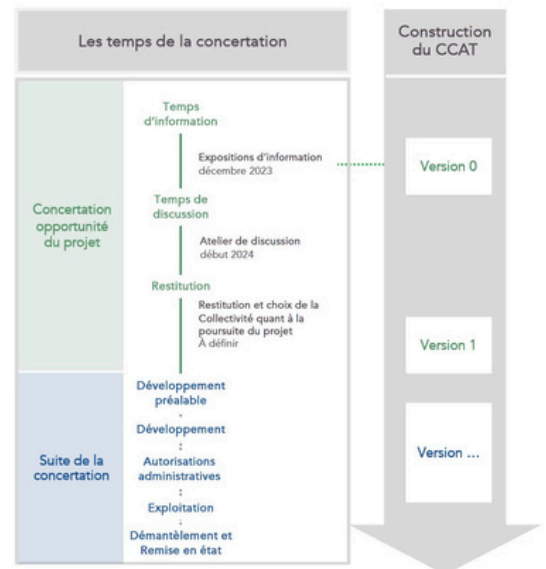
13 Le cahier des charges des attentes du territoire (CCAT)

Pendant la concertation, toutes les expressions du territoire seront recueillies et analysées de manière exhaustive.

Les attentes exprimées, qu'elles soient en lien avec :

- les caractéristiques techniques du projet,
- le portage (management du projet, acteurs impliqués et organisation)
- sa relation avec le territoire et les citoyens,

permettront de bâtir un document de référence nommé « **cahier des charges des attentes du territoire (CCAT)** », pour la suite du développement du projet.



Questions

Propositions

Remarques

28

Éléments à co-construire n°1

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET

→ Implantation des éoliennes au sein des parcelles publiques

CONTEXTE

Le projet vise à s'implanter à proximité du parc éolien de La Luzette : gisement éolien avéré, limitation du mitage du territoire en évitant toute nouvelle implantation sur une zone vierge d'éoliennes.

Décision d'implanter les éoliennes sur des parcelles publiques pour mieux maîtriser le déroulement du projet et bénéficier de revenus complémentaires (loyers) liés à l'occupation du site.

L'emplacement précis des éoliennes au sein des parcelles publiques n'est pas défini.

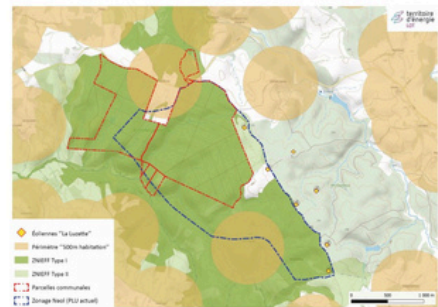
PREMIÈRES ORIENTATIONS PROPOSÉES PAR LA COMMUNE

Implantation des machines :

- Sur des parcelles détenues par la Commune
- À proximité des pistes forestières (pour limiter le besoin en défrichage) et ainsi éviter la création de nouvelles pistes dans la forêt communale.

Il est donc possible d'étudier différentes options de localisation sur les parcelles communales.

Toutefois, ce n'est qu'en phase de développement du projet que les premières propositions d'implantation pourront être effectuées, sur la base des éléments suivants : faisabilité technique, topographie, études de vent, analyses de la biodiversité locale, impact paysager du projet, études acoustiques, etc.



Éléments pouvant être co-construits

- Au sein des parcelles publiques, selon vous, y a-t-il des zones à éviter ou à privilégier ?
- ...

29

Questions

Propositions

Remarques

30

Éléments à co-construire n°2

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET

- Nombre de mâts
- Hauteur des mâts
- Puissance installée

CONTEXTE

Evolution technique des machines

- Les machines actuelles sont plus puissantes et plus hautes que celles de La Luzette
- Les fabricants d'éoliennes terrestres proposent actuellement des turbines d'une puissance allant d'environ 3 à 6 MW, pour une hauteur en bout de pale aux alentours de 200 m

Contraintes de dimensionnement

- Un nombre minimum de l'ordre de 3 machines semble nécessaire pour assurer l'équilibre économique du projet. Ce seuil tient compte de l'économie générale du projet : coûts de développement, coûts d'investissement et de raccordement, tarif prévisionnel de vente de l'électricité produite.

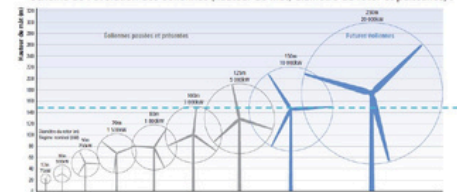
PREMIÈRES ORIENTATIONS PROPOSÉES PAR LA COMMUNE

Compte tenu d'un seuil minimal prévisionnel de 3 machines et du souhait de la Commune de ne pas installer plus de 5 mâts, la puissance maximale du parc serait de 9 à 30 MW pour des machines de 3 à 6 MW unitaire.

Sur la base des données moyennes de production du parc de La Luzette, ces puissances correspondraient à une production de 23 à 77 GWh/an, soit l'équivalent de la consommation électrique (hors chauffage et eau chaude) de 10 000 à 35 000 foyers.

Les caractéristiques du projet (nombre de mâts, puissance des turbines, hauteurs des mâts) ne pourront être réellement définies qu'en phase de développement, sur la base des différentes études qui seront conduites.

Schéma de l'évolution des éoliennes (hauteur de mât, diamètre du rotor et puissance) :



Hauteur des éoliennes de La Luzette en bout de pale



Éléments pouvant être co-construits

- Quelles caractéristiques techniques pour les futures éoliennes ?
- Nombre de mâts / nombre de mâts maximal ?
- Hauteur des mâts / hauteur de mâts maximale ?
- Puissance des turbines / puissance maximale ?
- ...

31

Questions

Propositions

Remarques

32

Éléments à co-construire n°3

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET → Mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser)

CONTEXTE
Une étude d'impact réglementaire sera réalisée.
Trois principaux impacts semblent prépondérants : l'acoustique, la biodiversité, les paysages et le patrimoine.
Le projet vise à s'implanter à proximité du parc éolien de La Luzette, la notion d'effets « cumulatifs » sera donc analysée via cette étude d'impact.

PREMIÈRES ORIENTATIONS PROPOSÉES PAR LA COMMUNE
La commune souhaite réaliser en amont de l'étude d'impact un « pré-diagnostic multithématique » (cf. panneau 11).
Si l'issue de cette analyse est favorable à la poursuite du projet, l'étude d'impact sera accompagnée d'une séquence (ERC) à haut niveau d'exigence. Son objectif :

1. Éviter autant que possible tout préjudice à l'environnement,
2. Réduire les dommages qui ne peuvent être entièrement évités,
3. Compenser les effets résiduels qui n'auront pu être ni évités ni suffisamment réduits.

IMPACTS ACOUSTIQUES

L'étude acoustique: éviter, réduire les impacts
La réglementation actuelle impose que le bruit généré par les éoliennes par rapport au bruit ambiant initial (« émergence ») soit inférieur à 3dB(A) de nuit, et 5 dB(A) de jour.
Une étude acoustique sera réalisée en phase de développement, intégrant :

- Une mesure du bruit ambiant initial (sans éoliennes) ;
- L'évaluation du bruit généré par la somme de toutes les futures éoliennes du projet ;
- L'estimation de l'émergence pour les habitations les plus proches, pour chaque vitesse et direction de vent, pour le jour et la nuit ;
- En cas de dépassement des seuils réglementaires, des adaptations du projet sont proposées pour diminuer le bruit des éoliennes : décalage ou suppression d'une ou plusieurs éoliennes, bridages et/ou arrêt.
- Une nouvelle campagne de mesure est réalisée après l'implantation des éoliennes : le but est de contrôler la conformité des émergences sonores au niveau des habitations, vis-à-vis des seuils réglementaires.
- En cas de non-respect, un nouveau plan de fonctionnement, calculé par l'acousticien et permettant d'abaisser le bruit émis jusqu'aux seuils réglementaires, devrait être mis en place.

Mesures complémentaires : réduire les impacts

- Système de serrations : peignes à l'extrémité des pales (inspirés des ailes de chouettes ou hiboux), présentes systématiquement sur les nouvelles générations d'éoliennes, qui permettent de réduire le bruit aérodynamique des pales
- Perfectionnements techniques : engrenages de précision silencieux, montage des arbres de transmission sur amortisseurs, isolation sonore de la nacelle, etc.
- Mise en place de bridages acoustiques activés automatiquement selon la vitesse et la direction du vent : via la modification de l'orientation des pales, l'éolienne tourne moins vite et le bruit émis est alors diminué. Le bridage acoustique est très fréquent la nuit

Éléments pouvant être co-construits

- Quelles mesures d'évitement des impacts ?
- Quelles mesures de réduction des impacts ?
- Quelles mesures de compensation des impacts ?
- ...

33

Questions

Propositions

Remarques

34

Éléments à co-construire n°3

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET → Mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser)

REPERCUSSIONS SUR LA FAUNE AILÉE ET LA BIODIVERSITÉ EN GÉNÉRAL

Quelles mesures d'évitement ?

- En amont (Exemple : élimination d'éoliennes prévues sur des zones à enjeux significatifs)
- Géographique (Ex. : déplacement sélectif d'éoliennes pour éviter les zones humides ou favorables à une espèce protégée)
- Temporel (Ex. : adaptation du calendrier des travaux au cycle biologique des espèces, évitement des travaux nocturnes, pendant la reproduction, etc.)
- Technique (Ex. : enfouissement du réseau électrique)

Quelles mesures de réduction ?

- Géographique (Ex. : Éloignement délibéré des éoliennes afin de minimiser les impacts sur la faune volante)
- Temporel (Ex. : Décalage planifié des nuisances sonores liées à un chantier ou à un éclairage en fonction du cycle de vie des espèces locales, pour minimiser les perturbations)
- Technique (Ex. : neutralisation de poteaux électriques accueillant des nids de cigognes réduisant ainsi le risque de collision, dispositifs d'effarouchement de la faune volante, mécanismes de bridage des éoliennes statique ou dynamique (arrêt de l'éolienne lorsqu'un animal est détecté) pour réduire le risque de collision.

Une étude paysagère est obligatoirement menée dans le cadre de chaque projet éolien. Elle permet de s'assurer de la meilleure insertion possible des éoliennes dans le paysage, en raisonnant notamment sur l'adaptation de l'implantation des turbines aux caractéristiques paysagères ou l'absence de co-visibilité, avec des sites patrimoniaux remarquables. La prise en compte du paysage est donc centrale dans le cadre d'un projet éolien, au même titre que la biodiversité.

Les aménagements paysagers peuvent faire l'objet de mesures d'accompagnement
Voir détail sur le panneau (éléments à co-construire n°8)

Point de vue du CAUE du Lot - Insertion paysagère des éoliennes de La Luzette
« Les éoliennes de la Luzette sont des objets industriels imposants et hors d'échelle. Néanmoins, certains facteurs contribuent à favoriser leur insertion locale au sein du paysage du haut Ségala :
• l'installation des machines sur un point haut soulignant et correspondant à une ligne de crête qui partage les eaux du Cayla de celles du Ruisseau d'Escalmels créé une situation favorable. Ainsi, dans un périmètre rapproché, la perception des machines est presque toujours complète et ne vient pas perturber celle de motifs paysagers ou de reliefs d'arrière-plan.
• La situation dans un manteau forestier étendu et dense « absorbe » la base des éoliennes ainsi que les équipements et les aménagements annexes qui les accompagnent. L'homogénéité de hauteur des machines concourt à la perception « harmonieuse » du parc éolien pris dans son ensemble ; il s'agit là d'un facteur essentiel.
• A une échelle plus large, la topographie et les multiples écrans boisés masquent les machines, rendant le parc éolien souvent peu ou pas perceptible. Depuis la marge du causse de Gramat, les éoliennes s'alignent dans le lointain, leur perception étant régulièrement partiellement gommée par l'alliance de la distance et le trouble de l'atmosphère. »

Éléments pouvant être co-construits

- Quelles mesures d'évitement des impacts ?
- Quelles mesures de réduction des impacts ?
- Quelles mesures de compensation des impacts ?
- ...

35

Questions

Propositions

Remarques

36

Éléments à co-construire n°4

LE LIEN AVEC LE TERRITOIRE

→ Participation des acteurs locaux au projet

CONTEXTE

Partout en France, des habitants, collectivités et acteurs locaux se rassemblent pour produire ensemble une énergie renouvelable. Tout d'abord, ils ouvrent le financement et la gouvernance des projets aux acteurs locaux qui souhaitent s'y investir.

La commune souhaite construire un projet d'énergie renouvelable coopératif et citoyen qui améliore significativement les intérêts des différents acteurs du territoire.

Entièrement dédié à l'émergence de projets citoyens de production d'énergie renouvelable, **Énergie Partagée** fédère l'ensemble des projets et des acteurs de l'énergie citoyenne et agit à plusieurs niveaux pour répondre au mieux à leurs besoins.



PREMIÈRES ORIENTATIONS PROPOSÉES PAR LA COMMUNE

Charte et label énergie partagée

La Commune souhaite inscrire ce projet dans la Charte et le Label d'Énergie Partagée.

Le label évalue la démarche citoyenne des projets candidats sur 12 critères qualité, répartis sur 5 axes-repères : l'intérêt territorial, la dynamique locale, la finance éthique et citoyenne, la gouvernance partagée et l'écologie.

> Charte disponible dans la salle



Source : Energie Partagée



Éléments pouvant être co-construits

- Souhaitez-vous participer au projet, à son financement, à sa gouvernance, etc. ?
- Quels axes de travail du label Energie Partagée souhaitez particulièrement développer ?
- Quelles mesures supplémentaires souhaitez-vous développer pour améliorer l'intégration des acteurs locaux ?
- ...

37

Questions

Propositions

Remarques

38

Éléments à co-construire n°5

LE LIEN AVEC LE TERRITOIRE

→ Futur dispositif de concertation

CONTEXTE

La Commune a souhaité initier le projet par une concertation, animée par un prestataire professionnel indépendant, Acceptables Avenirs.

Si le projet se poursuit, la concertation continuera également.

Les modalités de cette future concertation sont ouvertes à la discussion avec le territoire.



PREMIÈRES ORIENTATIONS PROPOSÉES PAR LA COMMUNE

Le dialogue se poursuivra dans les phases ultérieures du projet si celui-ci continue.

Un espace d'échange avec le territoire et ses acteurs sera créé pour poursuivre la concertation sur les différentes modalités du projet :

- Modalités techniques
- Paysagères
- Environnementales
- Financières
- Liées à l'intégration des acteurs locaux

Élargissement du Comité de suivi (CS)
L'élargissement du Comité de suivi (CS) est possible.

Ces éléments seront consolidés dans le cahier des charges des attentes du territoire, créant ainsi un fil conducteur pour les décisions futures.



Éléments pouvant être co-construits

- Quelles missions pour cet espace d'échange ? Quelle composition ? Quel fonctionnement ?
- Faut-il prévoir une représentation des acteurs locaux dans le comité de suivi ? En plus de l'espace d'échange ?
- Si le projet se poursuit, souhaitez-vous participer à cet espace d'échange ? De quelle façon ?
- ...

39

Questions

Propositions

Remarques

Éléments à co-construire n°6

LE LIEN AVEC LE TERRITOIRE

→ Les modalités de développement

CONTEXTE

La Commune souhaite conserver un **contrôle maximal sur le projet, tout en minimisant les risques financiers liés au développement.**

La Commune ne peut porter seule ce projet et doit donc s'associer à un **opérateur disposant des capacités techniques et financières nécessaires à la conduite du développement.**

La phase de développement d'un projet d'énergie renouvelable est risquée car les études de développement (concertation, faisabilité) impliquent des dépenses importantes, sans garantie de voir le projet se réaliser et permettre une rentabilité pour les porteurs de projet.

Le co-développement entre des acteurs aux intérêts convergents (acteurs publics, institutionnels, citoyens, opérateurs privés et/ou industriels) permet de gérer ce risque :

- La Commune peut collaborer avec des partenaires pour leurs capacités techniques et financières.
- Les partenaires peuvent tirer parti du co-développement pour bénéficier d'un ancrage local.

En phase de développement, la Commune et ses partenaires seront accompagnés par un **Assistant à Maîtrise d'Ouvrage spécialisé sur les questions juridiques et financières.**

Les modalités de développement seront étudiées ultérieurement et feront l'objet d'une concertation locale avec le territoire.

PREMIÈRES ORIENTATIONS PROPOSÉES PAR LA COMMUNE

Deux options s'offrent à la commune pour le développement du projet, recruter un opérateur et lui mettre le foncier public à disposition.

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

- Négociation du partenariat après le recrutement de l'opérateur, incluant les aspects juridiques, économiques, organisationnels et liés à la gouvernance

→ Contrôle public plus faible sur le projet, mais moins de contraintes qu'en « contrôle étroit »

Sélection d'une Société de Projet sous « contrôle étroit »

- Le « contrôle étroit » d'une société de projet par une Collectivité s'exerce par le poids de celle-ci dans le capital financier du projet et dans les prises de décision
 - Un opérateur est ensuite recruté sur la base d'un cahier des charges de développement, précis et n'appelant pas de négociation
- Garantie que le projet reste sous contrôle total de la collectivité mais plus contraignant à mettre en œuvre.

Pour ces deux options, les thématiques à traiter sont identiques :

- Gouvernance et modalités de prise de décision (pouvant aller jusqu'à une minorité de blocage pour les acteurs locaux sur certains types de décision)
- Modalités de financement du projet (développement, travaux, ...)
- Modalités de concertation locale
- Amélioration des retombées économiques locales
- Financement d'actions d'accompagnement

Ces éléments seront consolidés dans le cahier des charges des attentes du territoire, créant ainsi un fil conducteur pour les décisions futures.



Éléments pouvant être co-construits

- Quel degré de contrôle de la Commune sur le développement du projet ?
- Quel type d'acteurs associer au projet pour leurs capacités techniques et financières ?
- Quels sont les sujets de négociation avec le futur opérateur les plus importants pour vous ?
- ...

Questions

Propositions

Remarques

Éléments à co-construire n°7

LE LIEN AVEC LE TERRITOIRE

→ Vente locale de l'électricité produite

CONTEXTE

Le coût de production de l'électricité éolienne figure aujourd'hui parmi les plus bas de l'ensemble des filières existantes de production, qu'elles soient renouvelables, fossiles ou fossiles.

Par ailleurs, la réglementation évolue pour faciliter l'achat direct d'électricité renouvelable par les acteurs locaux.

Pour un consommateur, acheter de l'électricité renouvelable locale permettrait de générer des économies conséquentes par rapport à une offre classique de fourniture. Cela viendrait améliorer les retombées économiques locales présentées en sur le panneau 9.

Depuis 2019, une forte augmentation des prix de fourniture de l'électricité est observée.

PREMIÈRES ORIENTATIONS PROPOSÉES PAR LA COMMUNE

La vente locale d'électricité est un des aspects permettant d'ancrer le projet dans une dynamique de renforcement des liens avec les acteurs du territoire.

Les solutions de vente d'électricité aux acteurs locaux (collectivités, citoyens, entreprises) seront étudiées en phase de développement.

Deux modalités possibles pour la vente d'électricité produite :

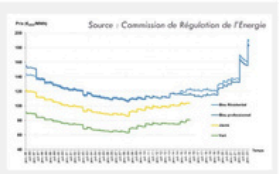
- Autoconsommation collective « étendue » à l'échelle du territoire, sur un périmètre géographique d'un diamètre maximal de 20 km, avec une puissance maximale de production de 3 MW (en l'état de la réglementation actuelle);
- Contrats PPA (Power Purchase Agreement) qui lient les producteurs d'électricité à un ou plusieurs consommateurs.

Les bénéfices attendus pour les acteurs locaux sont :

- une maîtrise de l'origine renouvelable et locale d'une partie de sa consommation d'électricité
- une réduction et une sécurisation d'une partie de sa facture d'électricité sur la durée de vie du projet (env. 20 ans)

Evolution des tarifs réglementés de vente (TRV) d'électricité de 1996 à 2023

Les TRV pour les tarifs jeunes et verts ont disparu en 2015/2016. Les TRV des tarifs bleus (particuliers et professionnels) ont connu une augmentation importante sur la dernière décennie.



Éléments pouvant être co-construits

- Souhaiteriez-vous acheter de l'électricité au futur projet ? Sous quelles conditions ?
- ...

Questions

Propositions

Remarques

44

Éléments à co-construire n°8

LE LIEN AVEC LE TERRITOIRE

→ Actions d'accompagnement pour le territoire

CONTEXTE
 Dans le cadre de l'étude d'impact et de la séquence ERC, des mesures dites « d'accompagnement » peuvent être proposées volontairement par un maître d'ouvrage en complément des mesures d'évitement, de réduction voire de compensation, afin de renforcer la pertinence et l'efficacité de ces dernières.

Le financement de ces actions est issu des recettes générées par le projet de production d'énergie renouvelable.

Les actions d'accompagnement peuvent être en lien avec les thématiques suivantes :

- Préservation de la biodiversité
- Education à l'environnement et au développement durable (EEDD)
- Initiatives locales de transition énergétique

Pour chaque thématique, des actions de différentes natures peuvent être mise en place :

- Actions expérimentales
- Préservation foncière
- Information et sensibilisation
- Pérennité des mesures de compensation
- Aménagement paysager
- Rétablissement d'habitats pour la biodiversité
- Ajout de moyens financiers pour des mesures compensatoires
- Financement : recherche, politiques publiques, études spécifiques, investissements, équipements, ...
- Actions d'information et de sensibilisation des publics

Les décisions concernant l'orientation d'éventuels financements sur la mise en œuvre d'actions d'accompagnement feront l'objet d'une concertation.

PREMIÈRES ORIENTATIONS PROPOSÉES PAR LA COMMUNE

- Valider l'opportunité des mesures d'accompagnement.
- Cibler les thématiques et actions.
- Etudier les possibilités de financement

Éléments pouvant être co-construits

- Faut-il mettre en œuvre des actions d'accompagnement ?
- Quelles thématiques les actions d'accompagnement devraient-elles traiter en priorité ?
- Quel type d'actions devraient-elles financer ?

45

Questions

Propositions

Remarques

46

Merci pour votre participation

Vous pouvez nous remettre votre livret aujourd'hui ou avant le 12 janvier 2023

Via

- concertation@acceptablesavenirs.eu
- Acceptables Avenirs, 20 rue Hermès, 31520 Ramonville Saint-Agne

Pour plus d'informations, vous pouvez nous joindre au 09 75 40 10 86

46

Annexe 9

Flyer

Atelier d'information, de dialogue et d'évaluation

24 avril 2024

Réflexion sur l'opportunité d'un projet éolien d'intérêt territorial

Deuxième temps d'information et de dialogue

Mercredi 24 avril 2024

Salle des fêtes

Sousceyrac-en-Quercy

de 16h00 à 20h00

Accès gratuit et ouvert à tout public

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique



ACCEPTABLES
AVENIRS

Pour plus de renseignements, contactez :

concertation@acceptablesavenirs.eu

ou 09 75 40 10 86



QUERCY ÉNERGIES

AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE



COMMUNE NOUVELLE



Annexe 10

Mail d'information

Atelier d'information, de dialogue et d'évaluation

24 avril 2024

De: concertation acceptablesavenir concertation@acceptablesavenir.eu
Objet: Sousceyrac-en-Quercy - Concertation sur l'opportunité d'un projet éolien d'intérêt territorial
Date: 14 mars 2024 à 10:15



Madame, Monsieur,

La Commune de Sousceyrac-en-Quercy a ouvert une réflexion sur l'opportunité de créer un projet éolien d'intérêt territorial, sur le domaine public communal.
Cette réflexion est menée avec les acteurs du territoire par la mise en place d'une concertation, dont l'organisation et l'animation ont été confiées à l'agence Acceptables Avenir.

Un premier temps d'information et de dialogue a été organisé les 9 et 12 décembre 2023 à la Salle des fêtes de Sousceyrac-en-Quercy, via une exposition présentant les premières orientations du projet.

Ces deux événements ont accueilli 88 visiteurs, qui ont pu échanger avec les élus puis faire part de leurs remarques, questions et propositions à l'aide d'un livret de dialogue. Ce livret est resté disponible pendant un mois suite aux expositions.

Les documents ont été mis en ligne sur le site internet de la Commune.

Les retours ont été nombreux et totalisent plus de 300 questions, 83 propositions et de nombreuses remarques. Comme elle s'y était engagée, la Commune apportera des réponses à l'ensemble des questionnements soulevés.

Un deuxième temps d'information et de dialogue est organisé le mercredi 24 avril 2024, de 16h à 20h, à la Salle des fêtes de Sousceyrac-en-Quercy.

Les premiers éléments de réponse y seront présentés et le dialogue pourra alors se poursuivre.



Nous vous remercions par avance de relayer ce message aux entités ou personnes qu'il vous semblerait pertinent d'informer, et restons à votre disposition pour tout complément d'informations.

Avec nos respectueuses salutations,

L'équipe d'animation de la concertation.

Acceptables Avenir
20 rue Hermès
31520 Ramonville Saint-Agne
09.75.40.10.86



De: concertation acceptablesavenir concertation@acceptablesavenir.eu  
Objet: Sousceyrac-en-Quercy - Concertation sur l'opportunité d'un projet éolien d'intérêt territorial
Date: 17 avril 2024 à 09:17

Madame, Monsieur,

La Commune de Sousceyrac-en-Quercy a ouvert une réflexion sur l'opportunité de créer un projet éolien d'intérêt territorial, sur le domaine public communal.
 Cette réflexion est menée avec les acteurs du territoire par la mise en place d'une concertation, dont l'organisation et l'animation ont été confiées à l'agence Acceptables Avenirs.
 Un premier temps d'information et de dialogue a été organisé les 9 et 12 décembre 2023 à la Salle des fêtes de Sousceyrac-en-Quercy, via une exposition présentant les premières orientations du projet.
 Ces deux événements ont accueilli 88 visiteurs, qui ont pu échanger avec les élus puis faire part de leurs remarques, questions et propositions à l'aide d'un livret de dialogue. Ce livret est resté disponible pendant un mois suite aux expositions. Les documents ont été mis en ligne sur le site internet de la Commune.
 Les retours ont été nombreux et totalisent plus de 300 questions, 83 propositions et de nombreuses remarques. Comme elle s'y était engagée, la Commune apportera des réponses à l'ensemble des questionnements soulevés.

**Un deuxième temps d'information et de dialogue est organisé
 le mercredi 24 avril 2024, de 16h à 20h,
 à la Salle des fêtes de Sousceyrac-en-Quercy.**

Les premiers éléments de réponse y seront présentés et le dialogue pourra alors se poursuivre.
 Nous vous remercions par avance de relayer ce message aux personnes qu'il vous semblerait pertinent d'informer.

Avec nos respectueuses salutations,

L'équipe d'animation de la concertation.

Acceptables Avenirs
 20 rue Hermès
 31520 Ramonville Saint-Agne
 09.75.40.10.86

Réflexion sur l'opportunité d'un
 projet éolien d'intérêt territorial

Deuxième temps
 d'information et de
 dialogue

Mercredi 24 avril 2024
 Salle des fêtes
 Sousceyrac-en-Quercy
 de 16h00 à 20h00

Accès gratuit et ouvert à tout public



Pour plus de renseignements, contactez :
concertation@acceptablesavenir.eu
 ou 09 75 40 10 86



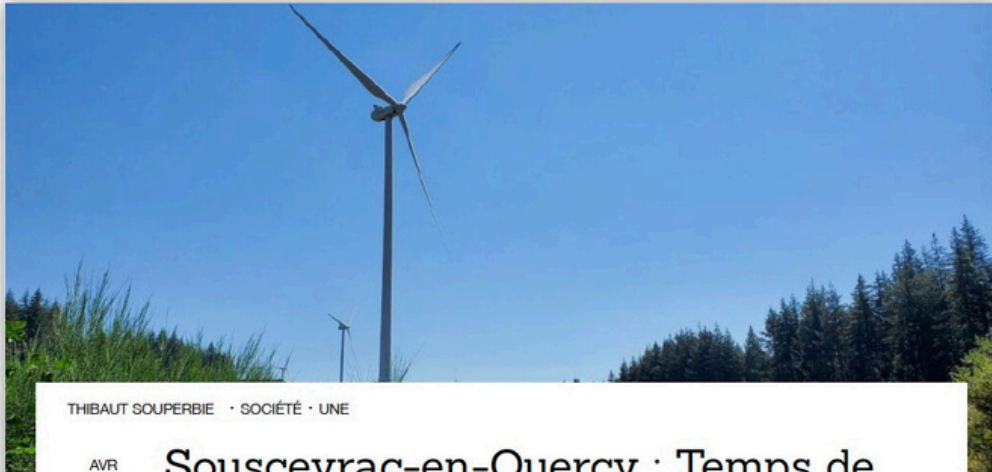
Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

Annexe 11

Communiqué de presse
Atelier d'information, de dialogue et d'évaluation
24 avril 2024



Nouvel article



THIBAUT SOUPERBIE · SOCIÉTÉ · UNE

AVR
10

1072

View

Souceyrac-en-Quercy : Temps de dialogue sur l'opportunité d'un projet éolien d'intérêt territorial le 24 avril

Il se déroulera à la salle des fêtes de 16 h à 20 h.

La commune de Souceyrac-en-Quercy a ouvert une réflexion sur l'opportunité de créer un projet éolien d'intérêt territorial, sur le domaine public communal. Cette réflexion est menée avec les acteurs du territoire par la mise en place d'une concertation, dont l'organisation et l'animation ont été confiées à l'agence Acceptables Avenirs. Un premier temps d'information et de dialogue a été organisé les 9 et 12 décembre 2023 à la Salle des fêtes de Souceyrac-en-Quercy, via une exposition présentant les premières orientations du projet. Ces deux événements ont accueilli 88 visiteurs, qui ont pu échanger avec les élus puis faire part de leurs remarques, questions et propositions à l'aide d'un livret de dialogue. Ce livret est resté disponible pendant un mois suite aux expositions. Les documents ont été mis en ligne sur le site internet de la commune. Les retours ont été nombreux et totalisent plus de 300 questions, 83 propositions et de nombreuses remarques. Comme elle s'y était engagée, la commune apportera des réponses à l'ensemble des questionnements soulevés. Un deuxième temps d'information et de dialogue est organisé le mercredi 24 avril 2024, de 16 h à 20 h, à la Salle des fêtes de Souceyrac-en-Quercy.

Partager :

Post

Partager 4

Share

WhatsApp

Annexe 12

Mail d'information post :
Atelier d'information, de dialogue et d'évaluation
24 avril 2024

De: concertation acceptablesavenir concertation@acceptablesavenir.eu ✉
Objet: Sousceyrac-en-Quercy - Concertation sur l'opportunité d'un projet éolien d'intérêt territorial
Date: 29 avril 2024 à 09:35

Madame, Monsieur,

La Commune de Sousceyrac-en-Quercy a ouvert une réflexion sur l'opportunité de créer un projet éolien d'intérêt territorial, sur le domaine public communal.
Cette réflexion est menée avec les acteurs du territoire par la mise en place d'une concertation, dont l'organisation et l'animation ont été confiées à l'agence Acceptables Avenirs.
Un premier temps d'information et de dialogue a été organisé les 9 et 12 décembre 2023 à la Salle des fêtes de Sousceyrac-en-Quercy, via une exposition présentant les premières orientations du projet.

Un deuxième temps d'information et de dialogue a été organisé le mercredi 24 avril 2024, de 16h à 20h, à la Salle des fêtes de Sousceyrac-en-Quercy.
Les premiers éléments de réponse de la commune aux questions et propositions du territoire y ont été présentés et deux livrets mis à disposition :

- Livret des premières réponses aux questions du territoire
- Livret pour transmettre questions, suggestions et évaluation

Ces livrets sont disponibles au téléchargement via ce lien



ou sur le site web de la mairie de Sousceyrac-en-Quercy.

Les retours sont possibles jusqu'au 24 mai 2024 à nous remettre par mail (concertation@acceptablesavenir.eu) ou par courrier (Acceptables Avenirs, 20 rue Hermès, 31520 Ramonville Saint-Agne).

Nous vous remercions par avance de relayer ce message aux personnes qu'il vous semblerait pertinent d'informer.

En vous remerciant,
Cordialement,

L'équipe d'animation de la concertation.

Acceptables Avenirs
20 rue Hermès
31520 Ramonville Saint-Agne
09.75.40.10.86

Annexe 13

Panneaux d'information
Atelier d'information, de dialogue et d'évaluation
24 avril 2024

Réflexion sur l'opportunité d'un projet éolien d'intérêt territorial

Deuxième temps d'information et de dialogue

3 ateliers :

- Les retours du territoire
- Réflexion autour des alternatives à l'éolien
- Réflexion autour du "Comité de Suivi Élargi" et du "Cahier des charges des attentes du territoire"

Mercredi 24 avril 2024
Salle des fêtes de Sousceyrac-en-Quercy
de 16h00 à 20h00



Plan des ateliers

Atelier 1

Les retours du territoire suite aux expositions de décembre 2023

- 1 Contributions et Contributeurs
- 2 Traitement des contributions
- 3 à 4 Les propositions du territoire
- 5 à 12 Les réponses de la commune aux propositions du territoire



Livret des premières réponses aux questions du territoire



Atelier 2

Réflexion autour des alternatives à l'éolien

- 13 Les alternatives à l'éolien proposées par le territoire et leur évaluation par les parties prenantes
- 14 à 16 Informations sur les alternatives



Livret pour transmettre vos questions, suggestions et votre évaluation.



Atelier 3

Premières hypothèses pour un projet éolien d'intérêt territorial

- 17 Proposition de la commune : "Le comité de suivi élargi"
- 18 à 23 Ebauche du "Cahier des charges des attentes du territoire"



1

Atelier 1

Les retours du territoire
Contributions et Contributeurs

Un premier temps d'information et de dialogue a été organisé les 9 et 12 décembre 2023 à la Salle des fêtes de Sousceyrac-en-Quercy, via une exposition présentant les premières orientations du projet.

Les 41 contributions écrites ont été transmises par des associations et des citoyens et totalisent plus de :

83 propositions

Ces deux événements ont accueilli :

88 visiteurs

300 questions

et ont permis le recueil de :

41 contributions

de nombreuses remarques

Comme elle s'y était engagée, la Commune apportera des réponses à l'ensemble des questionnements soulevés.

Retrouver les premières réponses de la commune aux questions du territoire dans le livret ci-dessous, disponible au téléchargement via ce QR code



Le livret est composé de trois parties :

- Les premières réponses de la commune aux questions du territoire
- L'analyse des propositions
- L'ensemble des contributions "brutes" sans reformulation, est disponible dans le livret les premières réponses de la commune aux questions du territoire

2

Atelier 1

Les retours du territoire -
Traitement des contributions



Traitement des propositions

Les propositions du territoire ont été analysées objectivement par la commune, puis traitées de différentes manières :

- ▶ La proposition est acceptée par la commune et devient un "engagement" inscrit dans le cahier des charges des attentes du territoire. ▶ ATELIER 3
- ▶ La proposition est acceptée par la commune sous réserve de faisabilité et devient une "réflexion à poursuivre" inscrite dans le cahier des charges des attentes du territoire. ▶ ATELIER 3
- ▶ La proposition représente une alternative à l'éolien et est donc soumise à l'évaluation du territoire. ▶ ATELIER 2
- ▶ La proposition n'est pas retenue par la commune, une explication est apportée. ▶ ATELIER 1



Traitement des questions

Les questions du territoire ont été analysées objectivement par la commune, puis traitées de différentes manières :

- ▶ La commune n'est pas encore en mesure d'apporter une réponse détaillée/complète du fait du stade très amont "d'étude d'opportunité" sur le projet, la question devient donc un "point de vigilance" inscrit dans le cahier des charges des attentes du territoire. ▶ ATELIER 3
- ▶ La commune est en mesure de répondre à la question et la met à disposition dans le livret des premières réponses aux questions du territoire. ▶ ATELIER 1

3

Atelier 1

Les retours du territoire - Les propositions du territoire

Gouvernance et implication des acteurs locaux

- Elargir la concertation dans le temps de la discussion et avec le Grand-Figeac et Cauvaldor
- Favoriser des échanges constructifs entre les associations environnementales et les porteurs du projet
- Mettre en place une phase d'information objective et d'échange plusieurs mois entre pros/anti-éolien, citoyens et associations
- Intégrer le Comité de suivi citoyen pour toutes les phases du projet (travaux, exploitation, démantèlement) dans le cahier des charges
- Ouvrir le Comité de Suivi aux acteurs du territoire d'échange et assurer la transparence et l'exhaustivité des informations
- Expliciter les critères de la décision de la collectivité de poursuivre ou non le projet
- Mettre en place un référendum à l'issue de concertation

Préservation du cadre de vie (biodiversité, santé des habitants)

- Éviter le mitage du territoire.
- Éviter toute implantation en zones humides (étangs,...)
- Éviter toute implantation en zones ZNIEFF de type 1,
- Implantation au minimum à 200m des lisières de bois.
- Mettre en place des mesures de protection des oiseaux, et chiroptères (bridage des turbines ou arrêt des turbines sous conditions de vent énoncées par CNPN: en-deça de 9m/s)
- Éviter tout bridage acoustique pour protéger les chouettes des collisions
- Minimiser les nuisances en phase de travaux: Organiser le chantier en fonction du cycle biologique des espèces inventoriées
- Rechercher en priorité un dimensionnement des éoliennes qui minimise les dommages
- Faire une étude de biodiversité par une entreprise indépendante avant d'entamer la phase de développement préalable
- Faire des études acoustiques pour le parc éolien de la Luzette en prenant en compte les basses fréquences entre 0 et 100 Hertz.

Spécifications du projet (caractéristiques techniques, localisation)

- Prévoir une distance de minimale de 1000m entre les éoliennes et les premières habitations.
- Prévoir une distance de minimale de 10x hauteur maximale des éoliennes avec les premières habitations.
- Rechercher en priorité un dimensionnement qui évite les dommages
- Si nuisances proportionnelles à la taille: éviter les éoliennes les plus hautes



Pour simplifier le traitement et l'analyse de l'ensemble des contributions, Acceptables Avenirs a effectué des reformulations sur les propositions du territoire. Ce sont ces propositions reformulées qui sont présentées sur cet atelier. L'ensemble des contributions "brutes" sans reformulation, est disponible dans le livret de premières réponses de la commune aux questions du territoire.

4

Atelier 1

Les retours du territoire - Les propositions du territoire

Modèle économique et retombées pour la collectivité et les citoyens

- Opter pour la sélection d'une société de projet sous "contrôle étroit" (modalité de développement).
- Assurer que les retombées du projet (énergie produite + flux financiers de type loyer nuisances) soient redirigées en priorité sur le territoire des populations directement exposées au projet
- Prévoir le budget pour un accompagnement AMO de qualité
- Réinvestir les bénéfices du projet dans une politique de sobriété / transition écologique de la commune.

Informations en lien avec le projet, le territoire et la politique sectorielle

- Concevoir des simulations visuelles fiables.
- Mise en place d'un projet de sciences participatives pour réaliser un « Atlas de la biodiversité » + outil de diffusion de l'information (publication, SIG)
- Trouver une cohérence de la production d'énergie intermittente d'origine éolienne avec une politique territoriale plus large pour la production d'ENR
- Apporter des informations complémentaires:
 - nuisances potentielles sur la biodiversité et la santé
 - Garanties aux administrés sur la protection qui leur est due dans le cadre du code de la santé publique
 - équivalent de la consommation électrique de X foyers en prenant en compte la totalité de la consommation y compris chauffage et eau chaude. (Parc de la Luzette)
 - équilibre économique du projet pour différents scénarios.
 - coûts/bénéfices pour la mairie en cas de poursuite ou d'arrêt du projet + bénéfices des exploitants, promoteurs et propriétaires
 - rentabilité financière des investissements et performance pour le parc de la Luzette.
 - Conditions de participation financière pour l'épargne des ménages.
 - expliciter la notion de contrat "PPA"
- Mettre toutes les pièces du dossier en pré validation à disposition du publique sur le site internet de la commune (CCAT)



Pour simplifier le traitement et l'analyse de l'ensemble des contributions, Acceptables Avenirs a effectué des reformulations sur les propositions du territoire. Ce sont ces propositions reformulées qui sont présentées sur cet atelier. L'ensemble des contributions "brutes" sans reformulation, est disponible dans le livret de premières réponses de la commune aux questions du territoire.

5

Atelier 1

Les retours du territoire - Les réponses de la commune aux propositions du territoire

Gouvernance et implication des acteurs locaux

Les propositions reformulées du territoire	La réponse de la commune
<ul style="list-style-type: none"> • Elargir la concertation dans le temps de la discussion et avec le Grand-Figeac et Cauvaldor • Favoriser des échanges constructifs entre les associations environnementales et les porteurs du projet • Mettre en place une phase d'information objective et d'échange plusieurs mois entre pros/anti-éolien, citoyens et associations • Intégrer le Comité de suivi citoyen pour toutes les phases du projet (travaux, exploitation, démantèlement) dans le cahier des charges • Ouvrir le Comité de Suivi aux acteurs du territoire d'échange et assurer la transparence et l'exhaustivité des informations • Expliciter les critères de la décision de la collectivité de poursuivre ou non le projet • Mettre en place un référendum à l'issue de concertation 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la concertation, sur toutes les phases du projet, via un dispositif à imaginer collectivement. Aucun référendum n'est actuellement prévu par la Commune. • Mise en place un Comité de Suivi Élargi (CS) (extension aux citoyens du Comité de Suivi actuel) voir détail panneau 17 • Première proposition de composition à concevoir : CS actuel, une personne de l'association locale APPGE, 2 personnes de la Commune de Souceyrcac-en-Quercy, 2 personnes des Communes limitrophes (rang 2), ONF • Processus de décision / articulation avec décisions collectivité



Retrouver les contributions "brutes" sans reformulation dans le livret de premières réponses de la commune aux questions du territoire.

6

Atelier 1

Les retours du territoire - Les réponses de la commune aux propositions du territoire

Préservation du cadre de vie (biodiversité, santé des habitants)

Les propositions reformulées du territoire	La réponse de la commune
Éviter le mitage du territoire.	<p>Oui sous réserve de faisabilité Engagement possible de l'équipe communale en place : pas d'autres projets éoliens sur parcelles publiques dont la Commune a la maîtrise</p> <p>Précisions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le zonage du PLU de Souceyrcac (ancienne commune) ne dispose que d'une zone favorable à l'éolien, mise en place à l'occasion du parc de La Luzette. • Le prochain PLUI de Cauvaldor propose également un futur zonage adéquat, mais circonscrit aux parcelles communales. Aucun projet ne peut donc se faire ailleurs
Éviter toute implantation en zones humides (étangs,...)	Oui
Éviter toute implantation en zones ZNIEFF de type 1,	<p>Non</p> <ul style="list-style-type: none"> • La zone d'étude est constituée par les parcelles communales, qui se trouvent dans la ZNIEFF 1 n°730011013 « Vallée du Cayla, bois du Grand Communal et de la Luzette »
Implantation au minimum à 200m des lisières de bois.	<p>Non</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les parcelles publiques sont en pleine forêt communale
Mettre en place des mesures de protection des oiseaux, et chiroptères (bridage des turbines ou arrêt des turbines sous conditions de vent énoncées par CNPN: en-deça de 9m/s)	<p>Oui sous réserve de faisabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un bridage "chiroptère" par prévision est d'ores et déjà acté (comme sur La Luzette). Les caractéristiques du bridage seront définies à la lumière des études environnementales et du retour d'expérience de La Luzette • D'autres bridages et leurs caractéristiques seront étudiées en phase de développement
Rechercher en priorité un dimensionnement des éoliennes qui minimise les dommages	<p>Oui</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le dimensionnement appliquera la séquence Éviter-Réduire-Compenser (ERC) et ne se basera pas sur la seule performance économique



Retrouver les contributions "brutes" sans reformulation dans le livret de premières réponses de la commune aux questions du territoire.

7

Atelier 1 Les retours du territoire - Les réponses de la commune aux propositions du territoire

Préservation du cadre de vie (biodiversité, santé des habitants)

Les propositions reformulées du territoire	La réponse de la commune
Faire une étude de biodiversité par une entreprise indépendante avant d'entamer la phase de développement préalable	Oui <ul style="list-style-type: none"> Un pré-diagnostic multithématique est prévu avant l'étude d'impact réglementaire, afin de vérifier qu'il n'existe pas de point rédhibitoire pour la suite du développement du projet. La biodiversité sera prise en compte dans ce pré-diagnostic : Un premier inventaire "simple" sur la faune volante sur site sera prévu ; une entreprise indépendante sera missionnée. Un inventaire complet « faune-flore / 4 saisons » sera réalisé dans le cadre de l'étude d'impact, toujours par une entreprise indépendante soigneusement choisie.
Minimiser les nuisances en phase de travaux: Organiser le chantier en fonction du cycle biologique des espèces inventoriées	Oui
Éviter tout bridage acoustique pour protéger les chouettes des collisions	Non Le bridage acoustique sera prévu, comme sur La Luzette, conformément à la réglementation en vigueur.
Faire des études acoustiques pour le parc éolien de la Luzette en prenant en compte les basses fréquences entre 0 et 100 Hertz.	Non <ul style="list-style-type: none"> Les études acoustiques commencent dès 50 Hz Les résultats de l'étude acoustique réalisée lors de l'étude d'impact sont accessibles : cf. fiche Luzette (livret de premières réponses de la commune aux questions du territoire), lien de téléchargement vers l'étude d'impact. La Commune tâchera de récupérer les études acoustiques réalisées à la mise en service de La Luzette Le parc de La Luzette fait l'objet d'un suivi global par l'Etat (mission d'inspection des ICPE, DREAL) : le parc est réputé conforme à la réglementation en vigueur, notamment sur les aspects acoustiques A la connaissance de la Commune, aucune plainte n'a été reçue par le gestionnaire du parc de La Luzette de la part des riverains La Commune sera très attentive aux résultats des études épidémiologiques en cours sur l'acoustique et les basses fréquences.

Retrouver les contributions "brutes" sans reformulation dans le livret de premières réponses de la commune aux questions du territoire.

8

Atelier 1 Les retours du territoire - Les réponses de la commune aux propositions du territoire

Modèle économique et retombées pour la collectivité et les citoyens

Les propositions reformulées du territoire	La réponse de la commune
Opter pour la sélection d'une société de projet sous "contrôle étroit" (modalité de développement).	Oui sous réserve de faisabilité <ul style="list-style-type: none"> Les modalités de développement (« contrôle étroit » ou « appel à manifestation d'intérêt ») seront étudiées en temps voulu, via des entretiens avec des projets similaires mais aussi le recours à une AMO spécialisée Chaque solution présente des avantages et des inconvénients. Le choix final sera débattu en Comité de suivi élargi, mais aussi concerté avec les parties prenantes Quelles que soient les modalités choisies, la maîtrise locale (notamment communale) des décisions sera effective
Assurer que les retombées du projet (énergie produite + flux financiers de type loyer nuisances) soient redirigées en priorité sur le territoire des populations directement exposées au projet	Oui sous réserve de faisabilité <ul style="list-style-type: none"> Le projet est initialement pensé pour maximiser les retombées économiques locales Le rendement économique du projet devra être réparti entre la rémunération des investissements réalisés (en capital ou en dette), la maîtrise du prix de vente de l'électricité (en cas de vente locale d'électricité), le financement d'actions d'accompagnement. La notion de « loyer nuisances » sera étudiée en phase de développement
Prévoir le budget pour un accompagnement AMO de qualité	Oui <ul style="list-style-type: none"> L'objectif de la Commune est de recourir à des intervenants compétents et indépendants, sur toutes les phases du projet
Réinvestir les bénéfices du projet dans une politique de sobriété / transition écologique de la commune.	Oui sous réserve de faisabilité <ul style="list-style-type: none"> Cette action est déjà envisagée (cf. « actions d'accompagnement »). Elle sera mise en œuvre si l'équation économique du projet le permet, et que les parties prenantes le valident Les éventuelles futures mesures d'accompagnement seront analysées au sein du comité de suivi élargi en termes de faisabilité, mais aussi concertées avec les parties prenantes.

Retrouver les contributions "brutes" sans reformulation dans le livret de premières réponses de la commune aux questions du territoire.

9

Atelier 1 Les retours du territoire - Les réponses de la commune aux propositions du territoire

Informations en lien avec le projet, le territoire et les politiques sectorielles.

Les propositions reformulées du territoire	La réponse de la commune
Concevoir des simulations visuelles fiables.	Oui <ul style="list-style-type: none"> Un paysagiste compétent sera recruté en phase de développement pour abonder l'étude d'impact, qui doit réglementairement intégrer un volet paysager.
Mise en place d'un projet de sciences participatives pour réaliser un « Atlas de la biodiversité » + outil de diffusion de l'information (publication, SIG)	Oui sous réserve de faisabilité <ul style="list-style-type: none"> Cette action pourrait relever d'une « action d'accompagnement », comme évoqué dans l'exposition La réalisation de cette action sera débattue au sein du CS élargi, mais aussi concertée avec les parties prenantes des subventions publiques existent pour la réalisation d'Atlas de la biodiversité communale. Ce sont néanmoins des études longues et coûteuses.
Trouver une cohérence de la production d'énergie intermittente d'origine éolienne avec une politique territoriale plus large pour la production d'ENR	La commune ne peut pas s'engager à cette échelle, néanmoins : <ul style="list-style-type: none"> Cette cohérence est recherchée au niveau territorial via le déploiement de diverses sources ENR aux profils différents. C'est ce qu'on appelle le mix énergétique, qui ne se raisonne pas à l'échelon individuel ou communal, mais sur une maille géographique plus importante. C'est bien ce que prévoient les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) des Communautés de communes Cauvaldor et Grand Figeac Les énergies renouvelables sont complémentaires entre elles et limitent l'intermittence. Par ailleurs, le réseau électrique est toujours là pour subvenir aux besoins. Les consommateurs auront tout intérêt à faire évoluer leurs pratiques de consommation afin de mieux s'adapter au bouquet local de production d'énergie renouvelable. Enfin, des solutions de flexibilité et de stockage existent, même si pour le stockage, la viabilité économique n'est pas aujourd'hui au rendez-vous

Retrouver les contributions "brutes" sans reformulation dans le livret de premières réponses de la commune aux questions du territoire.

10

Atelier 1 Les retours du territoire - Les réponses de la commune aux propositions du territoire

Informations en lien avec le projet, le territoire et les politiques sectorielles.

Les propositions reformulées du territoire (Apport d'informations)	La réponse de la commune
<ul style="list-style-type: none"> Nuisances potentielles sur la biodiversité et la santé Garanties aux administrés sur la protection qui leur est due dans le cadre du code de la santé publique équivalent de la consommation électrique de X foyers en prenant en compte la totalité de la consommation y compris chauffage et eau chaude. (Parc de la Luzette) 	Oui <ul style="list-style-type: none"> De nombreuses informations complémentaires ont déjà été apportées dans le livret de premières réponses aux questions Pour les informations manquantes, la hiérarchisation des informations complémentaires à fournir et leur temporalité seront soumises au comité de suivi élargi
Coûts/bénéfices pour la mairie en cas de poursuite ou d'arrêt du projet + bénéfices des exploitants, promoteurs et propriétaires	Oui <ul style="list-style-type: none"> Des premiers repères économiques sont fournis dans le livret de premières réponses aux questions Des informations complémentaires seront apportées en phase de développement En l'état, la Commune porte seule les dépenses de développement (pour l'instant : démarche de concertation). Elle bénéficie néanmoins de subventions publiques (projet lauréat AMI ADEME Région) pour cela L'intégration d'autres acteurs pour porter le développement sera étudiée si le projet se poursuit. La priorité ira dans un premier temps à des acteurs publics locaux (Collectivités, SEM LEN), voire des citoyens, qui le souhaiteraient De manière générale, les aspects économiques (comme les autres aspects) feront l'objet d'une transparence totale avec les parties prenantes
équilibre économique du projet pour différents scénarios.	Oui <ul style="list-style-type: none"> Des premiers repères économiques sont fournis dans le livret de premières réponses aux questions Des informations complémentaires seront apportées en phase de développement

Retrouver les contributions "brutes" sans reformulation dans le livret de premières réponses de la commune aux questions du territoire.

11

Atelier 1 Les retours du territoire - Les réponses de la commune aux propositions du territoire

Informations en lien avec le projet, le territoire et les politiques sectorielles

Les propositions reformulées du territoire (Apport d'informations)	La réponse de la commune
Conditions de participation financière pour l'épargne des ménages.	<p>Oui</p> <ul style="list-style-type: none"> En l'état des réflexions, les ménages pourront intégrer financièrement le projet de différentes façons, comportant plus ou moins de risques : pendant le développement ou seulement en phase de construction du parc ; dans le capital du projet (avec accès à la gouvernance) ou sur la dette du projet (sans accès à la gouvernance) Pour une intervention au capital du projet par les citoyens, il est vraisemblable qu'un opérateur intermédiaire dédié doive être créé
<ul style="list-style-type: none"> Expliciter la notion de contrat "PPA" Mettre toutes les pièces du dossier en pré validation à disposition du public sur le site internet de la commune (CCAT) 	<p>Oui</p> <ul style="list-style-type: none"> Un PPA (« Power Purchase Agreement ») est un contrat de droit privé liant un producteur d'électricité à un ou plusieurs consommateurs La transparence sur l'ensemble du projet est totale, et le restera. Des documents sont déjà en ligne sur le site Internet de la Commune, des informations complémentaires seront apportées si le projet se poursuit
Rentabilité financière des investissements et performance pour le parc de la Luzette.	<p>Oui sous réserve de faisabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> La Commune n'a pas vocation à diffuser les informations concernant une entreprise privée Des informations financières sur les entreprises privées sont néanmoins accessibles sur Internet. Elles sont parfois payantes. Si aucune rentabilité économique n'est possible, le projet ne sera bien entendu pas développé Si le projet émerge effectivement, les données financières seront logiquement partagées avec les parties prenantes

Retrouver les contributions "brutes" sans reformulation dans le livret de premières réponses de la commune aux questions du territoire.

12

Atelier 1 Les retours du territoire - Les réponses de la commune aux propositions du territoire

Spécifications du projet (caractéristiques techniques, localisation)

Les propositions reformulées du territoire	La réponse de la commune
<ul style="list-style-type: none"> Prévoir une distance de minimale de 1000m entre les éoliennes et les premières habitations. Prévoir une distance de minimale de 10x hauteur maximale des éoliennes avec les premières habitations. Rechercher en priorité un dimensionnement qui évite les dommages Si nuisances proportionnelles à la taille: éviter les éoliennes les plus hautes 	<p>Oui sous réserve de faisabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> La Commune est très attentive aux différentes nuisances, et appliquera la séquence Éviter-Réduire-Compenser de façon rigoureuse La distance aux habitations sera maximisée, sans pouvoir certifier aujourd'hui si elle sera de minimum 1000 m ou de 10 fois la hauteur en bout de pale. Si le projet se poursuit, les études de développement permettront de répondre à ces questions. A la connaissance de la Commune, aucune plainte de la part des riverains n'a été reçue par les exploitants du parc de La Luzette Les turbines disponibles sur le marché sont plus puissantes que les anciennes et ont besoin d'une plus grande hauteur pour fonctionner correctement, néanmoins, le dimensionnement ne sera pas basé sur la seule performance économique

Retrouver les contributions "brutes" sans reformulation dans le livret de premières réponses de la commune aux questions du territoire.

13

Atelier 2 Réflexion autour des alternatives à l'éolien - Les alternatives à l'éolien proposées par le territoire et leur évaluation par les parties prenantes

D'autres sources potentielles d'énergies renouvelables ont été mises en avant par le territoire dans le cadre de la concertation sous la forme de propositions. La commune souhaitant voir s'il est opportun d'explorer ces alternatives pour le territoire, propose une évaluation de ces alternatives en 3 dimensions.

La commune propose également des informations techniques sur ces alternatives dans les panneaux suivants.

Les alternatives proposées par le territoire

- Abandon du projet
- Ajout de trois éoliennes de même taille que celles existantes
- Production d'énergie par éolienne à axe vertical
- Production d'énergie par éolien domestique
- Production d'énergie par géothermie
- Production d'énergie par hydrolienne
- Production d'énergie par turbine hydraulique
- Réduction des consommations d'énergie : rénovation thermique

Les modalités d'évaluation

Chaque alternative sera évalué selon 3 dimensions :

- par le territoire (habitants, autres communes et associations) selon sa capacité à respecter les enjeux du territoire
- par la commune de Souceyrac selon son intérêt pour la commune
- par les entités techniques de Souceyrac selon sa faisabilité

Vous êtes invité à noter chaque évolution selon sa capacité à répondre à vos attentes (en fonction de vos critères)



14

Atelier 2 Réflexion autour des alternatives à l'éolien - Les alternatives à l'éolien proposées par le territoire et leur évaluation par les parties prenantes

En dehors de l'abandon du projet, les solutions proposées ne s'opposent pas nécessairement au projet de la Commune, mais peuvent être développées en complément de celui-ci.

La logique de Territoire à Énergie Positive de la Communauté de communes CAUVALDOR implique que le futur mix énergétique territorial repose sur les ressources renouvelables locales variées, telles que mentionnées dans le diagnostic PCAET. Il est essentiel de développer ces ressources en cohérence avec les besoins locaux en chaleur, mobilité et électricité spécifique.

Certaines propositions, telles que la géothermie sur site consommateur et le petit éolien, relèvent davantage de l'initiative individuelle que de projets d'ampleur collective comme celui de la Commune.

L'initiative individuelle de développer les ENR est effectivement très importante mais a priori non suffisante : le territoire a aussi besoin de projets ENR de plus grande ampleur. Pour ces projets d'ampleur, l'enjeu réside dans l'intégration des acteurs locaux dans l'organisation, le pilotage et la maîtrise du projet : c'est ce que souhaite la Commune pour son projet éolien.

Informations complémentaires sur les alternatives

Abandon du projet

C'est une action d'évitement « pur » (au sens Éviter-Réduire-Compenser qui guide la réalisation de l'étude d'impact), dont la faisabilité technique est évidemment possible. Compte tenu de la configuration envisagée du projet, cela priverait le territoire de diverses retombées positives :

- D'une production d'électricité renouvelable locale supplémentaire basée sur l'exploitation d'une ressource naturelle locale (le vent), permettant de contribuer aux politiques locales énergie-climat ;
- De la valorisation des ressources naturelles du territoire ;
- Revenus liés aux retombées économiques du projet (<https://energie-partagee.org/etude-retombees-eco>) : loyers pour la Commune, revenus liés à l'investissement financier local, recours aux entreprises locales, éventuelle vente locale d'électricité, etc. ;
- D'une sensibilisation générale du territoire à la transition écologique et de leviers améliorant les logiques de démocratie locale ;
- D'une dynamique citoyenne locale forte générée par la construction d'un projet coopératif et citoyen.

Source : (cf. <https://www.ecologie.gouv.fr/energies-citoyennes> et <https://energie-partagee.org>).

15

Atelier 2

Réflexion autour des alternatives à l'éolien - Les alternatives à l'éolien proposées par le territoire et leur évaluation par les parties prenantes

Ajout de 3 éoliennes de même taille que La Luzette

Taille et puissance	<ul style="list-style-type: none"> Dimensions de La Luzette : hauteur nacelle 95 m, rotor diamètre 110m (= puissance max. 2 MW), hauteur bout de pale 150 m. Environ 2 MW par éolienne, établissant un parc d'environ 6 MW.
Faisabilité	<ul style="list-style-type: none"> La faisabilité technique semble possible, et respecterait l'engagement de la Commune de prévoir 5 mâts au maximum. Un nombre minimum de 3 mâts est souvent évoqué comme la limite basse permettant à un projet de trouver une existence économique. La faisabilité de cette solution n'est pas assurée. Toutefois, elle pourra être étudiée pendant les études de développement, au moment de la définition du gabarit et de la puissance des machines.
Propositions de la Commune	<ul style="list-style-type: none"> Rester en veille sur l'évolution des caractéristiques (hauteur, puissance, éco-conception) des machines. Étudier cette solution au moment du développement, si le projet se poursuit

Eolienne à axe vertical et éolien domestique

Taille et puissance	<p>Equivalences pour un parc de 5 machines de 3 MW unitaire, soit 15 MW au total, à 2500 h/an : Éolienne de 10 kW (diamètre de rotor 7-8 m) à 1500 h/an pleine puissance ; besoin de 1500 machines pour une équivalence en puissance nominale, mais de 2 500 pour une équivalence en production électrique annuelle.</p>
Faisabilité	<ul style="list-style-type: none"> Ces solutions sont a priori domestiques et individuelles, et non d'ampleur comme le projet de la Commune. Elles présentent des hauteurs limitées les empêchant d'aller chercher les vents les plus forts et les moins turbulents. Selon l'ADEME, à moins de 20 km/h de moyenne annuelle (soit 5,5 m / sec), l'installation d'une éolienne domestique n'est pas conseillée.

Retrouver l'ensemble des informations complémentaires sur les alternatives à l'éolien, et toutes les sources utilisées dans le livret de premières réponses de la commune aux questions du territoire. (Rubrique : fiches techniques)

16

Atelier 2

Réflexion autour des alternatives à l'éolien - Les alternatives à l'éolien proposées par le territoire et leur évaluation par les parties prenantes

Géothermie

Taille et puissance	La géothermie accessible sur le territoire du Lot est dite de "très basse énergie", et permet de récupérer de la chaleur dans l'eau ou le sol par l'intermédiaire d'une pompe à chaleur, afin de satisfaire des besoins calorifiques (chaud/froid) dans un bâtiment précis.
Faisabilité	La géothermie accessible sur le territoire du Lot ne permet pas de produire de l'électricité et n'est donc pas comparable au projet éolien tel qu'envisagé par la Commune.

Hydroélectricité

Taille et puissance	<p>L'hydroélectricité est une énergie renouvelable utilisée depuis longtemps en France, sur environ 90% des gisements exploitables.</p> <p>Sur le territoire, c'est une énergie utilisée de longue date et avec une grande ampleur (cf. centrale hydroélectrique de Gagnac sur Cère de près de 95 MW).</p>
Faisabilité	<p>Des éléments questionnent l'avenir de ces filières sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le territoire sembler avoir déjà exploité les gisements les plus prometteurs (exemple du Lac du Tolerm : pas assez de débit pour justifier l'investissement dans une turbine) ; La réglementation liée à la « continuité écologique » des cours d'eau en France, notamment pour les installations hydroélectriques utilisant des seuils, est très contraignante ; L'avenir de la ressource en eau est incertain, compte tenu de l'impact des changements climatiques sur le régime des pluies.

Economies d'énergie par la sobriété énergétique

Les économies d'énergie (sobriété et efficacité énergétique) et le développement des énergies renouvelables sont les 2 faces d'une même pièce, celle de l'inscription du territoire dans une trajectoire de Territoire à Energie Positive (TEPOS). Ces deux notions ne doivent donc pas être opposées, mais développées simultanément.

Si les parties prenantes le valident, le projet pourrait prévoir de financer, sur la base des recettes du projet éolien, des actions dites d'accompagnement sur le thème économies d'énergie (sobriété et efficacité énergétiques).

Retrouver l'ensemble des informations complémentaires sur les alternatives à l'éolien, et toutes les sources utilisées dans le livret de premières réponses de la commune aux questions du territoire. (Rubrique : fiches techniques, alternatives)

17

Atelier 3

Premières hypothèses pour un projet éolien d'intérêt territorial
Proposition de la commune : "Le comité de suivi élargi"

Composition

Composition actuelle :

- Communes :** Sousceyrac-en-Quercy, Sénailac-Latronquière, Frayssinhes, Latouille Lentillac, Labastide-du-Haut-Mont, Saint-Céré, Saint-Saury, Saint-Cirgues, Laresses, Bagnac-sur-Célé
- Communautés de communes :** CC Causse et Vallée de la Dordogne (46), CC Grand Figeac (46), CC de la Châtaigneraie Cantalienne (15)
- Autres collectivités :** Territoire d'Energie Lot, Département du Lot, PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne
- Etat :** Direction Départementale des Territoires du Lot
- Associations spécialisées :** Quercy-Energies, Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) du Lot, ECLR-Occitanie, représentante du mouvement national « Energie Partagée » en Occitanie

Propositions d'ajouts, à discuter :

- 1 représentant de l'association locale APPGE
- 2 habitants de Sousceyrac-en-Quercy
- 2 habitants des communes de rang 2 (Laval-de-Cère, Teyssieu, Cornac, Frayssinhes, Latouille-Lentillac, Gorses, Sénailac-Latronquière, Labastide du haut mont, Cahus Gagnac, Glanes Bretenoux, Estal, Saint Laurent les Tours, Saint-Michel-Loubéjou, Belmont Bretenoux, Saint-Céré, St-Paul-de-Vern, Ladrat, Terrou, Saint-Médard-Nicourby, Montet-et-Boujal, Latronquière, Saint-Hilaire, Bessonies, Saint-Saury, Siran, Parlan, St-Julien-le-Pèlerin, Camps.)

Fonctionnement

Fonctionnement actuel :

- Le comité de suivi s'est réuni 10 fois depuis sa création en septembre 2022.
- Les ordres du jour concernent : état d'avancement du projet, démarches réalisées et partenariats établis. Dernièrement le comité de suivi était pleinement focalisé sur l'organisation de la présente concertation.
- Il se réunira tout au long du projet si celui-ci se poursuit, et en complément d'une démarche de concertation plus large.

Compétence consultative

Compétences actuelles :

- Suivre le déroulement du projet et favoriser les échanges entre les différents partenaires de manière à faciliter les prises de décisions de la commune

Proposition d'ajouts, à discuter :

- Construire le "Cahier des charges des attentes du territoire"
- Assurer la transparence et le suivi des informations
- Être consulté sur l'ensemble du développement, des démarches entreprises, des études, des prestataires, etc.

18

Atelier 3

Premières hypothèses pour un projet éolien d'intérêt territorial
Structure du cahier des charges

Structure du cahier des charges



Les premiers éléments du CCAT sont composés de propositions du territoire validées par la commune (**Engagements**)



Ces premiers éléments sont complétés par des propositions du territoire validées par la commune mais conditionnées par leur faisabilité (**Réflexion à poursuivre**)



Le CCAT devra également prendre connaissance des retours du territoire pour lesquels il n'y pas à ce jour de positionnement de la commune ou de réponses possibles (**Points de vigilance**)



Le CCAT ne prendra pas en compte les propositions du territoire invalidées par la commune.

Ces éléments sont répartis dans 6 thèmes

- Gouvernance et implication des acteurs locaux
- Préservation du cadre de vie (biodiversité, santé des habitants, paysages, ...)
- Modèle économique et retombées pour la collectivité et les citoyens
- Informations en lien avec le projet, le territoire et la politique sectorielle.
- Spécifications du projet (caractéristiques techniques, localisation)

19

Atelier 3

Premières hypothèses pour un projet éolien d'intérêt territorial
Ebauche du CCAT

GOVERNANCE ET IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX

ENGAGEMENTS

- Mise en place un Comité de Suivi Élargi (extension citoyenne et associative locale)
- Poursuite de la concertation, sur toutes les phases du projet, via un dispositif à construire collectivement
- Missionner des bureaux d'études indépendants, si possible locaux, avec des cahiers des charges d'étude et un choix de prestataire validés en Comité de suivi élargi
- Communiquer les résultats de toutes les études



REFLEXION A POURSUIVRE

- Composition et processus de décision du Comité de suivi élargi : Comité de suivi actuel + un représentant de l'association locale APPGE, 2 habitants de la Commune de Souceyrac-en-Quercy, 2 habitants des Communes limitrophes (dont de rang 2), ONF



POINTS DE VIGILANCE

• ...

20

Atelier 3

Premières hypothèses pour un projet éolien d'intérêt territorial
Ebauche du CCAT

PRÉSERVATION DU CADRE DE VIE (BIODIVERSITÉ, SANTÉ DES HABITANTS, PAYSAGES, ...)

ENGAGEMENTS

- Éviter toute implantation en zones humides
- Minimiser les nuisances en phase de travaux: organiser le chantier en fonction du cycle biologique des espaces inventoriés
- Faire un premier inventaire sur la faune volante, par une entreprise indépendante, au moment du prédiagnostic (prochaine étape si le projet se poursuit). Un inventaire faune flore 4 saisons sera également réalisé lors de l'étude d'impact réglementaire
- Dimensionner les éoliennes en appliquant la séquence Eviter-Réduire-Compenser (ERC) et ne pas se baser sur la seule performance économique
- Rester en veille sur les coûts liés au démantèlement afin d'ajuster, le cas échéant, le montant des garanties. Sanctuariser comptablement les garanties afin qu'elles restent toujours disponibles
- Rester en veille sur les études épidémiologiques et autres expérimentations en cours visant à analyser et réduire les impacts sanitaires
- Rester en veille sur d'éventuelles nouvelles études sur l'impact de l'éolien sur les prix de l'immobilier
- Dans le cas où la Commune déciderait de poursuivre le projet, elle exigerait une exemplarité des démarches entreprises, des différentes études (dont étude d'impact) et une indépendance des prestataires qui les réaliseraient
- Recourir à un expert paysagiste indépendant lors de l'étude d'impact, et produire des représentations visuelles fiables pour l'éventuel futur projet
- Utiliser le protocole de mesure acoustique en vigueur selon la loi



REFLEXION A POURSUIVRE

- Mise en place d'un "bridage biodiversité" (mesures de protection des oiseaux, et chiroptères)
- Etudier, en phase développement, d'autres types de bridage
- Préoccupations liées au recyclage et au démantèlement
- Préoccupations liées à "l'évitement du mitage du territoire"
- Réaliser des animations sur le thème des paysages et de la transition énergétique



POINTS DE VIGILANCE

Tant que les études de développement n'ont pas été réalisées, il est impossible de se prononcer objectivement sur les divers impacts : environnement et biodiversité, santé, paysages, etc. Tous ces éléments auxquels il n'est pas possible de répondre aujourd'hui constituent donc des points de vigilance pour l'éventuelle suite du projet.

21

Atelier 3

Premières hypothèses pour un projet éolien d'intérêt territorial
Ebauche du CCAT

MODÈLE ÉCONOMIQUE ET RETOMBÉES POUR LA COLLECTIVITÉ ET LES CITOYENS

ENGAGEMENTS

- Prévoir le budget pour un accompagnement AMO de qualité
- Monter un projet conforme au Label Energie Partagée, impliquant des retombées augmentées pour le territoire (dont économiques)



REFLEXION A POURSUIVRE

- Opter pour la sélection d'une société de projet sous "contrôle étroit" (modalité de développement).
- Assurer que les retombées du projet (énergie produite + flux financiers de type loyer nuisances) soient redirigées en priorité sur le territoire des populations directement exposées au projet
- Réinvestir les bénéfices du projet dans une politique de sobriété / transition écologique de la commune.



POINTS DE VIGILANCE

Questionnements du territoire liés :

- au passage du projet (Financement du projet, Modalités de développement, Exploitation)
- à l'intérêt territorial (Retombées économiques, Emplois, Participation des acteurs locaux, vente électricité, actions d'accompagnement)

22

Atelier 3

Premières hypothèses pour un projet éolien d'intérêt territorial
Ebauche du CCAT

INFORMATIONS EN LIEN AVEC LE PROJET, LE TERRITOIRE ET LA POLITIQUE SECTORIELLE.

ENGAGEMENTS

- Concevoir des simulations visuelles fiables.
- Mettre toutes les pièces du dossier en pré-validation à disposition du public sur le site internet de la commune (CCAT)
- Apporter des informations complémentaires sur les thèmes suivants :
 - Nuisances potentielles sur la biodiversité et la santé
 - Garanties aux administrés sur la protection qui leur est due dans le cadre du code de la santé publique
 - Equivalent de la consommation électrique de X foyers en prenant en compte la totalité de la consommation y compris chauffage et eau chaude. (Parc de la Luzette)
 - Equilibre économique du projet pour différents scénarios
 - Coûts/bénéfices pour la mairie en cas de poursuite ou d'arrêt du projet + bénéfices des exploitants, promoteurs et propriétaires
 - Conditions de participation financière pour l'épargne des ménages.
 - Expliciter la notion de contrat "PPA"



REFLEXION A POURSUIVRE

- Mise en place d'un projet de sciences participatives pour réaliser un « Atlas de la biodiversité » + outil de diffusion de l'information (publication, SIG)
- Apporter des informations complémentaires: rentabilité financière des investissements et performance pour le parc de la Luzette.



POINTS DE VIGILANCE

• ...

23

Atelier 3

Premières hypothèses pour un projet éolien d'intérêt territorial
Ebauche du CCAT

SPÉCIFICATIONS DU PROJET (CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES, LOCALISATION)

ENGAGEMENTS

- Rechercher en priorité un dimensionnement qui évite les dommages
- Limiter le nombre maximal de mâts à 5
- Rester en veille sur l'évolution des caractéristiques (hauteur, puissance, éco-conception) des machines.
- Étudier l'alternative "Ajout de 3 éoliennes de même taille que La Luzette" au moment du développement, si le projet se poursuit
- Positionner les mâts au plus près des pistes forestières existantes pour limiter les impacts
- Si le projet se poursuit, tendre vers une maximisation des distances aux habitations

REFLEXION A POURSUIVRE

- Prévoir une distance de minimale de 1000m entre les éoliennes et les premières habitations.
- Prévoir une distance de minimale de 10x hauteur maximale des éoliennes avec les premières habitations.
- Si nuisances proportionnelles à la taille: éviter les éoliennes les plus hautes

POINTS DE VIGILANCE

• ...

Le dialogue continue

Merci pour votre participation



Vous pouvez nous remettre votre livret au plus tard le 24 mai 2024
par mail à concertation@acceptablesavenirsr.eu
ou par courrier à
Acceptables Avenirs,
20 rue Hermès,
31520 Ramonville-Saint-Agne

Une version électronique modifiable via ce QR code



Annexe 14

Livret d'information et de dialogue
Atelier d'information, de dialogue et d'évaluation
24 avril 2024

Réflexion sur l'opportunité d'un projet éolien d'intérêt territorial

Livret d'information de dialogue et d'évaluation :

Ce livret contient :

- Les panneaux exposés le 24 avril 2024
- Les grilles d'évaluation des alternatives à l'éolien
- Des espaces de recueil de contributions

Mercredi 24 avril 2024 .
Salle des fêtes de Sousceyrac-en-Quercy .
de 16h00 à 20h00



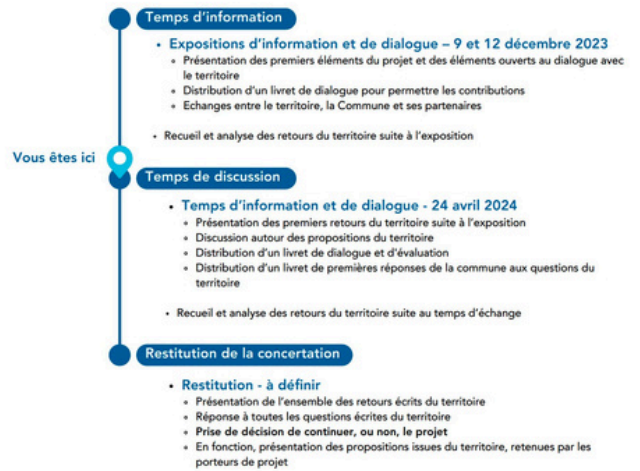
Votre participation

Ce livret synthétise les panneaux d'information exposés lors du temps d'information et de dialogue du 24 avril 2024 à Sousceyrac-en-Quercy.

A l'aide de ce livret, vous êtes invités à :

- Prendre connaissance des informations disponibles sur les ateliers (p. 7 à 29)
- Transmettre votre évaluation des alternatives proposées par le territoire (p. 31)
- Transmettre vos questions, remarques et propositions (p. 32 à 35)

Calendrier de la concertation :



Si la décision de poursuivre le projet est prise à l'issue de cette première phase, la concertation continuera sur tout le cycle de vie du projet.

Les modalités de la poursuite de la concertation sont ouvertes et feront l'objet d'échanges avec les parties prenantes.

2

Pour suivre votre participation

Afin de tracer vos questions et suggestions, nous vous proposons de renseigner le tableau ci-dessous et de conserver cette fiche pour suivre votre participation.

Vous êtes :

- Elu.e Citoyen.ne Association

Si vous souhaitez rester anonyme tout en suivant votre participation, vous avez la possibilité de créer un code.

Votre code (2 lettre, 3 chiffres) :

.....

Si non :

Nom :
Adresse mail :
Téléphone :

J'accepte que mes données soient utilisées par Acceptables Avenirs dans le cadre du projet selon sa politique de confidentialité*

Signature

Pourquoi être identifié?

La concertation est ouverte et transparente.

Un identifiant facilite le suivi de vos informations tout au long du projet.

Vous pouvez être informé directement des prochains événements autour de ce projet.

* UTILISATION ET TRANSMISSION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Durées de stockage de vos données
Les données personnelles en notre possession sont conservées indéfiniment.

Les droits que vous avez sur vos données
Vous pouvez demander la suppression de ces données personnelles de nos bases en nous envoyant un courriel à l'adresse info@acceptablesavenir.eu

Transmission de vos données personnelles
En aucun cas les données personnelles que nous possédons vous concernant ne sont vendues, transmises ou échangées, à quelque personne ou entité, à des fins commerciales et/ou de marketing.

Informations de contact

Si vous souhaitez exercer votre droit à la modification, à la consultation, ou à la suppression de vos données personnelles, merci de le faire par mail à l'adresse info@acceptablesavenir.eu

Procédures mises en oeuvre en cas de fuite de données
Conformément à la procédure prévue par le règlement général sur la protection des données en cas de fuite ou d'anomalie concernant les données personnelles en notre possession, nous informons les autorités compétentes (CNIL), et vous alertons de la nature des données ayant fuité et la nature du risque qui peut être engendrée si cela peut entamer vos droits et libertés (données sensibles) dans un délai maximal de 72 heures après constat du problème.

3

Panneaux d'information exposés lors du temps d'information et de dialogue du 24 avril 2024

4

Réflexion sur l'opportunité d'un projet éolien d'intérêt territorial

Deuxième temps d'information et de dialogue

3 ateliers :

- Les retours du territoire
- Réflexion autour des alternatives à l'éolien
- Réflexion autour du "Comité de Suivi Elargi" et du "Cahier des charges des attentes du territoire"

Mercredi 24 avril 2024
Salle des fêtes de Sousceyrac-en-Quercy
de 16h00 à 20h00



Plan des ateliers

Atelier 1

Les retours du territoire suite aux expositions de décembre 2023

- 1 Contributions et Contributeurs
- 2 Traitement des contributions
- 3 à 4 Les propositions du territoire
- 5 à 12 Les réponses de la commune aux propositions du territoire



Livret des premières réponses aux questions du territoire



Atelier 2

Réflexion autour des alternatives à l'éolien

- 13 Les alternatives à l'éolien proposées par le territoire et leur évaluation par les parties prenantes
- 14 à 16 Informations sur les alternatives



Livret pour transmettre vos questions, suggestions et votre évaluation.



Atelier 3

Premières hypothèses pour un projet éolien d'intérêt territorial

- 17 Proposition de la commune : "Le comité de suivi élargi"
- 18 à 23 Ebauche du "Cahier des charges des attentes du territoire"



1

Atelier 1

Les retours du territoire
Contributions et Contributeurs

Un premier temps d'information et de dialogue a été organisé les 9 et 12 décembre 2023 à la Salle des fêtes de Sousceyrac-en-Quercy, via une exposition présentant les premières orientations du projet.

Les 41 contributions écrites ont été transmises par des associations et des citoyens et totalisent plus de :

83 propositions

Ces deux événements ont accueilli :

88 visiteurs

300 questions

et ont permis le recueil de :

41 contributions

de nombreuses remarques

Comme elle s'y était engagée, la Commune apportera des réponses à l'ensemble des questionnements soulevés.

Retrouver les premières réponses de la commune aux questions du territoire dans le livret ci-dessous, disponible au téléchargement via ce QR code



Le livret est composé de trois parties :

- Les premières réponses de la commune aux questions du territoire
- L'analyse des propositions
- L'ensemble des contributions "brutes" sans reformulation, est disponible dans le livret les premières réponses de la commune aux questions du territoire

2

Atelier 1

Les retours du territoire -
Traitement des contributions



Traitement des propositions

Les propositions du territoire ont été analysées objectivement par la commune, puis traitées de différentes manières :

- ▶ La proposition est acceptée par la commune et devient un "engagement" inscrit dans le cahier des charges des attentes du territoire. ▶ ATELIER 3
- ▶ La proposition est acceptée par la commune sous réserve de faisabilité et devient une "réflexion à poursuivre" inscrite dans le cahier des charges des attentes du territoire. ▶ ATELIER 3
- ▶ La proposition représente une alternative à l'éolien et est donc soumise à l'évaluation du territoire. ▶ ATELIER 2
- ▶ La proposition n'est pas retenue par la commune, une explication est apportée. ▶ ATELIER 1



Traitement des questions

Les questions du territoire ont été analysées objectivement par la commune, puis traitées de différentes manières :

- ▶ La commune n'est pas encore en mesure d'apporter une réponse détaillée/complète du fait du stade très amont "d'étude d'opportunité" sur le projet, la question devient donc un "point de vigilance" inscrit dans le cahier des charges des attentes du territoire. ▶ ATELIER 3
- ▶ La commune est en mesure de répondre à la question et la met à disposition dans le livret des premières réponses aux questions du territoire. ▶ ATELIER 1

3

Atelier 1 Les retours du territoire - Les propositions du territoire

Gouvernance et implication des acteurs locaux

- Elargir la concertation dans le temps de la discussion et avec le Grand-Figeac et Cauvaldor
- Favoriser des échanges constructifs entre les associations environnementales et les porteurs du projet
- Mettre en place une phase d'information objective et d'échange plusieurs mois entre pros/anti-éolien, citoyens et associations
- Intégrer le Comité de suivi citoyen pour toutes les phases du projet (travaux, exploitation, démantèlement) dans le cahier des charges
- Ouvrir le Comité de Suivi aux acteurs du territoire d'échange et assurer la transparence et l'exhaustivité des informations
- Expliciter les critères de la décision de la collectivité de poursuivre ou non le projet
- Mettre en place un référendum à l'issue de concertation

Préservation du cadre de vie (biodiversité, santé des habitants)

- Éviter le mitage du territoire.
- Éviter toute implantation en zones humides (étangs,...)
- Éviter toute implantation en zones ZNIEFF de type 1,
- Implantation au minimum à 200m des lisières de bois.
- Mettre en place des mesures de protection des oiseaux, et chiroptères (bridage des turbines ou arrêt des turbines sous conditions de vent énoncées par CNPN: en-deça de 9m/s)
- Éviter tout bridage acoustique pour protéger les chouettes des collisions
- Minimiser les nuisances en phase de travaux: Organiser le chantier en fonction du cycle biologique des espèces inventoriées
- Rechercher en priorité un dimensionnement des éoliennes qui minimise les dommages
- Faire une étude de biodiversité par une entreprise indépendante avant d'entamer la phase de développement préalable
- Faire des études acoustiques pour le parc éolien de la Luzette en prenant en compte les basses fréquences entre 0 et 100 Hertz.

Spécifications du projet (caractéristiques techniques, localisation)

- Prévoir une distance de minimale de 1000m entre les éoliennes et les premières habitations.
- Prévoir une distance de minimale de 10x hauteur maximale des éoliennes avec les premières habitations.
- Rechercher en priorité un dimensionnement qui évite les dommages
- Si nuisances proportionnelles à la taille: éviter les éoliennes les plus hautes



Pour simplifier le traitement et l'analyse de l'ensemble des contributions, Acceptables Avenir a effectué des reformulations sur les propositions du territoire. Ce sont ces propositions reformulées qui sont présentées sur cet atelier. L'ensemble des contributions "brutes" sans reformulation, est disponible dans le livret de premières réponses de la commune aux questions du territoire.

4

Atelier 1 Les retours du territoire - Les propositions du territoire

Modèle économique et retombées pour la collectivité et les citoyens

- Opter pour la sélection d'une société de projet sous "contrôle étroit" (modalité de développement).
- Assurer que les retombées du projet (énergie produite + flux financiers de type loyer nuisances) soient redirigées en priorité sur le territoire des populations directement exposées au projet
- Prévoir le budget pour un accompagnement AMO de qualité
- Réinvestir les bénéfices du projet dans une politique de sobriété / transition écologique de la commune.

Informations en lien avec le projet, le territoire et la politique sectorielle

- Concevoir des simulations visuelles fiables.
- Mise en place d'un projet de sciences participatives pour réaliser un « Atlas de la biodiversité » + outil de diffusion de l'information (publication, SIG)
- Trouver une cohérence de la production d'énergie intermittente d'origine éolienne avec une politique territoriale plus large pour la production d'ENR
- Apporter des informations complémentaires:
 - nuisances potentielles sur la biodiversité et la santé
 - Garanties aux administrés sur la protection qui leur est due dans le cadre du code de la santé publique
 - équivalent de la consommation électrique de X foyers en prenant en compte la totalité de la consommation y compris chauffage et eau chaude. (Parc de la Luzette)
 - équilibre économique du projet pour différents scénarios.
 - coûts/bénéfices pour la mairie en cas de poursuite ou d'arrêt du projet + bénéfices des exploitants, promoteurs et propriétaires
 - rentabilité financière des investissements et performance pour le parc de la Luzette.
 - Conditions de participation financière pour l'épargne des ménages.
 - expliciter la notion de contrat "PPA"
- Mettre toutes les pièces du dossier en pré validation à disposition du publique sur le site internet de la commune (CCAT)



Pour simplifier le traitement et l'analyse de l'ensemble des contributions, Acceptables Avenir a effectué des reformulations sur les propositions du territoire. Ce sont ces propositions reformulées qui sont présentées sur cet atelier. L'ensemble des contributions "brutes" sans reformulation, est disponible dans le livret de premières réponses de la commune aux questions du territoire.

5

Atelier 1 Les retours du territoire - Les réponses de la commune aux propositions du territoire

Gouvernance et implication des acteurs locaux

Les propositions reformulées du territoire	La réponse de la commune
<ul style="list-style-type: none"> • Elargir la concertation dans le temps de la discussion et avec le Grand-Figeac et Cauvaldor • Favoriser des échanges constructifs entre les associations environnementales et les porteurs du projet • Mettre en place une phase d'information objective et d'échange plusieurs mois entre pros/anti-éolien, citoyens et associations • Intégrer le Comité de suivi citoyen pour toutes les phases du projet (travaux, exploitation, démantèlement) dans le cahier des charges • Ouvrir le Comité de Suivi aux acteurs du territoire d'échange et assurer la transparence et l'exhaustivité des informations • Expliciter les critères de la décision de la collectivité de poursuivre ou non le projet • Mettre en place un référendum à l'issue de concertation 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la concertation, sur toutes les phases du projet, via un dispositif à imaginer collectivement. Aucun référendum n'est actuellement prévu par la Commune. • Mise en place un Comité de Suivi Élargi (CS) (extension aux citoyens du Comité de Suivi actuel) voir détail panneau 17 • Première proposition de composition à concerter : CS actuel, une personne de l'association locale APPGE, 2 personnes de la Commune de Souceyrcac-en-Quercy, 2 personnes des Communes limitrophes (rang 2), ONF • Processus de décision / articulation avec décisions collectivité



Retrouver les contributions "brutes" sans reformulation dans le livret de premières réponses de la commune aux questions du territoire.

6

Atelier 1 Les retours du territoire - Les réponses de la commune aux propositions du territoire

Préservation du cadre de vie (biodiversité, santé des habitants)

Les propositions reformulées du territoire	La réponse de la commune
Éviter le mitage du territoire.	<p>Oui sous réserve de faisabilité Engagement possible de l'équipe communale en place : pas d'autres projets éoliens sur parcelles publiques dont la Commune a la maîtrise</p> <p>Précisions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le zonage du PLU de Souceyrcac (ancienne commune) ne dispose que d'une zone favorable à l'éolien, mise en place à l'occasion du parc de La Luzette. • Le prochain PLUI de Cauvaldor propose également un futur zonage adéquat, mais circonscrit aux parcelles communales. Aucun projet ne peut donc se faire ailleurs
Éviter toute implantation en zones humides (étangs,...)	Oui
Éviter toute implantation en zones ZNIEFF de type 1,	<p>Non</p> <ul style="list-style-type: none"> • La zone d'étude est constituée par les parcelles communales, qui se trouvent dans la ZNIEFF 1 n°730011013 « Vallée du Cayla, bois du Grand Communal et de la Luzette »
Implantation au minimum à 200m des lisières de bois.	<p>Non</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les parcelles publiques sont en pleine forêt communale
Mettre en place des mesures de protection des oiseaux, et chiroptères (bridage des turbines ou arrêt des turbines sous conditions de vent énoncées par CNPN: en-deça de 9m/s)	<p>Oui sous réserve de faisabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un bridage "chiroptère" par prévision est d'ores et déjà acté (comme sur La Luzette). Les caractéristiques du bridage seront définies à la lumière des études environnementales et du retour d'expérience de La Luzette • D'autres bridages et leurs caractéristiques seront étudiées en phase de développement
Rechercher en priorité un dimensionnement des éoliennes qui minimise les dommages	<p>Oui</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le dimensionnement appliquera la séquence Éviter-Réduire-Compenser (ERC) et ne se basera pas sur la seule performance économique



Retrouver les contributions "brutes" sans reformulation dans le livret de premières réponses de la commune aux questions du territoire.

7

Atelier 1 Les retours du territoire - Les réponses de la commune aux propositions du territoire

Préservation du cadre de vie (biodiversité, santé des habitants)

Les propositions reformulées du territoire	La réponse de la commune
Faire une étude de biodiversité par une entreprise indépendante avant d'entamer la phase de développement préalable	Oui <ul style="list-style-type: none"> Un pré-diagnostic multithématique est prévu avant l'étude d'impact réglementaire, afin de vérifier qu'il n'existe pas de point rédhibitoire pour la suite du développement du projet. La biodiversité sera prise en compte dans ce pré-diagnostic : Un premier inventaire "simple" sur la faune volante sur site sera prévu ; une entreprise indépendante sera missionnée. Un inventaire complet « faune-flore / 4 saisons » sera réalisé dans le cadre de l'étude d'impact, toujours par une entreprise indépendante soigneusement choisie.
Minimiser les nuisances en phase de travaux: Organiser le chantier en fonction du cycle biologique des espèces inventoriées	Oui
Éviter tout bridage acoustique pour protéger les chouettes des collisions	Non Le bridage acoustique sera prévu, comme sur La Luzette, conformément à la réglementation en vigueur.
Faire des études acoustiques pour le parc éolien de la Luzette en prenant en compte les basses fréquences entre 0 et 100 Hertz.	Non <ul style="list-style-type: none"> Les études acoustiques commencent dès 50 Hz Les résultats de l'étude acoustique réalisée lors de l'étude d'impact sont accessibles : cf. fiche Luzette (livret de premières réponses de la commune aux questions du territoire), lien de téléchargement vers l'étude d'impact. La Commune tâchera de récupérer les études acoustiques réalisées à la mise en service de La Luzette Le parc de La Luzette fait l'objet d'un suivi global par l'Etat (mission d'inspection des ICPE, DREAL) : le parc est réputé conforme à la réglementation en vigueur, notamment sur les aspects acoustiques A la connaissance de la Commune, aucune plainte n'a été reçue par le gestionnaire du parc de La Luzette de la part des riverains La Commune sera très attentive aux résultats des études épidémiologiques en cours sur l'acoustique et les basses fréquences.

Retrouver les contributions "brutes" sans reformulation dans le livret de premières réponses de la commune aux questions du territoire.

8

Atelier 1 Les retours du territoire - Les réponses de la commune aux propositions du territoire

Modèle économique et retombées pour la collectivité et les citoyens

Les propositions reformulées du territoire	La réponse de la commune
Opter pour la sélection d'une société de projet sous "contrôle étroit" (modalité de développement).	Oui sous réserve de faisabilité <ul style="list-style-type: none"> Les modalités de développement (« contrôle étroit » ou « appel à manifestation d'intérêt ») seront étudiées en temps voulu, via des entretiens avec des projets similaires mais aussi le recours à une AMO spécialisée Chaque solution présente des avantages et des inconvénients. Le choix final sera débattu en Comité de suivi élargi, mais aussi concerté avec les parties prenantes Quelles que soient les modalités choisies, la maîtrise locale (notamment communale) des décisions sera effective
Assurer que les retombées du projet (énergie produite + flux financiers de type loyer nuisances) soient redirigés en priorité sur le territoire des populations directement exposées au projet	Oui sous réserve de faisabilité <ul style="list-style-type: none"> Le projet est initialement pensé pour maximiser les retombées économiques locales Le rendement économique du projet devra être réparti entre la rémunération des investissements réalisés (en capital ou en dette), la maîtrise du prix de vente de l'électricité (en cas de vente locale d'électricité), le financement d'actions d'accompagnement. La notion de « loyer nuisances » sera étudiée en phase de développement
Prévoir le budget pour un accompagnement AMO de qualité	Oui <ul style="list-style-type: none"> L'objectif de la Commune est de recourir à des intervenants compétents et indépendants, sur toutes les phases du projet
Réinvestir les bénéfices du projet dans une politique de sobriété / transition écologique de la commune.	Oui sous réserve de faisabilité <ul style="list-style-type: none"> Cette action est déjà envisagée (cf. « actions d'accompagnement »). Elle sera mise en œuvre si l'équation économique du projet le permet, et que les parties prenantes le valident Les éventuelles futures mesures d'accompagnement seront analysées au sein du comité de suivi élargi en termes de faisabilité, mais aussi concertées avec les parties prenantes.

Retrouver les contributions "brutes" sans reformulation dans le livret de premières réponses de la commune aux questions du territoire.

9

Atelier 1 Les retours du territoire - Les réponses de la commune aux propositions du territoire

Informations en lien avec le projet, le territoire et les politiques sectorielles.

Les propositions reformulées du territoire	La réponse de la commune
Concevoir des simulations visuelles fiables.	Oui <ul style="list-style-type: none"> Un paysagiste compétent sera recruté en phase de développement pour abonder l'étude d'impact, qui doit réglementairement intégrer un volet paysager.
Mise en place d'un projet de sciences participatives pour réaliser un « Atlas de la biodiversité » + outil de diffusion de l'information (publication, SIG)	Oui sous réserve de faisabilité <ul style="list-style-type: none"> Cette action pourrait relever d'une « action d'accompagnement », comme évoqué dans l'exposition La réalisation de cette action sera débattue au sein du CS élargi, mais aussi concertée avec les parties prenantes des subventions publiques existent pour la réalisation d'Atlas de la biodiversité communale. Ce sont néanmoins des études longues et coûteuses.
Trouver une cohérence de la production d'énergie intermittente d'origine éolienne avec une politique territoriale plus large pour la production d'ENR	La commune ne peut pas s'engager à cette échelle, néanmoins : <ul style="list-style-type: none"> Cette cohérence est recherchée au niveau territorial via le déploiement de diverses sources ENR aux profils différents. C'est ce qu'on appelle le mix énergétique, qui ne se raisonne pas à l'échelon individuel ou communal, mais sur une maille géographique plus importante. C'est bien ce que prévoient les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) des Communautés de communes Cauvaldor et Grand Figeac Les énergies renouvelables sont complémentaires entre elles et limitent l'intermittence. Par ailleurs, le réseau électrique est toujours là pour subvenir aux besoins. Les consommateurs auront tout intérêt à faire évoluer leurs pratiques de consommation afin de mieux s'adapter au bouquet local de production d'énergie renouvelable. Enfin, des solutions de flexibilité et de stockage existent, même si pour le stockage, la viabilité économique n'est pas aujourd'hui au rendez-vous

Retrouver les contributions "brutes" sans reformulation dans le livret de premières réponses de la commune aux questions du territoire.

10

Atelier 1 Les retours du territoire - Les réponses de la commune aux propositions du territoire

Informations en lien avec le projet, le territoire et les politiques sectorielles.

Les propositions reformulées du territoire (Apport d'informations)	La réponse de la commune
<ul style="list-style-type: none"> Nuisances potentielles sur la biodiversité et la santé Garanties aux administrés sur la protection qui leur est due dans le cadre du code de la santé publique équivalent de la consommation électrique de X foyers en prenant en compte la totalité de la consommation y compris chauffage et eau chaude. (Parc de la Luzette) 	Oui <ul style="list-style-type: none"> De nombreuses informations complémentaires ont déjà été apportées dans le livret de premières réponses aux questions Pour les informations manquantes, la hiérarchisation des informations complémentaires à fournir et leur temporalité seront soumises au comité de suivi élargi
Coûts/bénéfices pour la mairie en cas de poursuite ou d'arrêt du projet + bénéfices des exploitants, promoteurs et propriétaires	Oui <ul style="list-style-type: none"> Des premiers repères économiques sont fournis dans le livret de premières réponses aux questions Des informations complémentaires seront apportées en phase de développement En l'état, la Commune porte seule les dépenses de développement (pour l'instant : démarche de concertation). Elle bénéficie néanmoins de subventions publiques (projet lauréat AMI ADEME Région) pour cela L'intégration d'autres acteurs pour porter le développement sera étudiée si le projet se poursuit. La priorité ira dans un premier temps à des acteurs publics locaux (Collectivités, SEM LEN), voire des citoyens, qui le souhaiteraient De manière générale, les aspects économiques (comme les autres aspects) feront l'objet d'une transparence totale avec les parties prenantes
équilibre économique du projet pour différents scénarios.	Oui <ul style="list-style-type: none"> Des premiers repères économiques sont fournis dans le livret de premières réponses aux questions Des informations complémentaires seront apportées en phase de développement

Retrouver les contributions "brutes" sans reformulation dans le livret de premières réponses de la commune aux questions du territoire.

11

Atelier 1 Les retours du territoire - Les réponses de la commune aux propositions du territoire

Informations en lien avec le projet, le territoire et les politiques sectorielles

Les propositions reformulées du territoire (Apport d'informations)	La réponse de la commune
Conditions de participation financière pour l'épargne des ménages.	<p>Oui</p> <ul style="list-style-type: none"> En l'état des réflexions, les ménages pourront intégrer financièrement le projet de différentes façons, comportant plus ou moins de risques : pendant le développement ou seulement en phase de construction du parc ; dans le capital du projet (avec accès à la gouvernance) ou sur la dette du projet (sans accès à la gouvernance) Pour une intervention au capital du projet par les citoyens, il est vraisemblable qu'un opérateur intermédiaire dédié doit être créé
<ul style="list-style-type: none"> Expliciter la notion de contrat "PPA" Mettre toutes les pièces du dossier en pré validation à disposition du public sur le site internet de la commune (CCAT) 	<p>Oui</p> <ul style="list-style-type: none"> Un PPA (« Power Purchase Agreement ») est un contrat de droit privé liant un producteur d'électricité à un ou plusieurs consommateurs La transparence sur l'ensemble du projet est totale, et le restera. Des documents sont déjà en ligne sur le site Internet de la Commune, des informations complémentaires seront apportées si le projet se poursuit
Rentabilité financière des investissements et performance pour le parc de la Luzette.	<p>Oui sous réserve de faisabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> La Commune n'a pas vocation à diffuser les informations concernant une entreprise privée Des informations financières sur les entreprises privées sont néanmoins accessibles sur Internet. Elles sont parfois payantes. Si aucune rentabilité économique n'est possible, le projet ne sera bien entendu pas développé Si le projet émerge effectivement, les données financières seront logiquement partagées avec les parties prenantes

Retrouver les contributions "brutes" sans reformulation dans le livret de premières réponses de la commune aux questions du territoire.

12

Atelier 1 Les retours du territoire - Les réponses de la commune aux propositions du territoire

Spécifications du projet (caractéristiques techniques, localisation)

Les propositions reformulées du territoire	La réponse de la commune
<ul style="list-style-type: none"> Prévoir une distance de minimale de 1000m entre les éoliennes et les premières habitations. Prévoir une distance de minimale de 10x hauteur maximale des éoliennes avec les premières habitations. Rechercher en priorité un dimensionnement qui évite les dommages Si nuisances proportionnelles à la taille: éviter les éoliennes les plus hautes 	<p>Oui sous réserve de faisabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> La Commune est très attentive aux différentes nuisances, et appliquera la séquence Éviter-Réduire-Compenser de façon rigoureuse La distance aux habitations sera maximisée, sans pouvoir certifier aujourd'hui si elle sera de minimum 1000 m ou de 10 fois la hauteur en bout de pale. Si le projet se poursuit, les études de développement permettront de répondre à ces questions. A la connaissance de la Commune, aucune plainte de la part des riverains n'a été reçue par les exploitants du parc de La Luzette Les turbines disponibles sur le marché sont plus puissantes que les anciennes et ont besoin d'une plus grande hauteur pour fonctionner correctement, néanmoins, le dimensionnement ne sera pas basé sur la seule performance économique

Retrouver les contributions "brutes" sans reformulation dans le livret de premières réponses de la commune aux questions du territoire.

13

Atelier 2 Réflexion autour des alternatives à l'éolien - Les alternatives à l'éolien proposées par le territoire et leur évaluation par les parties prenantes

D'autres sources potentielles d'énergies renouvelables ont été mises en avant par le territoire dans le cadre de la concertation sous la forme de propositions. La commune souhaitant voir s'il est opportun d'explorer ces alternatives pour le territoire, propose une évaluation de ces alternatives en 3 dimensions.

La commune propose également des informations techniques sur ces alternatives dans les panneaux suivants.

Les alternatives proposées par le territoire

- Abandon du projet
- Ajout de trois éoliennes de même taille que celles existantes
- Production d'énergie par éolienne à axe vertical
- Production d'énergie par éolien domestique
- Production d'énergie par géothermie
- Production d'énergie par hydrolienne
- Production d'énergie par turbine hydraulique
- Réduction des consommations d'énergie : rénovation thermique

Les modalités d'évaluation

Chaque alternative sera évalué selon 3 dimensions :

- par le territoire (habitants, autres communes et associations) selon sa capacité à respecter les enjeux du territoire
- par la commune de Souceyrac selon son intérêt pour la commune
- par les entités techniques de Souceyrac selon sa faisabilité

Vous êtes invité à noter chaque évolution selon sa capacité à répondre à vos attentes (en fonction de vos critères)



14

Atelier 2 Réflexion autour des alternatives à l'éolien - Les alternatives à l'éolien proposées par le territoire et leur évaluation par les parties prenantes

En dehors de l'abandon du projet, les solutions proposées ne s'opposent pas nécessairement au projet de la Commune, mais peuvent être développées en complément de celui-ci.

La logique de Territoire à Énergie Positive de la Communauté de communes CAUVALDOR implique que le futur mix énergétique territorial repose sur les ressources renouvelables locales variées, telles que mentionnées dans le diagnostic PCAET. Il est essentiel de développer ces ressources en cohérence avec les besoins locaux en chaleur, mobilité et électricité spécifique.

Certaines propositions, telles que la géothermie sur site consommateur et le petit éolien, relèvent davantage de l'initiative individuelle que de projets d'ampleur collective comme celui de la Commune.

L'initiative individuelle de développer les ENR est effectivement très importante mais a priori non suffisante : le territoire a aussi besoin de projets ENR de plus grande ampleur. Pour ces projets d'ampleur, l'enjeu réside dans l'intégration des acteurs locaux dans l'organisation, le pilotage et la maîtrise du projet : c'est ce que souhaite la Commune pour son projet éolien.

Informations complémentaires sur les alternatives

Abandon du projet

C'est une action d'évitement « pur » (au sens Éviter-Réduire-Compenser qui guide la réalisation de l'étude d'impact), dont la faisabilité technique est évidemment possible. Compte tenu de la configuration envisagée du projet, cela priverait le territoire de diverses retombées positives :

- D'une production d'électricité renouvelable locale supplémentaire basée sur l'exploitation d'une ressource naturelle locale (le vent), permettant de contribuer aux politiques locales énergie-climat ;
- De la valorisation des ressources naturelles du territoire ;
- Revenus liés aux retombées économiques du projet (<https://energie-partagee.org/etude-retombees-eco>) : loyers pour la Commune, revenus liés à l'investissement financier local, recours aux entreprises locales, éventuelle vente locale d'électricité, etc. ;
- D'une sensibilisation générale du territoire à la transition écologique et de leviers améliorant les logiques de démocratie locale ;
- D'une dynamique citoyenne locale forte générée par la construction d'un projet coopératif et citoyen.

Source : (cf. <https://www.ecologie.gouv.fr/energies-citoyennes> et <https://energie-partagee.org/>).

15

Atelier 2

Réflexion autour des alternatives à l'éolien - Les alternatives à l'éolien proposées par le territoire et leur évaluation par les parties prenantes

Ajout de 3 éoliennes de même taille que La Luzette

Taille et puissance	<ul style="list-style-type: none"> Dimensions de La Luzette : hauteur nacelle 95 m, rotor diamètre 110m (= puissance max. 2 MW), hauteur bout de pale 150 m. Environ 2 MW par éolienne, établissant un parc d'environ 6 MW.
Faisabilité	<ul style="list-style-type: none"> La faisabilité technique semble possible, et respecterait l'engagement de la Commune de prévoir 5 mâts au maximum. Un nombre minimum de 3 mâts est souvent évoqué comme la limite basse permettant à un projet de trouver une existence économique. La faisabilité de cette solution n'est pas assurée. Toutefois, elle pourra être étudiée pendant les études de développement, au moment de la définition du gabarit et de la puissance des machines.
Propositions de la Commune	<ul style="list-style-type: none"> Rester en veille sur l'évolution des caractéristiques (hauteur, puissance, éco-conception) des machines. Étudier cette solution au moment du développement, si le projet se poursuit

Eolienne à axe vertical et éolien domestique

Taille et puissance	<p>Equivalences pour un parc de 5 machines de 3 MW unitaire, soit 15 MW au total, à 2500 h/an : Éolienne de 10 kW (diamètre de rotor 7-8 m) à 1500 h/an pleine puissance ; besoin de 1500 machines pour une équivalence en puissance nominale, mais de 2 500 pour une équivalence en production électrique annuelle.</p>
Faisabilité	<ul style="list-style-type: none"> Ces solutions sont a priori domestiques et individuelles, et non d'ampleur comme le projet de la Commune. Elles présentent des hauteurs limitées les empêchant d'aller chercher les vents les plus forts et les moins turbulents. Selon l'ADEME, à moins de 20 km/h de moyenne annuelle (soit 5,5 m / sec), l'installation d'une éolienne domestique n'est pas conseillée.

 Retrouver l'ensemble des informations complémentaires sur les alternatives à l'éolien, et toutes les sources utilisées dans le livret de premières réponses de la commune aux questions du territoire. (Rubrique : fiches techniques)

16

Atelier 2

Réflexion autour des alternatives à l'éolien - Les alternatives à l'éolien proposées par le territoire et leur évaluation par les parties prenantes

Géothermie

Taille et puissance	La géothermie accessible sur le territoire du Lot est dite de "très basse énergie", et permet de récupérer de la chaleur dans l'eau ou le sol par l'intermédiaire d'une pompe à chaleur, afin de satisfaire des besoins calorifiques (chaud/froid) dans un bâtiment précis.
Faisabilité	La géothermie accessible sur le territoire du Lot ne permet pas de produire de l'électricité et n'est donc pas comparable au projet éolien tel qu'envisagé par la Commune.

Hydroélectricité

Taille et puissance	<p>L'hydroélectricité est une énergie renouvelable utilisée depuis longtemps en France, sur environ 90% des gisements exploitables.</p> <p>Sur le territoire, c'est une énergie utilisée de longue date et avec une grande ampleur (cf. centrale hydroélectrique de Gagnac sur Cère de près de 95 MW).</p>
Faisabilité	<p>Des éléments questionnent l'avenir de ces filières sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le territoire sembler avoir déjà exploité les gisements les plus prometteurs (exemple du Lac du Tolerm : pas assez de débit pour justifier l'investissement dans une turbine) ; La réglementation liée à la « continuité écologique » des cours d'eau en France, notamment pour les installations hydroélectriques utilisant des seuils, est très contraignante ; L'avenir de la ressource en eau est incertain, compte tenu de l'impact des changements climatiques sur le régime des pluies.

Economies d'énergie par la sobriété énergétique

Les économies d'énergie (sobriété et efficacité énergétique) et le développement des énergies renouvelables sont les 2 faces d'une même pièce, celle de l'inscription du territoire dans une trajectoire de Territoire à Energie Positive (TEPOS). Ces deux notions ne doivent donc pas être opposées, mais développées simultanément.

Si les parties prenantes le valident, le projet pourrait prévoir de financer, sur la base des recettes du projet éolien, des actions dites d'accompagnement sur le thème économies d'énergie (sobriété et efficacité énergétiques).

 Retrouver l'ensemble des informations complémentaires sur les alternatives à l'éolien, et toutes les sources utilisées dans le livret de premières réponses de la commune aux questions du territoire. (Rubrique : fiches techniques, alternatives)

17

Atelier 3

Premières hypothèses pour un projet éolien d'intérêt territorial
Proposition de la commune : "Le comité de suivi élargi"

Composition

Composition actuelle :

- Communes :** Sousceyrac-en-Quercy, Sénailac-Latronquière, Frayssinhes, Latouille Lentillac, Labastide-du-Haut-Mont, Saint-Céré, Saint-Saury, Saint-Cirgues, Laresses, Bagnac-sur-Célé
- Communautés de communes :** CC Causse et Vallée de la Dordogne (46), CC Grand Figeac (46), CC de la Châtaigneraie Cantalienne (15)
- Autres collectivités :** Territoire d'Energie Lot, Département du Lot, PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne
- Etat :** Direction Départementale des Territoires du Lot
- Associations spécialisées :** Quercy-Energies, Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) du Lot, ECLR-Occitanie, représentante du mouvement national « Energie Partagée » en Occitanie

Propositions d'ajouts, à discuter :

- 1 représentant de l'association locale APPGE
- 2 habitants de Sousceyrac-en-Quercy
- 2 habitants des communes de rang 2 (Laval-de-Cère, Teyssieu, Cornac, Frayssinhes, Latouille-Lentillac, Gorses, Sénailac-Latronquière, Labastide du haut mont, Cahus Gagnac, Glanes Bretenoux, Estal, Saint Laurent les Tours, Saint-Michel-Loubéjou, Belmont Bretenoux, Saint-Céré, St-Paul-de-Vern, Ladrat, Terrou, Saint-Médard-Nicourby, Montet-et-Boujal, Latronquière, Saint-Hilaire, Bessonies, Saint-Saury, Siran, Parlan, St-Julien-le-Pèlerin, Camps.)

Fonctionnement

Fonctionnement actuel :

- Le comité de suivi s'est réuni 10 fois depuis sa création en septembre 2022.
- Les ordres du jour concernent : état d'avancement du projet, démarches réalisées et partenariats établis. Dernièrement le comité de suivi était pleinement focalisé sur l'organisation de la présente concertation.
- Il se réunira tout au long du projet si celui-ci se poursuit, et en complément d'une démarche de concertation plus large.

Compétence consultative

Compétences actuelles :

- Suivre le déroulement du projet et favoriser les échanges entre les différents partenaires de manière à faciliter les prises de décisions de la commune

Proposition d'ajouts, à discuter :

- Construire le "Cahier des charges des attentes du territoire"
- Assurer la transparence et le suivi des informations
- Être consulté sur l'ensemble du développement, des démarches entreprises, des études, des prestataires, etc.

18

Atelier 3

Premières hypothèses pour un projet éolien d'intérêt territorial
Structure du cahier des charges

Structure du cahier des charges



Les premiers éléments du CCAT sont composés de propositions du territoire validées par la commune (Engagements)



Ces premiers éléments sont complétés par des propositions du territoire validées par la commune mais conditionnées par leur faisabilité (Réflexion à poursuivre)



Le CCAT devra également prendre connaissance des retours du territoire pour lesquels il n'y pas à ce jour de positionnement de la commune ou de réponses possibles (Points de vigilance)



Le CCAT ne prendra pas en compte les propositions du territoire invalidées par la commune.

Ces éléments sont répartis dans 6 thèmes

- Gouvernance et implication des acteurs locaux
- Préservation du cadre de vie (biodiversité, santé des habitants, paysages, ...)
- Modèle économique et retombées pour la collectivité et les citoyens
- Informations en lien avec le projet, le territoire et la politique sectorielle.
- Spécifications du projet (caractéristiques techniques, localisation)

19 Atelier 3

Premières hypothèses pour un projet éolien d'intérêt territorial
Ebauche du CCAT

GOVERNANCE ET IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX

ENGAGEMENTS

- Mise en place un Comité de Suivi Élargi (extension citoyenne et associative locale)
- Poursuite de la concertation, sur toutes les phases du projet, via un dispositif à construire collectivement
- Missionner des bureaux d'études indépendants, si possible locaux, avec des cahiers des charges d'étude et un choix de prestataire validés en Comité de suivi élargi
- Communiquer les résultats de toutes les études

REFLEXION A POURSUIVRE

- Composition et processus de décision du Comité de suivi élargi : Comité de suivi actuel + un représentant de l'association locale APPGE, 2 habitants de la Commune de Souceyrac-en-Quercy, 2 habitants des Communes limitrophes (dont de rang 2), ONF

POINTS DE VIGILANCE

• ...

20 Atelier 3

Premières hypothèses pour un projet éolien d'intérêt territorial
Ebauche du CCAT

PRÉSERVATION DU CADRE DE VIE (BIODIVERSITÉ, SANTÉ DES HABITANTS, PAYSAGES, ...)

ENGAGEMENTS

- Éviter toute implantation en zones humides
- Minimiser les nuisances en phase de travaux: organiser le chantier en fonction du cycle biologique des espaces inventoriés
- Faire un premier inventaire sur la faune volante, par une entreprise indépendante, au moment du prédiagnostic (prochaine étape si le projet se poursuit). Un inventaire faune flore 4 saisons sera également réalisé lors de l'étude d'impact réglementaire
- Dimensionner les éoliennes en appliquant la séquence Eviter-Réduire-Compenser (ERC) et ne pas se baser sur la seule performance économique
- Rester en veille sur les coûts liés au démantèlement afin d'ajuster, le cas échéant, le montant des garanties. Sanctuariser comptablement les garanties afin qu'elles restent toujours disponibles
- Rester en veille sur les études épidémiologiques et autres expérimentations en cours visant à analyser et réduire les impacts sanitaires
- Rester en veille sur d'éventuelles nouvelles études sur l'impact de l'éolien sur les prix de l'immobilier
- Dans le cas où la Commune déciderait de poursuivre le projet, elle exigerait une exemplarité des démarches entreprises, des différentes études (dont étude d'impact) et une indépendance des prestataires qui les réaliseraient
- Recourir à un expert paysagiste indépendant lors de l'étude d'impact, et produire des représentations visuelles fiables pour l'éventuel futur projet
- Utiliser le protocole de mesure acoustique en vigueur selon la loi

REFLEXION A POURSUIVRE

- Mise en place d'un "bridage biodiversité" (mesures de protection des oiseaux, et chiroptères)
- Etudier, en phase développement, d'autres types de bridage
- Préoccupations liées au recyclage et au démantèlement
- Préoccupations liées à "l'évitement du mitage du territoire"
- Réaliser des animations sur le thème des paysages et de la transition énergétique

POINTS DE VIGILANCE

Tant que les études de développement n'ont pas été réalisées, il est impossible de se prononcer objectivement sur les divers impacts : environnement et biodiversité, santé, paysages, etc. Tous ces éléments auxquels il n'est pas possible de répondre aujourd'hui constituent donc des points de vigilance pour l'éventuelle suite du projet.

21 Atelier 3

Premières hypothèses pour un projet éolien d'intérêt territorial
Ebauche du CCAT

MODÈLE ÉCONOMIQUE ET RETOMBÉES POUR LA COLLECTIVITÉ ET LES CITOYENS

ENGAGEMENTS

- Prévoir le budget pour un accompagnement AMO de qualité
- Monter un projet conforme au Label Energie Partagée, impliquant des retombées augmentées pour le territoire (dont économiques)

REFLEXION A POURSUIVRE

- Opter pour la sélection d'une société de projet sous "contrôle étroit" (modalité de développement).
- Assurer que les retombées du projet (énergie produite + flux financiers de type loyer nuisances) soient redirigées en priorité sur le territoire des populations directement exposées au projet
- Réinvestir les bénéfices du projet dans une politique de sobriété / transition écologique de la commune.

POINTS DE VIGILANCE

Questionnements du territoire liés :

- au passage du projet (Financement du projet, Modalités de développement, Exploitation)
- à l'intérêt territorial (Retombées économiques, Emplois, Participation des acteurs locaux, vente électricité, actions d'accompagnement)

22 Atelier 3

Premières hypothèses pour un projet éolien d'intérêt territorial
Ebauche du CCAT

INFORMATIONS EN LIEN AVEC LE PROJET, LE TERRITOIRE ET LA POLITIQUE SECTORIELLE.

ENGAGEMENTS

- Concevoir des simulations visuelles fiables.
- Mettre toutes les pièces du dossier en pré-validation à disposition du public sur le site internet de la commune (CCAT)
- Apporter des informations complémentaires sur les thèmes suivants :
 - Nuisances potentielles sur la biodiversité et la santé
 - Garanties aux administrés sur la protection qui leur est due dans le cadre du code de la santé publique
 - Equivalent de la consommation électrique de X foyers en prenant en compte la totalité de la consommation y compris chauffage et eau chaude. (Parc de la Luzette)
 - Equilibre économique du projet pour différents scénarios
 - Coûts/bénéfices pour la mairie en cas de poursuite ou d'arrêt du projet + bénéfices des exploitants, promoteurs et propriétaires
 - Conditions de participation financière pour l'épargne des ménages.
 - Expliciter la notion de contrat "PPA"

REFLEXION A POURSUIVRE

- Mise en place d'un projet de sciences participatives pour réaliser un « Atlas de la biodiversité » + outil de diffusion de l'information (publication, SIG)
- Apporter des informations complémentaires: rentabilité financière des investissements et performance pour le parc de la Luzette.

POINTS DE VIGILANCE

• ...

23

Atelier 3

Premières hypothèses pour un projet éolien d'intérêt territorial
Ebauche du CCAT

SPÉCIFICATIONS DU PROJET (CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES, LOCALISATION)

ENGAGEMENTS

- Rechercher en priorité un dimensionnement qui évite les dommages
- Limiter le nombre maximal de mâts à 5
- Rester en veille sur l'évolution des caractéristiques (hauteur, puissance, éco-conception) des machines.
- Étudier l'alternative "Ajout de 3 éoliennes de même taille que La Luzette" au moment du développement, si le projet se poursuit
- Positionner les mâts au plus près des pistes forestières existantes pour limiter les impacts
- Si le projet se poursuit, tendre vers une maximisation des distances aux habitations

REFLEXION A POURSUIVRE

- Prévoir une distance de minimale de 1000m entre les éoliennes et les premières habitations.
- Prévoir une distance de minimale de 10x hauteur maximale des éoliennes avec les premières habitations.
- Si nuisances proportionnelles à la taille: éviter les éoliennes les plus hautes

POINTS DE VIGILANCE

• ...

Grilles d'évaluation et recueil des contributions

30

Votre évaluation des alternatives

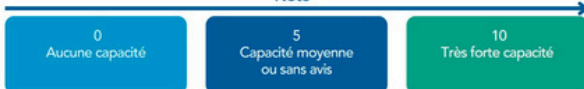
Les modalités d'évaluation

Chaque alternative sera évalué selon 3 dimensions :

- par le territoire (habitants, autres communes et associations) selon sa capacité à respecter les enjeux du territoire
- par la commune de Sousceyrac selon son intérêt pour la commune
- par les entités techniques de Sousceyrac selon sa faisabilité

Vous êtes invité à noter chaque évolution selon sa capacité à répondre à vos attentes
(en fonction de vos critères)

Note



Votre évaluation



- / 10 Abandon du projet
- / 10 Ajout de trois éoliennes de même taille que celles existantes
- / 10 Production d'énergie par éolienne à axe vertical
- / 10 Production d'énergie par éolien domestique
- / 10 Production d'énergie par géothermie
- / 10 Production d'énergie par hydrolienne
- / 10 Production d'énergie par turbine hydraulique
- / 10 Réduction des consommations d'énergie : rénovation thermique

31

Questions

Area with horizontal lines for writing questions.

32

Annexe 15

Livret de premières réponses de la commune aux questions du territoire
Atelier d'information, de dialogue et d'évaluation
24 avril 2024

Réflexion sur l'opportunité d'un projet éolien d'intérêt territorial

Livret de premières réponses de la commune aux questions du territoire

Avril 2024



Sommaire

Premières réponses de la communes aux questions du territoire	p. 3
Préambule.....	p. 4
Premières réponses aux questions.....	p. 5
GOUVERNANCE ET IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX.....	p. 5
PRÉSERVATION DU CADRE DE VIE (BIODIVERSITÉ, SANTÉ DES HABITANTS, PAYSAGES, ...)	p. 6
Environnement Recyclage.....	p. 6
Environnement local.....	p. 7
MODÈLE ÉCONOMIQUE ET RETOMBÉES POUR LA COLLECTIVITÉ ET LES CITOYENS	p. 16
Phasage du projet.....	p. 16
Intérêt territorial.....	p. 21
INFORMATIONS EN LIEN AVEC LE PROJET, LE TERRITOIRE ET LA POLITIQUE SECTORIELLE.....	p. 25
Contexte territorial.....	p. 25
Concertation.....	p. 36
SPÉCIFICATIONS DU PROJET (CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES, LOCALISATION)....	p. 41
Fiches techniques (Compléments d'information)	p. 47
Registre des retours : Analyse des propositions	p. 112
Registre des retours : Retours non reformulés du territoire	p. 126

2

Premières réponses de la communes aux questions du territoire

3

Préambule

Ce préambule rappelle les grands déterminants de la démarche communale.

La Commune a lancé une concertation préalable sur l'opportunité d'étudier un nouveau projet éolien sur le territoire communal, dont les seules caractéristiques actées sont les suivantes :

- L'éventuel futur projet se tiendra sur des parcelles détenues par la Commune ;
- 5 mâts au maximum pourront être installés, avec une utilisation maximale des pistes forestières existants pour limiter le défrichement nécessaire à l'implantation des machines ;
- Le projet sera coopératif et citoyen, avec une maîtrise locale des décisions sur l'ensemble des phases du projet.

Aucune étude de développement n'ayant encore réellement été conduite, la Commune ne dispose que de peu de données précises sur l'éventuel futur projet.

Elle a néanmoins des premières intentions sur les différentes facettes du projet, qui ont été présentées dans l'exposition de décembre 2023 : aspects techniques, limitation des divers impacts, montage juridique et financier, association des acteurs locaux, financement d'actions d'accompagnement, etc.

Ces intentions, pour pouvoir être précisées et concertées, nécessitent la réalisation d'études de développement, qui ne pourront intervenir que si la Commune décide de poursuivre le projet.

L'équipe municipale comprend qu'un tel projet suscite de nombreuses craintes et interrogations légitimes : santé humaine et animale, environnement et biodiversité, paysages et patrimoine, montage juridique et financier, etc.

Tous les questionnements issus de l'exposition de décembre 2023 sont répertoriés de façon exhaustive dans les pages suivantes.

Quand cela était possible, des réponses ont été apportées, via des éléments d'information (techniques, factuels), ou des positionnements précis de la Commune sur une demande d'engagement.

Cependant, certains points ne peuvent aujourd'hui faire l'objet d'une réponse ou d'un engagement précis, faute d'avoir conduit des études de développement.

La commune prendra la décision de continuer, ou non, le projet à partir des retours de la présente concertation. Dans l'hypothèse où la décision de poursuivre le projet serait prise à l'issue de la présente concertation, la Commune propose :

- D'élargir l'actuel Comité de Suivi pour y intégrer une représentation citoyenne et associative locale. De poursuivre, aux étapes clés, la démarche de concertation à l'échelle du territoire, en complément des échanges au sein de Comité de Suivi Elargi.
- De co-construire un cahier des charges des attentes du territoire (CCAT) avec les parties prenantes. Ce CCAT constituera le carnet de bord du projet tout au long de son développement. Basé sur les points de vigilance exprimés par les parties prenantes lors de la concertation, il contiendra les éléments suivants : réglementation applicable, hiérarchisation des points de vigilance, attendus sur les différentes composantes et caractéristiques du projet, ensemble des études produites, historique des décisions et arbitrages réalisés., etc. Les futurs partenaires de la Commune dans le développement du projet s'engageront à respecter le CCAT. De la même manière, les interventions des futurs prestataires mobilisés autour du développement, la réalisation ou l'exploitation du parc impliqueront un respect du CCAT.

4

GOVERNANCE ET IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX

Pilotage

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE – (Analyse coûts/bénéfices)

- « Si une phase d'exploitation succède à la concertation en cours, la Commune de Souceyrac restera-t-elle le pilote de l'opération ? »
- « La Commune de Souceyrac maîtrise la phase d'élaboration. Et après ? »

REPONSE DE SOUSCEYRAC-EN-QUERCY - 1

- Pré-développement : prédiagnostic multithématique, poursuite de la concertation, construction de la suite du partenariat avec les acteurs locaux (publics, citoyens, ...)
- Développement : recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage sur les aspects économiques et juridiques, choix du modèle de développement, recrutement d'un opérateur de type "développeur" (public ou privé) selon des modalités à concorder, entame des études de développement.

L'objectif est que la Commune et ses partenaires publics conservent la maîtrise du projet jusqu'en phase d'exploitation, en introduisant des règles de gouvernance qui feront qu'aucune décision ne pourra être prise sans leur accord.

5

PRÉSERVATION DU CADRE DE VIE (BIODIVERSITÉ, SANTÉ DES HABITANTS, PAYSAGES, ...)

Environnement Recyclage

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE – (Recyclabilité et bilan carbone)

- « Cycle de vie 20 ans ; Qu'en est-il des preuves apportées sur le bilan carbone d'une éolienne, de sa construction hors de France à son démantèlement et recyclage ? »
- « Il est faux de prétendre que les éoliennes sont quasi totalement recyclables, notamment les pales qui sont enfouies. Et que faites vous des socles en béton de 1000 à 1500 tonnes qui restent enfouies dans le sol ? Et que faites vous des matériaux du générateur électrique, notamment le néodyme des aimants permanents qui n'est pas ou peu recyclable ? Lors de la fabrication et de l'installation des éoliennes du CO2 est généré en quantité très importante (Acier, ciment, cuivre, ...). Cette création de CO2 sera "amortie" par la production d'électricité. »
- « Ressource recyclable. Les pales des éoliennes sont-elles réellement recyclables? Une partie importante du socle de béton ne restera-t-elle pas éternellement dans le sol, car impossible à ôter? »
- « Quelle est la partie non recyclable (5%)? et comment seront détruits ces 5% ? »
- « Où est l'écologie lorsque les éoliennes dont un nombre important de parcs arrivent à échéance ne peuvent être encore en totalité recyclé ? »
- « Lors de la fin de l'exploitation de ces éoliennes, qui sera en charge de les recycler ? »
- « Qui contrôlera la réalité de ce démantèlement ? Qui payera le terme le démantèlement de ces éoliennes ? Quel est le coût de la démolition d'une telle éolienne, recyclage compris ? Qui sera le, propriétaire des éoliennes ? »
- « En ce qui concerne le recyclage, les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent! La commune sera-t-elle concernée par les coûts de recyclage alors que l'essentiel des taxes inont aux administrations fiscales (Cauvaldore, Département, Région, Enedis,.....) »
- « Ressources recyclable: combien coûte le recyclage complet (éolienne ET BETON) ? Qui payera le démantèlement ? »
- « RECYCLAGE ET DEMANTELEMENT: Qui devra payer le démantèlement des machines? L'exploitant de l'éolienne ou les propriétaires des terrains? Quelles sont les garanties offertes aux propriétaires? »
- « COÛTS: Le coût de démantèlement d'une éolienne, suivant les données ministérielles, est de plus de 400 000 euros. Quel est le montant cautionné par l'exploitant pour garantir ce financement? »
- « Si la mairie est propriétaire des éoliennes, ce sera à elle de faire démonter les éoliennes? Dans le cas où ce n'est pas la mairie qui est propriétaire des éoliennes, on peut se poser la question suivante: et si le propriétaire en fin de vie des éoliennes fait faillite, qui sera chargé de la destruction ? »
- « Qui sera en mesure de financer le démantèlement ? Les collectivités et petits investisseurs locaux seront-ils co-responsables de cette opération ? -Pour une éolienne de 3MW, le provisionnement obligatoire réglementaire, par les exploitants est de : 75 000 € (jusqu'à 2MW) + 25 000 €/MW supplémentaire soit un total de 150 000 €. Mais des devis d'entreprises spécialisées, ou il convient d'actualiser, indiquent des sommes de l'ordre de 500 000 €. Le risque de faillite généralisée ou de transformation du Haut-Ségala en cimetière d'éoliennes est grand (comme en Californie). »
- « Recyclable? Totalité? Coût? à la charge de qui? »
- « A qui incombera le démantèlement ? »
- « Qui paye le démantèlement des éoliennes ? »

REPONSE DE SOUSCEYRAC-EN-QUERCY - 2

Toutes les infrastructures de production d'énergie présentent des impacts négatifs sur l'ensemble de leur cycle de vie, de la fabrication à la fin de vie. Les énergies renouvelables (dont l'éolien) présentent néanmoins des impacts considérablement réduits par rapport aux énergies conventionnelles (fossiles, fissiles).

La nécessaire relocalisation d'une capacité de production au niveau local pose effectivement des questions d'impact à plus ou moins long terme. La collectivité est consciente de ces enjeux et souhaite anticiper au maximum pour offrir les garanties nécessaires à une insertion du projet respectueuse du territoire et de ses habitants.

Le cahier des charges des attentes du territoire doit être pensé en ce sens. Si le projet se poursuit, ce CCAT offre un moyen de border le projet en fournissant pour la suite du développement un cadre contraignant pour un projet adapté au territoire. Cela peut passer par l'écoconception des machines, et aller jusqu'à la question du démantèlement et du recyclage.

Des réponses sont apportées à certains questionnements ci-dessus dans les fiches techniques suivantes :
Fiches Impacts p. 49 : volet analyse de cycle de vie p. 54



Propositions de la commune intégrée comme engagement dans le CCAT :

- Reste en veille sur l'éco-conception des éoliennes terrestres, la composition des différents constituants des machines, les fabricants concernés, etc.
- Reste en veille sur les coûts liés au démantèlement afin d'ajuster, le cas échéant, le montant des garanties
- Sanctionner comptablement les garanties afin qu'elles restent toujours disponibles
- Intégrer toutes ces préoccupations dans le Cahier des Attentes du Territoire

6

PRÉSERVATION DU CADRE DE VIE (BIODIVERSITÉ, SANTÉ DES HABITANTS, PAYSAGES, ...)

Environnement Local

L'équipe municipale comprend qu'un tel projet suscite de nombreuses questions concernant les dimensions environnementales et notamment :

- l'acoustique
- la biodiversité
- la santé humaine, animale et végétale
- les distances minimale entre les éoliennes et les maisons et leur impact paysager
- la hauteur des éventuelles éoliennes
- le paysage
- les zones d'intérêt environnemental

La commune prendra sa décision de continuer ou non le projet à partir des retours de la concertation dans un premier temps et sur la base d'une étude globale de l'état environnemental initial dans un second temps.

Dans l'hypothèse où la décision de poursuivre le projet serait prise à l'issue de la présente concertation, la Commune propose :

- D'élargir l'actuel Comité de Suivi pour y intégrer une représentation citoyenne et associative locale. De poursuivre, aux étapes clés, la démarche de concertation à l'échelle du territoire, en complément des échanges au sein de Comité de Suivi Elargi.
- De co-construire un cahier des charges des attentes du territoire (CCAT) avec les parties prenantes. Ce CCAT constituera le carnet de bord du projet tout au long de son développement : Basé sur les points de vigilance exprimés par les parties prenantes lors de la concertation, il contiendra les éléments suivants : réglementation applicable, hiérarchisation des points de vigilance, attendus sur les différentes composantes et caractéristiques du projet, ensemble des études produites, historique des décisions et arbitrages réalisés, etc. Les futurs partenaires de la Commune dans le développement du projet s'engageront à respecter le CCAT. De la même manière, les interventions des futurs prestataires mobilisés autour du développement, la réalisation ou l'exploitation du parc impliqueront un respect du CCAT.

Les questions relatives aux dimensions environnementales sont présentées exhaustivement ci-après. Pour certaines d'entre-elles des réponses techniques ont pu être apportées.

Dans l'hypothèse où la commune continuerait le projet, ces questions seront exhaustivement analysées par le comité de suivi élargi dans le cadre de la construction du CCAT.

7

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE - Tourisme

- « L'éolien industriel constitue un saccage criminel du patrimoine paysager et architectural de notre pays, la France. Jusqu'à maintenant le Lot a été épargné. Veut-on également détruire la beauté universellement reconnue et la ressource touristique de notre "terre des merveilles" ? »
- « Oui, le paysage est dégradé par la présence d'éoliennes : a-t-on bien conscience que leur multiplication n'est pas un atout pour le tourisme vert ? »

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE - Global

- « Projet éloigné de tout objectif écologique, ne préservant ni la biodiversité de la planète ni le climat.[1] Implantations d'éoliennes envisagées en Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) I et 2 . En particulier, les ZNIEFF de type I, de grand intérêt biologique ou écologique, abritent des espèces animales ou végétales patrimoniales identifiées (dont certaines espèces sont protégées) et ont un objectif de préservation des lieux de vie de espèces concernées. Ces zones identifiées seront sacrifiées pour une production d'énergie minime. Implantations d'éoliennes envisagées en Zone Forestière, avec un déboisement inévitable (comme pour les projets de st-Cirgues, Laresses, Gorses, Sénéillac-Latronquière, Labastide-du-Haut-Mont...) malgré l'importance reconnue des surfaces boisées pour la biodiversité, la capacité à capter du CO2, la capacité à générer, à attirer des nuages et à protéger le climat. La préservation du climat est sacrifiée pour une production d'énergie minime. »
- « Comment a-t-on pu en arriver là ? Comment des êtres humains peuvent-ils promouvoir des engins tueurs ? Comment les responsables ont-ils pu ignorer les travaux d'un Eric Zou ? (1) et de nombreux autres chercheurs ? Comment ces êtres humains peuvent-ils se dire respectueux de la nature et de l'avenir ? Je n'ai qu'une réponse plausible : ils n'ont pas cru nécessaire de se renseigner vraiment, ils ne savaient pas ce qu'ils faisaient. Le livre de Sioux Berger, Maxime Paisot et Baptiste Chouët les met devant la réalité vécue et j'espère que Le prix du vent atteindra nos responsables. (1) Eric Y.Zou, Wind Turbine Syndrome : The Impact of Wind Farms on Suicide. Department of Economics, University of Illinois at Urbana - Champaign »
- « Tres important le respect des zones environnementales d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique, serait il bien pris en compte? »
- « De quoi aura l'air la forêt[2] locale truffée de mâts d'éoliennes ? Qu'en pensera la faune en dehors de bipèdes, qui, eux, pourront toujours témoigner s'ils sont écoutés ? »
- « Complicé de viser un impact nul en fin de séquence E-R-C (la notion de forêt est presque discutable du point de vue naturaliste ici : plantation monospécifique exploitée de moins de 100 ans (cf. "forêt" au sens de Francis Hallé)

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE - Paysage

- « A quelle distance se verront les éoliennes de 200m de haut ? »
- « La topographie et les écrans boisés devraient avoir du mal à masquer les machines si ces dernières font 250 m de hauteur?????????!!!!!! Qu'avons nous comme sortes d'arbres pour compenser cette hauteur????? »
- « Accordez-vous un intérêt patrimonial aux paysages « naturels » ? Le profit économique l'emporte-t-il le patrimoine « naturel » ? »
- « Des études indépendantes et sérieuses portant sur l'impact paysager sont-elles prévues ? »

8

REPONSE DE SOUSCEYRAC-EN-QUERCY - 14 - 2/2

Le réseau ADEME des Générateurs a néanmoins produit un prédiagnostic en février 2023 : https://www.dropsbox.com/scl/f/2zlm0d4Syndv3ps16z/Note_Contexte_COCOPEOP_Folien_Potentialet_Cartographie_Sousceyrac_V1_0.pdf?rkvs=dw455rmy7v0Dahstxcjd4bvs&dli=0
Des premiers points de repères financiers ont été fournis :
• Pour un parc de 5 aérogénérateurs de 3MW de puissance unitaire, il est présenté ci-dessous des chiffres indicatifs calculés à partir de valeurs moyennes, qu'il convient d'interpréter à la lumière de la situation locale où se situe le parc éolien. Ces chiffres n'ont pas pour objectif de correspondre à la réalité :
- Le CAPEX serait situé entre 15M€ et 25 M€, avec une moyenne de 21 M€.
- Les OPEX seraient de l'ordre de 600 k€/an à 750k€/an
- Parmi ces OPEX, le bloc communal (commune et EPCI) percevrait 90 000 par an E grâce à l'IFER.
En tablant sur des hypothèses sur un prix de vente de l'électricité, une première approche de rentabilité a été produite : cf. fiche Aspects financiers de l'éolien p. 98

Le financement du projet et son exploitation se fera via la société qui sera créée à l'occasion.
Les acteurs locaux pourront intervenir dans la société.
Pour les citoyens du territoire, il est fort possible qu'un véhicule juridique intermédiaire doit être créé pour faciliter leur intégration financière au projet.
Les études de développement (= la présente concertation) sont financées pour l'instant par la Commune, avec des subventions publiques ADEME et Région car le projet est coopératif et citoyen.
La Commune devra prochainement réfléchir au fait de nouer des partenariats locaux pour financer la suite du développement : communes limitrophes, communauté de communes, syndicat d'énergie TE46, SEM LEN (TE46 + CD46). La Commune n'a aucune idée du futur plan de financement.

Exemple d'un projet de 20 M€ : le capital de la société sera de l'ordre de 4M€, le reste relevant d'une dette bancaire. Sur ces 4 M€, l'idée est de maximiser l'intégration des acteurs locaux. D'autres acteurs pourront être intégrés, en cohérence avec la vision de la Commune, de ses partenaires et du Cahier des Charges des Attentes du Territoire.
Les membres du Comité de Suivi sont présents avant tout pour suivre le déroulement du projet. Ils pourront participer s'ils en ont envie. Ce point n'a jamais été discuté à l'heure actuelle.

Des réponses sont apportées à certains questionnements ci-dessus dans les fiches techniques suivantes :
• Fiche Aspects financiers de l'éolien p. 98

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE - Financement déjà engagé

- Si le projet n'aboutit pas, par qui les dépenses déjà réalisées seront-elles financées ?
- Quel a été le coût de cette concertation, qui l'a financée ?
- Hiver 2023: recrutement d'un cabinet de conseil: Qui en assumera le coût? Les élus qui ont pris la décision? »
- Pourquoi les citoyens n'ont-ils pas été sollicités ?
- Cette mission de concertation a-t-elle été acceptée préalablement par la majorité des habitants de Sousceyrac ?
- Et qui finance le cabinet de conseil spécialisé en concertation? On peut supposer que le coût de l'opération ne sera pas nul si le projet est abandonné. Donc pouvons-nous être certain que les élus acceptent d'arrêter le projet? Quel est donc le coût prévu en cas d'arrêt du projet ?
- La transparence voulue par la mairie doit être complète, y compris pour le coût en cas d'arrêt, et aussi pour le bénéfice financier escompté. Collectivités du territoire, ces collectivités sont-elles prêtes à financer les coûts induits déjà par la mission de concertation??

REPONSE DE SOUSCEYRAC-EN-QUERCY - 15 1/2

La commune est lauréate d'un Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région Occitanie – ADEME dédié aux projets ENR coopératifs et citoyens. Le dossier de candidature est sur le site internet de la Commune : <https://www.sousceyrac-en-quercy.fr/userfile/fichier-telechargement/1702566670-Candidature-AMI-Region-ADEME-EOL-SOUSCEYRAC-DEF.pdf>

Ce qui permet à cette initiative de concertation préalable d'être financée à hauteur de 70%, pour tout éventuel projet.
En l'état, la Commune est seule à porter les études de développement, qui ne sont constituées aujourd'hui que par la présente mission de concertation, dont le montant s'élève à 20 000 €HT (reste à charge de 6000 €HT pour la Commune après subvention).

REPONSE DE SOUSCEYRAC-EN-QUERCY - 15 2/2

Les moyens engagés à ce jour sont les suivants :
• Temps d'accompagnement technique de l'ALEC Quercy Energies (gratuit pour la commune, financé par TE46) et de Cavauldor (gratuit pour la commune, financé par Cavauldor)
• Temps administratif suivi du dossier des agents communaux
• Mission du cabinet Acceptables Avenir : 20 000 €HT, soit 6 000 €HT restant à charge de la commune après subvention
• Formations d'élus (de Sousceyrac et d'autres Communes également) : gratuites pour la commune, financées par TE46 et Cavauldor

Si le projet s'arrête suite à la concertation, la Commune aura « perdu » 6 000 €HT. C'est la logique du développement : prise de risque à financer des études sans garantie d'obtenir les autorisations administratives.
Si le projet se poursuit, la Commune réfléchira à associer des partenaires publics au financement du développement, afin de limiter le risque qu'elle porte seule en ce moment. En effet, le développement d'un projet éolien est long et coûteux, et présente donc des risques financiers. Parmi ces partenaires : communes locales, communauté de communes, syndicat d'énergie TE46, SEM LEN (TE46 + CD46)
La Commune est néanmoins lauréate de l'AMI ADEME Région qui lui offre 70% de subventions sur une assiette totale de 125 k€HT.

L'ensemble des décisions et démarches réalisées par la Commune ont fait l'objet de délibérations officielles et/ou de communication dans la presse locale. La transparence est totale, et le restera tout au long du projet.

Tout l'intérêt de cette concertation préalable est justement d'impliquer la population locale dans une vraie réflexion ouverte, et accompagnée par des experts en la matière. Toute volonté de participation citoyenne nécessite en effet un travail conséquent dans la préparation, pour "aller vers" la population avec les meilleurs éléments d'information, la lisibilité des enjeux et engagements à prendre collectivement, analyse, suivi et responsabilisation de la commune sur la prise en compte de toutes les remarques.

Les collectivités soutenant l'initiative communale ont manifesté leur soutien par des courriers officiels dès 2022, mis au dossier déposé auprès de la Région : Cavauldor, Labastide du Haut-Mont, Sénéillac-Latronquière, Saint-Céré, Conseil Départemental, TE46-FDEL.

Des réponses sont apportées à certains questionnements ci-dessus dans les fiches techniques suivantes :
• Fiche Aspects financiers de l'éolien p. 98

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE - Co-développement / Développement préalable

- Qui appellez vous précisément un projet coopératif et citoyen? Cela veut-il dire qu'un projet non désigné ainsi n'est pas citoyen c'est-à-dire au moins 95% des projets éoliens en France? Autre forme de la question: quelle différence entre un projet citoyen et un projet non citoyen? Comment définissez vous un projet coopératif? Quelle différence avec un projet participatif? Qui coopérera dans ce projet coopératif ?
- Les généralités sur les éoliennes (Point 3) sont farcies de contre-vérités. Leurs sources se trouvent chez l'Ademe. Cette agence étatique est en réalité un organisme partisan et partial de propagande en faveur des ENR et plus particulièrement des éoliennes. S'il dans ce § on parle de développeurs. S'agit-il en réalité de promoteurs. Le projet sera-t-il strictement citoyen ou en codéveloppement?
- Les partenaires peuvent tirer parti du co-développement pour bénéficier d'un ancrage local. » ET QUID DU PRIX DES NUISANCES SUBIES PAR LES SOUSCEYRACOIS? SI ENEDIS INSTALLE UN PLYONE SUR UN TERRAIN ENEDIS DOIT PAYER AU PROPRIETAIRE? ICI QUI PAYERA POUR LE PRIX DE LA NUISANCE? QUI PROFITERA EN MAJORITE DES TAXES? »
- (panneau 11) « parties prenantes » ??? que le mot est bien choisis!!! effectivement les « parties prenantes » vont bien PRENDRE des taxes SANS en subir les nuisances!!!!!!!!!!!!!!
- parties prenantes » = Sousceyracois ou tous les non concernés par les nuisances énumérées en comité de suivi? »
- Qui est désigné par le terme "parties prenantes" ? Elus, acteurs économiques ou citoyens ? »

REPONSE DE SOUSCEYRAC-EN-QUERCY - 16 1/2

La définition d'un projet coopératif et citoyen est proposée par :
1. Le Ministère de la transition écologique et cohésion des territoires
2. le code de l'énergie
3. Le mouvement national Energie Partagée

REPONSE DE SOUSCEYRAC-EN-QUERCY - 16 2/2

La commune, en tant que maître du foncier a la possibilité d'imposer ses conditions à la conduite d'un projet sur ces parcelles, et à effectivement tout à gagner à ce que ce projet puisse cocher toutes les cases du "label Energie Partagée" : <https://energie-partagee.org/decouvrir/energie-citoyenne/label-charte-energie-partagee/>
Le projet sera donc citoyen (et public via les collectivités qui seront impliquées) et en co-développement avec un tiers, public ou privé.

Le Comité de suivi soutient pour l'instant uniquement l'initiative d'une concertation préalable, sans aucune appréciation d'un engagement financier potentiel à venir.

La vigilance sur une maximisation des retombées financières locales, et donc prioritairement les habitants de la commune et limitrophes, reste centrale dans la volonté de cette concertation. Il ne tient qu'aux participants de cette concertation de poursuivre le soutien du projet, en préparant une capacité collective de financement pour représenter suffisamment de parts au capital de la société de projet.

Des réponses sont apportées à certains questionnements ci-dessus dans les fiches techniques suivantes :
• Fiche Aspects financiers de l'éolien p. 98

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

- Comment sera choisi l'opérateur technique et financier ? Un contrôle démocratique permanent sera-t-il spécifié dans le cahier des charges ? »

REPONSE DE SOUSCEYRAC-EN-QUERCY - 17

Si le projet se poursuit, La Commune « co-développera » le projet avec d'autres entités, qui viendront alors co-financer le développement et partager le risque.
Plus d'informations sur le co-développement dans les énergies renouvelables : <https://energie-partagee.org/montet-projet/codedeveloppement>

En première approche, l'idée est d'associer des acteurs locaux, qui pourraient être des collectivités du territoire (communes, communautés de communes) et la Société d'Economie Mixte Lot Energies Nouvelles (SEM dédiée aux ENR, dont les actionnaires principaux sont le Syndicat d'énergie du Lot, TE46, et le Conseil départemental du Lot). D'autres acteurs pourront être intégrés le cas échéant.

Le recrutement d'un opérateur de profil « développeur » sera aussi nécessaire, à un certain moment, quand le projet entrera dans les phases les plus sensibles du développement. Cet acteur pourra être une entreprise privée ou publique (de type SEM). Il est évident qu'en cas de recours à un acteur privé, la Commune sera attentive à sa typologie et l'origine de ses fonds.

Les procédures mises en œuvre et le choix futur opérateur seront concertés et arbitrés plus tard, si le projet se poursuit.

Quel que soit le type d'opérateur choisi et la procédure utilisée (contrôle étroit ou appel à manifestation d'intérêt), une maîtrise locale des décisions sera mise en œuvre.

Toutes les précautions permettant de conserver une maîtrise locale des décisions, et ce quelles que soient la typologie de l'opérateur recruté et les modalités de recrutement de celui-ci, seront intégrées dans le CCAT.

Des réponses sont apportées à certains questionnements ci-dessus dans les fiches techniques suivantes :
• Fiche Aspects financiers de l'éolien p. 98

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

- Qui sont les développeurs ? S'agit-il de ceux qui se sont adressés aux communes de Saint Cirgues et Laureesses (Vensolaire et Néoen) Vie Quercynoise du 4/01/2024, p.2 »

- Quelles sont les réelles possibilités financières des collectivités (donc leur poids réel dans la prise de décision et le contrôle)? Il apparaît donc que le "contrôle étroit" ne dépend pas de la collectivité que de son poids financier, qui seul peut assurer un droit de regard! Seul l'AMI reste dans ces conditions envisageable. »
- au plan concret dans quelle mesure les coopérateurs participeront au développement du projet, à sa gestion et à son contrôle? Quels seront les acteurs locaux? De quelles communes ou collectivités ou organismes? »
- Avez vous pensé à intégrer des sociétés telles que Enercoop? »

REPONSE DE SOUSCEYRAC-EN-QUERCY - 18

En 2021, des développeurs ont manifesté spontanément à la Commune leur intérêt de développer un nouveau projet, notamment à cause du zonage favorable existant dans le PLU de Sousceyrac (ancienne commune). La Commune n'a jamais donné suite à ces sollicitations.

Aujourd'hui, le seul développeur est la Commune à travers la maîtrise d'ouvrage de la mission de concertation.
Si le projet se poursuit, le portage du développement à suivre sera probablement élargi à des entités publiques locales, voire aux citoyens s'ils sont intéressés (à travers un opérateur juridique dédié).

L'objectif est de prioriser l'intégration d'acteurs du territoire disposant de la même vision du projet que la Commune, selon une logique territoriale progressive : priorité à l'échelon local (citoyens, communes, communautés de communes, entreprises, ...) > échelon départemental (citoyens, coopératives citoyennes ENR, collectivités, SEM LEN) > échelon régional (Enercoop, SEM AREC Occitanie) > échelon national (Energie Partagée Investissement par exemple)
Un opérateur de type « développeur », public ou privé, sera recruté plus tard pour ses capacités techniques, méthodologiques et financières (notamment sa capacité à prendre du risque), sur la base de procédures officielles et transparentes. Le choix de la procédure (contrôle étroit ou appel à manifestation d'intérêt) sera concerté au moment opportun, chacune présentant des avantages et inconvénients.

L'essentiel à retenir est que la gouvernance coopérative assurera la maîtrise locale des décisions. Cela se traduira par une dissociation entre le poids dans les votes et le capital du projet, ainsi que par l'intégration d'une minorité de blocage pour la commune (et éventuellement d'autres partenaires locaux). Ces principes resteront en place indépendamment des procédures de recrutement et du type de développeur.

Des réponses sont apportées à certains questionnements ci-dessus dans les fiches techniques suivantes :
• Fiche Aspects financiers de l'éolien p. 98

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE - Exploitation

- Qui sera le propriétaire des éoliennes construites ? »
- Qui sera le propriétaire des éoliennes ? »
- Dans le cas où la mairie est propriétaire des éoliennes, ce sera à elle de faire démonter les éoliennes. Dans le cas où ce n'est pas la mairie qui est propriétaire des éoliennes, on peut se poser la question suivante: et si le propriétaire en fin de vie des éoliennes fait faillite, qui sera chargé de la destruction ? »

REPONSE DE SOUSCEYRAC-EN-QUERCY - 19

Propriétaire : la société de projet qui portera l'exploitation du parc
A priori, cette société sera dirigée par les acteurs locaux.

INFORMATIONS EN LIEN AVEC LE PROJET, LE TERRITOIRE ET LA POLITIQUE SECTORIELLE.

Contexte territorial (Lunas, Rendement, ENR, Parc de la Luzette)

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE - Lunas

- « Les élus de Souceyrac en Quercy ont-ils connaissance que le parc éolien de Lunas doit être démolé par décision de la cour d'appel de Nîmes du 7 décembre 2023 ? »
- « Le projet actuel ne me semble pas être une bonne idée, donc je pense ne pas y participer. En fait, d'après ce que je vois dans ce projet, la demande de participation est faite pour museler toute opposition et surtout, empêcher ceux qui auront participé de pouvoir intenter des procès, lorsque les dégâts de santé humaine ou animaux seront constatés. Les élus ont-ils connaissance que le parc éolien de Lunas doit être démolé par décision de la cour d'appel de Nîmes du 7 décembre 2023 ? »

REPONSE DE SOUSCEYRAC-EN-QUERCY - 28

La présente démarche a pour objet de concerter les parties prenantes sur l'opportunité de développer un nouveau projet éolien d'intérêt territorial, à maîtrise publique, intégrant les acteurs locaux. Cette démarche de concertation est volontaire et les élus ont fait le choix de la mener avant toute autre démarche de développement du projet et en s'appuyant sur un professionnel de la concertation. Enfin, la Commune a dès le début annoncé que le projet pourrait être arrêté à l'issue de la présente phase de concertation.

Les élus ont bien connaissance du projet de Lunas, dans l'Hérault, où la cour d'appel de Nîmes a confirmé l'ordre de démolition du parc éolien (sous astreinte, pour les sept éoliennes et le poste de distribution constitués de ce parc), dont le permis de construire avait été annulé du fait d'une insuffisance de l'étude d'impact sur les aigles royaux présents sur le site. Cf. www.courdecassation.fr/decision/6572c26caab84183120899b.

La Cour de cassation a jugé que toute méconnaissance des règles d'urbanisme pouvait servir de fondement à une action en démolition d'une construction édifiée conformément à un permis de construire annulé ultérieurement, dès lors que le demandeur démontre un préjudice personnel résultant de la violation de ces règles.

Elle en a déduit que l'insuffisance de l'étude d'impact faisait partie des règles d'urbanisme dont la violation pouvait justifier l'action en démolition si, conformément à l'article L 480-13 du Code de l'urbanisme (www.legifrance.gouv.fr/codes/article_l/148013), le permis de construire a été annulé par le juge administratif et si la construction se trouve dans une des zones protégées listées dans cet article. En l'occurrence, le projet est implanté dans les zones décrites aux alinéas "a" et "n" de cet article. Le développeur Valéco a cependant formé un nouveau pourvoi en cassation qui ajoute encore un délai et une incertitude sur la décision finale.



Propositions de la commune intégrées comme engagement dans le CCAT :

- La Commune a bien conscience des enjeux liés à la biodiversité. C'est un thème qui sera traité de façon particulièrement rigoureuse : proposition d'anticiper l'étude d'impact par un 1er inventaire « simple » sur la faune volante ; puis avec un réel inventaire faune-flore 4 saisons lors de l'analyse de l'état initial de l'environnement.
- Dans le cas où la Commune déciderait de poursuivre le projet, elle exigerait une exemplarité des démarches entreprises, des différentes études (dont étude d'impact) et une indépendance des prestataires qui les réaliseraient.
- Les cahiers des charges des différentes études et le choix des prestataires seront validés en Comité de Suivi Elargi.

25

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE - Variabilité de production

- « Avez-vous également constaté de jour que beaucoup d'entre elles ne fonctionnent pas ? donc qu'en est-il de leur rendement ? »
- « Comme la production électrique des éoliennes dépend du vent et qu'il est rare que le vent souffle en continu, il faudra d'autres sources de production pour pallier les manques de vent surtout au moment des pics de consommation. Ou'en est-il localement pour pallier les sautes de vent? Comment ce problème sera géré localement ? »
- « \$2 Comment croire que la ressource en vent est inépuisable? Sur le long terme peut être. Mais, en réalité cette ressource est aléatoire, variable, et intermittente. Donc s'il n'y a pas vent ou trop peu, les éoliennes sont en panne, ce qui arrive très souvent. Ne faut-il pas, pour éviter une panne électrique générale, compenser cette absence de production si ce n'est par la filière gaz ou charbon comme en Allemagne dont la transition énergétique est un désastre avec une explosion de gaz à effet de serre et de la pollution? Cela ne rend-il pas mensongère l'affirmation que l'éolien contribue à la réduction des gaz à effet de serre ? »
- « Variabilité de production. Celle-ci est aléatoire et intermittente. D'où un facteur de charge de 21,6% en 2022 (selon Wikipedia) qui est d'une manière générale la norme nationale et non de 26%. Cela veut dire que si une éolienne est annoncée comme ayant une puissance de 3MW, il faudrait 4 à 5 éoliennes pour atteindre la production correspondant à 100% de cette puissance. Tout dépend du vent. Or les vents dans le Lot ne sont pas suffisants. Y-aura-t-il une étude du vent qui est indispensable? »

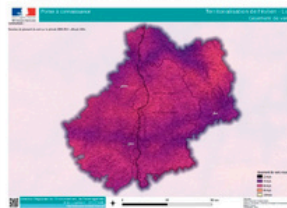
REPONSE DE SOUSCEYRAC-EN-QUERCY - 29

Un gisement éolien effectif sur le Lot

Plusieurs éléments permettent d'attester que le Ségala lotois dispose d'un gisement éolien effectif :

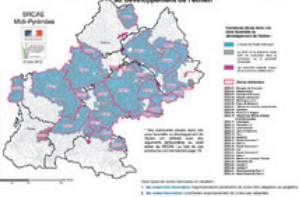
- Le développement vers 2010 d'une Zone de Développement de l'Eolien à cheval sur le Ségala, repris dans le Schéma Régional Eolien Midi-Pyrénées, afin de permettre le développement du parc de La Luzette. Rapport ZDE : <https://www.dropbox.com/sh/rk8kyet9vbu77/AABRTZZCUPf0VhYqQwK9a?dl=0>
- La production électrique du parc de La Luzette, avec un facteur de charge supérieure à la moyenne française ;
- L'identification d'une zone favorable au développement de l'éolien dans le Schéma Régional Eolien 2012 ;
- Les données du porter à connaissance de l'Etat sur l'éolien, avec un fascicule dédié au territoire du Lot. Celui-ci confirme bien l'existence d'un gisement éolien sur le territoire lotois en général, et non circonscrit sur le Ségala lotois.

Données de gisement éolien, période 2000-2014 - altitude 160 m - Source : Porté à connaissance DREAL 2021 : <https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/porte-a-connaissance-pour-la-mise-en-oeuvre-de-la-a25624.html>



Zones favorables au développement de l'éolien - Schéma Régional Eolien Midi-Pyrénées 2012 http://mairie-cintegabelle.fr/pdf/schema_regional_eolien.pdf

Communes classées dans une zone favorable au développement de l'éolien - Carte 9



Voir les fiches (suppléments d'information) suivantes :

- Données générales sur l'énergie p. 81

Sources et données des fiches :

- <https://www.midi-pyrenees.ademe.fr/collectivites/amenager-territoire/energies-renouvelables/sobriete-eolien-terrestre>
- <https://librairie.ademe.fr/ged/2006/Eolien-terrestre-012217.pdf>
- <https://decote.ademe.fr/gis/fas-enr/qgis/energies-renouvelables-sont-elles-intermittentes-2>
- <https://www.ecologie.gouv.fr/energies-renouvelables>

26

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE - Temps de retour énergétique

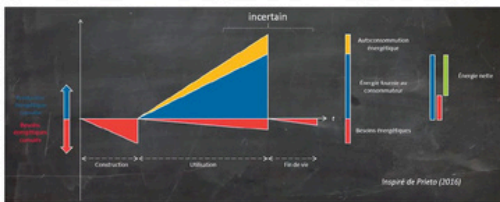
- « TEMPS DE RETOUR ÉNERGÉTIQUE » : Faux ! le taux de charge des éoliennes terrestres est de 20 à 25 % selon les parcs. Donc sur 12 mois / an, cela représente l'équivalent de 3 mois à temps plein, soit, sur 20 ans, l'équivalent de 5 ans à temps plein. »
- « TEMPS DE RETOUR ÉNERGÉTIQUE : votre article prend-il en compte le coût de la construction, voies d'accès, ouvrages en béton, câbles électriques, ... Je suis surpris par le temps que vous indiquez sur le retour sur investissement (12mois) alors que le coût d'une éolienne est de 1 000 000 d'euro par MW (données ministérielle confirmée par le développeur Vensolar. »
- « Si le temps de retour énergétique permettrait d'amortir en 12 mois les frais d'installation, quid du suivi et de la maintenance sur toute la durée de vie d'une éolienne ? Quels calculs, prévisions/projections a-t-on réalisés ? »

REPONSE DE SOUSCEYRAC-EN-QUERCY - 30

Le temps de retour énergétique est le temps nécessaire pour qu'un système de production d'énergie, tel qu'une éolienne, génère suffisamment d'énergie pour compenser la quantité d'énergie utilisée dans sa fabrication, son installation et son entretien. Ce raisonnement est uniquement valable pour les installations récupérant de l'énergie dans l'environnement (soleil, eau, chaleur, vent, ...).

D'après l'ADEME, l'éolien terrestre a l'un des temps de retour énergétiques parmi les plus courts. L'énergie nécessaire à la construction, l'exploitation et le démantèlement d'une éolienne est compensée par sa production d'électricité en 12 mois seulement (source ADEME / analyse de cy le de vie de l'éolien terrestre : <https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2021-11/impacts-environnementaux-eolien-francais-2015-rapport.pdf>).

Plus d'informations sur le mode de calcul du temps de retour énergétique (appliqué au photovoltaïque) : <https://www.photovoltaique.info/fr/info-ou-intox/les-enjeux-environnementaux/temps-de-retour-energetique>



QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE - Coûts

- « sur les coûts de production en barrage hydraulique est entre 15 et 20¢, c'est une moyenne du Kwh à 0,02 centimes au 13 avril 2023, pourquoi 66 euros avec une éolienne ? »

REPONSE DE SOUSCEYRAC-EN-QUERCY - 31

Les coûts de production de l'électricité selon différentes sources (fossiles, fossiles, renouvelables) sont largement documentés à ce jour. Si les filières classiques (fossiles / fossiles) voient leurs coûts de production augmenter pour diverses raisons (raréfaction des ressources fossiles/fossiles, augmentation des exigences de sécurité, ...), les filières ENR voient leurs coûts diminuer grâce à leur déploiement continu et leur effet d'apprentissage.

"Les estimations des coûts de production de toutes les énergies sont complexes et varient en fonction de nombreux facteurs. En ce qui concerne les renouvelables, si l'hydroélectricité est reconnue comme compétitive depuis longtemps, l'éolien terrestre et le photovoltaïque au sol présentent aujourd'hui un coût complet du kWh électrique similaire à celui des énergies fossiles et inférieur au nucléaire. À l'avenir, le coût des renouvelables devrait encore baisser." (source : Décypter l'Énergie)

Il est important de noter que les calculs économiques intègrent rarement les coûts sociétaux liés aux externalités négatives liées à chaque type d'énergie : impact des changements climatiques, perte de biodiversité, gestion des déchets nucléaires pendant des centaines de milliers d'années pour les déchets à vie longue, etc.

Enfin, les énergies renouvelables présentent des retombées économiques locales fortes pour les territoires par rapport aux énergies conventionnelles, à fortiori quand les projets sont montés selon une logique coopérative et citoyenne (<https://energie-partagee.org/etude-retombees-eco>)

27

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE - Contexte territorial

- « Dernièrement le Monde a écrit plusieurs articles sur les éoliennes. Je suppose que vous avez dû les lire afin de peser encore plus le pour et le contre. Je vous renvoie donc à l'initiale de votre réflexion : Est-ce vraiment une opportunité de créer un projet éolien sur notre territoire ? »
- « Une seule question. Est-il réellement utile de évacuer le Ségala pour baisser l'empreinte carbone des Français alors que notre pays est un des champions européens et même mondiaux en termes de pollution et d'émission de gaz à effets de serre ? A ce titre les ENR : éolien et photovoltaïque font partie de la gabegie nationale et constitue une des sources de notre endettement. »

REPONSE DE SOUSCEYRAC-EN-QUERCY - 32

Quand la question d'étudier un nouveau projet éolien est apparue (cf. historique du projet sur l'exposition), les élus ont souhaité ouvrir la démarche par une concertation volontaire.

L'objectif de cette concertation est de valider l'opportunité (ou non) d'étudier un projet éolien d'intérêt territorial. C'est en ce sens que le terme "opportunité" a été utilisé. La concertation se base sur quelques grandes orientations répondant au souhait de la commune (notamment l'intégration forte des acteurs locaux au projet) mais son objectif n'est pas de définir les futures caractéristiques du projet. Enfin, étudier un projet ne signifie pas le valider.

Toutes ces vigilances partagées par les élus locaux viennent justifier le choix de la commune de concerter et impliquer la population locale avant tout début d'étude, en préparant, si la concertation s'avère favorable, la participation et le suivi du développement par ces mêmes riverains ou expertises.

Voir les fiches (suppléments d'information) suivantes :

- Données générales sur l'énergie p. 81

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE - Mix énergétique / électrique

- « Ressource de substitution: combien d'éoliennes pour toute la France? »
- « Pour qu'il y est 1 rentabilité des éoliennes en général il faut 85000 éoliennes pour alimenter la France. Combien la commune de Souceyrac veut en prendre en charge ? »
- « Alors quel est l'avantage d'avoir eu tant d'éoliennes sur le territoire français ? Alors que : pas écologique, détruit la faune et la biodiversité, aucune rentabilité, polue »

REPONSE DE SOUSCEYRAC-EN-QUERCY - 33

L'objectif de cette concertation est de valider l'opportunité (ou non) d'étudier un projet éolien d'intérêt territorial.

Voir les fiches (suppléments d'information) suivantes :

- Données générales sur l'énergie p. 81

REPONSE DE SOUSCEYRAC-EN-QUERCY - 45 - 2/2

La démarche actuelle implique une sollicitation active des citoyens par le biais d'une concertation volontaire afin d'évaluer l'opportunité d'un projet éolien d'intérêt territorial. L'objectif étant de s'assurer que toutes les expressions du territoire (remarques, questions, propositions) puissent être formulées. Une telle démarche nécessite des ressources pour recueillir ces expressions et garantir le fait qu'elles soient tracées et visibles de tous. C'est la raison pour laquelle la commune a missionné une agence spécialisée en l'occurrence Acceptables Avenir.

Il semble délicat d'organiser un vote sans que toutes les informations disponibles aient été présentées aux habitants et que des réponses soient apportées à leurs questions et leurs propositions. De plus, un vote empêche toute démarche de co-construction des conditions qui pourraient permettre le développement d'un parc éolien dans le respect du territoire et de ses habitants.

La commune s'engage à construire à partir de cette concertation un cahier des charges si le projet devait se poursuivre, comme base de travail.

Les informations diffusées en décembre visaient à informer les participants sur les conditions du développement d'un éventuel projet éolien sur le territoire. Les ateliers de décembre avaient également pour objectifs de démarrer la période de recueil des expressions des habitants ; les livrets ont été laissés à disposition pendant 1 mois.

Le projet, fournissant ainsi les éléments nécessaires pour un échange informé et la formulation d'attentes. Souceyrac a élargi la concertation en informant les communes voisines (Communes 46 : Laval de Cère, Teysseieu, Cornac, Fraysinhes, Latouille Lenticillac, Gorses, Sénailiac Latronquière, Labastide du haut mont, Cahus, Gagnac sur Cère, Glanes, Bretenoux, Saint Michel Loubéjou, Belmont Bretenoux, Estal, Saint Laurent les Tours, Saint Céré, Saint Paul de Vern, Ladirat, Terrou, St Médard Nicourby, Montet et Bouxal, Latronquière, Lauresnes, Saint Hilaire, Bessonies, Communes 15 : Saint-Saury, Siran, Parlan, Communes 19 : Saint Julien le Pélerin, Camps Saint Mathurin Léobazell), et celle-ci reste ouverte.

Dans le cadre de la concertation, toute entité liée au projet est considérée comme une partie prenante, englobant les financeurs, services instructeurs, partenaires, associations, citoyens et acteurs économiques etc. Les parties opposées au projet ont également la possibilité de participer aux échanges.

Le dispositif de concertation comprend plusieurs étapes, notamment des expositions d'information en décembre 2023, des ateliers d'échange sur les attentes du territoire en avril 2024, et une restitution des résultats de la concertation, y compris la décision finale de la commune au printemps 2024. Tous ces événements ont lieu ou auront lieu à Souceyrac. La période de concertation devrait s'étendre sur six mois, de décembre 2023 à mai 2024.

Toutes les questions et remarques seront recueillies, avec chaque question recevant une réponse. Les premières réponses seront fournies lors de l'atelier d'avril 2024, compilées dans ce livret Questions/Réponses. Si des questions demeurent sans réponse à ce stade, elles seront traitées avant la restitution finale de la concertation. Le territoire aura l'opportunité de réagir aux réponses de ce livret avant la restitution.

Les propositions seront analysées et regroupées par thème, puis si elles sont retenues, intégrées sous forme d'"engagements", ou de "réflexion à poursuivre" dans le cahier des charges des attentes du territoire. Ce cahier fera l'objet d'échanges, d'ajouts et de modifications lors du temps d'échange d'avril 2024. Une nouvelle version du cahier des charges sera présentée lors de la restitution.

Le dispositif vise à instaurer une atmosphère d'écoute et d'échanges objectifs, via les engagements de la commune, notamment le lancement du développement du projet par une phase de concertation, la réponse à toutes les questions, l'analyse objective des propositions du territoire, et la prise de décision sur la mise en œuvre ou non du projet en tenant compte des résultats de l'étude et du dialogue avec le territoire et ses acteurs.

Les résultats de la concertation avec l'ensemble des remarques, questions et propositions formulées par les habitants et avec les réponses aux questions et l'analyse des propositions seront disponibles lors de la restitution de cette concertation. La décision finale de la commune de construire ou non un parc éolien sur la commune sera également présentée lors de la restitution. Dans le cas où la décision serait de construire un parc éolien, le cahier des charges des attentes des citoyens issu de la concertation serait utilisé comme base de travail pour la suite du projet.

Voir les fiches (suppléments d'information) suivantes :

- Démarche de concertation p. 98

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

- « Afin d'obtenir une participation pertinente de la part des citoyens sur les sujets techniques avez-vous prévu des formations ? »
- « A ce stade nous n'avons pas eu d'information sur la nature de la "préparation des élus, quelles formations? quels entretiens? quels retours d'expérience? »
- « Quelle formation a-t-elle été mise en œuvre pour les élus (technique, économique, juridique, environnementale ...) ? »

REPONSE DE SOUSCEYRAC-EN-QUERCY - 46

Le plan climat territorial soutient activement la formation des agents et élus locaux aux montages dits "partagés" ou "citoyens". Sur le sujet, les experts appartiennent au mouvement national Energie Partagée, avec une représentation régionale via l'association ECLR Occitanie : <https://eclr.org/comprendre-lenergie-citoyenne-en-un-eclr/>, et un relais départemental via Quercy Energies, Agence Locale de l'Energie et du Climat du Lot.

Cette association propose des formations (cf. leur catalogue), et un cycle de 3 demi-journées a pu être proposé à des élus locaux, de Souceyrac, communes limitrophes, ou de Cauvaldor :

- 19 décembre 2023 "Engager son territoire dans les projets à gouvernance locale les fondamentaux de l'énergie citoyenne"
- 30 janvier 2024 "Introduction au co-développement des projets EnR"
- 5 mars 2024 "Introduction à la concertation et la mobilisation citoyenne"

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

- « Où sont les simples citoyens et les associations de défense de l'écosystème dans le « Comité de suivi » ? »
- « Pourquoi l'espace d'échange, qui semble n'être conçu que comme consultatif ne pourrait-il pas déboucher sur une représentativité citoyenne au comité de suivi ? »
- « Qui sont les membres du comité de suivi ? Comment ont-ils été désignés ? »
- « Le comité de suivi est-il composé des acteurs qui financent le projet ? Est-ce que des citoyens non-élus peuvent y participer ? En fait, le comité de suivi est composé d'acteurs tous pro-éoliens ! Il semble que la contestation n'y est pas possible et c'est dommage ! »
- « Le comité de suivi est-il uniquement composé des acteurs qui financent le projet donc forcément pro-éoliens? Est-ce que des citoyens non-élus ou des associations peuvent y participer afin de pouvoir faire entendre leurs voix ? »
- « Le comité de suivi dont la composition est uniquement constituée de membres élus et bien éloignés du secteur concerné est-il composé des acteurs qui financent le projet? »
- « Pourquoi certaines communes limitrophes de Souceyrac ne font-elles pas partie du Comité de suivi du projet ? »

REPONSE DE SOUSCEYRAC-EN-QUERCY - 47

L'initiative d'un projet sur une parcelle communale reste une décision administrative du Conseil Municipal, avec cette concertation en amont, transparente, qui permettra d'argumenter la future décision.

Le comité de suivi regroupe les représentants de droit de la commune dans un premier temps, et les collectivités qui ont manifesté leur soutien à la démarche de concertation préalable pour "aller vers" les citoyens.

Ce comité de suivi pourra effectivement faire l'objet d'une évolution dans ses membres si le projet se poursuit, à la suite de la concertation.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

- « En fin de première phase de concertation, est-il prévu de consulter la population locale avant de lancer cet important projet, par exemple par un référendum sur les communes situées dans un rayon de 15 km du site concerné ? »
- « Est-ce que le projet sera soumis au vote? Si oui quand? (avant et/ou après finalisation du cahier des charges)? »
- « Le PLU et les implantations d'éolienne seront-ils soumis à concertation et votation citoyenne? »
- « Y aura-t-il un vote quand le projet sera mieux défini? »
- « A quel moment les citoyens pourront-ils donner un avis favorable ou défavorable ? Est-ce ce formulaire qui donnera la position réelle des citoyens? Les vacanciers qui viennent dans des hébergements proches des lieux d'implantation, pourront-ils donner leur avis ? Est-il envisagé de procéder à un vote citoyen ? Encore une fois est-ce que des opposants au projet pourront donner leur avis ? »
- « Printemps 2022: les élus ont décidés la poursuite de l'étude d'un projet, mais l'avis des citoyens de la commune a-t-il été prévu avant la décision? »
- « Un vote citoyen des résidents, permanents et "secondaires" (également contribuables et potentiels investisseurs) est-il bien prévu ? »
- « La population de Souceyrac sera-t-elle concertée par un référendum citoyen ainsi que les communes avoisinantes au projet? » « jusque à il n'a toujours pas été prévu de vote des habitants pour un projet dont l'avancée s'engagerait sur plusieurs années, ce vote sera-t-il prévu ultérieurement, après le résultat de l'étape pivot? »
- « Le territoire formule des retours sous la forme de questions écrites et de propositions. Certaines de ces propositions sont retenues par les porteurs de projet. Qui sont ces porteurs de projet? Et quelles sont les modalités selon lesquelles ils retiennent des propositions? Si les porteurs de projet sont en capacité de retenir telle ou telle proposition de leur propre chef y-a-t-il toujours concertation? »
- « Si la consultation citoyenne est majoritairement contre, abandonnez-vous le projet? Il me semble naturel que des associations de Souceyrac soient consultées. Et que leurs arguments, même minoritaires soient pris en compte. A Parlan, 95% des avis de l'enquête publique était contre le projet, cela n'a pas empêché l'annulation de celui-ci. »
- « 3) Sur l'enquête publique et la concertation: Est-ce que l'avis des citoyens va peser ? Si les contributions sont majoritairement opposées au projet, si l'avis du commissaire enquêteur est négatif, allez-vous y renoncer ou bien allez-vous passer en force ? »
- « Vu que le conseil de commune de Souceyrac est actionnaire, bénéficiaire, et porteur du projet. Vu l'investissement dans un contrat de soutien d'un bureau de consultation spécialisée dans le "expertise d'accompagnement" pour les "décideurs publics" pour que leurs projets ont un "forte acceptation sociétales" (activité principale déclarée de société Acceptables Avenir) Vu que le passage de la phase "consultation citoyenne" est une obligation Comment peut-on être convaincu que le consultation citoyenne n'est pas qu'une activité symbolique ? Et que les "décisionnaires" de l'acceptation de la phase "consultation citoyenne" ne sont pas de "parti pris" et sont capables d'arrêter le projet dans le cas d'opposition citoyenne forte ? »
- « 4) Sur la décision du préfet : Si le préfet refuse le projet, contesterez-vous devant le tribunal administratif la décision du préfet ? » « Il est clairement indiqué qu'il pourrait être décidé que le projet ne se ferait pas. Qui prendra la décision? La communauté de communes (La commune de Souceyrac)? »
- « Il y aura-t-il une transparence sur la tendance de la population concernée ou le dernier mot sera aux élus comme nous le vivons avec notre gouvernement »
- « Quels sont les indicateurs retenus pour évaluer les tendances se dessinant durant la phase de concertation ? En quoi consiste un résultat « réhibitoire » fatal à la poursuite du projet ? (étape pivot 2) »

REPONSE DE SOUSCEYRAC-EN-QUERCY - 48

A ce stade, la collectivité a ouvert une concertation volontaire pour évaluer l'opportunité de porter un projet éolien d'intérêt territorial. Aucune simulation, aucun calcul n'a encore été effectué. Il s'agit bien d'une démarche amont pour ouvrir une réflexion collective. La concertation volontaire a pour objectif d'apporter une information objective à la commune pour qu'elle puisse prendre sa décision de manière éclairée, sur la base des attentes exprimées par les acteurs locaux.

Le champ des possibles reste ouvert :

- 1/ Abandonner complètement cette idée de projet
- 2/ Abandonner temporairement, le temps de
 - préciser certains éléments techniques, économiques financiers
 - permettre d'explorer d'autres visions de transition pour le territoire
 - faire mûrir le projet et permettre une meilleure appropriation des enjeux énergétiques et de la nécessité de maîtriser les changements induits pour le territoire
- 3/ Poursuivre la réflexion et préparer le développement d'un parc éolien en précisant le cahier des charges des attentes du territoire pour un projet reconnu et partagé par le plus grand nombre.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

- « Si continué, la poursuite de la concertation se fera-t-elle avec les simples citoyens (sont-ils partie prenante) ? »
- « Qu'appellez-vous partie prenante pour la poursuite de la concertation ? »
- « Le dispositif de concertation sera-t-il maintenu dans toutes les phases du projet, y compris pour les parties réticentes à sa réalisation ? »
- « Il me semblerait naturel qu'un espace d'échange pourrait avoir des représentants locaux de personnes peu favorable aux éoliennes à axes horizontales. Mais est-ce réellement prévu et possible ? »
- « Il est primordial qu'un espace d'échange soit composé de représentants locaux mais aussi de personnes peu favorable aux éoliennes en général et aux éoliennes à axes horizontales en particulier ainsi que d'associations. Mais est-ce réellement prévu et possible ? »
- « Le dialogue sera-t-il maintenu après vos premières réponses ? »
- « On peut supposer qu'il sera possible de faire des remarques et propositions lors des phases 2 et 3. Mais est-ce prévu ? »
- « Comment s'établira le suivi citoyen de l'exploitation, si elle survient ? »
- « Quel est le cabinet de conseil qui va s'occuper du projet éolien ? »
- « Le cahier des charges des attentes du territoire (CCAT) sera-t-il mis à disposition du public avec l'ensemble des pièces comptables ? »

REPONSE DE SOUSCEYRAC-EN-QUERCY - 49

La continuité éventuelle du projet a comme fondamentaux proposés par la commune :

1. maximiser l'acceptabilité locale
2. maximiser les retombées locales

Nous ne connaissons donc pas encore les modalités potentielles de cette suite, mais le Cahier des Charges des Attentes du Territoire sera porté par le Conseil Municipal, pour notamment poser les conditions à ces suites possibles.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

- « Mais des éoliennes qui seront deux fois plus hautes que celles de la Luzette, 250m en bout de pale, avec un rotor de diamètre 200 m donc des pales de 100m, est-ce vraiment ce que veulent les élus et les citoyens ? Les extrémités des pales décrivent un cercle de 627 m ; si une pale fait un tour en 6 secondes, l'extrémité de la pale va à 376 km/h. Quelle sera la vitesse prévue pour le rotor ? »
- « Quelle sera la hauteur retenue pour les éoliennes ? En principe c'est 200m mais sur le graphique il y a une éolienne de 250m. Ce n'est pas clair. »
- « Ce qui décrédibilise l'éolien, c'est son surdimensionnement. Pourquoi ignorer son échelle artisanale et domestique ? »
- « Pourquoi subir la loi des industriels proposant des engins toujours plus hauts ? »

REPONSE DE SOUSCEYRAC-EN-QUERCY - 57

Les seuls invariants sont les suivants : maximum 5 mâts, implantation sur les parcelles communales, utilisation au maximum des voies forestières existantes.

La puissance des éventuelles futures machines n'est pas encore connue. Il en est donc de même pour la hauteur du mât, le diamètre du rotor et la vitesse en bout de pale.

D'après les premiers retours dont la Commune dispose, il semblerait difficile aujourd'hui de s'approvisionner avec des machines d'une puissance de 2 MW ou inférieure (comme les éoliennes de la Luzette).

En effet, la puissance courante actuelle est de l'ordre de 3 à 5 MW, avec donc une hauteur en bout de pale plus importante (hauteur attendue de l'ordre de 200 m, contre 150 m actuellement pour la Luzette)

L'illustration de l'exposition présentait les différentes tailles d'éolienne, dont des modèles "offshore" (en mer) pour les plus importantes. Ce type de machine ne correspond pas aux installations terrestres. Les éventuelles futures éoliennes ne seront jamais du gabarit des éoliennes offshore qui ont été montrées sur le graphique de l'exposition (elles ont été mentionnées pour information).

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

- « Il est heureux que vous précisez que vous envisagez une "...production de 23 à 77 GWh/an, soit l'équivalent de la consommation électrique de 10000 à 35 000 foyers», hors chauffage et eau chaude. Et pour les résidences secondaires occupées 1 à 2 mois / an, on multiplie par 7 ou 8 ? »

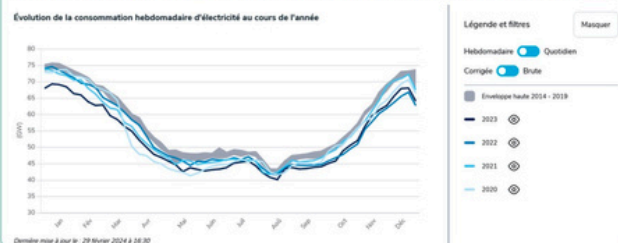
REPONSE DE SOUSCEYRAC-EN-QUERCY - 58

En 2020, d'après l'INSEE (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-46311>) :

• Nombre totale de logements	1 064
• Nombre de résidences principales	627
• Nombre de résidences secondaires et occasionnelles	272
• Logements vacants	165

Les résidences principales sont donc largement majoritaires (en nombre et en consommation d'électricité), et les résidences secondaires sont surtout utilisées en période estivale où la consommation d'électricité est la moins importante.

Source : RTE bilan électrique 2023 / <https://analyseetdonnees.rte-france.com/index.php/bilan-electrique-2023/consommation/consommationcorrigee>



QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

- « Comment allez-vous éviter désastre financier ? autres elles durent 25-30 ans si le constructeur qui les a posé n'existe plus, pour les démanteler sera à la charge de la commune qui coûte environ 450 000 euros et en plus vous avez pensé comment elles sont recyclées et bien pour les pales elles sont enterrées, bravo l'écologie »

REPONSE DE SOUSCEYRAC-EN-QUERCY - 59

Une société sera créée pour porter le développement, la construction et l'exploitation du parc éolien. Ce sera donc cette société qui sera en charge de la constitution des provisions et du démantèlement effectif.

La commune souhaite que les décisions prises au sein de cette société soient "à maîtrise publique". Cela sera rendu possible via son montage juridique, économique en termes de gouvernance : une gouvernance coopérative, qui découple le poids des votes des montants investis, avec une minorité de blocage pour la Commune et ses partenaires (une décision ne peut être prise que si la Commune y est favorable). La maîtrise foncière communale et la forte volonté des partenaires locaux (cf. composition du Comité de suivi) de construire un projet d'intérêt territorial vont grandement faciliter la mise en place d'un tel montage.

La participation (dans le capital et les prises de décision) des acteurs locaux (publics et privés) à la société de projet sera maximisée, autant que possible. Liste potentielle d'acteurs "prioritaires", de l'échelon local au national, non exhaustive :

- Citoyens du territoire (si possible par l'intermédiaire d'un opérateur local dédié, à créer, possiblement sous forme SCIC - Société Coopérative d'Intérêt Collectif)
- Coopératives ENR citoyennes locales existantes
- Collectivités : communes, communautés de communes, TE46, SEM LEN (TE46 et CD46)
- Acteurs locaux privés : Fermes de Figeac, entreprises locales, etc.
- Acteurs régionaux de l'énergie : SCIC Enercoop Midi-Pyrénées, SEM AREC Occitanie (Région)
- Acteurs nationaux : Energie Partagée Investissement (investissement citoyen), ...

Compte tenu de tous ces éléments amenant une certaine stabilité, il semble peu probable (sans pour autant pouvoir l'exclure totalement) que la société de projet "explose en vol", un jour, comme pourrait le faire une société 100% privée, montée par un fonds de pension, spéculatif et étranger.

Concernant le coût du démantèlement :

- Il est porté par l'exploitant
- Les obligations de provisions ont été réglementairement augmentées en 2023
- Certains retours d'expérience existent, mais sont actuellement peu nombreux et présentent des résultats non convergents (en termes de ratio de coût en €/MW installé). Il semble donc délicat d'en tirer des conclusions définitives.

Compte tenu de la dynamique de développement de la filière en France, un besoin de démantèlement significatif sera atteint vers 2030. (cf. le photovoltaïque, où la filière de recyclage s'est progressivement mise en place en réponse au nombre de matériels en fin de vie : <https://www.soreen.eco>).



Propositions de la commune intégrée comme engagement dans le CCAT :

- Rester en veille sur les démarches d'écoconception des fabricants d'éoliennes
- Rester en veille sur les coûts observés de démantèlement afin d'envisager une adaptation des provisions pour le futur projet ;
- Sanctuariser ces provisions en cas de faillite de la société de projet

**Fiches techniques
(Compléments
d'information)**

Fiches techniques

- **LES ALTERNATIVES À L'ÉOLIEN** p. 49
 - Analyse des alternatives p. 49
- **LES IMPACTS DE L'ÉOLIEN TERRESTRE** p. 49
 - Cycle de vie d'une éolienne - Matériaux, démantèlement, recyclage et valorisation p. 53
 - Responsabilité du démantèlement..... p. 53
 - Analyse de cycle de vie..... p. 54
 - Matériaux utilisés pour fabriquer les éoliennes..... p. 57
 - Ecosystèmes et biodiversité p. 61
 - Zone d'étude..... p. 61
 - Le plan local d'urbanisme..... p. 67
 - Analyse des impacts sur la biodiversité..... p. 68
 - Empreinte Carbone..... p. 69
 - Dérogation « espèces protégées »..... p. 71
 - Refus du projet de Comiac pour des questions de biodiversité..... p. 71
 - Artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers en France..... p. 71
 - Santé p. 75
 - Nuisances acoustiques..... p. 76
 - Spots lumineux..... p. 78
 - Paysages et patrimoine p. 79
 - Paysages et transition énergétique..... p. 79
 - Immobilier p. 80
 - Impacts sur les prix de l'immobilier..... p. 80
- **DONNÉES GÉNÉRALES SUR L'ÉNERGIE** p. 81
 - Politiques publiques, de l'Europe au bloc communal..... p. 81
 - Développement des énergies renouvelables..... p. 84
 - Gisement éolien sur le Lot..... p. 86
 - Intermittence, ou plutôt "production variable dans le temps"..... p. 88
 - Mix énergétique..... p. 90
 - Mix électrique..... p. 91
 - Mix énergétique ou électrique 100% ENR..... p. 92
 - Eolien et réseau électrique..... p. 93
 - ENR, développement local et emplois..... p. 96
 - Stockage d'électricité..... p. 97
- **ASPECTS FINANCIERS DE L'ÉOLIEN** p. 98
 - Étapes d'un projet ENR coopératif et citoyen..... p. 98
 - Démarche de concertation..... p. 98
 - Investissement, rentabilité, p. 99
 - Financement du projet : développement, construction..... p. 102
 - Coûts de production de l'électricité selon les filières (dont éolien)..... p. 103
 - Modalités de vente de l'électricité éolienne..... p. 104
- **PARC DE LA LUZETTE** p. 107

LES IMPACTS DE L'ÉOLIEN TERRESTRE

PRÉAMBULE

Les énergies renouvelables ont beau présenter de nombreux avantages (locales, renouvelables, moins polluantes et impactantes que les énergies conventionnelles, appréhendables individuellement ou collectivement par les acteurs locaux, ...), elles génèrent néanmoins des impacts négatifs (environnementaux, sanitaires, sociaux, économiques ...) sur l'ensemble de leur cycle de vie, auxquels il convient d'apporter la plus grande attention. Cependant, l'estimation de tout impact, de toute incidence ou de tout effet n'a de vrai sens qu'en termes de comparaison avec une solution équivalente. Il semble donc important de se poser les mêmes questions avec les solutions conventionnelles (fossiles, fossiles) de production d'énergie. La réflexion peut être identique avec des objets de la vie courante, utilisés au quotidien, avec une utilité sociétale toute relative.

Cycle de vie d'une éolienne Matériaux, démantèlement, recyclage et valorisation

- Propositions de la commune intégrée comme engagement dans le CCAT :
- Rester en veille sur l'éco-conception des éoliennes terrestres, la composition des différents éléments et notamment des pales, les fabricants concernés, etc. ;
 - Rester en veille sur les coûts liés au démantèlement pour ajuster le montant des garanties ;
 - Sanctuariser comptablement les garanties afin qu'elles restent toujours disponibles ;
 - Intégrer toutes ces préoccupations dans le Cahier des Charges des Attentes du Territoire ;

Sources utilisées :

- <https://base-energie.ademe.fr>
- <https://base.ademe.fr/pdf/0004/Eolien-terrestre-012221-7.pdf>
- <https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2021-11/impacts-environnementaux-eolien-francais-2015-rapport.pdf>
- <https://www.journal-eolien.org/voir-le-solien/analyse-de-cycle-de-vie-de-l-eolien/>
- <https://adecol.education.fr/sites/default/files/ressources/ceodap/2017/2014-cycle-de-vie-des-eoliennes-erms.pdf>
- <https://www.coltechnique-ia-jobs.com/fr/bourses/energie/le-bilan-carbone-des-reacteurs-nucleaires-en-france/>
- <https://www.rnal.gov.fr/col/hv/3051/1483.pdf>
- <https://decycle.energie.org/les-eoliennes-sont-elles-recyclables>
- <https://annonce.asso.fr/actualite/le-demanterement-des-eoliennes-est-il-def-ou-fava-debat>
- <https://decycle.energie.org/batimentation-et-artificialisation-des-terres-quelle-contribution-de-l-eolien>
- <https://base.ademe.fr/energies-renouvelables/stockage-et-stockage-192-terres-energies-renouvelables-et-stockage-d-energies.html>
- <https://decycle.energie.org/la-carotte-de-certaines-matieres-qui-elle-france-le-developpement-des-energies-renouvelables>
- <https://www.techniques-ingenieur.fr/actualites/articles/developpement-eoliennes-matieres-51384/>
- <https://www.techniques-ingenieur.fr/actualites/articles/le-faible-poids-sur-les-terres-erms-les-energies-73664/>
- <https://www.coltechnique-ia-jobs.com/bourses/energie/le-cycle-de-vie-des-eoliennes-la-filme-clanche-qui-le-depense-des-cotes/>
- <https://www.revolution-energetique.com/les-bouillottes-en-plastique-recyclees-dans-les-pales-d-eolienne>
- <https://www.ouest-france.fr/economie/energie/eolienne-environnement-recycler-les-eoliennes-un-defi-en-casse-dre-relive-bbbaed90-2b12-11ea-8171-7956230048>
- <https://www.ultimatenews.com/articles/industrie-c-est-fou-des-pales-d-eoliennes-recyclees-pour-fabriquer-du-beton-reforce-N2000481>
- Etude d'impact de La Luzette 2010

RESPONSABILITÉ DU DÉMANTÈLEMENT

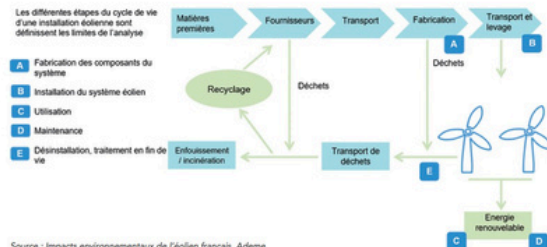
- Concernant le coût du démantèlement :
- Il est porté par l'exploitant
 - Les obligations de provisions ont été réglementairement augmentées en 2023
 - Certains retours d'expérience existent, mais sont actuellement peu nombreux et présentent des résultats non convergents (en termes de ratio de coût en €/MW installé). Il semble donc délicat d'en tirer des conclusions définitives.

Compte tenu de la dynamique de développement de la filière en France, un besoin de démantèlement significatif sera atteint vers 2030. (cf. le photovoltaïque, où la filière de recyclage s'est progressivement mise en place en réponse au nombre de matériels en fin de vie : <https://www.soren.eco>).

ANALYSE DE CYCLE DE VIE 1/3

► Généralités

Les analyses de cycle de vie sont des exercices courants, répondant à des normes d'élaboration très strictes, transparents sur les données d'entrée et les modalités de calcul, et parfois validés par une tierce partie (pouvant être publique, comme l'ADEME). L'analyse du cycle de vie (ACV) est une méthode d'évaluation normalisée (ISO 14040 et 14044) permettant de réaliser un bilan environnemental multicritère et multi-étape d'un système (produit, service, entreprise ou procédé) sur l'ensemble de son cycle de vie. Son but est de connaître et pouvoir comparer les impacts environnementaux d'un système tout au long de son cycle de vie, de l'extraction des matières premières nécessaires à sa fabrication à son traitement en fin de vie (mise en décharge, recyclage...), en passant par ses phases d'usage, d'entretien et de transport.



Source : Impacts environnementaux de l'éolien français, Ademe

Exemples d'indicateurs d'impact environnemental :

Impacts environnementaux	Indicateur	Unité
Changement climatique	Réchauffement climatique potentiel à 100 ans (GWP100)	kg CO ₂ équivalent
Inhalation de particules inorganiques	Absorption de fines particules	kg PM2.5 équivalent
Utilisation des ressources en eau	Utilisation d'eau	m ³
Toxicité humaine, effet cancérigène	Unité toxique comparative pour l'homme	CTUh
Toxicité humaine, effet non cancérigène	Unité toxique comparative pour l'homme	CTUh
Acidification	Dépassement accumulé	mol H ⁺ équivalent
Eutrophisation, eau douce	Fraction de nutriments rejoignant le compartiment eau douce	kg P équivalent
Eutrophisation, marine	Fraction de nutriments rejoignant le compartiment eau marine	kg N équivalent
Utilisation des sols	Soil Organic Matter (SOM)	kg C équivalent
Écotoxicité, eau douce	Unité toxique comparative pour les écosystèmes	CTUe
Indicateur déchets	Quantité de déchets	kg
Demande d'énergie cumulée (CED)	Consommation d'énergie	MJ

Au-delà du carbone émis dans l'atmosphère, elles comptabilisent de nombreux autres impacts environnementaux (raréfaction des ressources, déchets, impact sur les cours d'eau, santé...). Elles ne comptent cependant pas les externalités environnementales, sanitaires, économiques, sociales, sociétales, etc. (cf. notion de coût global "étendu"), qui constituent des éléments importants de comparaison.

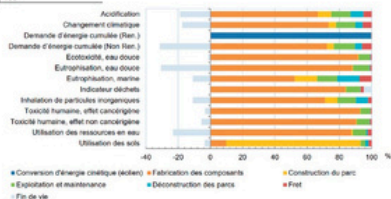
ANALYSE DE CYCLE DE VIE 2/3

► Etude française la plus récente

Il s'agit de l'étude ADEME 2015 : <https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2021-11/impacts-environnementaux-eolien-francais-2015-rapport.pdf>

Résultats généraux

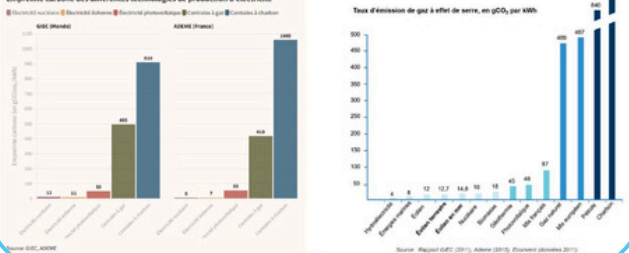
Catégorie d'impact	Unité	Impact / kWh d'électricité
Acidification	mol H ⁺ eq	7,19.10 ⁻¹
Changement climatique	g CO ₂ eq	12,72
Demande d'énergie cumulée (non renouvelable)	MJ	0,19
Demande d'énergie cumulée (renouvelable)	MJ	3,68
Écotoxicité, eau douce	CTUe	0,0901
Eutrophisation, eau douce	g P eq	5,63.10 ⁻³
Eutrophisation, marine	g N eq	1,85.10 ⁻²
Indicateur déchets	g	4,05
Inhalation de particules inorganiques	g PM2.5 eq	1,03.10 ⁻¹
Toxicité humaine, effet cancérigène	CTUh	7,53.10 ⁻³
Toxicité humaine, effet non cancérigène	CTUh	5,73.10 ⁻²
Utilisation des ressources en eau	m ³	6,99.10 ⁻³
Utilisation des sols	g C déficit	500



Impact Carbone

Le contenu carbone de l'électricité produite à partir d'éolienne industrielle terrestre est d'environ 12 g eq CO₂/kWh. Il est, selon les sources et modes de calcul, parmi les plus bas de toutes les filières de production (cf. analyse comparée GIEC/ADEME de différentes sources ci-dessous). Globalement, le bilan environnemental des énergies renouvelables (et de l'éolien) s'améliore de façon continue au fur et à mesure de leur développement.

Empreinte carbone des différentes technologies de production d'électricité



ANALYSE DE CYCLE DE VIE 3/3

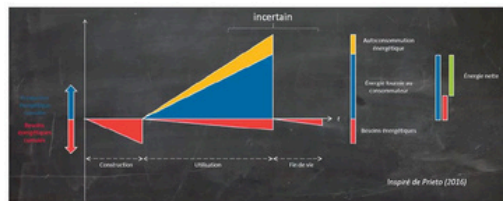
Temps de retour énergétique

Le temps de retour énergétique est le temps nécessaire pour qu'un système de production d'énergie, tel qu'une éolienne, génère suffisamment d'énergie pour compenser la quantité d'énergie utilisée dans sa fabrication, son installation et son entretien. Ce raisonnement est uniquement valable pour les installations récupérant de l'énergie dans leur environnement (solaire, eau, chaleur, vent, ...) et ne nécessitant par une alimentation continue par un combustible disponible en quantité finie.

D'après l'étude ADEME, l'éolien terrestre a l'un des temps de retour énergétiques parmi les plus courts. L'énergie nécessaire à la construction, l'exploitation et le démantèlement d'une éolienne est compensée par sa production d'électricité en 12 mois seulement.

Un facteur de récolte de 19 est observé pour l'éolien terrestre : il permet de connaître le nombre de fois où la turbine a produit la quantité d'énergie qu'elle a consommée au cours de son cycle de vie.

Plus d'informations sur le mode de calcul du temps de retour énergétique (appliqué au photovoltaïque) : www.photovoltaique.info/fr/info-ou-intox/les-enjeux-environnementaux/temps-de-retour-energetique

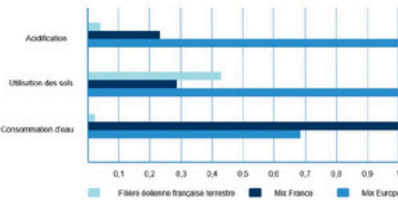


Emission de particules

Un taux d'émission de particules de 0,01 g PM2.5 eq est observé pour l'éolien terrestre, nettement inférieur à celui du mix électrique français (0,023g PM2.5eq, année 2011).

Autres impacts ACV

Comparé au mix électrique français et européen, l'éolien terrestre est remarquablement économe en eau et très peu impactant en termes d'utilisation des sols. En termes d'utilisation des sols, par manque de données, l'impact est majoré : les deux hypothèses utilisées sont, d'une part, que le sol ne retrouvera pas ses fonctions avant 40 ans, et d'autre part que les chemins d'accès sont traités comme des routes et représentent ainsi 50% de l'impact total. Une étude ADEME plus récente sur l'impact sur les sols a été réalisée : cf. fiche écosystèmes et biodiversité.



Source : Impacts environnementaux de l'éolien français, Ademe

ch techniques (Compléments d'information) - IMPACTS - Matériaux utilisés pour fabriquer les éoliennes

MATÉRIAUX UTILISÉS POUR FABRIQUER LES ÉOLIENNES 1/5

► Généralités
Une éolienne est constituée de quatre composants qui ont chacun des fonctions et des matériaux spécifiques. Le rotor, constitué de pales (aujourd'hui quasi-exclusivement au nombre de trois) reliées entre elles par un moyeu, constitue le système de captation du vent. Les pales sont majoritairement en fibre de verre, avec parfois une part en fibre de carbone, voire du balsa.

La nacelle accueille les systèmes de transformation de l'énergie mécanique du vent, récupérée par le rotor, en énergie électrique. Ses principaux constituants sont un multiplicateur (ou boîte) de vitesse à engrenages (sauf dans le cas des machines à entraînement direct où il est absent), une génératrice électrique et son variateur électronique de puissance ainsi qu'un transformateur.

La tour soutient la nacelle et permet d'y accéder. Elle abrite le raccordement électrique et parfois aussi le transformateur. Elle est généralement réalisée à partir de plusieurs tronçons assemblés sur site. La tour est généralement en acier, mais parfois aussi partiellement en béton, voire exceptionnellement en bois. Les fondations, enfouies dans le sol, sont en béton armé.

► Les pales
Généralités
Les pales des éoliennes sont constituées de matériaux composites, qui sont un mélange de résines thermocurable et de fibres de verre ou de carbone. Ces composites sont largement utilisés dans l'industrie (secteurs nautique, automobile, aéronautique, ferroviaire), d'ailleurs en des quantités bien plus grandes que dans l'éolien, et ne disposent pas actuellement de solutions de recyclage à grande échelle.

Les pales représentent 3% de la masse d'une éolienne mais leur fabrication correspond à près d'un quart des coûts. Chacune d'entre elles peut générer jusqu'à 30% des déchets de fabrication. La fabrication vise un double objectif : produire une pale la plus légère possible tout en assurant sa résistance à des contraintes extrêmes.

Elles sont composées de différents matériaux : fibres de renforcement, fibres de verre ou de carbone ; matrice polymère (résines époxy, polyester ou vinylester) ; balsa ou chlorure de polyvinyle (PVC) pour le cœur (« structures composites sandwich ») ; métaux (câbles en cuivre, boulons en acier), enduits.

Jusqu'à présent, les pales étaient principalement fabriquées en fibre de verre, le reste étant composé de résines et d'autres matériaux. Les fibres de carbone sont beaucoup plus légères mais plus onéreuses. Ces dernières sont surtout utilisées dans les éoliennes terrestres récentes, de plus grande taille, dont les pales dépassent 70m de long.

L'utilisation du balsa dans la fabrication des pales
Le balsa est couramment utilisé dans les composites sandwich pour la fabrication de bateaux de plaisance, les palettes composant certaines raquettes de tennis de table, dans le modélisme aérien, l'isolation thermique et phonique, ... et effectivement dans les pales d'éoliennes.

Une pale d'éolienne se compose en grande partie d'un mélange de résines composites qui lui garantissent résistance, souplesse et légèreté. On y trouve des fibres de verre ou de carbone, des résines polyester et des résines époxy. Mais le balsa est également indispensable à la fabrication des pales, a fortiori quand celles-ci sont de grande taille. Pour renforcer leur rigidité, ce bois rigide et léger aux qualités multiples est utilisé sur toute la longueur de la pale pour assurer de la souplesse entre deux couches de fibres.

En 2019, la demande en balsa était telle que plusieurs fabricants de pales ont dû arrêter leur chaîne de production par manque d'approvisionnement.

Des alternatives ont donc été trouvées : le PET (ou polyéthylène téréphtalate), un polymère plastique couramment utilisé dans les emballages de produits alimentaires ou les boissons, pouvant provenir de filières de recyclage, commence à entrer dans la composition des pales d'éoliennes pour remplacer le balsa. Aujourd'hui, plusieurs fabricants de pales d'éolienne proposent des solutions sans aucun balsa.

Le recyclage des pales d'éoliennes
Une filière de recyclage se met actuellement en place pour la fibre de verre, composant majeur des pales qui représente aujourd'hui l'essentiel des matériaux non valorisés.

À l'image de la filière du photovoltaïque, la filière de recyclage s'est mise progressivement en place compte tenu du nombre d'équipements croissants arrivant au stade du rebut. La filière est aujourd'hui en place depuis de nombreuses années, et est pleinement opérante. Plus d'informations sur <https://www.photovoltaique.info/fr/exploiter-une-installation/exploitation-technique/demontage-et-recyclage-des-installations-photovoltaiques>.

C'est donc le cas des éoliennes, où un nombre suffisant de machines arrivent maintenant au stade du rebut en France, et permettent donc la mise en place d'une filière industrialisée.

57

ch techniques (Compléments d'information) - IMPACTS - Matériaux utilisés pour fabriquer les éoliennes

MATÉRIAUX UTILISÉS POUR FABRIQUER LES ÉOLIENNES 3/5

Parc de La Lurette
Caractéristiques des machines : 2 MW unitaire, hauteur de nacelle de 95 m, diamètre du rotor de 110 m, hauteur de bout de pale de 150 m
Fondations (pour 1 machine) : excavation d'environ 3 m sur une surface d'env. 700 m² (soit 2 100 m³), 400 m³ de béton coulé par éolienne, plus les armatures en acier (béton armé).
Soit, pour 7 machines : excavation totale de 14 700 m³, 2 800 m³ de béton coulé

Impacts de l'utilisation du béton
Le béton présente un impact limité sur l'environnement. Le béton étant un matériau inerte, les fondations d'une éolienne ne présentent pas d'incidences particulières, même sur des terres agricoles. En effet, étant enfouies, elles peuvent être assimilées à de (très) gros blocs de rochers, avec quelques incidences localisées comme l'obstacle à l'écoulement souterrain des eaux, mais sans incidence majeure sur l'activité et la production agricoles. L'exemple le plus familier est celui des bunkers de la seconde guerre mondiale.

La phase de terrassement, avec le chantier de creusement de la fondation et de coulage du béton, génère des nuisances localisées et limitées dans le temps, qu'il s'agit de minimiser par la localisation des aérogénérateurs, l'organisation du chantier et le choix de la période de réalisation.

Aujourd'hui, l'industrie du béton tente d'améliorer la performance environnementale de ses produits, notamment à travers les bétons dits "bas carbone" (le ciment étant producteur de dioxyde de carbone lors de sa fabrication).

Consommations comparées de béton
L'estimation de tout impact, de toute incidence ou de tout effet n'a de vrai sens qu'en termes de comparaison. Il est ainsi intéressant et utile de situer la consommation de béton de la filière éolienne vis-à-vis de la consommation nationale de béton et de la comparer à d'autres moyens de production électrique.

Le secteur du bâtiment consomme 180 FOIS PLUS de béton que la filière éolienne

Consommation annuelle de béton par secteurs d'activités

Secteur	Consommation annuelle (millions de tonnes/an)
Autres, voirie, travaux divers	13
Construction de logements	43
Construction de bâtiments non résidentiels	18
Construction de bâtiments industriels	17
Autres	0,5
Éoliennes	0,5

Selon l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM), la production nationale annuelle de béton prêt à l'emploi est comprise entre 35 et 40 millions de mètres cubes.

Sachant que chaque année (moyenne des trois dernières années), il s'installe en France 1 600 MW d'éolien et qu'une éolienne de 3 MW nécessite près de 400 m³ de béton, la consommation annuelle de béton de la filière éolienne sera d'environ 210 000 m³, soit 0,5% de la production nationale.

Le béton est donc majoritairement utilisé pour construire ou rénover des routes et des bâtiments. Or ces derniers ont besoin d'énergie pour satisfaire les besoins de leurs occupants. Il convient donc de prévoir, aussi, un peu de béton pour la production locale d'énergie.

Le projet de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) de janvier 2020 prévoyant un rythme moyen de 1800 MW éolien installés chaque année dans les dix années à venir, cette consommation annuelle de béton atteindrait alors environ 250 000 m³, soit 0,7% de la production nationale.

59

ch techniques (Compléments d'information) - IMPACTS - Matériaux utilisés pour fabriquer les éoliennes

MATÉRIAUX UTILISÉS POUR FABRIQUER LES ÉOLIENNES 2/5

► Fondations en béton
Caractéristiques des fondations et des mâts des éoliennes
Pour encaisser la prise au vent, la stabilité mécanique des éoliennes est assurée par de profondes fondations. Pour les éoliennes terrestres, ces fondations sont en béton armé, posées au fond d'une excavation et recouvertes de terre.

CTE Wind

Coupe d'une fondation – Crédit photo : CTE Wind

Le modèle d'éolienne le plus répandu en France à ce jour est constitué d'un mât de 80 mètres de hauteur et d'un rotor de 80 mètres de diamètre, dont la masse atteint environ 250 tonnes. Pour un tel aérogénérateur de 2 MW, l'excavation est de près d'une vingtaine de mètres de diamètre et d'une profondeur de 3 mètres. Au fond de cette excavation, un coffrage d'environ quinze mètres de diamètre est rempli de 1 à 1,5 mètre de béton et recouvert de 1,5 à 2 mètres de terre (sauf la partie centrale qui supporte le mât de l'éolienne). Soit une masse de béton d'environ 600 tonnes et armée de 25 tonnes d'acier. En surface, le socle occupe un diamètre de 4 à 5 mètres selon le modèle et le gabarit de l'éolienne.

La masse de la terre remblayée qui recouvre le radier en béton joue également un rôle important dans la stabilité : dans l'exemple précédent, elle représente une masse de 400 tonnes.

Les modèles d'éoliennes les plus récemment installés en France ont un mât de 100 mètres de hauteur et un rotor de 100 mètres de diamètre pour une puissance de 3 MW. La fondation a alors une vingtaine de mètres de diamètre, pour une profondeur toujours de 3 mètres. La masse de béton atteint alors 800 tonnes, armée de 40 tonnes d'acier.

La quantité de béton utilisée varie selon les installations
Certes, les éoliennes sont de plus en plus hautes et de plus en plus puissantes, et les volumes des fondations croissent également. Mais, il n'y a pas de corrélation directe entre la puissance électrique d'une éolienne et le volume de béton des fondations.

D'une part, le dimensionnement des fondations dépend plutôt de la prise au vent et du diamètre du rotor : les éoliennes ont un rotor de plus grande dimension pour une puissance donnée sur les sites les moins ventés. Par exemple, au lieu d'un rotor de 80 mètres de diamètre pour alimenter une génératrice de 2 MW, on pourra trouver, sur un site moins venté, un rotor de 90 mètres de diamètre, voire de 100 mètres ou plus.

D'autre part, le dimensionnement des fondations est déterminé par les caractéristiques du sous-sol, en particulier les potentielles poussées par les eaux sous-jacentes.

Le besoin d'augmentation de la masse des fondations se traduira davantage par un diamètre plus grand, dépassant les vingt mètres de diamètre pour les éoliennes d'aujourd'hui (vingt-cinq mètres de diamètre constituant le plus grand diamètre de fondation constaté), que par une excavation plus profonde.

58

ch techniques (Compléments d'information) - IMPACTS - Matériaux utilisés pour fabriquer les éoliennes

MATÉRIAUX UTILISÉS POUR FABRIQUER LES ÉOLIENNES 4/5

En ce qui concerne la production d'électricité, la comparaison peut être effectuée avec l'électricité nucléaire, majoritairement dans notre pays, et l'ÉPR d'une puissance de 1 600 MW en construction à Flamanville dans la Manche :

- Selon la société Bouygues Travaux Public, 400 000 m³ de béton ont été nécessaires pour le génie civil de ce nouveau réacteur. La stricte comparaison par kWh produit est cependant compliquée : sur une année, un MW nucléaire produit environ trois fois plus qu'un MW éolien (du fait d'un facteur de charge plus élevé) et la durée de vie de l'ÉPR annoncée est plus importante que celle des éoliennes. Cependant, une réutilisation du béton est délicate, voire impossible, pour l'ÉPR (INDLR : compte tenu de la potentielle radioactivité de celui-ci). Il est nécessaire de préciser que cette comparaison est restrictive : elle ne concerne que la seule question du béton consommée.
- La filière de l'électricité nucléaire est aussi consommatrice de béton à d'autres stades. Ainsi l'Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs (ANDRA) cite le besoin de 6 millions de m³ de béton pour le projet de centre de stockage profond de déchets radioactifs dans le département de la Meuse (soit l'équivalent de 15 000 éoliennes terrestres, alors que la France n'en compte que de l'ordre de 10 000 actuellement).

► Métaux et terres rares
Dans l'éolien, seules certaines technologies – essentiellement dans la filière avec génératrice synchrone à aimants permanents – utilisent des terres rares. Mais, là encore, ces matériaux ne sont pas indispensables et surtout, certains ne sont pas rares, comme le néodyme.

À l'heure actuelle (cf. étude ADEME 2019), les éoliennes contiennent des aimants permanents – et donc potentiels des terres rares – sont très largement minoritaires dans le parc installé (6,2% en France au 31 décembre 2019).

La consommation de terres rares dans l'éolien réside essentiellement dans l'utilisation d'aimants permanents pour l'éolien en mer qui est aujourd'hui la norme dans le monde.

Des études sont actuellement menées pour diminuer la quantité de terres rares dans les éoliennes. Elles ont abouti notamment à la création de générateurs à aimants permanents avec multiplicateur de vitesse qui contiennent jusqu'à 85% de terres rares en moins (https://ressources.ademe.fr/vie-content/uploads/2019/10/ademe_le_mag_n172_t2p_b2-1.pdf) par rapport aux générateurs à aimants permanents à entraînement direct. Le Danemark a ainsi installé en février 2019 une éolienne qui utilise 10 fois moins de terres rares que celles traditionnelles (<https://www.renouvelle-ba.fr/energie-durable/se-developper-sans-terres-rares/>).

De plus des solutions alternatives aux aimants permanents existent et permettent de supprimer totalement les terres rares de la composition d'une éolienne, y compris en mer, comme par exemple les générateurs sans aimants permanents (asynchrones ou synchrones à excitation bobinée) qui ne contiennent pas de terres rares.

► Démantèlement et recyclage
Réglementation
Le cadre réglementaire en vigueur quant au démantèlement et au recyclage des éoliennes résulte de l'application de l'arrêté du 22 juin 2020 « portant modification des prescriptions relatives aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent » (cf. <https://www.levfrance.gov.fr/pdf/id/JOIRETEX1000042056010>).

Démantèlement et garanties financières
Le démantèlement concerne les éoliennes, leurs fondations (excavation totale « jusqu'à la base de leur semelle ») ; sauf dérogation du préfet qui prendra sa décision sur la base d'une étude démontrant que l'excavation serait plus nocive pour l'environnement, les postes de livraison et les câbles du réseau électrique. Les aires de grutage et les chemins d'accès devront être remis en état.

Afin de couvrir, en cas de défaillance de l'exploitant lors de la remise en état du site, les opérations de démantèlement, la loi impose également de provisionner une garantie financière pour le démantèlement de chaque éolienne.

En 2023 (cf. <https://www.levfrance.gov.fr/pdf/id/JOIRETEX1000047858249>), ce montant a été rehaussé à 75 000 € par éolienne de 2 MW, et de 25 000 € par MW supplémentaire. Les retours d'expérience d'autres pays, plus avancés sur la filière, ont été pris en considération :

- La mise en service de l'installation est subordonnée à la constitution des garanties.
- Le montant des garanties est actualisable (modalités de calcul à l'annexe II de l'arrêté du 22 juin 2020 ; l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter peut aussi comporter des modalités d'actualisation).

A ce jour, les quelques opérations de démantèlement observées en France sont beaucoup trop peu nombreuses pour être représentatives. Une hausse des démantèlements est cependant attendue d'ici 2030.

Une veille sera opérée par la Commune pour observer les montants nécessaires, et ainsi pouvoir ajuster le montant des garanties nécessaires.

60

riches techniques (Compléments d'information) - IMPACTS - Matériaux utilisés pour fabriquer les éoliennes

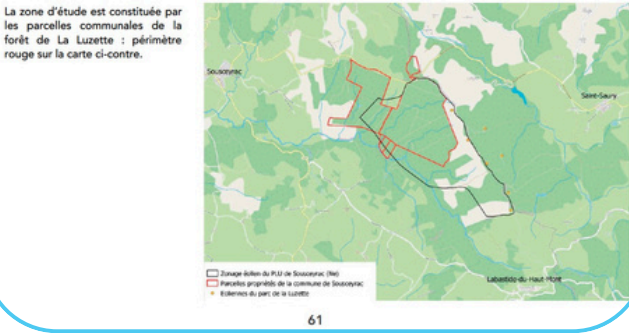
MATÉRIAUX UTILISÉS POUR FABRIQUER LES ÉOLIENNES 5/5

Recyclage
L'arrêté du 22 juin 2020 fixe également des obligations de réutilisation ou de recyclage des aérogénérateurs, avec un part de tonnage augmentant au fil des ans.
Selon cet arrêté, au moins 90% de la masse totale des aérogénérateurs, fondations incluses, doivent être démantelés depuis le 1er juillet 2022, avec l'obligation de réutiliser, recycler ou valoriser les déchets de démolition et de démantèlement ou, à défaut, de les éliminer dans des filières dûment autorisées.
Au 1er janvier 2024, ces exigences sont passées (pour les nouvelles installations) à 95% de la masse totale.
De plus, l'arrêté fixe des exigences spécifiques pour les rotors : depuis le 1er juillet 2022, au minimum 35% de leur masse doivent être réutilisés ou recyclés. Pour les nouvelles installations, ces exigences sont passées à 45% de la masse des rotors réutilisables ou recyclables le 1er janvier 2023, et passeront à 55% le 1er janvier 2025.
Enfin, les matériaux valorisables en fin de vie peuvent parfois impliquer une rentrée d'argent pour l'exploitant, alimentant ainsi les sommes nécessaires au démantèlement.

Ecosystèmes et biodiversité

- Propositions de la commune intégrée comme engagement dans le CCAT :**
- Prévoir dès le pré-diagnostic (= prochaine phase après la concertation, si le projet se poursuit) un premier inventaire simple « faune volante » sur site, afin de disposer de premiers résultats avant l'étude d'impact (où un inventaire faune-flore 4 saisons sera mis en œuvre) ;
 - Missionner des bureaux d'études indépendants, si possible locaux, avec des cahiers des charges d'étude et un choix de prestataire validés en Comité de suivi élargi ;
 - Communiquer les résultats de toutes les études ;
 - Limiter le nombre maximal de mâts à 5 ;
 - Positionner les mâts au plus près des pistes forestières existantes pour limiter les impacts ;
 - Éviter strictement les zones humides ;
 - Mettre en œuvre un bridage chiroptère par prévision (comme sur La Luzette) ;
 - Etudier, en phase développement, d'autres types de bridage ;
 - Intégrer toutes ces préoccupations dans le Cahier des Charges des Attentes du Territoire.

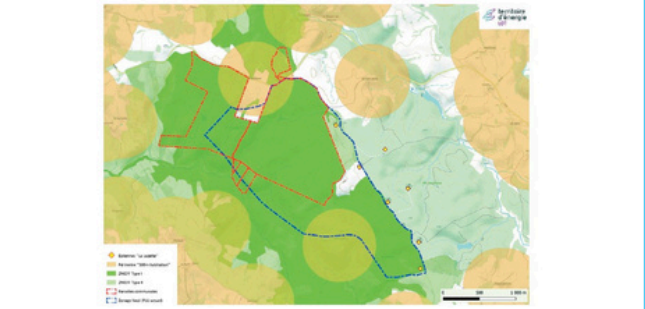
ZONE D'ÉTUDE 1/6



61

riches techniques (Compléments d'information) - IMPACTS - Zone d'étude

ZONE D'ÉTUDE 2/6



- Choix de la zone par la Commune**
Le choix de la zone d'étude par la Commune a été guidé par les éléments suivants :
- Des parcelles propriétés de la Commune, impliquant de fait : une maîtrise globale du projet susceptible de s'y développer, des éventuels loyers pour le budget communal, une absence de rivalités entre propriétaires fonciers privés
 - Un des endroits de la Commune parmi les plus éloignés des habitations, limitant de fait les nuisances à la population ;
 - Un zonage PLU actuel (celui de Souzeyrac, ancienne commune, en attendant celui de Causador) autorisant l'implantation d'éoliennes ;
 - Un parc éolien existant à proximité : gisement éolien avéré, projet ayant bénéficié d'une autorisation administrative, aucune plainte des riverains auprès des exploitants (à la connaissance de la Commune), limitation du mitage du territoire par le développement d'un projet éolien sur un endroit vierge.

Forêt de La Luzette
Histoire de la forêt de La Luzette dans le bulletin communal de décembre 2020 : <https://www.souzeyrac-en-quercy.fr/userfile/fichier-telechargement/1624360832-Bulletin.pdf>

La forêt actuelle date d'environ un siècle, et est donc une forêt plantée progressivement dès 1933. Ses usages principaux actuels sont les suivants : exploitation forestière et loisirs.
C'est une forêt communale dont la gestion et l'exploitation relève de l'Office National des Forêts : <https://www.onf.fr/onf/onf-agr/15/gerer-les-forests.html>.
Il y a quelques années (4 à 5 ans), 8 ha de feuillus ont été achetés puis défrichés pour y planter du résineux (Douglas et Cèdre), essences plus propices à une valorisation commerciale en bois d'œuvre.
Les parcelles publiques font parfois l'objet de campagnes de reboisement (4 à 5 ha prévus actuellement) car la régénération naturelle ne fonctionne pas systématiquement.
La plantation de 3 à 4 ha de feuillus est également prévue sur une autre parcelle publique.
Enfin, à la demande de la commune de Souzeyrac en Quercy, l'Office national des forêts (ONF) a conçu et réalisé l'arboretum "du Quercy au Monde", un parc arboré paysager, récréatif et ludique : <https://www.onf.fr/vivre-la-foret/1752-decouvrir-larboretum-du-quercy-au-monde.html>.

62

riches techniques (Compléments d'information) - IMPACTS - Zone d'étude

ZONE D'ÉTUDE 3/6

Zonages environnementaux concernés
Espaces protégés
<https://inpn.mnhn.fr/programme/espaces-protoges/resentation>
La zone d'étude est concernée par l'extrémité sud-est de l'aire de transition de la réserve de biosphère du Bassin versant de la Dordogne : <https://souzeyrac-bassin-dordogne.fr/note-biosphere/characteristiques>
Chaque réserve comporte un zonage triple défini selon les modalités de l'occupation humaine et la répartition des objectifs pouvant aller de la protection stricte au développement durable : zone centrale, zone tampon et zone de transition (cette dernière zonation - et donc la frontière externe de la réserve de biosphère dans son ensemble - n'ayant qu'une valeur indicative).



Natura 2000
<https://inpn.mnhn.fr/programme/natura2000/presentation/objectifs> Aucune zone Natura 2000 n'est concernée par la zone d'étude (contrairement à l'ancien projet de Comiac).
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
<https://inpn.mnhn.fr/programme/inventaire-znieff/presentation>
<https://www.donnees.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lessentiels/essentiels/espaces-naturels-znieff.html>

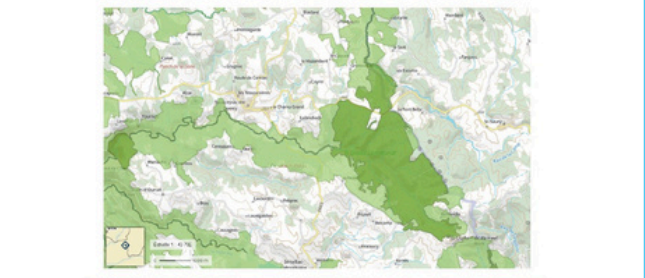
Outil de la connaissance de la biodiversité, l'inventaire ZNIEFF n'est pas juridiquement un statut de protection. Il complète cependant les zonages réglementaires et constitue un élément d'expertise pour évaluer les incidences des projets d'aménagement sur les milieux naturels, pris en considération par la jurisprudence des tribunaux administratifs et du Conseil d'État.

- L'inventaire distingue deux types de ZNIEFF :
- ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique, espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional.
 - ZNIEFF de type II : grands ensembles cohérents fonctionnels et paysagers, naturellement riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.
- La zone d'étude est concernée par deux zonages d'inventaire (ZNIEFF 1 et 2). Les ZNIEFF 1 sont des zones plus sensibles que les ZNIEFF 2.
 - ZNIEFF de type I - Vallée du Cayla, bois du Grand Communal et de la Luzette : <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/730011013>
 - ZNIEFF de type II - Bassin de la Bave : <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/730030130>

63

riches techniques (Compléments d'information) - IMPACTS - Zone d'étude

ZONE D'ÉTUDE 4/6



Carte des 2 ZNIEFF : ZNIEFF 1 en vert foncé, ZNIEFF 2 en vert plus clair ; source Géoportail

Extrait du pré diagnostic Générateurs AREC
« Le secteur considéré se situe au sein de la ZNIEFF de type I « Vallée du Cayla, bois du Grand Communal et de la Luzette ». Celui-ci est caractérisé par une mosaïque de milieux participant à la richesse écologique du secteur, tout particulièrement en ce qui concerne les zones humides, lesquelles constituent l'essentiel des habitats déterminants de la ZNIEFF. Ainsi, les milieux forestiers, qui seraient impactés par le projet éolien, à hauteur d'un hectare au maximum, sont définis comme non déterminants par la fiche ZNIEFF.
En termes de biodiversité, la zone abrite de nombreuses espèces d'intérêt, dont la loutre d'Europe, l'osmonde royale, le faucon pèlerin, le grimpereau des bois ou le milan royal. Le secteur endosse une fonction d'habitat, de zone d'alimentation, de zone de reproduction mais aussi de corridor écologique (zone de passages, d'échanges entre populations). Il joue ainsi un rôle majeur dans la préservation de divers espèces et habitats rares à extrêmement rares dans le Lot.
A une échelle plus large, cette ZNIEFF de type I s'insère au sein de l'ensemble plus vaste de la ZNIEFF de type II « Bassin de la Bave ». Ce bassin fait référence à un système de gorges boisées favorable à la présence de nombreuses espèces de rapaces, dont le Circéte Jean-le-Blanc, les milans noir et royal, l'autour des palombes, le faucon hobereau, la pie-grièche écorcheur, mais aussi la buse variable et l'alouette lulu. Les boisements associés hébergent également le pic noir, l'engoulevent d'Europe, ainsi que le Grand-duc d'Europe. L'ensemble constitue un système fonctionnel pour ces populations, avec des densités de rapaces importantes et établies.
A noter que les ZNIEFF de la zone d'étude ne mentionnent pas les chiroptères parmi les espèces déterminantes. Cette zone est d'ailleurs située en dehors du PNA Chiroptères. C'est un élément à relever à la lecture bibliographique des éléments environnementaux du site qui constitue une différence par rapport au projet éolien arrêté au nord de la commune de Souzeyrac, à Comiac (voir focus encadré ci-dessous).
Cette sensibilité restera néanmoins à analyser lors des passages des naturalistes en phase de développement du projet. Les inventaires de terrain permettront en effet d'évaluer les enjeux relatifs aux chauves-souris. Si la faisabilité du projet en forêt est établie, les mesures d'évitement et de réduction devront être renforcées de manière à répondre aux enjeux identifiés concernant les oiseaux et les chiroptères (zones de gîte, zones de chasse, etc.). »

Au moment du développement du parc de la Luzette, l'aire d'étude immédiate était totalement englobée dans le périmètre de la ZNIEFF de type I, n°730011013, dite « Bois et landes du Grand communal et des Fouloux ». Cette ZNIEFF n'existe plus en l'état aujourd'hui : son périmètre et son nom ont été modifiés, tout en conservant le même identifiant que la ZNIEFF 1 actuelle. Malgré cette inscription totale dans une ZNIEFF 1, le parc de la Luzette a néanmoins reçu toutes les autorisations nécessaires à sa mise en exploitation.

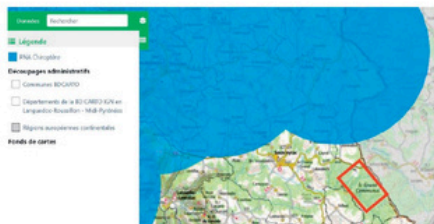
64

iches techniques (Compléments d'information) - IMPACTS - Zone d'étude

ZONE D'ÉTUDE 5/6

Plan National d'Actions (PNA)

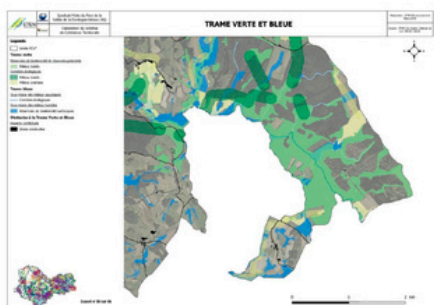
<https://www.occitania.developpement-durable.gouv.fr/plans-nationaux-d-actions-especes-menacees-r8667.html> La zone d'étude est concernée par deux PNA : PNA Maculé (papillon) et PNA Milan Royal (pour la Commune dans son ensemble, la zone d'étude se situant à l'extrémité sud du zonage PNA). Pour information, la zone d'étude se situe en dehors du PNA Chiroptères.



Le bois du Grand communal est exclu du PNA Chiroptères et secteur d'étude (en rouge)

Trame Verte et Bleue

La TVB en vigueur est celle du SCoT 2016 de Cauvaldor. Le futur PLU présentera une nouvelle TVB.



Extrait Etude AREC : « L'état initial de l'environnement du SCoT établit que « les réservoirs des milieux boisés sont nombreux sur le territoire du SCOT et peuvent s'étendre parfois sur plusieurs kilomètres (comme sur les Causses de Gramat et dans le Ségala) » et plus loin que « La trame verte apparaît particulièrement dense sur [...] le Ségala ». Aussi, bien qu'impactante pour le fonctionnement écologique, notamment durant les phases de chantier, l'implantation d'un projet éolien ne semble pas remettre en question le fonctionnement du maillage écologique du territoire d'un point de vue systémique étant donné le faible impact foncier du projet. Cette approche reste bien sûr à nuancer par une approche spécifique. »

65

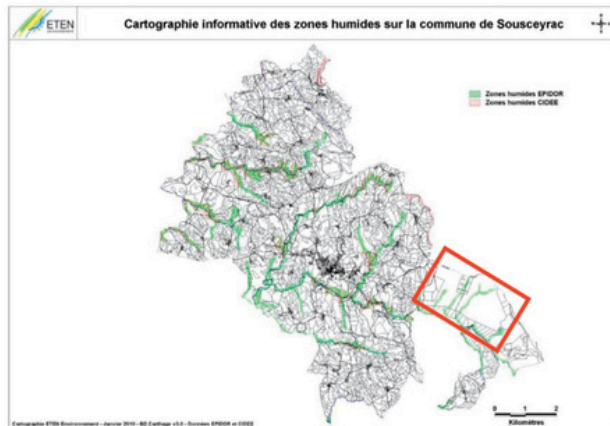
iches techniques (Compléments d'information) - IMPACTS - Zone d'étude

ZONE D'ÉTUDE 6/6

Zones humides

Extrait Etude AREC : « Au sein des parcelles visées par le projet, les inventaires de terrain réalisés pour l'Agence de l'Eau Adour Garonne mettent en évidence la présence, en fond de vallons de quatre ruisseaux alimentant le ruisseau de Méjanès, associés à un réseau de zones humides, identifiées et délimitées par prospection de terrain selon les critères « hydromorphie des sols » ou « végétation hygrophile ». L'étendue de ces zones humides se limite néanmoins aux abords immédiats des cours d'eau identifiés. Les zones humides constituent des espaces de transition entre les milieux terrestres et les milieux aquatiques, et de formidables réservoirs de biodiversité. »

La Commune souhaite éviter strictement les zones humides pour l'implantation d'éoliennes.



Localisation des zones humides de Sousceyrac (PLU communal) et secteur d'étude (en rouge)

66

iches (suppléments d'information) - SPÉCIFICATIONS DU PROJET (CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES, LOCALISATION) Technique

LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Le plan local d'urbanisme est un document d'urbanisme communal (PLU) ou intercommunal (PLUi) qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols.

Le PLU en vigueur actuellement est celui de l'ancienne commune de Sousceyrac. Il dispose déjà d'un zonage favorable à l'implantation d'éolienne, défini à l'époque du projet de La Luzette. Ce zonage reste valide aujourd'hui et permet donc l'implantation d'un nouveau projet sur les parcelles concernées : [Lien Géoportail de l'Urbanisme](#).

Cependant, le PLU intercommunal, dont les travaux ont débuté en 2016, est en cours de finalisation par Cauvaldor. Son arrêté est proposé au Conseil Communautaire du 22 avril 2024. Compétent en matière de transition énergétique, et fort d'une charte concertée du développement apaisé du photovoltaïque au sol notamment, Cauvaldor propose ainsi aux communes d'afficher des zonages favorables au déploiement des EnR. Ce PLUi devrait pouvoir être proposé à l'enquête publique à l'automne 2024. Quelle que soit l'issue de la concertation, la commune aura donc la main pour un zonage qui reflète mieux les volontés locales. L'interdiction générale et absolue de l'éolien couvrant l'intégralité du territoire, par nature difficile à justifier, est à proscrire.

Cependant, à travers ses différentes composantes (rapport de présentation, PADD, OAP, Règlement, annexes), le PLU dispose de plusieurs leviers permettant d'organiser le développement de la filière éolienne, qu'elle soit industrielle ou domestique :

- Potentiel de développement ;
- Zones favorables / zones d'exclusion (exclusion nécessairement circonstanciée et justifiée, au regard de critères relevant du cadre de vie, de l'environnement, des paysages et du patrimoine, ...)
- Zonages réglementaires
- Zone favorable (sous réserve de justification) : puissance maximale, nombre maximal de machines, hauteur maximale des machines, critères de distance

Les secteurs favorables à l'implantation d'éoliennes peuvent être définis en base dans le PLU, ou être créés a posteriori via une procédure de Déclaration de Projet à l'initiative de la Collectivité compétente.

Actuellement, la zone d'étude est constituée uniquement de parcelles publiques : cf. carte ci-dessous. En l'état du PLU en vigueur (celui de l'ancienne Commune de Sousceyrac), le zonage autorisant l'implantation d'éoliennes ne concerne qu'une partie des parcelles publiques visées.

Si les élus communaux décident de poursuivre le développement du projet suite à la présente concertation, une étude d'impact sera réalisée. L'implantation précise des projets et leurs caractéristiques techniques seront définies sur la base de cette étude. Quand les lieux précis d'implantation, l'adaptation du zonage PLU pourra être envisagée par la Collectivité compétente.



Par ailleurs, en termes de planification des énergies renouvelables, les Communes doivent aujourd'hui définir des zones d'accélération de la production d'énergie renouvelables (ZAER) suite à la promulgation de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi « APER ».

Si l'issue de la concertation implique une poursuite de l'étude du projet éolien, les parcelles publiques pourront être déclarées comme ZAER par la Commune.

Ressources :
 • Guide : "Éolien et urbanisme : guide à destination des élus", nov. 2019 : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Eolien_et_urbanisme_guide_a_destination_des_elus_nov_2019.pdf
 • Le développement éolien et le Plan Local d'Urbanisme : <https://www.mercure.asso.fr/publications/le-developpement-eolien-et-le-plan-local-d-urbanisme-en-12>
 • Club PLU Picardie - Éolien dans les PLU : https://www.club-plu-loisier.org/fr/IMG/pdf/note_club_elu_20170524-1.pdf

67

iches techniques (Compléments d'information) - IMPACTS - Analyse des impacts sur la biodiversité

ANALYSE DES IMPACTS SUR LA BIODIVERSITÉ

L'analyse locale de la biodiversité locale sera réalisée de 2 façons.

- Tout d'abord lors du prédiagnostic multithématique (optionnel et volontaire) qui sera lancé si le projet passe le stade de la présente concertation. Ce prédiagnostic a vocation, sur la base d'une étude bibliographique, à entamer le défrichement des différentes composantes de l'étude d'impact.
- Ensuite dans le cadre de l'étude d'impact réglementaire, où un inventaire faune-flore sur 4 saisons sera réalisé afin d'analyser la sensibilité des milieux et ainsi orienter l'application réglementaire de la séquence Éviter-Réduire-Compenser.

Ensuite, il s'agira d'appliquer la séquence Éviter-Réduire-Compenser afin de valider, ou non, la pertinence des zones d'études et des possibilités d'implantation des machines, pour enfin qualifier les impacts résiduels sur la biodiversité après ERC.



Propositions de la commune intégrée comme engagement dans le CCAT :

- conformément à des demandes exprimées dans le cadre de la présente concertation, un inventaire "biodiversité" simple, sur la faune volante, sur site, viendra compléter le prédiagnostic. L'objectif est de disposer de premiers résultats d'inventaire, et ce en amont de l'étude d'impact. L'envergure de ce premier inventaire devra néanmoins être précisée par la suite.
- Le nombre maximal de mâts sera de 5 ;
- La Commune souhaite utiliser au maximum les voies forestières existantes afin de limiter le défrichement nécessaire à l'implantation des machines ;
- Deux bridages sont d'ores et déjà prévus (comme sur le Parc de La Luzette) : acoustique et biodiversité. Leur typologie sera concertée et validée lors de l'étude d'impact.

Tous ces aspects seront soumis aux parties prenantes dans le cadre de la concertation qui perdurera tout le long du projet.

Concernant les impacts sur les oiseaux et chauves-souris, un article de Décrypter l'énergie propose un état des lieux : <https://decrypterlenergie.org/oiseaux-chauves-souris-et-eoliennes-quelle-cohabitation>

Conclusion de l'article : « L'enseignement majeur des nombreux suivis d'impacts des parcs d'éoliennes porte sur le besoin d'une connaissance précise des espèces fréquentant les sites d'implantation projetées, car les sensibilités et la patrimonialité sont très variables. »

On retiendra également que les impacts sur la faune volante se produisent quand le rotor est en mouvement et qu'il est possible d'arrêter ponctuellement et automatiquement les éoliennes pendant les périodes à risque : de façon préventive pour les chauves-souris et par détection d'approche pour les rapaces. Dès lors, la cohabitation est possible entre éoliennes et faune volante, au détriment d'une (faible) perte de production électrique. La mortalité sur les oiseaux et les chauves-souris liée aux éoliennes est très faible par rapport à d'autres facteurs : prédateurs (chats), collision avec des parois vitrées/fenêtres d'immeubles, circulation automobile, lignes électriques, etc. Mais, au-delà du nombre d'oiseaux tués, ce sont les espèces impactées, ordinaires ou pas, menacées ou pas, qui déterminent l'impact effectif d'un parc éolien. »

Les éoliennes ont un rôle marginal dans la mortalité des oiseaux



68

Fiches techniques (Compléments d'information) - Données générales sur l'énergie

DONNÉES GÉNÉRALES SUR L'ÉNERGIE

POLITIQUES PUBLIQUES, DE L'EUROPE AU BLOC COMMUNAL 1/2

Le développement des énergies renouvelables est inscrit dans les politiques publiques, du niveau européen au niveau intercommunal, en passant par toutes les autres strates.

Une production d'électricité d'origine renouvelable qui pourrait contribuer aux objectifs de Territoire à Énergie Positive (TEPOS) nationaux et locaux.

Niveau National
Stratégie nationale bas carbone (SNBC)
La SNBC a deux objectifs : atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français, via des émissions réduites à l'échelle nationale comme les déchets, la viande et la viande de porc.

Niveau Régional
Région à Énergie Positive (REPOS)
La Région Occitanie ambitionne de devenir une Région à Énergie Positive pour 2050. Cette ambition est inscrite dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) qui définit le cadre d'aménagement et de développement du territoire de la région Occitanie. Le REPOS vise la réduction de nos besoins d'énergie et nos émissions, par la sobriété et l'efficacité énergétique, et le développement des énergies renouvelables à 100% renouvelables et plus.

Niveau Départemental
Département à Énergie Positive (DEPOS)
Le Département du Lot vise également une sobriété de l'énergie à l'échelle Positive pour 2050.

Niveau Intercommunal
Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) : objectif TEPOS
Le PCAET est l'outil réglementaire et opérationnel de contribution de la collectivité à la SNBC. C'est à ce territoire d'inscrire sa stratégie en termes d'économies d'énergie, de développement des énergies renouvelables, d'efficacité des bâtiments et de gestion de la chaleur et du froid, de mobilité, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de pollution, d'attractivité et d'adaptation aux changements climatiques.

Niveau Communal
Politique environnementale communale
Le Conseil est engagé de longue date dans la protection de l'environnement. L'objectif est de réduire nos émissions de gaz à effet de serre, d'être plus sobres, de réduire nos besoins d'énergie et nos émissions, par la sobriété et l'efficacité énergétique, et le développement des énergies renouvelables à 100% renouvelables et plus.

► Territoire à Énergie Positive - TEPOS

Plus d'informations :
Article L100-2 du Code de l'énergie, en fin d'article
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_l/LEGIARTI000043771665 : « Pour concourir à la réalisation de ces objectifs, l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, les entreprises, les associations et les citoyens associent leurs efforts pour développer des territoires à énergie positive. Est dénommé "territoire à énergie positive" un territoire qui s'engage dans une démarche permettant d'atteindre l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie à l'échelle locale en réduisant autant que possible les besoins énergétiques et dans le respect des équilibres des systèmes énergétiques nationaux. Un territoire à énergie positive doit favoriser l'efficacité énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la diminution de la consommation des énergies fossiles et viser le déploiement d'énergies renouvelables dans son approvisionnement. »

Réseau des territoires TEPOS (animé par le réseau CLER) : <https://tepos.fr/nos-propositions>

Objectif : année d'équilibre en 2050

81

Fiches techniques (Compléments d'information) - Données générales sur l'énergie

POLITIQUES PUBLIQUES, DE L'EUROPE AU BLOC COMMUNAL 2/2

De nombreux territoires lotois s'inscrivent dans cette logique : Communautés de communes Causador, Grand Figeac, Grand Cahors, Pays de Lalbenque Limogne, Pays Bourain, PNR des Causse du Quercy, ..., Département du Lot, ... mais aussi la Région Occitanie.

Une trajectoire TEPOS appelle une réduction des consommations énergétiques de l'ordre de 50% en 2050 par rapport à nos niveaux actuels (conformément à la loi : article L100-4 du Code de l'énergie ; https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_l/LEGIARTI00004717642), tout en développant les énergies renouvelables, locales pour tendre vers l'équilibre en 2050, voire plus (+100% ENR et plus).

Si tous les territoires se valent en termes de consommation énergétique (que ce soit en consommation par habitant ou selon les différents secteurs d'activité), ce n'est pas le cas en termes de gisements d'énergies renouvelables, pour lesquels chaque territoire doit composer avec les ressources dont il dispose. Il se trouve que le territoire du Ségalas lotois a la chance de présenter de nombreux gisements de production d'énergie renouvelable : forêt, eau, vent, soleil.

En conséquence, que ce soit pour le mix énergétique global du territoire, ou simplement son mix électrique, il est nécessaire de faire appel aux énergies disponibles localement : soleil, eau, vent, biomasse. En effet, il semble illusoire de vouloir développer sur le territoire de nouvelles capacités de production fossiles ou fossiles sur nos territoires (la question d'en développer ailleurs devant être posée aux personnes vivant sur les sites concernés). Il s'agit donc de savoir quelles énergies locales nous voulons développer et consommer à l'avenir.

► La Communauté de communes Causades et Vallée de la Dordogne s'inscrit dans une trajectoire de Territoire à Énergie Positive (TEPOS)

A l'horizon 2023, environ 80 élus de Causador ont ainsi pu dessiner des trajectoires énergétiques "acceptables" à horizon 2030 : selon les groupes, réduction des consommations de -17% à -28% par rapport à aujourd'hui, avec une augmentation de la production ENR actuelle et de +240 à +360 GWh/an.

Les 2 courbes (consommation énergétique en rouge, production ENR en vert) ont servi de support à la concertation sur la stratégie énergétique du territoire de Causador.

La trajectoire rouge respecte strictement la loi en vigueur. La trajectoire verte tient compte d'un niveau de production déjà important (env. 400 GWh/an de production ENR) et d'un fort potentiel local pour le développement des renouvelables.

Le choix de produire plus d'énergie que ce dont le territoire a besoin traduit une volonté de développement territorial basé sur les énergies renouvelables, mais aussi d'une logique de solidarité territoriale pour des territoires adjacents moins pourvus en gisements ENR.

Les trajectoires ambitieuses de ces 2 courbes n'ont jamais été remises en question par les participants. Par ailleurs, chacun des 13 groupes ont ciblé le potentiel solaire identifié sur le Ségalas, à hauteur de +20 à +40 GWh/an à horizon 2030 (soit env. +8 à +16 MW à 2300 h/an pleine puissance, ce qui est cohérent avec les ordres de grandeur en jeu sur le projet de Souseyrac).

82

Fiches techniques (Compléments d'information) - Données générales sur l'énergie

DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES 1/4

Les énergies renouvelables sont des énergies inépuisables, réutilisables, issues directement ou indirectement de 3 grandes sources naturelles : le soleil (solaire thermique ou photovoltaïque, éolien, biomasse végétale ou animale, hydroélectrique), la chaleur de la Terre (géothermie haute température) et l'attraction de la Lune (énergie marémotrice).

Ce sont des énergies dites de « flux », dont le renouvellement naturel est assez rapide pour qu'elles puissent être considérées comme inépuisables à l'échelle du temps humain (le Soleil va briller pour encore 4 milliards d'années).

En cela, elles sont à opposer aux énergies dites de « stock », constituées de gisements limités de combustibles fossiles (pétrole, charbon, gaz) ou fossiles (uranium), amenés à s'épuiser un jour avec des impacts sur les coûts d'approvisionnement et les tensions géopolitiques pouvant survenir.

L'exploitation des énergies renouvelables n'engendre pas ou peu de déchets et d'émissions polluantes (gaz à effet de serre, déchets nucléaires, autres pollutions air-eau-sol) par rapport aux énergies conventionnelles de stock sur lesquelles sont basées notre système énergétique actuel.

► Pour aller plus loin :

- Des réponses aux idées reçues sur la transition énergétique : <https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2017/04/Transition-e%CC%81nergie%CC%81tup-ide%CC%81es-rec%CC%817-ues.pdf>
- <https://decrytelernergie.org/>
- <https://cler.org/les-idees-receus-sur-les-energies-renouvelables-ont-la-peau-dure>
- Chiffres clés ENR 2022 - France : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/CLEDD_A6_CHIFFRES_CLES_ENR_2022_v3_010922_GB_signets.pdf
- ADEME : <https://librairie.ademe.fr/cadic/1406/avis-ademe-enrnr-201712.pdf>
- <https://librairie.ademe.fr/cadic/1407/fiche-technique-enrnr-201712.pdf>
- Fiches ADEME par filières ENR : <https://librairie.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/6363-energies-renouvelables-reussir-la-transition-energetique-de-mon-territoire-979102721779.html>

► Le développement des énergies renouvelables est unanimement considéré comme essentiel pour l'avenir de nos territoires, afin de substituer les énergies fossiles/fossiles que notre société utilise en masse : limitation des impacts environnementaux et sanitaires, indépendance et facture énergétique territoriales, développement local, amélioration des retombées économiques locales, possibilité pour les acteurs locaux de monter des projets collectifs, etc.

Données Energie France 2022 : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-energie-2023>

Notre société doit donc aujourd'hui passer d'une logique énergétique centralisée, décentralisée et faisant appel à des ressources épuisables (fossiles, fossiles) et polluantes à une logique de production dématérialisée faisant appel aux énergies renouvelables, locales (et donc réparties au sein de nos paysages quotidiens) et à l'impact environnemental fortement limité.

83

Fiches techniques (Compléments d'information) - Données générales sur l'énergie

DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES 2/4

Tous les acteurs produisant des scénarios de transition énergétique sont unanimes : le développement massif des énergies renouvelables est une condition nécessaire (mais non suffisante, devant obligatoirement être associé à des économies d'énergie conséquentes faisant appel aux actions de sobriété et d'efficacité énergétiques) à la réussite de la transition énergétique et de l'atteinte de la neutralité carbone en 2050.

Les 3 producteurs de scénarios de transition énergétique les plus connus :

- RTE "Futurs énergétiques 2050" (uniquement sur l'électricité) : <https://www.rte-france.com/analyses-tendances-et-prospectives/bilan-previsionnel-2050-futurs-energetiques>
- ADEME "Transition(s) 2050" (toutes énergies) : <https://www.ademe.fr/les-futurs-en-transition/>
- négaWatt (toutes énergies, matériaux) : <https://negawatt.org/Scenario:negaWatt-2022>

Ces 3 scénarios abordent la question de manière différente.

Analyse croisée : <https://www.recarite-energie.org/trois-etudes-prospectives-sur-le-futur-energetique-de-la-france/>

► La France est le seul pays européen à ne pas respecter ses engagements en termes de production renouvelable, alors qu'elle dispose d'un des gisements parmi les plus variés et conséquents en Europe selon les différentes filières ENR (solaire, eau, vent, biomasse, ...).

Source : <https://www.actu-environnement.com/actu/news/energies-renouvelables-eurostat-union-europeenne-france-objectifs-2020-38971.php>

Cet échec l'oblige à rechercher un « transfert statistique » prévu par la directive européenne, en payant un état membre qui a dépassé ses objectifs afin d'obtenir la production ENR manquante pour atteindre la cible 2020.

Un seul cas de transfert statistique a eu lieu à ce jour, entre la Luxembourg et la Lituanie, au prix de 15€/MWh. A ce niveau, la France devrait payer 960 M€ pour la seule année 2020, et acheter des statistiques pour les années ultérieures jusqu'à atteindre son objectif, faute de quoi elle s'expose à des avertissements financiers et à des difficultés pour accéder à certains fonds européens (le respect de l'objectif d'électricité renouvelable a valeur de condition pour le versement du fonds Feder, soit 9,1 milliards sur la période 2021-2027).

En 2022, les objectifs 2020 n'ont toujours pas été atteints : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-energie-2023/17-energies-renouvelables>

► Opportunité de développer les énergies renouvelables

Source : Etat / <https://www.ecologie.gouv.fr/energies-renouvelables>

Les énergies renouvelables (ENR) sont alimentées par le soleil, le vent, la chaleur de la terre, les chutes d'eau, les marées... Elles permettent de produire de l'électricité, de la chaleur, du froid, du gaz, du carburant, du combustible. Ces sources d'énergie, considérées comme inépuisables à l'échelle du temps humain, n'engendrent pas ou peu de déchets ou d'émissions polluantes. Elles se distinguent des énergies fossiles, polluantes et dont les stocks diminuent. Enfin, les ENR sont plus résilientes, notamment en cas de crise.

Les enjeux des énergies renouvelables...

Climat : Les énergies renouvelables permettent de réduire nos émissions de gaz à effet de serre pour répondre à l'urgence climatique (NDLR : mais aussi de diminuer d'autres impacts environnementaux et sanitaires liés à l'utilisation des fossiles et fossiles). La France se donne pour objectif d'atteindre 33 % d'énergie renouvelable dans son mix énergétique (répartition des différentes sources d'énergie consommée) d'ici 2030, contre 20 % actuellement.

Santé : La transformation de notre production énergétique aura des effets sanitaires. Elle permettra en effet de diminuer la pollution de l'air responsable de 48 000 décès prématurés en France chaque année. Contrairement aux énergies fossiles, dont la combustion libère des particules fines et de l'ozone fortement nocifs, les filières comme l'éolien, le solaire ou l'hydraulique n'émettent pas de polluants.

Economie : En 2028, les énergies renouvelables représenteront 21 milliards d'euros de valeur ajoutée brute en France, soit 10 % de la valeur ajoutée créée actuellement par le secteur industriel. Plus les énergies renouvelables se développent, plus leur prix baisse. Autrement dit, plus elles sont compétitives, plus elles fournissent une énergie bon marché et plus les investissements permettent d'en développer. C'est un secteur d'activité complet en pleine structuration. Les entreprises françaises peuvent se positionner sur des métiers variés : fabrication, installation, pilotage et entretien des équipements, mais aussi services innovants, comme la prévision de la production d'énergie.

84

ch techniques (Compléments d'information) - Données générales sur l'énergie

DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES 3/4

Économie : En 2028, les énergies renouvelables représenteront 21 milliards d'euros de valeur ajoutée brute en France, soit 10 % de la valeur ajoutée créée actuellement par le secteur industriel. Plus les énergies renouvelables se développent, plus leur prix baisse. Autrement dit, plus elles sont compétitives, plus elles fournissent une énergie bon marché et plus les investissements permettent d'en développer. C'est un secteur d'activité complet en pleine structuration. Les entreprises françaises peuvent se positionner sur des métiers variés : fabrication, installation, pilotage et entretien des équipements, mais aussi services innovants, comme la prévision de la production d'énergie.

Indépendance : Les énergies renouvelables jouent un rôle important dans la maîtrise à long terme de la facture énergétique de la France. Elles permettent de relocaliser notre production d'énergie, en produisant et valorisant les ressources locales plutôt que d'importer des énergies fossiles dont la volatilité des cours est une source de tensions. Aujourd'hui, la France importe 98,5 % de son pétrole, 100 % de son gaz naturel, 100 % de son charbon et 100 % de l'uranium. Grâce au développement des énergies renouvelables, le déficit de la balance commerciale lié aux importations d'énergie pourrait être réduit de 60 % en 2035. Cette relocalisation de la production d'énergie doit également s'accompagner d'une relocalisation des outils de production, afin de ne pas remplacer la dépendance envers les énergies fossiles par une dépendance envers des matériaux critiques.

Citoyens : Les énergies renouvelables valorisent les ressources des territoires et génèrent de l'activité avec, à la clé, des emplois locaux et non délocalisables et des moyens peu coûteux pour s'approvisionner en énergie. Les ENR représenteront 236 000 emplois directs et indirects en 2028. De plus, les citoyens peuvent co-construire le nouveau modèle énergétique en produisant eux-mêmes leur énergie ou en investissant dans des projets à proximité dont ils peuvent devenir les actionnaires dans le cadre d'un financement participatif.

Collectivités : Les territoires sont très largement bénéficiaires du développement des énergies renouvelables. Les retombées fiscales des énergies renouvelables vers les collectivités locales sont estimées à 1 milliard d'euros en 2019, et à 1,6 milliard d'euros en 2028. Près d'un tiers de ces retombées bénéficient directement aux communes et intercommunalités. Outre les retombées fiscales directes, la création d'emplois par les énergies renouvelables est une réalité : ce secteur emploie désormais plus de 86 000 personnes.

L'ensemble des régions bénéficie et va continuer de bénéficier du développement des énergies renouvelables avec la création d'emplois non délocalisables et d'une grande diversité : ingénierie, construction, exploitation et maintenance des infrastructures, approvisionnement en bois-énergie... Les soutiens publics apportés par l'État pour soutenir le développement des ENR contribuent à la création d'emplois directs.

Les énergies renouvelables contribuent au chiffre d'affaires du secteur agricole pour plus de 1,3 milliards d'euros par an, soit 2 % du chiffre d'affaires du secteur agricole. Les collectivités et territoires engagés dans une démarche de développement des énergies renouvelables se réapproprient les questions d'énergie et mettent en œuvre des solutions concrètes bénéfiques pour l'emploi, le lien social et la protection de leur environnement.

► Projets ENR coopératifs et citoyens
Les ENR vont se développer fortement sur nos territoires, pour des raisons évidentes.

Il s'agit maintenant pour les acteurs locaux de décider comment accompagner le mouvement et de décider de la typologie des projets ENR qu'ils souhaitent se voir développer sur leur territoire : des projets 100% privés n'impliquant pas les acteurs locaux et avec des retombées économiques limitées, ou des projets à gouvernance locale bénéficiant de retombées positives de différentes natures (pas seulement économiques).

C'est pour cela que la Commune souhaite développer un projet coopératif et citoyen en s'inscrivant dans le Label Énergie Partagée.



ch techniques (Compléments d'information) - Données générales sur l'énergie

DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES 4/4



GISEMENT ÉOLIEN SUR LE LOT 1/2

► Caractère renouvelable de l'énergie éolienne
Exceptées la géothermie profonde et l'énergie marémotrice, les énergies renouvelables sont toutes issues directement ou indirectement de l'énergie solaire.
Le soleil chauffe inégalement la surface de la Terre, ce qui crée alors des zones de température et de pression atmosphérique différentes tout autour du globe. De ces différences de pression naissent des mouvements d'air : ce sont les vents.
Cette énergie cinétique peut être captée par des éoliennes (aérogénérateurs) pour la transformer d'abord en énergie mécanique, puis le cas échéant en électricité par l'intermédiaire d'une génératrice électrique.
Le soleil va encore briller pour 4 à 5 milliards d'années : il peut donc être considéré, à l'échelle humaine de temps, que l'énergie éolienne est renouvelable et inépuisable.

- Sources et données :
- RTE : données électricités nationales et analyses : <https://analysesetdonnees.rte-france.com/>
 - ADEME :
 - <https://ajournaltransition.ademe.fr/collectivites/amenager-territoire/energies-renouvelables-sobriete-eolien-terrestre>
 - <https://brairie.ademe.fr/geol/8006/Eolien-terrestre-012221-7.pdf>
 - <https://decrypterenergie.org/les-energies-renouvelables-sont-elles-intermittentes-2>
 - <https://www.ecologie.gouv.fr/energies-renouvelables>
 - Schéma Régional Éolien 2012 : http://mairie-cintegabelle.fr/pdf/schema_regional_eolien.pdf
 - Porté à connaissance DREAL Occitanie sur l'éolien 2021 : <https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/porte-a-connaissance-pour-la-mise-en-oeuvre-de-la-a25624.html>

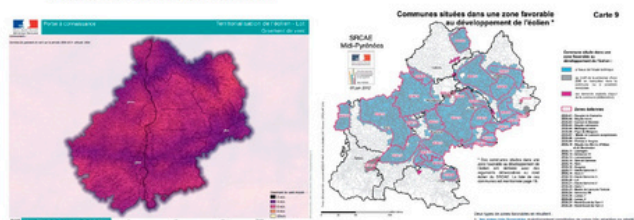
ch techniques (Compléments d'information) - Données générales sur l'énergie

GISEMENT ÉOLIEN SUR LE LOT 2/2

► Un gisement éolien effectif sur le Lot
Plusieurs éléments permettent d'attester que le Ségalà lotois dispose d'un gisement éolien effectif :

- Le développement vers 2010 d'une Zone de Développement de l'Éolien à cheval sur le Ségalà, repris dans le Schéma Régional Éolien Midi-Pyrénées, afin de permettre le développement du parc de La Luzette.
- Rapport ZDE : <https://www.drebox.com/fr/fr/84876794077/AABRT7ZCUPOVhYvOgnKqz7d-0>
- La production électrique du parc de La Luzette, avec un facteur de charge moyen de 29,5%, supérieure à la moyenne française de 23,5% ;
- L'identification d'une zone favorable au développement de l'éolien dans le Schéma Régional Éolien 2012 ;
- Les données du porteur à connaissance de l'État sur l'éolien, avec un fascicule dédié au territoire du Lot. Celui-ci confirme bien l'existence d'un gisement éolien sur le territoire lotois en général, et non circonscrit sur le Ségalà lotois.

Données de gisement éolien, période 2000-2014 - altitude 160 m - Source : Porté à connaissance DREAL 2021 : <https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/porte-a-connaissance-pour-la-mise-en-oeuvre-de-la-a25624.html>



► Facteur de charge
Généralités
Le facteur de charge annuel d'une installation de production d'énergie est calculé en divisant la production annuelle (MWh) par sa puissance nominale (MW) : FC = MWh / MW = heures/an pleine puissance. Cela traduit le nombre annuel théorique d'heures à laquelle l'éolienne produirait l'énergie annuelle à sa puissance maximale (bien que celle-ci produise de façon plus continue et à puissance variable).
RTE (Réseau de Transport d'Électricité) : « gestionnaire de réseau de transport » (GRT) responsable du réseau public de transport d'électricité haute tension en France métropolitaine continentale : <https://analysesetdonnees.rte-france.com/production/eolien/> fournit le facteur de charge global de la filière éolienne nationale depuis 2014 à l'échelle nationale. Celui-ci oscille, selon les années et les conditions météorologiques, entre 22 et plus de 26%, avec une moyenne de l'ordre de 23,5% depuis 2014.



ch techniques (Compléments d'information) - Données générales sur l'énergie

INTERMITTENCE, OU PLUTÔT "PRODUCTION VARIABLE DANS LE TEMPS" 1/2

Certaines énergies renouvelables électriques (et non l'ensemble des énergies renouvelables) ont effectivement une production variable, discontinue et non programmable, car dépendantes des conditions météorologiques et du cycle journalier :

- C'est notamment le cas de l'éolien et du photovoltaïque, pour lesquels nos connaissances en matière de météo permettent cependant d'anticiper les variations de production ;
- L'hydroélectricité est aussi soumise à une certaine variabilité due aux différences de précipitations, que ce soit entre les saisons ou les années. Des différences interviennent selon le type d'installation (centrale au fil de l'eau, par écluses, de lac, de pompage / turbinage) ;
- L'électricité issue de la méthanisation (biogaz > moteur > génératrice électrique > éventuelle valorisation chaleur en aval du moteur) est produite de façon continue : les installations électriques sont dimensionnées pour tourner environ 8000 h/an à pleine puissance, avec donc un facteur de charge de 91%. Le temps non opérationnel est dédié aux opérations d'entretien / maintenance.

Concernant l'éolien, au-delà de la variabilité (journalière, hebdomadaire, mensuelle, saisonnière, annuelle) de la ressource en vent, les machines présentent :

- Un seuil d'enclenchement : vitesse de vent d'env. 12 km/h, soit 3,3 m/s, pour le parc de La Luzette ;
- Un seuil de déclenchement, pour des questions de sécurité et de préservation des machines : vitesse de vent d'env. 72 km/h, soit 20 m/s, pour le parc de La Luzette.

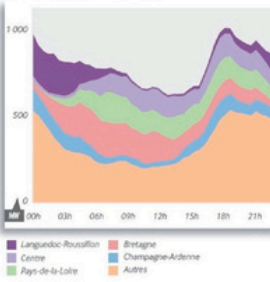
Enfin, la puissance installée est une puissance nominale, maximale, quand le vent est à son "maximum utilisable" (hors vitesse de vent trop importante nécessitant l'arrêt des machines) et que les machines tournent à plein régime. Cependant, elles peuvent fonctionner à une puissance moindre, dépendant directement de la vitesse du vent et de la vitesse de rotation du rotor.

En conclusion, en France, une éolienne tourne en moyenne entre 75 % et 95 % du temps, à puissance variable (et parfois maximale/nominale).

Ensuite, la question de la variabilité de la production ne se pose pas à l'échelle d'une éolienne ou d'une toiture photovoltaïque, mais doit être regardée sur l'ensemble du réseau électrique (distribution et transport), local et national. Grâce à la répartition géographique des installations de production sur l'ensemble d'un territoire comme la France, les variations de production locales sont lissées : on n'observe jamais des centaines d'éoliennes s'arrêter en même temps, de façon brutale.

En conclusion : nullement intermittentes – contrairement à la production des centrales thermiques de forte puissance – l'éolien et le photovoltaïque contribuent à la réduction de la production d'électricité d'origine fossile et nucléaire, et donc à la limitation des externalités environnementales négatives et de la facture énergétique nationale.

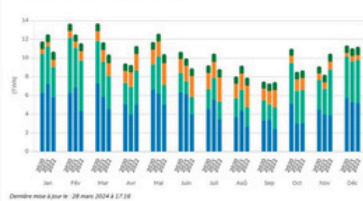
Production éolienne en France le 16 janvier 2013 – Source : Bilan électrique, RTE, 2013



Ches techniques (Compléments d'information) - Données générales sur l'énergie

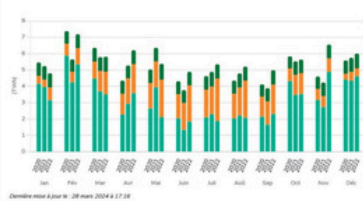
INTERMITTENCE, OU PLUTÔT "PRODUCTION VARIABLE DANS LE TEMPS" 2/2

Evolution de la production d'électricité en France



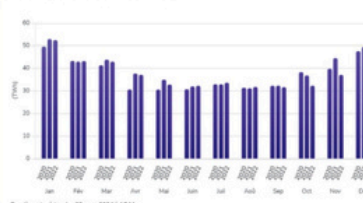
Production électrique renouvelable nationale mensuelle 2020-2022 (hors thermique fossile, hors thermique fissile nucléaire) : Production éolienne en France le 16 janvier 2019 - Source : Bilan électrique RTE 2019. Une augmentation des puissances installées intervient au fil des années, notamment pour le solaire et l'éolien, dans une moindre mesure pour le thermique renouvelable et déchets. L'hydroélectricité évolue très peu en puissance, la variabilité relevant essentiellement des différences de précipitations.

Evolution de la production d'électricité en France



Production électrique renouvelable nationale mensuelle 2020-2022 hors hydroélectricité

Evolution de la consommation brute et corrigée



Consommation électrique nationale mensuelle 2020-2022 : nationale

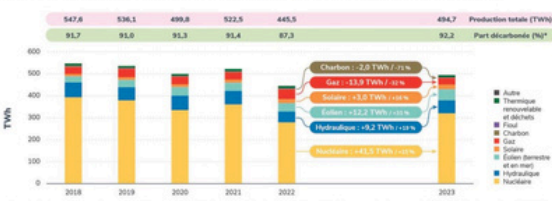
Ches techniques (Compléments d'information) - Données générales sur l'énergie

MIX ÉLECTRIQUE

Au sein du mix énergétique global existe le mix électrique, qui ne concerne donc que l'électricité. Données provisoires 2023 : <https://analysesetdonnees.rte-france.com/bilan-electrique-2023/synthese>

Rappel important : le vecteur « électricité » (qui n'est pas une source d'énergie, mais bien un vecteur) ne concerne que 27% du bilan énergétique national en énergie finale, alors qu'il concentre l'essentiel des débats sur la production d'énergie renouvelable.

Evolution de la production totale d'électricité par filière, en France, entre 2018 et 2023, et part de production décarbonée



Production totale d'électricité en France en 2023 et répartition par filière



Source : RTE - bilan électrique provisoire 2023 : <https://analysesetdonnees.rte-france.com/bilan-electrique-2023/synthese>

Si la production électrique nucléaire est aujourd'hui dominante, d'autres sources sont également présentes, et notamment les énergies renouvelables, hydroélectricité en tête. Il est donc constaté que le mix électrique fait appel à plusieurs sources, chacune présentant des caractéristiques propres (niveau de puissance, facteur de charge, variabilité de la production, coût de production, impacts environnementaux et sanitaires, sûreté, ...), et parfois complémentaires. Une seule chose est sûre : en aucun cas, il n'est possible de ne miser que sur une seule source d'électricité.

Il ne s'agit donc pas de savoir combien d'éoliennes notre pays a besoin pour satisfaire ses besoins en électricité, mais plutôt de quelle composition du mix électrique nous souhaitons pour le futur (et il ne sera jamais 100% éolien), et surtout de quel niveau de consommation nous aurons à l'avenir.

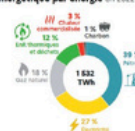
Ches techniques (Compléments d'information) - Données générales sur l'énergie

MIX ÉNERGÉTIQUE

- Sources :
 - www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-energie-2023/pdf/chiffres-cles-de-energie-2023.pdf
 - Métabolisme énergétique national (diagramme de Sankey), par négaWatt
 - Version simplifiée : https://negawatt.org/scenario-2022/images/sankeys/Sankey_SnW_2022_2019_simplifie.jpg
 - Version détaillée : https://negawatt.org/scenario-2022/images/sankeys/Sankey_SnW_2022_2019_detaillie.jpg

Ce cela soit dans différents secteurs d'activités (transports, bâtiment (résidentiel et tertiaire), industrie, agriculture, ...) ou pour satisfaire différents usages (chaleur, mobilité des biens et des personnes, électricité spécifique), notre pays utilise plusieurs sources d'énergie : pétrole, gaz naturel, charbon, uranium, énergies renouvelables (bois énergie, biomasse, ...), hydroélectricité, éolien, photovoltaïque, ...). C'est ce qu'on appelle le mix énergétique. Les données de consommation peuvent s'exprimer en énergie finale (livrée au consommateur pour sa consommation finale d'énergie ; <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1105>).

Consommation finale à usage énergétique par énergie en 2022



Consommation finale énergétique par secteur en 2022



Elles peuvent aussi s'exprimer en énergie primaire (contenue dans les ressources naturelles, avant une éventuelle transformation ; ce sont les produits énergétiques non transformés, exploités directement ou importés <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1189>).

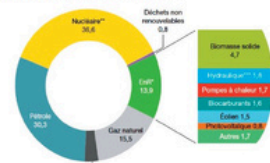
D'après l'INSEE et les conventions françaises, les énergies primaires sont principalement le pétrole brut, les schistes bitumineux, le gaz naturel, les combustibles minéraux solides (charbon), la biomasse, le rayonnement solaire, l'énergie hydraulique, l'énergie du vent, la géothermie et l'énergie tirée de la fission de l'uranium.

Le calcul en énergie primaire permet d'évaluer les différentes pertes énergétiques sur toute la chaîne de transformation, de transport/distribution, ... jusqu'à l'utilisation finale au niveau des consommateurs.

En France, les pertes les plus importantes se situent essentiellement au niveau des centrales thermiques de production d'électricité à partir d'énergie fossile (nucléaire) : il est constaté que les pertes primaires à la production sont supérieures à la consommation finale nationale d'énergie pour le secteur de la mobilité des biens et des personnes.

En d'autres termes, la chaleur perdue par l'ensemble des centrales nucléaires (dans l'eau, dans l'air) est supérieure à l'ensemble des combustibles liquides fossiles consommés dans nos voitures, camions et tracteurs.

RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE PRIMAIRE PAR ÉNERGIE TOTAL : 2 482 TWh en 2022 (donnée non corrigée des variations climatiques) En % (données non corrigées des variations climatiques)



* EPR : énergie renouvelable.
** Composé pour l'essentiel à la production nucléaire, obligation faite de solliciter auparavant d'électricité. On peut également le produire thermique à partir des énergies fossiles par l'intermédiaire de centrales de cogénération, mais cette dernière demeure marginale comparée à la production nucléaire.
*** Hydroélectricité hors pompage.
Chap. France énergie (y compris DREIS).
Source : IODE, Bilan énergétique de la France.

Ches techniques (Compléments d'information) - Données générales sur l'énergie

MIX ÉNERGÉTIQUE OU ÉLECTRIQUE 100% ENR

Les 3 grands producteurs de scénarios nationaux de transition énergétique (ADEME, RTE et négaWatt) ont tous proposé des solutions faisant appel à 100% d'énergies renouvelables en 2050, que ce soit pour le mix énergétique global national ou le mix électrique. Ces 3 acteurs abordent la question de manière différente. Analyse croisée : <https://www.recherche-energie.org/trois-etudes-prospectives-sur-le-futur-energetique-de-la-france/>

Concernant l'éolien terrestre, les producteurs de scénarios énergétiques 2050 prévoient tous un fort développement de la filière, d'un facteur 2 à 4 par rapport à la situation actuelle. Aucun des scénarios proposés ne tablent que sur une filière en particulier, même si l'on sait que, pour l'électricité, l'éolien et le photovoltaïque auront un grand rôle à jouer. Au-delà d'un mix de production associant différentes filières ENR, des mesures de réduction et de flexibilité de la demande sont également proposées.

Un mix (énergétique ou électrique) 100% ENR est donc techniquement et économiquement faisable, mais aussi socialement et environnementalement souhaitable.

Sur les aspects économiques, il semble urgent d'intégrer les externalités négatives dans les calculs de coût global (impact des changements climatiques, impacts environnementaux et sanitaires, capacité à s'approvisionner en combustible sur le long terme, etc.), pour finalement aboutir à une vraie évaluation du coût social des différentes filières de production d'électricité :

1. Le coût d'investissement dans un moyen de production
2. Le coût de fonctionnement (approvisionnement en combustible, maintenance, sécurité, etc.)
3. Le coût de démantèlement des installations (et de gestion des déchets pour certaines filières)
4. Le coût des atteintes à l'environnement et à la santé générées par la production d'électricité
5. Le coût (ou le bénéfice) généré par l'insertion de l'unité de production dans le système électrique.

Ressources :

- Scénarios de transition énergétique
- RTE "Futurs énergétiques 2050" (uniquement sur l'électricité) : <https://www.rte-france.com/analyses-tendances-et-prospectives-bilan-previsionnel-2050-futurs-energetiques>
- ADEME "Transition(s) 2050" (toutes énergies) : <https://www.ademe.fr/les-futurs-en-transition/>
- négaWatt (toutes énergies, matériaux) : <https://negawatt.org/Scenario-negaWatt-2022>

NégaWatt / Décrypter l'énergie, sur les mix électriques 100% ENR :

- <https://decrypterenergie.org/un-mix-electrique-100-renouvelable-lubie-decolo-u-realite-avenir>
- <https://decrypterenergie.org/un-systeme-electrique-alimente-a-100-par-les-energies-renouvelables-est-il-techniquement-possible-en-france>
- https://negawatt.org/IMG/pdf/150416_noteanalyse_etudeademe-100pour100-enr.pdf

ADEME, sur le mix électrique 100% ENR

- <https://librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/2881-mix-electrique-100-renouvelable-analyses-et-optimisations.html>
- Foire aux questions : <https://presse.ademe.fr/wp-content/uploads/2016/06/mix-electrique-renouvelable-foire-questions.pdf>
- <https://librairie.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/1782-mix-electrique-100-enr-en-2050-quelles-opportunités-pour-decarboner-les-systemes-gaz-et-chaleur-.html>

Greenpeace : <https://www.greenpeace.fr/une-electricite-100-renouvelable-cest-possible/>

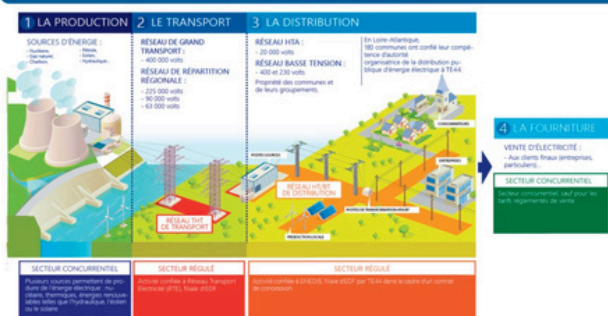
ÉOLIEN ET RÉSEAU ÉLECTRIQUE 1/4

Sources :

- <https://www.observatoireclimat.hautsdefrance.org/04-observatoire/Actualites/Infographie-le-reseau-electrique-francais>
- <https://www.ore.fr/Electricite/Reseau-x-d-electricite/resentation-des-reseaux-d-electricite>
- <https://www.ecologie.gouv.fr/reseaux-electriques>
- <https://reseau.chotovoltaique.info/fr/comprendre-le-systeme-electrique/>
- Infographie générale du réseau électrique national (source TE44 : <https://www.te44.fr/organisation-du-service-public-de-lelectricite-en-france-2>)

ch techniques (Compléments d'information) - Données générales sur l'énergie

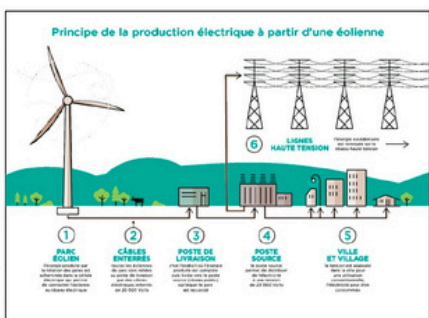
EOLIEN ET RÉSEAU ÉLECTRIQUE 2/4



Source TE44 : Consommation électrique nationale mensuelle 2020-2022 : nationale.

► Approche physique de l'injection d'électricité ENR dans le réseau : l'exemple du parc éolien de La Luzette

Le parc de 14 MW (7 machines de 2 MW unitaire) injecte l'électricité au "poste source" situé au barrage de Saint-Etienne-Cantalès, dans le Cantal, via une ligne souterraine dite "HTA" de 20 kV. Les postes sources sont l'interface entre le réseau de transport et le réseau de distribution d'électricité. Le réseau a été conçu historiquement pour distribuer l'électricité produite de la très haute vers la basse tension, mais peut techniquement fonctionner dans un sens comme dans l'autre. En cas d'injection sur un poste source, l'électricité ira au gré des besoins instantanés, soit en amont sur le réseau de transport, soit en aval sur le réseau de distribution. L'électricité est en effet consommée au plus près.

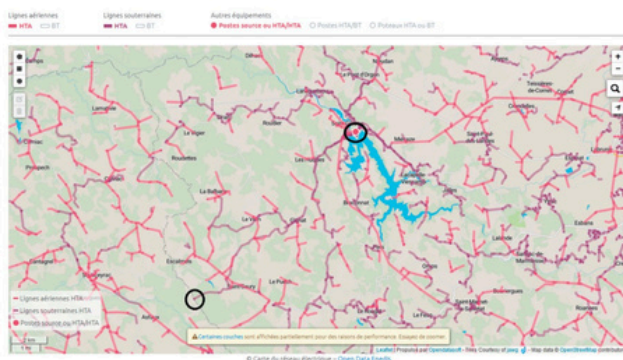


Partons du principe que les besoins sont le plus souvent en aval du poste source, sur le réseau de distribution. Dans ce cas, l'électricité va irriguer le réseau (HTA puis Basse Tension) jusqu'aux consommateurs finaux, au gré de leur consommation. Si de l'électricité est en excédent, elle « remontera » sur le réseau de transport, au gré des besoins locaux. Compte tenu d'une faible densité de population sur le territoire, et donc d'une supposée faible densité de consommation électrique, il semblerait plausible que l'électricité éolienne injectée sur le poste source irrigue un large territoire, a fortiori si nuit quand les consommations électriques sont plus faibles.

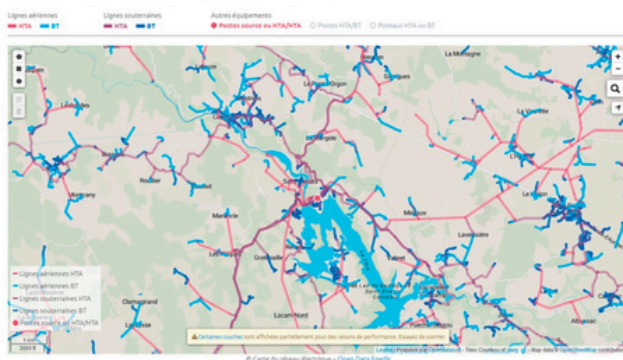
ch techniques (Compléments d'information) - Données générales sur l'énergie

EOLIEN ET RÉSEAU ÉLECTRIQUE 3/4

Source : <https://data.enedis.fr/pages/cartographie-des-reseaux-contenu>
Ronds noirs : Luzette (en bas à gauche), Poste Source (en haut à droite). Attention, toutes les lignes électriques ne sont pas visibles sur cette carte (certaines ports HTA souterraines, les lignes Basse Tension). Aller sur le site pour une meilleure visualisation



Source : <https://data.enedis.fr/pages/cartographie-des-reseaux-contenu>



ch techniques (Compléments d'information) - Données générales sur l'énergie

EOLIEN ET RÉSEAU ÉLECTRIQUE 4/4

► Sécurité d'approvisionnement

Le réseau électrique est une sorte de récipient rempli pour lequel il faut maintenir le niveau d'eau compte tenu des soutirages (consommations) et des injections (productions) plus ou moins continus. Le réseau électrique (transport et distribution) alimente les consommateurs, mais aussi les producteurs d'électricité de diverses tailles. Si une installation de production (éolienne ou autre) s'arrête pour différentes raisons, des mécanismes interviennent pour garantir l'équilibre du réseau : soutirage augmenté dans le réseau adjacent, enclenchement d'autres moyens de production, flexibilité sur certains consommateurs, etc. Les scénarios à 100% ENR (que ce soit dans le mix électrique ou énergétique global) ont été largement étudiés (ADEME, négaWatt, RTE sur l'électricité) et sont techniquement possibles. A titre d'exemple sur l'électricité, les 6 scénarios étudiés par RTE impliquent tous au moins 40% de réduction de la consommation, et au moins 50% d'ENR dans le mix national (contre env. 20% actuellement). Le chapitre n°7 de ce rapport (https://assets.rte-france.com/lorod/public/2022-06/FE2050%20Rapport%20complet_7.pdf) est entièrement dédié à la "sécurité d'approvisionnement", soit la façon de garantir techniquement une satisfaction des besoins en consommation malgré une part d'ENR largement augmentée par rapport à aujourd'hui.

Figure 21 Problématiques associées au fonctionnement technique du système électrique



Figure 22 Solutions de flexibilité et services complémentaires



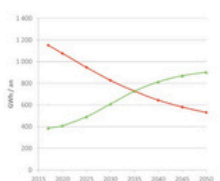
A l'automne 2023, 80 élus de Cauvaldor ont ainsi pu dessiner des trajectoires énergétiques "acceptables" à horizon 2030 : selon les groupes, de -17% à -28% de la consommation et de +240 à +360 GWh/an de production ENR par rapport à aujourd'hui. Les 2 courbes (consommation énergétique en rouge, production ENR en vert) servent de support à l'animation. La courbe rouge respecte strictement la loi en vigueur, la courbe rouge tient compte d'un niveau de production déjà important et d'un fort potentiel local pour les renouvelables. Les trajectoires ambitieuses de ces 2 courbes n'ont jamais été remises en question par les participants. Par ailleurs, chacun des 13 groupes ont ciblé le potentiel éolien identifié sur le Ségala, à hauteur de +20 à +40 GWh/an à horizon 2030 (soit env. +8 à +16 MW à 2300 h/an plein puissance, ce est cohérent avec les ordres de grandeur en jeu sur le projet de Souceyrac).

Sans surprise, par la variabilité (plutôt prévisible) de la production d'électricité à partir d'ENR, des besoins de modulation sont requis, à différentes échelles temporelles (annuelle, saisonnière, inter/intra-hebdomadaire, journalier, ...).

A l'échelle locale, des éoliennes de taille industrielle sont obligatoirement connectées à ce réseau, et participent ainsi à la production énergétique "locale". L'électron produit est immédiatement "consommé" au plus proche du lieu de production.

C'est notamment grâce à cela que les territoires peuvent établir des trajectoires à "Energie Positive", s'assurant que le profil de consommation du territoire (prospective) soit peu ou prou couvert par une production énergétique (théorique) à horizon 2040 ou 2050.

PCAET Cauvaldor : trajectoire consommation / production ENR servant de support à la concertation sur la stratégie énergétique 2030 du territoire ; 13 ateliers ont été conduits avec élus et citoyens ; synthèse en cours, arbitrages à venir en mai 2024



ch techniques (Compléments d'information) - Données générales sur l'énergie

ENR, DÉVELOPPEMENT LOCAL ET EMPLOIS

Source : Analyse du marché, des emplois et des enjeux de l'éolien en France, Septembre 2020 : https://www.connaissancesenergies.org/sites/connaissancesenergies.org/files/pdf/actualites/obseo2020_web_light_v2.pdf

Certaines technologies d'énergie renouvelable ne sont pas fabriquées et/ou assemblées entièrement sur le territoire national et contribuent donc à creuser la balance commerciale nationale lors de l'importation et l'installation des matériels.

Appercu de la chaîne de valeur de la filière éolienne



Cependant, concernant l'éolien terrestre, il est estimé que 70% de la valeur d'une éolienne est acquise en Europe

Une activité répartie sur 4 segments

Les acteurs éoliens implantés en France couvrent l'ensemble des segments de la chaîne de valeur, sur lesquels les emplois éoliens sont répartis :

Segment	Exemples d'activités	% par rapport au total des emplois
Etudes et Développement	Ex. : bureaux d'études, mesures de vent, mesures géotechniques, expertises techniques, bureaux de contrôle, développeurs, financeurs	31%
Fabrication de composants	Ex. : parcs de fonderie, pièces mécaniques, pales, nacelles, mâts, brides et courroies d'entraînement, freins, équipements électriques pour éoliennes et réseau électrique	23%
Ingénierie et Construction	Ex. : assemblage, logistique, génie civil, génie électrique part et réseau, montage, raccordement réseau	27%
Exploitation et Maintenance	Ex. : assemblage, logistique, génie civil, génie électrique part et réseau, montage, raccordement réseau	19%

Cependant :
 • Les filières ENR présentent aujourd'hui un coût de production identique voire inférieur aux solutions fossiles/fissiles de production d'électricité ;
 • Ces technologies permettent de limiter la facture énergétique de la France constituée en majorité par l'importation d'énergies fossiles et du minerai d'uranium ;
 • Les ENR, notamment pour les projets coopératifs et citoyens, présentent des retombées économiques locales (fiscalité locale, loyers, revenus de l'investissement dans les projets, recours aux entreprises locales, vente locale d'énergie, ...) augmentées par rapport aux solutions classiques : <https://energie-cartage.org/etude-retombees-eco>

En conclusion, il apparaît que l'endettement national vis-à-vis des questions énergétiques relève plus des approvisionnements étrangers en énergie fossile et en minerai d'uranium que du soutien aux filières ENR et à leur développement.

STOCKAGE D'ÉLECTRICITÉ

Le projet de la Commune, en l'état, ne prévoit pas de stockage de la production. S'il y a vente locale d'électricité, celle-ci sera virtuelle. En effet, le « stockage » se fait plutôt via le réseau électrique national et son équilibre permanent entre production et consommation.

- Plus d'informations sur le stockage :
- <https://www.smartgrids-cre.fr/encyclopedie/le-stockage-delelectricite>
 - <https://bibliotheca.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/6953-avis-d-experts-le-stockage-dans-la-transition-energetique.html>

Dans la grande famille des vecteurs énergétiques, l'électricité se distingue par son caractère immatériel, lui qui permet de se transporter quasi-instantanément mais la rend difficile à stocker, financièrement, techniquement et avec des impacts environnementaux conséquents en l'état des techniques disponibles.

- Le stockage est cependant une solution amenée à se développer dans le futur afin de :
- Mieux pouvoir valoriser l'électricité renouvelable dans le mix énergétique ;
 - Fournir des solutions techniques d'équilibrage court terme pour assurer la stabilité du réseau, via des réserves de puissance pilotable, aux côtés des solutions de flexibilité de la demande (consommation).

Les installations hydroélectriques de pompage/turbining représentent un stockage temporaire.

Aspects techniques (Compléments d'information) - Aspects financiers de l'éolien

ASPECTS FINANCIERS DE L'ÉOLIEN

L'ensemble des démarches entreprises par la Commune (décision de lancer l'étude d'un projet, candidature à l'AMI ADEME Région, recrutement du bureau d'études concertation, ...) ont fait l'objet :

- De discussions au sein du Comité de suivi ;
- De décisions des élus communaux de Soussceyrac via des délibérations officielles (accessibles sur le site internet de la Commune) ;
- Et parfois de communication dans la presse locale.

La transparence est totale, et le restera tout au long du projet si celui-ci était amené à se poursuivre.

ETAPES D'UN PROJET ENR COOPÉRATIF ET CITOYEN

Les étapes d'un projet ENR coopératif et citoyen (source Energie Partagée).
Le projet de la Commune est au stade de l'Émergence, et a débuté avec une Concertation



DÉMARCHE DE CONCERTATION 1/2

La «concertation» est un concept large, qui va de l'information à la codécision, en passant par la consultation et la concertation.

La CONCERTATION est une ressource pour la DÉCISION



Illustration : www.institutnationalregion.fr/notes/https://publications.jir-concertation.org/energie-climat

- La concertation peut :
- Être obligatoire (imposée par la Loi, souvent par l'intermédiaire du Code de l'environnement ou celui de l'urbanisme) ou volontaire ;
 - Porter sur l'opportunité de réaliser un projet, ou seulement sur les modalités et caractéristiques d'un projet dont la définition est déjà entamée ;
 - Faire appel à un professionnel, voire "garant de la concertation" dans le cadre de la Commission Nationale du Débat Public (www.debatpublic.fr)

Aspects techniques (Compléments d'information) - Aspects financiers de l'éolien

DÉMARCHE DE CONCERTATION 2/2

- Dans le cas du présent projet, la concertation :
- Est préalable (c'est la toute 1ère démarche à être lancée, avant toute autre démarche de développement), et elle perdurera tout au long du projet (si celui-ci se poursuit)
 - Est volontaire (aucune obligation réglementaire) ; ce qui ne dispense pas le projet de conduire une enquête publique s'il arrive en phase de demande d'autorisation)
 - Porte sur l'opportunité d'étudier un nouveau projet éolien sur la Commune (sans garantie que le développement du projet puisse aboutir à une autorisation d'exploiter)
 - Fait appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé (Cabinet Acceptables Avenir).

Les concertations volontaires et « amont » sur l'opportunité de réaliser un projet sont très rares (et c'est le cas de la démarche engagée par la Commune), tandis que les concertations réglementaires sur un projet déjà ficelé sont plus courantes et se résument bien souvent à une enquête publique en phase d'instruction d'une demande d'autorisation.

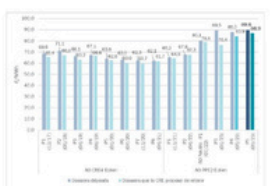
INVESTISSEMENT, RENTABILITÉ, ... 1/3

La concertation étant la première démarche entreprise dans le cadre du développement du projet, aucune autre étude, notamment financière, n'a été conduite. La Commune ne connaît ni les futurs coûts d'investissement, ni le futur coût de revient du kWh éolien, ni son futur tarif de vente, ni la rentabilité globale de l'éventuelle future opération.

L'AREC Occitanie (www.arec-occitanie.fr) du réseau des Générateurs (<https://lesgenerateurs.ademe.fr>) piloté par l'ADEME, a néanmoins produit en 2024 un prédiagnostic général comportant des points de repères financiers, présentés ci-dessous. En observant les tarifs d'achat d'électricité éolienne issue des derniers appels d'offre de la CRE, il a ensuite été possible d'approcher des premiers éléments de rentabilité.

- Etude Générateurs – février 2024
Etude téléchargeable via https://www.dropbox.com/scl/fi/2zlm0td45vndvr3s16t/Note_Contexte_COCPEOP_Eolien_Potentiel_Cartographie_Sousseyrac_V1.0.pdf?rlkey=dwv45rmy7v0f8htxscj4bygd1
- Extrait : « Pour un parc de 5 aérogénérateurs de 3MW de puissance unitaire, il est présenté ci-dessous des chiffres indicatifs calculés à partir de valeurs moyennes, qu'il convient d'interpréter à la lumière de la situation locale où se situe le parc éolien. Ces chiffres n'ont pas pour objectif de correspondre à la réalité :
- Le CAPEX (coûts d'investissement) serait situé entre 15M€ et 25 M€, avec une moyenne de 21 M€.
 - Les OPEX (coûts d'exploitation) serait de l'ordre de 600 k€/an à 750 k€/an
 - Parmi ces OPEX, le bloc communal (commune et EPCI) percevrait 90 000 par an € grâce à l'IFER. »

► Tarif de vente de l'électricité
Les modalités de vente de l'électricité ne sont pas encore définies. En se basant sur les historiques des appels d'offres de la CRE (cf. ci-contre), nous constatons un prix maximum de 86,9 €/MWh (dernière session automne 2023), un prix minimum de 59,7 €/MWh (automne 2020), avec une moyenne 2017-2023 de 68,85 €/MWh. Ces tarifs, en tout cas pour les derniers, sont sous une configuration de « complément de rémunération » : cela signifie que si le producteur vend l'électricité sur le marché à un prix plus cher (cf. crise ukrainienne) que le tarif de référence, cela génère des recettes pour l'Etat qui viennent alors compenser les charges publiques globales de soutien aux filières ENR.

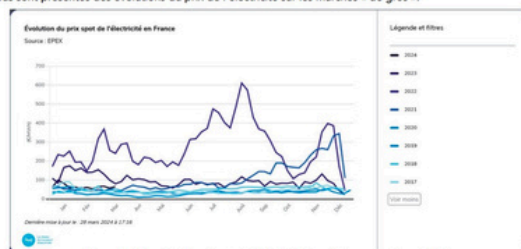


Source : CRE - Délibération N°2023-321 - www.cre.fr/documents/Decision/Decision/Instructions-de-prix-cre-candidature-a-le-citoyennisme-occident-de-l-aocet-2023-courant-2023-les-candidatures-et-l-exploitation-d-installations

Aspects techniques (Compléments d'information) - Aspects financiers de l'éolien

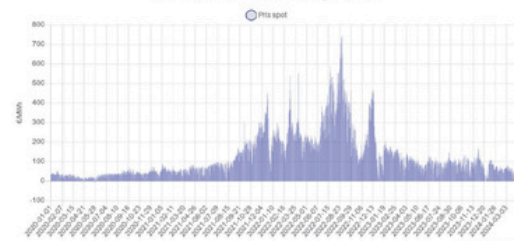
INVESTISSEMENT, RENTABILITÉ, ... 2/3

Ci-dessous sont présentés des évolutions du prix de l'électricité sur les marchés « de gros ».



Moyenne hebdomadaire du prix « spot » de l'électricité sur plusieurs années / source RTE : <https://analysesdonnees.rte-france.com/marche/evolution-cri/>

Evolution du prix de l'électricité sur le marché de gros - types spot



Moyenne journalière FR 2024 - <https://data.mercatodis.com/section/day-ahead/series/delivery/date=2024-01-01&deliverydate=FR¤cy=EUR&aggregation=Daily>



Documents techniques (Compléments d'information) - Parc de La Luzette

► Raccordement au réseau

Le parc injecte l'électricité au "poste source" situé au barrage de Saint-Etienne-Cantalès, dans le Cantal, via une ligne souterraine dite "HTA" de 20 kV, qui suit les routes et chemins. Les postes sources sont l'interface entre le réseau de transport et le réseau de distribution d'électricité. L'électricité injectée irrigue ensuite les réseaux électriques locaux, selon les besoins électriques du moment : principalement en aval du poste source sur le réseau de distribution pour alimenter les consommateurs finaux, parfois en amont sur le réseau de transport pour être transportée à proximité.

► Données de production 2016-2023

Les données de production 2016-2021 ont été transmises en mai 2023 par VALOREM (gestionnaire du parc éolien), par courrier, à l'Association Vent du Haut Ségala. Elles sont néanmoins accessibles sur Internet, et les données de La Luzette sont répertoriées sur la Commune de Saint-Sauvy (15) :

- Registre national des installations de production et de stockage d'électricité (données 2023), disponible sur <https://odce.opendatasoft.com>
- Production électrique annuelle par filière à la maille commune (données 2011-2022), disponible sur <https://data.enedis.fr>

Année	14 MW		
	Production annuelle GWh/an	Heures/an pleine puissance	Facteur de charge %
2016 (mise en service au 06/06/2016)	16,2	1 157	13,2%
2017	32,5	2 320	26,5%
2018	37,7	2 691	30,7%
2019	37,7	2 690	30,7%
2020	38,9	2 777	31,7%
2021	34,5	2 486	28,2%
2022	35,5	2 536	29,0%
2023	34,2	2 444	27,9%
Moyenne 2017-2023	35,9	2 561	29,2%

Un facteur de charge moyen 2017-2023 de 29.2% est observé, soit 2 561 h/an pleine puissance. Il est supérieur à la moyenne nationale de 23.5% (soit 2 059 h/an pleine puissance) observée sur les dernières années.

Cela traduit donc un gisement en vent plus important que dans d'autres régions françaises, impliquant de fait la faisabilité « technique » d'une nouvelle production d'électricité éolienne à proximité de La Luzette (à confirmer cependant par des études de vent).

► Données financières

Mis en service en 2016, le projet a coûté 28,4 M€, soit un ratio CAPEX de 2 M€/MW. Le capital est de 20% des investissements, soit env. 5,7 M€. Les 80% restants (22,7 M€) relèvent d'un emprunt bancaire.

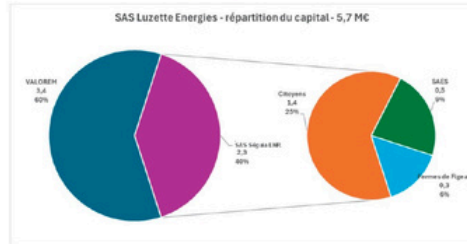
La société qui exploite le parc est "La Luzette Energie". Comme n'importe quelle autre société privée, elle n'a pas vocation à rendre public ses bilans financiers. Néanmoins, des informations sont disponibles sur <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/entreprise/la-luzette-energies-517981908>, et d'autres peuvent être achetées sur des plateformes dédiées (Info Greffe).

Important : l'exposition de décembre 2023 comportait une erreur sur l'actionariat de la société. Une part de 5% (soit env. 286 k€) du capital de la société était réservée pour les Communes de Souceyrac (ancienne commune) et Saint-Sauvy. Or celles-ci n'ont pas souhaité investir. Ces 5% ont finalement été financés directement par Fermes de Figeac, intervenant dans la société La Luzette Energie par l'intermédiaire de la SAES Ségala ENR.

La répartition réelle du capital de la société "La Luzette Energie" est la suivante :

- Capital total env. 5.7 M€ (soit 20% des investissements)
 - VALOREM env. 3.4 M€, soit 60% du capital
 - SAS Ségala ENR env. 2.3 M€, soit 40% du capital
 - Dont Fermes de Figeac : env. 0.3 M€, soit 6% du capital
 - Dont SAS Ségala Agriculture Energie Solaire (SAES) – 105 agriculteurs : env. 0.5 M€, soit 9% du capital
 - Dont 180 citoyens, avec des montants allant de 500 à 13 000 € : env. 1.4 M€, soit 25% du capital

Documents techniques (Compléments d'information) - Parc de La Luzette



L'investissement participatif dans le parc a mené à la création de la SAS Ségala ENR, qui détient 40% du parc pour 2,3 M€. La société, créée à l'initiative de la coopérative des fermes de Figeac, regroupe les fonds de plusieurs acteurs du territoire : 180 citoyens, la coopérative Fermes de Figeac et la SAS Ségala Agriculture Energie Solaire (SAS SAES), créée par 105 agriculteurs pour équiper en photovoltaïque leurs bâtiments agricoles.

Au total, 180 habitants ont apporté 1,4 M€ avec des parts allant de 500 à 13 000 €. Le montant maximal initial a dû être revu à la baisse afin d'inclure plus d'habitants actionnaires, du fait de la très forte demande. Cet apport de citoyens a été réalisé en partie par l'intermédiaire de clubs d'investisseurs (Ségala). De plus, une négociation collective a eu lieu avec une banque locale pour permettre à 35 jeunes de participer à cet investissement.

En définitif, le groupe Valorem reste ainsi actionnaire majoritaire du parc, et la société d'exploitation du parc « La Luzette Energie » est composée de deux parties : SAS Ségala ENR et Valorem. Les acteurs locaux souhaitent également obtenir une gouvernance réelle et partagée du parc. Un pacte d'associés a été donc signé entre Valorem et la SAS Ségala ENR pour garantir une stabilité de l'actionariat dans le temps et gérer la société d'exploitation du parc avec une co-gérance : le président de Valorem et le président de la SAS Ségala ENR (qui représente le territoire). Ainsi, toute modification des conditions d'actionariat ne peut être effective sans l'accord des deux parties, et il en va de même pour toute décision d'investissement nouvelle.

Une rentabilité de 6 % sur 15 ans a été visée pour tous les participants.

► Précision sur les bridages

3 types de bridages sont mis en œuvre sur le parc de la Luzette

Bridage Glace

C'est un bridage destiné à assurer la sécurité des machines et des personnes. Dans certaines conditions météorologiques, de la glace peut se former sur les pales : les turbines doivent alors être mises à l'arrêt pour éviter des projections de glace aux alentours.

Le bridage se fait par une déduction suivi d'une levée de doute sur site avant redémarrage.

Son impact sur la production du parc est minime : de l'ordre de -1% par an.

Bridage Acoustique

Suite à l'étude acoustique en phase de développement et la campagne de mesure à la mise en service du parc, les éoliennes E1 et E3 ont été bridées selon la vitesse et la direction du vent : la vitesse est ralentie, pouvant aller jusqu'à l'arrêt complet si nécessaire.

Une nouvelle étude peut être envisagée pour donner suite à des plaintes de riverains. A ce titre, des « cahiers d'écoute » avaient été mis à disposition, au début de l'exploitation du parc, dans les mairies concernées.

A la connaissance de la Commune, aucune plainte n'a été reçue. VALOREM le confirme également.

Par ailleurs, l'inspection des ICPE (DREAL Occitanie) n'a pas demandé de nouvelles campagnes de mesure ni de renforcement du bridage en place.

Le parc ne semble donc pas générer de nuisances acoustiques auprès des riverains et est réputé conforme à la réglementation : il n'appelle donc pas de nouvelle campagne de vérification.

Documents techniques (Compléments d'information) - Parc de La Luzette

Bridage Chiroptères

Le premier bridage a été mis en place à la suite du 1er suivi de mortalité réalisé en 2017.

Les résultats ont conduit à la mise en œuvre du bridage suivant : arrêt des éoliennes incriminées dans les mortalités constatées (toutes sauf E3) pendant la période de plus forte prévalence (1ère période de suivi 2017 soit mai et juin), basé sur une présomption de présence de chauve-souris et sur une logique de cumul de critères météo et temporels : température / vitesse de vent / heure du jour-nuit / jour de l'année.

La programmation opère sur les automates des éoliennes et il n'y a pas de détection de chauve-souris pour conditionner le bridage. En effet, le bridage en mode détection, beaucoup plus cher à l'investissement et à l'exploitation, est mis en œuvre en cas de sensibilité particulière du milieu, ce qui n'est pas le cas de La Luzette.

Un second suivi a été réalisé sur l'année 2019, et a réglementairement été transmis à la DREAL. Une hausse du bridage a été opérée en 2022 avec l'intégration de la 7ème et dernière machine (E3) au plan de bridage.

Les pertes de production liées à ce bridage sont de l'ordre de 2% sur l'année.

Le prochain suivi environnemental est en principe programmé pour les 10 ans du parc, soit en 2026.

► Mesures de champs électromagnétiques

Dans le cadre d'une enquête publique pour la construction d'un parc éolien à Rouans en Loire-Atlantique (44), le développeur VALOREM mentionne une étude réalisée sur le parc de La Luzette : « Retour d'expérience sur les mesures de champs électriques et magnétiques du parc éolien de La Luzette ».

Cf. page 91 sur https://www.loire-atlantique.gouv.fr/contenu/telechargement/434658/288581/fiile/2020_08_25_Rapport+du+CE.pdf

Conclusion de VALOREM : « Les résultats obtenus nous ont confortés dans le fait que les champs électriques et magnétiques émis aux abords immédiats de nos installations sont bien en deçà des valeurs réglementaires. En effet, la valeur maximale du champ magnétique mesurée était plus de 900 fois inférieure à la limite de la réglementation française de 100 µT, ... et la valeur maximale du champ électrique plus de 100 000 fois inférieure à la limite de 5 kV/m. La réglementation et les valeurs d'émission maximales autorisées seront donc respectées pour ce projet. »

Registre des retours

Analyse des propositions

Origine des propositions reformulées

ALTERNATIVES

PROPOSITION REFORMULÉE

Abandon du projet

PROPOSITIONS NON REFORMULÉES ISSUES DU TERRITOIRE

- Non à l'extension du parc éolien Saint-Saury-Sousecyrac !!!
- Je suis opposé à l'implantation de nouvelles éoliennes qui vont défigurer l'environnement et nuire à espèces protégées.
- Comme je suis opposé à ce projet, je ne vois pas l'utilité réelle de poser une question ici !
- Ne pas rajouter de nouvelles machines.
- Comme je suis opposé à ce projet, je ne vois pas l'utilité réelle de poser une question ici !

PROPOSITION REFORMULÉE

Ajout de trois éoliennes de même taille que celles existantes

PROPOSITIONS NON REFORMULÉES ISSUES DU TERRITOIRE

- En rester à trois mâts de la même taille que ceux déjà existants.

PROPOSITION REFORMULÉE

Production d'énergie par éolienne à axe vertical

PROPOSITIONS NON REFORMULÉES ISSUES DU TERRITOIRE

- Pourquoi ne pas utiliser plus efficacement la géothermie pour produire de l'électricité ? Il existe aussi d'autres types d'éoliennes, moins problématiques pour l'avifaune, ce sont des éoliennes à axe vertical. Pourquoi ne privilégier que des éoliennes à rotor gigantesques dont les bouts de pales vont à 300 km/h et sont donc dangereuses pour l'avifaune ! Il faudrait mieux développer les solutions de production d'énergie renouvelable moins dangereuses pour l'avifaune et pour les paysages.
- Il me semble que des éoliennes à axe vertical seraient moins impactantes aussi bien pour le paysage que pour la biodiversité. Installer des éoliennes à axe vertical
- Des éoliennes qui seront deux fois plus hautes que celles de la Luzette, 250m en bout de pale, avec un rotor de diamètre 200 m donc des pales de 100m, est-ce vraiment ce que veulent les élus et les citoyens? Les extrémités des pales décrivent un cercle de 627 m; si une pale fait un tour en 6 secondes, l'extrémité de la pale va à 376 km/h. Quelle sera la vitesse prévue pour le rotor? Cela semble complètement irraisonnable, on ne peut pas partir uniquement sur la solution d'éoliennes à axe horizontal, il faut absolument travailler sur des éoliennes à axe vertical. On nous parle d'un seuil minimal de 3 éoliennes supplémentaires pour l'équilibre du projet ce qui ouvre la porte à l'implantation d'éoliennes supplémentaires par la suite, ce qui est inacceptable.
- Il existe aussi d'autres types d'éoliennes, moins problématiques pour l'avifaune, ce sont des éoliennes à axe vertical. Pourquoi ne privilégier que ces éoliennes à rotor gigantesques dont les bouts de pales vont à 300 km/h et sont donc dangereuses pour l'avifaune !

PROPOSITION REFORMULÉE

Production d'énergie par éolien domestique

PROPOSITIONS NON REFORMULÉES ISSUES DU TERRITOIRE

- Pourquoi le petit éolien domestique (10-12 mètres de hauteur) n'est-il pas encouragé par les pouvoirs publics comme le Conseil départemental du Lot le fait en faveur du photovoltaïque pour équiper les toits des particuliers ? Ce goût pour le gigantisme prouve bien que la politique publique des EnR n'est pas innocente et qu'elle favorise les gros projets industriels.

113

PROPOSITION REFORMULÉE

Production d'énergie par turbine hydraulique

PROPOSITIONS NON REFORMULÉES ISSUES DU TERRITOIRE

- Les courbes que vous présentez sont très intéressantes. Pourquoi ne pas accélérer les travaux d'économies d'énergies afin de réduire au plus vite les consommations? Les courbes consommation et production se croisent en 2035. Pourquoi continuer à augmenter la production ensuite? Plusieurs rivières ou lacs offrent des possibilités d'installations de turbines hydrauliques qui seraient sans conséquences sur les paysages, la biodiversité, la santé... En avez - vous en projet? Pourquoi se focaliser sur l'éolien? D'autres possibilités de production existent qui ne dépendent pas des conditions climatiques. Plusieurs rivières ou lacs comme le Tolermé offrent des possibilités d'installations de turbines qui seraient sans conséquences sur les paysages, la biodiversité, la santé... En avez - vous en projet? Il faut aussi accélérer la rénovation thermique des bâtiments.
- Il est grand temps de penser le monde et les énergies différemment afin de réduire le réchauffement climatique et rendre possible la vie sur la terre. Protéger les arbres, protéger les animaux et la biodiversité, équiper par exemple les rivières et les barrages de turbines, isoler les habitations, les bâtiments industriels et les granges, les énergies économisées sont toujours gagnantes !
- Les courbes que vous présentez sont très intéressantes. Pourquoi ne pas accélérer les travaux d'économies d'énergies afin de réduire au plus vite les consommations? Les courbes consommation et production se croisent en 2035. Pourquoi continuer à augmenter la production ensuite? Plusieurs rivières ou lacs offrent des possibilités d'installations de turbines hydrauliques qui seraient sans conséquences sur les paysages, la biodiversité, la santé... En avez - vous en projet? Pourquoi se focaliser sur l'éolien? D'autres possibilités de production existent qui ne dépendent pas des conditions climatiques. Plusieurs rivières ou lacs comme le Tolermé offrent des possibilités d'installations de turbines qui seraient sans conséquences sur les paysages, la biodiversité, la santé... En avez - vous en projet? Il faut aussi accélérer la rénovation thermique des bâtiments.

PROPOSITION REFORMULÉE

Réduction des consommations d'énergie : rénovation thermique

PROPOSITIONS NON REFORMULÉES ISSUES DU TERRITOIRE

- Les courbes que vous présentez sont très intéressantes. Pourquoi ne pas accélérer les travaux d'économies d'énergies afin de réduire au plus vite les consommations? Les courbes consommation et production se croisent en 2035. Pourquoi continuer à augmenter la production ensuite? Plusieurs rivières ou lacs offrent des possibilités d'installations de turbines hydrauliques qui seraient sans conséquences sur les paysages, la biodiversité, la santé... En avez - vous en projet? Pourquoi se focaliser sur l'éolien? D'autres possibilités de production existent qui ne dépendent pas des conditions climatiques. Plusieurs rivières ou lacs comme le Tolermé offrent des possibilités d'installations de turbines qui seraient sans conséquences sur les paysages, la biodiversité, la santé... En avez - vous en projet? Il faut aussi accélérer la rénovation thermique des bâtiments.
- Il est grand temps de penser le monde et les énergies différemment afin de réduire le réchauffement climatique et rendre possible la vie sur la terre. Protéger les arbres, protéger les animaux et la biodiversité, équiper par exemple les rivières et les barrages de turbines, isoler les habitations, les bâtiments industriels et les granges, les énergies économisées sont toujours gagnantes !

PROPOSITION REFORMULÉE

Production d'énergie par hydrolienne

PROPOSITIONS NON REFORMULÉES ISSUES DU TERRITOIRE

- Qu'en est-il des hydroliennes au fil de l'eau, ou de la turbine du lac du Tolermé, toujours pas installée? D'après RTE, les hydroliennes au fil de l'eau ont participé à hauteur de 23% de la production des hydroliennes. Qu'en est-il de la réflexion sur l'implantation d'hydroliennes au fil de l'eau? Est-ce que les éoliennes de conceptions étranges sont les seules sources d'énergie renouvelable utilisable ? Pourquoi ne pas utiliser plus efficacement la géothermie pour produire de l'électricité ?

114

Origine des propositions reformulées

Gouvernance et implication des acteurs locaux

PROPOSITION REFORMULÉE

Elargir la concertation dans le temps de la discussion et avec le Grand-Figeac et Cauvaldor

PROPOSITIONS NON REFORMULÉES ISSUES DU TERRITOIRE

- Elargir le temps de la discussion et l'ouvrir plus largement (Grand-Figeac, Cauvaldor).

PROPOSITION REFORMULÉE

Favoriser des échanges constructifs entre les associations environnementales et les porteurs du projet

PROPOSITIONS NON REFORMULÉES ISSUES DU TERRITOIRE

- Favoriser des échanges constructifs entre les associations environnementales et les porteurs du projet. Elles ont leur place entre les citoyens et les lobbyistes.

PROPOSITION REFORMULÉE

Mettre en place une phase d'information objective et d'échange plusieurs mois entre pros/anti-éolien, citoyens et associations

PROPOSITIONS NON REFORMULÉES ISSUES DU TERRITOIRE

- Après une phase d'information objective de plusieurs mois à laquelle seraient associés les pro et les anti-éolien, pourquoi ne pas proposer un référendum dans toutes les communes impactées par le projet proposé (par exemple dans un rayon de 12 km) ?
- Aux personnels qualifiés de l'éolien doivent être associés des naturalistes et des citoyens simplement attentifs aux fondements de leur vie quotidienne.

PROPOSITION REFORMULÉE

Intégrer le Comité de suivi citoyen pour toutes les phases du projet (travaux, exploitation, démantèlement) dans le cahier des charges

PROPOSITIONS NON REFORMULÉES ISSUES DU TERRITOIRE

- Je souhaiterais participer à la « gouvernance » du projet et, éventuellement, à son financement ;
- Imposer un Comité de suivi citoyen dans le cahier des charges de l'exploitation et du démantèlement au bout de vingt années. Le projet, son exécution, l'exploitation, ces trois moments ne sont pas soumis à la même pression démocratique. L'organisation du chantier, comme l'exploitation et le démantèlement des installations méritent tout autant l'attention citoyenne.
- Réunions périodiques avec comptes-rendus auxquelles je compte participer. Le Comité de suivi doit s'élargir aux acteurs de « l'espace d'échanges ». Aucun document ne doit échapper au Comité de suivi. La transparence doit être totale.

116

PROPOSITION REFORMULÉE

Production d'énergie par géothermie

PROPOSITIONS NON REFORMULÉES ISSUES DU TERRITOIRE

- Pourquoi ne pas utiliser plus efficacement la géothermie pour produire de l'électricité ? Il existe aussi d'autres types d'éoliennes, moins problématiques pour l'avifaune, ce sont des éoliennes à axe vertical. Pourquoi ne privilégier que des éoliennes à rotor gigantesques dont les bouts de pales vont à 300 km/h et sont donc dangereuses pour l'avifaune ! Il faudrait mieux développer les solutions de production d'énergie renouvelable moins dangereuses pour l'avifaune et pour les paysages.
- Qu'en est-il des hydroliennes au fil de l'eau, ou de la turbine du lac du Tolermé, toujours pas installée? D'après RTE, les hydroliennes au fil de l'eau ont participé à hauteur de 23% de la production des hydroliennes. Qu'en est-il de la réflexion sur l'implantation d'hydroliennes au fil de l'eau? Est-ce que les éoliennes de conceptions étranges sont les seules sources d'énergie renouvelable utilisable ? Pourquoi ne pas utiliser plus efficacement la géothermie pour produire de l'électricité ?

115

PROPOSITION REFORMULÉE

Ouvrir le Comité de Suivi aux acteurs du territoire d'échange et assurer la transparence et l'exhaustivité des informations

PROPOSITIONS NON REFORMULÉES ISSUES DU TERRITOIRE

- Cet espace d'échange ayant pour objet de poursuivre l'information des citoyens, il serait nécessaire qu'un certain nombre d'entre eux participent aux travaux du comité de suivi.
- Faire en sorte que le dispositif dédié comporte aussi des citoyens.
- Il serait souhaitable que l'avancement des travaux du comité de suivi soit accessible au public et consultable en ligne.

PROPOSITION REFORMULÉE

Expliciter les critères de la décision de la collectivité de poursuivre ou non le projet

PROPOSITIONS NON REFORMULÉES ISSUES DU TERRITOIRE

- xxx

PROPOSITION REFORMULÉE

Mettre en place un référendum à l'issue de concertation

PROPOSITIONS NON REFORMULÉES ISSUES DU TERRITOIRE

- Après une phase d'information objective de plusieurs mois à laquelle seraient associés les pro et les anti-éolien, pourquoi ne pas proposer un référendum dans toutes les communes impactées par le projet proposé (par exemple dans un rayon de 12 km) ?
- Echanges ne veut pas dire vote... Il serait enfin novateur de faire régner une réelle démocratie participative et non la pseudo-démocratie par écrans intermédiaires
- Je ne vois pas de mention sur un vote de la part des habitants sur l'opportunité de cette installation. Ce vote me semble pourtant indispensable pour un projet avec un si fort impact. Comment sera prise la décision de continuer ou non le projet? Un vote des habitants des communes voisines du Lot et du Cantal est indispensable au respect de la procédure elle-même et de sa propre validation.
- Il faut organiser un vote des habitants en résidences principales et en résidences secondaires pour valider ou non ce projet.
- Un débat, une concertation, ne peuvent remplacer un vote. L'appel à participation à cette réflexion sur le projet a pour principal objectif d'éviter une consultation par un vote, tout en affirmant qu'une concertation a été faite. Comme dans le cas des enquêtes publiques, tout ceux qui n'auront pas répondu seront définis comme « favorables au projets ». La concertation ne peut remplacer une consultation par vote : dans un référendum, après les débats, chacun peut s'exprimer de façon très simple par un « oui » ou un « non » et cela à bulletin secret, évitant ainsi les pressions locales.
- Absence de mention d'un vote de la population. La concertation ne peut être effective que si la démarche de réflexion aboutit à un vote pour lequel tous les habitants en résidences principales et secondaires peuvent exprimer leur choix sur un projet qui engage le devenir du territoire (Sousceyrac et communes voisines) notamment vis à vis de : - Les pertes de qualité du cadre de vie et de la qualité du paysage face à l'exposition des habitations à des aérogénérateurs géants de 200 à 240 mètres de hauteur, sans protection sanitaire adéquate. - La perte d'attractivité touristique qui impacte tous les projets et activités relatifs aux gîtes touristiques, à la restauration, au commerce et à l'artisanat. - La baisse importante des valeurs immobilières (de 20% à invendable selon la distance).

117

Origine des propositions reformulées

PRÉSERVATION DU CADRE DE VIE (BIODIVERSITÉ, SANTÉ DES HABITANTS, PAYSAGES, ...)

PROPOSITION REFORMULÉE

Éviter le mitage du territoire.

PROPOSITIONS NON REFORMULÉES ISSUES DU TERRITOIRE

- ÉVITER ABSOLUMENT LE MITAGE DU TERRITOIRE

PROPOSITION REFORMULÉE

Éviter toute implantation en zones humides (étangs,...)

PROPOSITIONS NON REFORMULÉES ISSUES DU TERRITOIRE

- Éviter les étangs...
- Zones humides à proscrire absolument

PROPOSITION REFORMULÉE

Éviter toute implantation en zones ZNIEFF de type 1,

PROPOSITIONS NON REFORMULÉES ISSUES DU TERRITOIRE

- il faut éviter les zones ZNIEFF de type 1 et se trouver à plus de 200m des lisières de bois !

PROPOSITION REFORMULÉE

Implantation au minimum à 200m des lisières de bois.

PROPOSITIONS NON REFORMULÉES ISSUES DU TERRITOIRE

- il faut éviter les zones ZNIEFF de type 1 et se trouver à plus de 200m des lisières de bois !

PROPOSITION REFORMULÉE

Mettre en place des mesures de protection des oiseaux, et chiroptères (bridage des turbines ou arrêt des turbines sous conditions de vent énoncées par CNPN: en-deçà de 9m/s)

PROPOSITIONS NON REFORMULÉES ISSUES DU TERRITOIRE

- Il doit y avoir obligatoirement des mesures pour les rapaces protégés et les chiroptères protégés. Ou devrez-vous demander des dérogations pour la destruction programmée des rapaces et des chiroptères présents actuellement sur les sites ou proches des sites où seront installées ces éoliennes? Dans le parc de la Luzette, l'avifaune a beaucoup diminué, ça suffit! Pour protéger les chiroptères, il faudra arrêter les éoliennes lorsque la vitesse du vent est inférieure à 9 m/s soit 32,4 km/h, d'après l'avis du CNPN. Est-ce que cela sera réalisé par les différents exploitants qui se succéderont ?
- Mise en place d'un dispositif destiné à brider les pales au moyen de détecteurs afin de supprimer les collisions avec les oiseaux.

118

PROPOSITION REFORMULÉE

Rechercher en priorité un dimensionnement des éoliennes qui minimise les dommages

PROPOSITIONS NON REFORMULÉES ISSUES DU TERRITOIRE

- xxx

PROPOSITION REFORMULÉE

Faire une étude de biodiversité par une entreprise indépendante avant d'entamer la phase de développement préalable

PROPOSITIONS NON REFORMULÉES ISSUES DU TERRITOIRE

- Faire étudier, déjà, la biodiversité existante par une entreprise indépendante et communiquer les résultats de cette étude avant de passer à la deuxième phase.

PROPOSITION REFORMULÉE

Faire des études acoustiques pour le parc éolien de la Luzette en prenant en compte les basses fréquences entre 0 et 100 Hertz.

PROPOSITIONS NON REFORMULÉES ISSUES DU TERRITOIRE

- Faire des études de mesures de sons pour le parc éolien de la Luzette en prenant en compte les basses fréquences entre 0 et 100 Hertz. Il faut savoir que les fréquences de 7 hertz peuvent provoquer la mort de mammifères. Les basses fréquences sont parfois utilisées pour faire fuir des personnes des halls d'immeubles ou pour disperser des manifestants. Il sera donc important de mesurer aussi les basses fréquences.
- Intégrer dans les études acoustiques les infrasons qui sont une gêne importante pour les riverains, gêne reconnue par les tribunaux qui ont ordonné l'arrêt de certaines installations et le paiement d'indemnités aux plaigants.

PROPOSITION REFORMULÉE

Éviter tout bridage acoustique pour protéger les chouettes des collisions

PROPOSITIONS NON REFORMULÉES ISSUES DU TERRITOIRE

- Bridage !!! Au contraire il faudrait faire du bruit pour effrayer les « chouettes et » pour les faire fuir (idem son pour les véhicules électriques)!!!!!!!!!!!!

PROPOSITION REFORMULÉE

Minimiser les nuisances en phase de travaux: Organiser le chantier en fonction du cycle biologique des espèces inventoriées

PROPOSITIONS NON REFORMULÉES ISSUES DU TERRITOIRE

- Organisation du chantier en fonction du cycle biologique des espèces inventoriées ;
- L'impact du chantier (pistes pour les camions et engins de travaux publics ; tranchées de raccordement...) produira un impact durablement traumatisant pour la forêt communale. S'efforcer de les réduire s'impose comme un critère de choix des entreprises.

119

Origine des propositions reformulées

MODÈLE ÉCONOMIQUE ET RETOMBÉES POUR LA COLLECTIVITÉ ET LES CITOYENS

PROPOSITION REFORMULÉE

Opter pour la sélection d'une société de projet sous "contrôle étroit" (modalité de développement).

PROPOSITIONS NON REFORMULÉES ISSUES DU TERRITOIRE

- A partir du moment où la commune aurait officiellement lancé ce projet, il paraît normal qu'elle assume ses responsabilités en sélectionnant une Société de projet "sous contrôle étroit".
- Sousceyrac doit décider seul ET pour lui-même sans engraisser les technocraties non impactées par les nuisances!!!
- Sousceyrac subit!... donc doit décider seul ET pour lui-même !!!!!!!

PROPOSITION REFORMULÉE

Assurer que les retombées du projet (énergie produite + flux financiers de type loyer nuisances) soient redirigées en priorité sur le territoire des populations directement exposées au projet

PROPOSITIONS NON REFORMULÉES ISSUES DU TERRITOIRE

- LE BUSINESS PLAN DU PROJET DOIT INCLURE LE LOYER À PAYER -NON REDUIT- A LA COMMUNE ET NE VENANT PAS EN REDUCTION DE SES DOTATIONS HABITUELLES ET LEGITIME (CF. PASSE-PASSE COMPTABLE USUEL.....)
- Il vaut certes mieux un projet public (citoyens???) qu'un projet privé mais les retombées doivent revenir directement à ceux qui en pâtissent (sans réduction des dotations précédemment dues et perçues.....cf. passe-passe comptable) Les retombées annoncées sont amplifiées et ne tiennent pas compte des nuisances subies!!
- LES PARTENAIRES NE SUBISSANT PAS LES NUISANCES, NE DOIVENT PAS PROFITER À EGALITÉ AVEC LA COMMUNE DES RETOMBÉES FINANCIÈRES : FIXER UN LOYER DE NUISANCE POUR LA COMMUNE
- Faudra veiller à ce que l'énergie produite « nuisible » localement dans le CCAT, sinon le sentiment de vivre dans un territoire de sous-citoyens risque d'être puissant, conjugué à l'effritement des services publics

PROPOSITION REFORMULÉE

Prévoir le budget pour un accompagnement AMO de qualité

PROPOSITIONS NON REFORMULÉES ISSUES DU TERRITOIRE

- Au vue de la technicité du projet, et du peu de ressource humaine au niveau communal, il me semble primordiale de prévoir un budget conséquent pour le recrutement d'un AMO de qualité. Un recrutement au mieux disant serait judicieux.

PROPOSITION REFORMULÉE

Réinvestir les bénéfices du projet dans une politique de sobriété / transition écologique de la commune.

PROPOSITIONS NON REFORMULÉES ISSUES DU TERRITOIRE

- Nous souhaitons que les bénéfices et/ou les économies réalisés soient réinvestis dans une réelle politique de sobriété et que la commune s'engage à fond et jusqu'au bout dans une démarche de transition écologique. Nous suggérons de commencer par un inventaire détaillé des consommations d'énergie sur la commune et la mise en oeuvre d'actions de réduction ciblées sur les endroits les plus gourmands.
- attention à ne pas ajouter les énergies renouvelables aux autres. Il faut absolument que chacun et chacune fasse l'effort de ne pas augmenter (voire de baisser) sa consommation d'énergie.

120

Origine des propositions reformulées

INFORMATIONS EN LIEN AVEC LE PROJET, LE TERRITOIRE ET LA POLITIQUE SECTORIELLE.

PROPOSITION REFORMULÉE

Concevoir des simulations visuelles fiables.

PROPOSITIONS NON REFORMULÉES ISSUES DU TERRITOIRE

- Concevoir des simulations visuelles fiables. Mettre en chantier un « Atlas de la biodiversité » locale avec les associations de protection de l'environnement, les citoyens intéressés et des scientifiques dans une expérience de recherche partagée

PROPOSITION REFORMULÉE

Mise en place d'un projet de sciences participatives pour réaliser un « Atlas de la biodiversité » + outil de diffusion de l'information (publication, SIG)

PROPOSITIONS NON REFORMULÉES ISSUES DU TERRITOIRE

- Tenir à jour « l'Atlas de la biodiversité territoriale » par Communes concernées en y associant le Patrimoine naturel et bâti. C'est l'affaire d'animateurs et de citoyens motivés. Mettre en place un Système d'Information Géographique, une publication périodique et un espace de présentation de ces résultats. Ce serait satisfaisant pour les « natifs » et touristiquement attractif. Veiller à la conservation, voire à la restauration de la biodiversité locale est fondamental pour le soutien populaire du projet et sa réussite.

PROPOSITION REFORMULÉE

Trouver une cohérence de la production d'énergie intermittente d'origine éolienne avec une politique territoriale plus large pour la production d'ENR

PROPOSITIONS NON REFORMULÉES ISSUES DU TERRITOIRE

- Ce modèle de consommation local ne me paraît pas judicieux. En effet l'éolien étant une énergie intermittente, elle nécessite le soutien du réseau pour assurer la continuité de la fourniture. Aussi, je pense que ce type d'équipement doit s'inscrire dans un schéma régional ou national pour être efficace et non pas local.

PROPOSITION REFORMULÉE

Apporter des informations complémentaires : nuisances potentielles sur la biodiversité et la santé

PROPOSITIONS NON REFORMULÉES ISSUES DU TERRITOIRE

- Notamment l'impact réel sur l'environnement et notamment la biodiversité, et les interrogations sur ses effets sur la santé aujourd'hui mal mesurés.

PROPOSITION REFORMULÉE

Apporter des informations complémentaires : équilibre économique du projet pour différents scénarios.

PROPOSITIONS NON REFORMULÉES ISSUES DU TERRITOIRE

- Ne serait-il pas nécessaire de présenter de manière chiffrée l'équilibre économique du projet avec plusieurs hypothèses? Tel que c'est présenté ci-dessus nous restons sur notre faim

121

PROPOSITION REFORMULÉE

Apporter des informations complémentaires : coûts/bénéfices pour la mairie en cas de poursuite ou d'arrêt du projet + bénéfices des exploitants, promoteurs et propriétaires

PROPOSITIONS NON REFORMULÉES ISSUES DU TERRITOIRE

- La transparence voulue par la mairie doit être complète, y compris pour le coût en cas d'arrêt, et aussi pour le bénéfice financier escompté. Dans les bénéfices financiers escomptés, il faut évaluer ceux de la mairie, ceux du promoteur, ceux de l'exploitant et ceux du propriétaire !

PROPOSITION REFORMULÉE

Apporter des informations complémentaires : rentabilité financière des investissements et performance pour le parc de la Luzette.

PROPOSITIONS NON REFORMULÉES ISSUES DU TERRITOIRE

- 1- Bilan de production d'énergie du parc éolien existant de la Luzette non clairement établi. Paradoxe entre Facteur de Charge (rendement) exceptionnel et vitesse de vent modéré. La page 15 du « Livret d'information » reprend les données que les exploitants ont mentionnées dans la base de données enedis1 : production 36120 MWh/an2 ce qui pour une puissance installée de 14MW correspond à un Facteur de Charge3 (rendement) moyen déclaré de 29,4%. Ce Facteur de Charge est tout à fait exceptionnel pour l'éolien terrestre4, comparable à ceux obtenus sur les sites les plus ventés de France5 pour lesquels la vitesse moyenne de vent à 160 m d'altitude est comprise entre 8 et 10 m/s. Paradoxalement, la vitesse moyenne de vent à 160 m d'altitude sur le site de La Luzette est très modérée, entre 4 et 6 m/s selon la cartographie Météo-France du fascicule départemental du Lot (DREAL 2021). Le paradoxe entre vitesse de vent modérée de la Luzette et facteur de Charge exceptionnel interroge très fortement : il est regrettable que malgré nos demandes répétées depuis 2018, les gestionnaires de ce parc n'aient pas porté à la connaissance du public et des élus, les factures de production annuelles adressées à EDF et basées sur des relevés de compteurs. L'obtention de non publication de telles factures, de la part des gestionnaires du parc éolien de la Luzette, pourrait laisser penser que ces derniers ne sont pas très fiers de la production. Les habitants de tout le Ségala lotois, et leurs conseils municipaux, concernés par des projets éoliens dans leur commune ou à proximité de leurs habitations en des lieux de vitesses de vent bien inférieures à celle de la Luzette (point culminant du Lot) attendent des éclaircissements pour juger de la pertinence des projets en cours sur tout le territoire du Ségala (Gorses, St-Cirgues, Laurettes, Sénaillac-Latronquière, Bagnac, ...) et très impactants pour les riverains. Pas d'information sur la Rentabilité Financière des investissements de particuliers (180 habitants + 109 agriculteurs) au cours des sept années de fonctionnement du parc existant de la Luzette. Ces données auraient pu figurer dans la rubrique « chiffres clés » en page 15 du « Livret d'information » ce qui aurait permis de démentir ou confirmer la rumeur selon laquelle la rentabilité financière ne serait pas à la hauteur de ce qui avait été annoncé.

PROPOSITION REFORMULÉE

Apporter des informations complémentaires : Conditions de participation financière pour l'épargne des ménages.

PROPOSITIONS NON REFORMULÉES ISSUES DU TERRITOIRE

- Connaître les conditions de participation financière pour l'épargne des ménages.

PROPOSITION REFORMULÉE

Apporter des informations complémentaires : expliciter la notion de contrat « PPA »

PROPOSITIONS NON REFORMULÉES ISSUES DU TERRITOIRE

- Il faut expliciter plus en détail la notion de contrat « PPA ».

PROPOSITION REFORMULÉE

Mettre toutes les pièces du dossier en pré validation à disposition du public sur le site internet de la commune (CCAT)

PROPOSITIONS NON REFORMULÉES ISSUES DU TERRITOIRE

- Mettre toutes les pièces du dossier en prévalidation à disposition du public sur le site internet de la commune

122

Origine des propositions reformulées

SPÉCIFICATIONS DU PROJET (CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES, LOCALISATION)

PROPOSITION REFORMULÉE

Prévoir une distance de minimale de 1000m entre les éoliennes et les premières habitations.

PROPOSITIONS NON REFORMULÉES ISSUES DU TERRITOIRE

- La réglementation française des 500 mètres en vigueur depuis 2005, est totalement obsolète et doit être actualisée face aux machines dont la taille a plus que doublé. Les Français méritent à minima le même niveau de protection sanitaire que les Allemands. Une mise à jour à 1000 mètres, de la distance minimale entre éolienne et habitation, (sans être aussi protectrice que le critère de dix fois la hauteur totale de la machine) permettrait tout de même de réduire les nuisances des parcs éoliens, d'augmenter leur acceptabilité par la population et par Biperaire à l'ambition d'une « ruralité heureuse et respectée ».
- Il n'est aucunement fait mention d'une protection sanitaire des riverains, adaptée aux dernières éoliennes qui peuvent mesurer jusqu'à 240 m de hauteur, en préconisant par exemple une distance minimale entre éolienne et habitations de 1000 mètres minimum. Ceci semble indispensable. Il est grand temps de penser
- Une distance minimale entre éoliennes et habitations de 1000 mètres est indispensable mais aucune protection sanitaire des riverains, réellement adaptée aux éoliennes modernes de 200 à 240 m de hauteur n'est mentionnée.
- Absence de mention d'une protection sanitaire des riverains, adaptée aux éoliennes modernes de 200 à 240 m de hauteur : une distance minimale entre éoliennes et habitations de 1 000 mètres est indispensable. La réglementation française établie en 2005, fixant un éloignement minimal de 500 m entre éoliennes et habitations est aujourd'hui totalement obsolète face aux machines dont la taille a plus que doublé depuis 2005. Cette réglementation doit être actualisée. Les divers effets néfastes sur la santé à proximité des éoliennes, regroupés sous le nom de « syndrome éolien » sont maintenant reconnus, liés à la pollution lumineuse clignotante, aux vibrations et bruits autant dans le domaine audible que dans le domaine des infrasons. Les infrasons, non perçus par l'oreille humaine, mettent toutefois en vibration les tissus et organes du corps provoquant des malaises et une dégradation de la santé en cas d'une exposition continue. Les très basses fréquences et infrasons, qui ne sont pas mesurés par les appareillages réglementaires de mesure de bruit, sont actifs même lorsque les éoliennes sont à l'arrêt par résonance des mâts sous l'effet du vent et se propagent sur plusieurs kilomètres. Les hauteurs toujours plus élevées des éoliennes modernes, de 200 à 240 m, amplifient l'ensemble des nuisances. En France, ces troubles de la santé ont été reconnus par la Cour d'Appel de Toulouse le 8/7/2021 en condamnant un exploitant éolien à indemniser (128 000 €) un couple obligé de déménager pour faire cesser ses troubles de santé provoqués par la proximité d'éoliennes (la plus proche à 700 m et d'autres à 1300m). Le seul moyen réel pour atténuer les nuisances est d'augmenter l'éloignement des éoliennes par rapport aux habitations. L'Académie Nationale de Médecine recommandait en 2006 un éloignement sanitaire de 1500 m alors que les éoliennes n'atteignaient pas encore des hauteurs totales de 100 m. Après que les médecins allemands réunis en congrès ont lancé une alerte sanitaire en 2015 et face aux nombreuses protestations des riverains des aérogénérateurs, l'Allemagne a adopté en 2020 une distance minimale entre éolienne et habitation de 1 000 mètres. Garantir un minimum de protection sanitaire des riverains nécessite le respect d'une DISTANCE MINIMALE ENTRE ÉOLIENNES ET HABITATIONS DE 1 000 MÈTRES comme en Allemagne depuis 2020. Les habitants de Sousségay, des communes voisines et de tout le Haut-Ségala, méritent le même niveau de protection sanitaire que les Allemands. Sans être aussi protectrice que le critère de dix fois la hauteur totale de la machine, la distance des 1000 mètres entre éoliennes et habitations est tout de même de nature à réduire les nuisances des parcs éoliens, à augmenter leur acceptabilité par la population et à faire preuve d'un certain respect de la population.
- 1) Sur la distance de protection aux habitations : La loi prévoit 500 m MINIMUM, au porteur du projet de démontrer au préfet que cela ne pose pas de problème. Si les riverains le demandent, allez-vous offrir une meilleure protection ? un éloignement des machines ?
- Distance sanitaire à 1000m des habitations à respecter
- Une distance minimale entre éoliennes et habitations de 1000 mètres est indispensable mais aucune protection sanitaire des riverains, réellement adaptée aux éoliennes modernes de 200 à 240 m de hauteur n'est mentionnée.

124

PROPOSITION REFORMULÉE

Apporter des informations complémentaires : équivalent de la consommation électrique de X foyers en prenant en compte la totalité de la consommation y compris chauffage et eau chaude. (Parc de la Luzette)

PROPOSITIONS NON REFORMULÉES ISSUES DU TERRITOIRE

- Merci de nous communiquer l'équivalent de la consommation électrique de x foyers en prenant en compte la totalité de la consommation, et non en tronquant cette donnée de la puissance la plus importante consommée, chauffage et eau chaude car votre chiffre est pour le moins tendancieux.
- Vous souhaitez agrandir le parc existant. Peux-t-on avoir les données économiques, les performances du parc actuel? Merci de nous communiquer les données économiques et la production du parc existant.
- 1- Bilan de production d'énergie du parc éolien existant de la Luzette non clairement établi. Paradoxe entre Facteur de Charge (rendement) exceptionnel et vitesse de vent modéré. La page 15 du « Livret d'information » reprend les données que les exploitants ont mentionnées dans la base de données enedis1 : production 36120 MWh/an2 ce qui pour une puissance installée de 14MW correspond à un Facteur de Charge3 (rendement) moyen déclaré de 29,4%. Ce Facteur de Charge est tout à fait exceptionnel pour l'éolien terrestre4, comparable à ceux obtenus sur les sites les plus ventés de France5 pour lesquels la vitesse moyenne de vent à 160 m d'altitude est comprise entre 8 et 10 m/s. Paradoxalement, la vitesse moyenne de vent à 160 m d'altitude sur le site de La Luzette est très modérée, entre 4 et 6 m/s selon la cartographie Météo-France du fascicule départemental du Lot (DREAL 2021). Le paradoxe entre vitesse de vent modérée de la Luzette et facteur de Charge exceptionnel interroge très fortement : il est regrettable que malgré nos demandes répétées depuis 2018, les gestionnaires de ce parc n'aient pas porté à la connaissance du public et des élus, les factures de production annuelles adressées à EDF et basées sur des relevés de compteurs. L'obtention de non publication de telles factures, de la part des gestionnaires du parc éolien de la Luzette, pourrait laisser penser que ces derniers ne sont pas très fiers de la production. Les habitants de tout le Ségala lotois, et leurs conseils municipaux, concernés par des projets éoliens dans leur commune ou à proximité de leurs habitations en des lieux de vitesses de vent bien inférieures à celle de la Luzette (point culminant du Lot) attendent des éclaircissements pour juger de la pertinence des projets en cours sur tout le territoire du Ségala (Gorses, St-Cirgues, Laurettes, Sénaillac-Latronquière, Bagnac, ...) et très impactants pour les riverains. Pas d'information sur la Rentabilité Financière des investissements de particuliers (180 habitants + 109 agriculteurs) au cours des sept années de fonctionnement du parc existant de la Luzette. Ces données auraient pu figurer dans la rubrique « chiffres clés » en page 15 du « Livret d'information » ce qui aurait permis de démentir ou confirmer la rumeur selon laquelle la rentabilité financière ne serait pas à la hauteur de ce qui avait été annoncé.

PROPOSITION REFORMULÉE

Apporter des informations complémentaires : Garanties aux administrés sur la protection qui leur est due dans le cadre du code de la santé publique

PROPOSITIONS NON REFORMULÉES ISSUES DU TERRITOIRE

- 2) Pouvez-vous assurer que ce projet garantira à vos administrés la protection qui leur est due dans le cadre du code de la santé publique ?

123

PROPOSITION REFORMULÉE

Prévoir une distance de minimale de 10x hauteur maximale des éoliennes avec les premières habitations.

PROPOSITIONS NON REFORMULÉES ISSUES DU TERRITOIRE

- BRUIT : Pourquoi, pour réduire les problèmes bruit, ne pas écarter les éoliennes des habitations de 10 fois leur hauteur en bout de pale, comme cela existe dans un certain nombre de pays européens ?

PROPOSITION REFORMULÉE

Rechercher en priorité un dimensionnement qui évite les dommages

PROPOSITIONS NON REFORMULÉES ISSUES DU TERRITOIRE

- Chercher à éviter les impacts ou les réduire revient à les admettre. La notion de « compensation » a quelque chose de cynique. La première mesure à prendre est de bien dimensionner les mâts.

PROPOSITION REFORMULÉE

Si nuisances proportionnelles à la taille: éviter les éoliennes les plus hautes

PROPOSITIONS NON REFORMULÉES ISSUES DU TERRITOIRE

- est ce que plus l'éolienne est haute plus elle crée de nuisances? (animaux, bruit etc). Si oui peut être ne pas viser les plus hautes?

125

Registre des retours

Retours non reformulés du territoire

126

Retour 1

Objet:Concertation à Souceyrac en Quercy sur l'éolien
Date:7 décembre 2023 à 16:00
À: concertation@acceptablesaveniris.eu

Bonjour Madame, Monsieur

Comme nous n'habitons pas encore sur place, je me permets de vous donner mon opinion.

Acceptables Aveniris au pluriel veut bien dire des aveniris acceptables. Déjà contentons-nous de dire un avenir acceptable pour l'homme et la Nature.

Il me semble qu'aujourd'hui nous avons suffisamment de recul pour nous rendre compte que les éoliennes ne nous apportent pas autant que nos hommes politiques veulent bien le dire.

À longueur de journée on nous sature : Écologie, Rénovation, Recyclage.

Où est l'écologie lorsque les éoliennes dont un nombre important de parcs arrivent à échéance ne peuvent être encore en totalité recyclés ?

L'écologie me semble-t-il, c'est également tout l'environnement vivant qui se trouve autour de ces tours immenses comme les hommes, les animaux, les insectes.

En tient l'on compte ? Certainement pas, on nous fait croire.

Nos paysages sont complètement dénaturés (et encore, cela dépend où car il y a des privilégiés près des lieux prisés comme Collioure, Arcachon etc...) le bruit des pales a de quoi rendre malade les gens plus les animaux vivants dans cette écosphère.

Leur cliquettement incessant perturbe les oiseaux mais ça vous le savez déjà, je ne vous apprends rien.

Vous êtes-vous déplacés la nuit vers ces parcs immenses comme dans la Champagne berrichonne ou la Beauce par exemple ? c'est impressionnant surtout lorsqu'on nous parle de sobriété énergétique et qu'on coupe toute luminosité dans les villes.

(Nous vivons en Île de France). Je trouve même que ces lumières rouges vives peuvent être dangereuses pour certains conducteurs car trop éblouissantes.

Avez-vous également constaté de jour que beaucoup d'entre elles ne fonctionnent pas ? donc qu'en est-il de leur rendement ?

Dernièrement le Monde a écrit plusieurs articles sur les éoliennes. Je suppose que vous avez dû les lire afin de leur rendre un peu plus le pour et le contre.

Je vous renvoie donc à l'intimité de votre réflexion :

Est-ce vraiment une opportunité de créer un projet éolien sur notre territoire ?

Bien cordialement

Retour 2 - 1/2

Objet:amendement en vue de l'actualisation de la distance minimale
Date:18 décembre 2023 à 09:31



APPGE : Association de Protection du Patrimoine des Gorges de l'Escaumets

Le 18 décembre 2023

Aux Députés du Lot,
Madame Huguece Targna, huguece.begna@assemblee-nationale.fr
Monsieur Aurélien Pradier, aurelien.pradier@assemblee-nationale.fr

Copies pour information à

- La préfecture du LOT prefecture@lot.gouv.fr
- La sous-préfecture de Figeac sp-figeac@lot.gouv.fr
- La sous-préfecture de Gourdon sp-gourdon@lot.gouv.fr
- La mairie de Souceyrac-en-Quercy secretariat@souceyrac-en-quercy.fr
- Acceptables aveniris concertaBon@acceptablesaveniris.eu

Madame, Monsieur les députés et Messieurs les sénateurs,

Suite à la loi d'accélération des énergies renouvelables, les promoteurs éoliens prospectent intensément le Lot, comme toute la France. Ils s'intéressent à toutes les zones disponibles distantes de 500 m des habitations et font signer des promesses de baux emphytéotiques à de nombreux propriétaires fonciers.

Ces contrats, pour l'installation d'éoliennes de 3 à 5MW au dire des promoteurs, engagent le devenir du voisinage sur un large rayon et laissent les riverains dans l'insécurité totale vis-à-vis de l'exposition de leurs habitations à des aérogénérateurs géants de 180 à 240 mètres de hauteur.

Les divers effets néfastes sur la santé à proximité des éoliennes, regroupés sous le nom de « syndrome éolien », sont maintenant reconnus : liés à la pollution lumineuse clignotante, aux vibrations et bruits autant dans le domaine audible que dans le domaine des infrasons (fréquences inférieures à 20 Hertz).

Ces infrasons, non perçus par l'oreille humaine, mettent toutefois en vibration les tissus et organes du corps provoquant des malaises et une dégradation de la santé en cas d'une

127

Retour 2 - 2/2

Les très basses fréquences et infrasons, qui ne sont pas mesurés par les appareillages réglementaires de mesure de bruit, sont actifs même lorsque les éoliennes sont à l'arrêt par résonance des mâts sous l'effet du vent et se propagent sur plusieurs kilomètres, sans être atténués. Les hauteurs toujours plus élevées des éoliennes modernes de 180 à 240 m, amplifient l'ensemble des nuisances.

Ces nuisances, avérées sur la santé humaine, constitueront à n'en pas douter le prochain scandale sanitaire au même titre que le fût l'amiante il y a quelques années. Vous ne pourrez pas prétendre que vous ne saviez pas. Certains animaux d'élevages les subissent aussi.

Le seul réel moyen pour atténuer les nuisances est d'augmenter l'éloignement des éoliennes par rapport aux habitations. L'Académie Nationale de Médecine avait recommandé en 2006 un éloignement sanitaire de 1500 mètres lorsque les éoliennes n'atteignaient pas encore des hauteurs de 100 m. Après que les médecins allemands réunis en congrès ont lancé une alerte sanitaire en 2015 et face aux nombreuses protestations des riverains des aérogénérateurs, l'Allemagne a adopté en 2020 une distance minimale entre éolienne et habitation de 1000 mètres.

La réglementation française des 500 mètres en vigueur depuis 2005, est totalement obsolète et doit être actualisée face aux machines dont la taille a plus que doublé. Les Français méritent à minima le même niveau de protection sanitaire que les Allemands.

Une mise à jour à 1000 mètres, de la distance minimale entre éolienne et habitation, (sans être aussi protectrice que le critère de dix fois la hauteur totale de la machine) permettrait tout de même de réduire les nuisances des parcs éoliens, d'augmenter leur acceptabilité par la population et participerait à l'ambition d'une « ruralité heureuse et respectée ».

Nous vous demandons de proposer une loi ou un amendement ayant pour objet l'actualisation de la distance minimale entre éolienne et habitation à 1000 mètres, comme en Allemagne.

Les projets de loi de Programmation Énergie-Climat (LPEC) et de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE3) qui doivent être discutés début 2024, pourraient peut-être faire l'objet d'un tel amendement.

Nous serions très reconnaissants de connaître votre position concernant cette proposition, que nous transmettrons à nos adhérents par l'intermédiaire de notre lettre mensuelle.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande, veuillez recevoir, Madame, Monsieur les députés et Messieurs les sénateurs, nos salutations respectueuses.

PS: Cette lettre est mise en fichier joint



Pour l'Association de Protection du Patrimoine des Gorges de l'Escaumets
Le secrétaire de l'APPGE
Gilles FORHAN
06.43.80.15.87
appge-comiac@laposte.net
<https://appgecomiac-for-lac.com/>

128

Retour 3

Objet: Demande version pdf
Date: 16 décembre 2023 à 13:01
À: concertation@acceptablesavenirs.eu

Bonjour,
Pouvez-vous me transmettre la version pdf de votre brochure "livret d'information et de dialogue" concernant le projet éolien de sousceyrac en Quercy
Cordialement

Retour 4

Remarques
Le bruit généré par les éoliennes est certes assez faible mais je peux comprendre que des riverains soient gênés car nous habitons à la campagne, très calme, et ne sommes pas habitués à avoir des bruits de fond constants.

Remarques
attention à ne pas ajouter les énergies renouvelables aux autres. Il faut absolument que chacun et chacune fasse l'effort de ne pas augmenter (voire de baisser) sa consommation d'énergie.

Questions
quelles retombées économiques??????
quelles intérêts d'avoir les éoliennes (ou toute autre source d'énergie) près de chez nous puisque nous sommes tous reliés à un réseau qui est national (voire international quand la France achète ou revend de l'électricité aux pays voisins)???

Remarques
bien de prendre le temps de consulter les habitants et d'en discuter avec les communes voisines

Questions
est ce que plus l'éolienne est haute plus elle crée de nuisances? (animaux, bruit etc). Si oui peut être ne pas viser les plus hautes?

Remarques
une éolienne c'est à mon avis moins moche qu'un hangar agricole en bois.

Questions
comment pourr-1 on acheter cette électricité? un nouveau fournisseur?? à qui serait revendus cette électricité?

129

Retour 5

Objet: RE: Sousceyrac-en-Quercy - Concertation sur l'opportunité d'un projet éolien d'intérêt territorial
Date: 22 décembre 2023 à 09:03
À: concertation@acceptablesavenirs.eu concertation@acceptablesavenirs.eu

Bonjour,
Je voulais vous remercier pour votre retour. Néanmoins, je n'arrive toujours pas à comprendre cette méthode intempesive mais bon...
Bonnes fêtes
Bien Cordialement

Retour 6 - 1/2

Objet: Projet éolien de Sousceyrac
Date: 27 décembre 2023 à 18:14
À: concertation@acceptablesavenirs.eu

Messieurs,
Je vous prie de trouver en document joint ma contribution au livret interactif concernant le projet éolien cité en objet.
Vous en souhaitant bonne réception ;
Sincères salutations.

Questions
Pourquoi proposer une concertation à partir d'une argumentation qui semble issue de celle des promoteurs éoliens ? Objectivité de votre démarche ?
Après une phase d'information objective de plusieurs mois à laquelle seraient associés les pro et les anti-éolien, pourquoi ne pas proposer un référendum dans toutes les communes impactées par le projet proposé (par exemple dans un rayon de 12 km) ?

Remarques
Le vent est une énergie intermittente. (Même à Sousceyrac !)
Le projet proposé se situe dans une zone de vents faibles, avec un relief conséquent et des forêts (rugosité du relief) et un niveau kéranique élevé (orages avec foudre). Cela impose donc d'installer des machines très hautes pour obtenir des vents suffisants et suffisamment stables. Ce qui, outre les risques accidentels (nacelle et rotor de plus de 120 t à plus de 150 m de hauteur - une locomotive et un wagon -) vient dégrader fortement l'environnement.
Il est faux de prétendre que les éoliennes sont quasi totalement recyclables, notamment les pâles qui sont enfouies. Et que faites vous des socles en béton de 1000 à 1500 tonnes qui restent enfouis dans le sol ? Et que faites vous des matériaux du générateur électrique, notamment le néodyme des aimants permanents qui n'est pas ou peu recyclable ?
Lors de la fabrication et de l'installation des éoliennes du CO2 est généré en quantité très importante (Acier, ciment, cuivre, ...). Cette création de CO2 sera "amortie" par la production d'électricité.
Quant à l'indépendance énergétique de la France, voir l'Allemagne qui, pour compenser l'intermittence des éoliennes, utilise soit les importations, soit des centrales à gaz.

130

Retour 6 - 2/2

Remarques
= TEMPS DE RETOUR ÉNERGÉTIQUE = : Faux ! le taux de charge des éoliennes terrestres est de 20 à 25 % selon les parcs. Donc sur 12 mois / an, cela représente l'équivalent de 3 mois à temps plein, soit, sur 20 ans, l'équivalent de 5 ans à temps plein.
SANTÉ HUMAINE ET ANIMALE : Faux ! Les infrasons sont des sons à très basses fréquences qui ne sont pas perceptibles par l'oreille humaine, mais qui peuvent être perçus par certains animaux. Cependant, ces vibrations, comme toutes les vibrations, ne sont pas inoffensives pour les êtres vivants.
Pour ce qui concerne les élevages, et les productions animales, il a été démontré dans les élevages bretons que, lors des arrêts des éoliennes concernées, les troubles des animaux étaient atténués voire disparaissaient. Il y a donc une présomption d'imputabilité des éoliennes dans ces troubles. Intellectuellement et scientifiquement, il est assez méprisable de qualifier l'incidence des éoliennes de "...hautement improbable, voire exclu ...".
BIODIVERSITÉ : Pour réduire les impacts des éoliennes sur les oiseaux, vous acceptez le bridage sans changer le taux de charge ! Un peu de sérieux svp.
BRUIT : Pourquoi, pour réduire les problèmes de bruit, ne pas écarter les éoliennes des habitations de 10 fois leur hauteur en bout de pâle, comme cela existe dans un certain nombre de pays européens ?
VALEUR FONCIÈRE : L'impact, pour les agents immobiliers serait une perte de 20 à 40 % de la valeur des maisons d'habitation. L'Ademe n'est certainement pas l'agence la plus pertinente et objective pour évaluer ce

Questions
Vous envisagez, d'ores et déjà, des éoliennes de 250 m en bout de pâles, ce qui fait 100 m de plus que celles de la Luzette, sans vous préoccuper des problèmes de distance / aux habitations, de nuisances sonores, d'infrasons, de problèmes pour les élevages ?
Les habitants de Saint Saury, consultés par référendum sur le projet de Parlan, avaient répondu majoritairement "non" à ce projet et à toute extension. Ils ne paraissent pas aussi satisfaits de l'éolien que vous l'êtes.
Il est heureux que vous précisiez que vous envisagez une "...production de 23 à 77 GWh/an, soit l'équivalent de la consommation électrique de 10000 à 35 000 foyers", hors chauffage et eau chaude. Et pour les résidences secondaires occupées 1 à 2 mois / an, on multiplie par 7 ou 8 ?

Propositions
Plus de sérieux et d'objectivité dans votre démarche.
L'impact d'un tel projet n'est pas futile pour les populations concernées, comme vous semblez le croire. Merci de les respecter.
Et tant pis pour les ressources fiscales que vous en attendez. Il me semble qu'elles se situent à un niveau très inférieur (si vous ne pouvez pas refaire la peinture des volets des bâtiments communaux tous les 4 ou 5 ans, ce n'est pas important, si vous ne pouvez pas faire réaliser des "damiers" en gravillons de couleurs différentes aux entrées des communes, ce n'est pas plus important). Plutôt que de vous préoccuper de production d'énergie, il me semble que les élus de Sousceyrac devraient être plus occupés par les problèmes de bien être et de sécurité de leurs administrés.

131

Retour 7 - 1/4

Objet: Projet éolien à Sousceyrac
Date: 3 janvier 2024 à 09:30
À: concertation@acceptablesavenirs.eu

Bonjour,
En PJ, se trouvent mes réponses au livret d'information et de dialogue concernant le projet éolien envisagé sur le territoire de Sousceyrac.
Bonnes réception et exploitation.
Cordialement.

Questions
Comment les questions et remarques seront prises en considération ?
Le dialogue sera-t-il maintenu après vos premières réponses ?

Questions
Qu'appellez-vous partie prenante pour la poursuite de la concertation ?
En fin de première phase de concertation, est-il prévu de consulter la population locale avant de lancer cet important projet, par exemple par un référendum sur les communes situées dans un rayon de 15 km du site envisagé ?

Questions
Comment la production électrique des éoliennes dépend du vent, il faudra d'autres sources de production pour pallier les manques de vent notamment au moment des pics de consommation. Comment ce problème sera-t-il géré localement ?
Lors de la fin de l'exploitation de ces éoliennes, qui sera en charge de les recycler ?
Quelle est la partie non recyclable (5%) et comment sera-t-elle détruite ?
Qui payera à terme le démantèlement de ces éoliennes ?
Qui sera le propriétaire des éoliennes construites ?
Quel est le coût de la démolition d'une telle éolienne, recyclage compris ?

132

Retour 7 - 2/4

Questions

Biodiversité : les dérogations qui seront demandées pour destruction d'espèces protégées, seront-elles précisées aux décideurs et aux citoyens de Sousceyrac ?

Bruit des éoliennes : il est reconnu que les fréquences aux alentours de 7 hertz peuvent être dangereuses pour les êtres vivants. Vous ne parlez que des fréquences de 20 à 100 hertz, qu'en est-il des fréquences comprises entre 0 et 20 hertz ?

Dévalorisation de la valeur foncière : l'étude de l'ADEME parle de distances inférieures à 5 km, mais ne précise rien sur les distances proches des 500 m réglementaires. Qu'en est-il réellement pour les habitations situées entre 500 et 1500 m d'une telle éolienne ?

Questions

Question hydroélectricité, pourquoi la turbine, dont l'implantation a été prévue au lac du Tolorme, n'est toujours pas installée ?

Questions

Qui finance le cabinet de conseil pour mener cette concertation ?

Cette mission de concertation a-t-elle été acceptée préalablement par la majorité des habitants de Sousceyrac ?

Questions

Les relevés prouvant le facteur de charge du parc de La Luzette sont-ils consultables et comment ?

Quelle ressource financière moyenne annuelle revient à la commune de Sousceyrac par la production du parc éolien de la Luzette ?

Les habitants de Sousceyrac bénéficient-ils d'une réduction du coût de l'électricité qu'ils utilisent depuis le début d'exploitation du parc éolien de la Luzette ? Dans l'affirmative, de quel pourcentage de réduction ?

Questions

Aurons-nous la possibilité de consulter les études d'impact sur la biodiversité lors d'une enquête publique ?

133

Retour 7 - 3/4

Questions

Dans l'opération envisagée, qui finance et qui investit ?

Si le projet n'aboutit pas, par qui les dépenses déjà réalisées seront-elles financées ?

Quels sont les emplois locaux prévus en matière de retombées économiques ?

Quelles sont les bénéfices financiers d'une telle opération pour la commune ?

Les habitants locaux pourront-ils profiter de cette nouvelle production d'électricité et à quel prix ?

Questions

Tous les membres du Comité de suivi participeront-ils au financement du projet ?

Pourquoi certaines communes limitrophes de Sousceyrac ne font-elles pas partie du Comité de suivi du projet ?

Questions

Au titre de la démocratie participative, à quel moment et comment les citoyens locaux pourront-ils donner leur avis sur ce projet ?

Les personnes ayant des résidences secondaires proches des lieux d'implantation des éoliennes, pourront-elles donner leur avis ?

Questions

Le dispositif de concertation sera-t-il maintenu dans toutes les phases du projet, y compris pour les parties réticentes à sa réalisation ?

Questions

Comment serons-nous informés de toutes les questions/réponses et remarques formulées dans ces livrets interactifs ?

Serons-nous conviés à la restitution de cette concertation sur l'opportunité du projet éolien ?

134

Retour 7 - 4/4

Remarques

Les éléments à co-construire dépendant du choix de la collectivité quant à la poursuite du projet, il me paraît trop tôt pour se prononcer sur la plupart de ces facteurs.

Questions

Les campagnes de mesures seront-elles réalisées par des professionnels indépendants et en dehors des périodes où les tracteurs sont en activité ?

Les mesures incluront-elles les basses fréquences entre 0 et 100 Hertz ?

Questions

Y aura-t-il des mesures prises pour les rapaces et les chiroptères protégés ?

Où demanderez-vous des dérogations pour permettre la destruction programmée de ces espèces ?

Remarques

A partir du moment où la commune aurait officiellement lancé ce projet, il paraît normal qu'elle assume ses responsabilités en sélectionnant une Société de projet "sous contrôle étroit".

Questions

Effectivement, le coût de production semble diminuer parce que le gouvernement français oblige RTE à injecter la production éolienne en priorité et à payer cette production 2 fois plus chère que la production des barrages ou des centrales nucléaires.

Qu'en sera-t-il du prix de production de l'électricité par les éoliennes quand les aides de l'Etat, financées par nos impôts, seront supprimées ?

135

Retour 8

Objet: Livret sur l'éolien complété
Date: 3 janvier 2024 à 11:44
A: concertation@acceptablesaveniris.eu

Bonjour,
j'ai complété le livret interactif mais comment le signe-t-on ?
Je n'arrive pas à y apposer une signature électronique ni à refuser l'exploitation de mes données personnelles.
Cordialement,

Retour 9 - 1/4

Objet: Livret projet éolien Sousceyrac
Date: 4 janvier 2024 à 18:14
A: concertation@acceptablesaveniris.eu

Veuillez intégrer mes remarques de citoyens de Sousceyrac au rapport de consultation que vous dite « citoyen » (on verra).

Questions

Est-ce que le projet sera soumis au vote ? Si oui quand ? (avant et/ou après finalisation du cahier des charges ?)

Remarques

Idem projet lotissement Tolorme avec vote AVANT finalisation du projet ... laissant ainsi toute latitude de sortir des promesses verbales.....!!!!!!

De plus ce projet dit que le territoire est maître d'œuvre HORS SEULS les habitants de Sousceyrac en pâtiront... alors que les recettes arrosent toutes la mille-feuille administratif-technocratique qui n'habite pas Sousceyrac (Caulvador, département, région.....)

Remarques

Echanges ne veut pas dire vote.... Il serait enfin novateur de faire régner une réelle démocratie participative et non la pseudo-démocratie par écrans intermédiaires

Remarques

Ce n'est pas parce que l'ADEME est financé par l'état qu'elle est objective. Ainsi l'ADEME a bien soutenu le décrochage du nucléaire qui a conduit la France à être dépendant des importations et à compromettre la transition énergétique vers l'électrique... et a devoir compenser l'intermittence des énergies renouvelables par du charbon ou du gaz carboné et importés au prix FORTS+++++

PREUVE EN EST: le livret ne décrit ici AUCUN « effet négatif des éoliennes »

136

Retour 9 - 2/4

Remarques

Preuve encore de la partialité de l'ADEME : la réalité des nuisances des éoliennes sont présentées comme idée reçues!!! Il faut faire entrer dans les nuisances l'intermittence des ces énergies qui conduisent tous les pays eoliens comme l'Espagne et l'Allemagne à multiplier les centrales à gaz et à charbon!!!

En ce qui concerne le recyclage, les promesses n'engage que ceux qui les écoutent!!! La commune sera-t-elle concerné par les coût de recyclage alors que l'essentiel des taxes iront aux administrations fiscales (Cauvaldor, Département, Région, Enedis,.....)

A quand des eoliennes sur l'Elysée et les ministères et devant les habitations des élus qui veulent répandre les ventilateurs chez les autres et en percevoir les revenus??????????

Questions

De qui vous moquez-vous avec ce charabias?

Remarques

Ce baratin administrativo-technocratique ne justifie EN RIEN que les POLLUÉS ne soient pas les SEULS PAYÉS (taxes remontant en TRÈS LARGES MAJORITÉ à Cauvaldor, département, région, Enedis.....!!!!!!!)

!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!POLLUEURS PAYEURS!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!
!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!POLUÉS PAYÉS!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

Questions

Depuis 2022, les élus sont sollicités et la population n'en a pas été averti . POURQUOI?

Les citoyens sont-ils des veaux? Que seuls les technocrates NON ELUS comme Cauvaldor sont bons à diriger? (à condition de percevoir toutes les taxes possibles.....)

Remarques

RIDICULE: ne prend en compte ni le chauffage ni l'eau chaude!!! Je suggère que les élus et les technocrates se chauffent et se lavent à l'aune de ces chiffres honteusement fallacieux!!!!!!!!!!!!!!!

137

Retour 9 - 3/4

Questions

PLU INCOMPREHENSIBLE: combien d'eoliennes maximum sur la commune ? Quelles sont les zones strictement réservées aux éoliennes? Qui et comment pourrait modifier de telles limites?

Remarques

Cette profession de foi n'engage que ceux qui y croient. Les axes alimenteront Cauvaldor et sa nomenclature idéologique. Ce qui est sûr c'est que les Souceyrois seront les dindons de la farce qui réglera la techno-structure.

Remarques

Souceyrac doit décider seul ET pour lui-même sans engraisser les technocraties non impactées par les nuisances!!!!

Remarques

- parties prenantes - ??? que le mot est bien choisi!!! effectivement les - parties prenantes - vont bien PRENDRE des taxes SANS en subir les nuisances!!!!!!!!!!!!!!

Questions

Le cahier des charges des attentes du territoire (CCAT) sera-t-il mis à disposition du public avec l'ensemble des pièces comptables?

Propositions

Mettre toutes les pièces n du dossier en prévalidation à disposition du publique sur le site internet de la commune

Remarques

Discours marketing des vendeurs chinois d'éoliennes transportés à grand frais (€ + CO2) sur notre territoire....

138

Retour 9 - 4/4

Propositions

Bridage !!! Au contraire il faudrait faire du bruit pour effrayer les « chouettes et » pour les faire fuir (idem son pour les véhicules électriques)!!!!!!!!!!!!!!!

Propositions

EPARGNEZ AUX CITOYENS CE BARATIN ECOLO-TECHNO-PILLEUR-DE-PATRIMOINE!

Remarques

Etude paysagère ne veut absolument pas dire consentement cela signifie juste qu'un cabinet écrit ce qu'on lui paye pour écrire.

ALIBI DE COMM POUR POPULATION MEPRISEE

DOCUMENT FALLACIEUX MELANGEANT A PRIORI SANS RESPECT POUR L'ENTENDEMENT DES CITOYENS

Questions

« Les partenaires peuvent tirer parti du co-développement pour bénéficier d'un ancrage local. » ET QUID DU PRIX DES NUISANCES SUBIES PAR LES SOUCEYRACOIS?

SI ENEDIS INSTALLE UN PYLONE SUR UN TERRAIN ENEDIS DOIT PAYER AU PROPRIETAIRE? ICI QUI PAYERA POUR LE PRIX DE LA NUISANCE? QUI PROFITERA EN MAJORITÉ DES TAXES?

Propositions

LE BUSINESS PLAN DU PROJET DOIT INCLURE LE LOYER À PAYER - NON REDUIT - À LA COMMUNE ET NE VENANT PAS EN REDUCTION DE SES DOTATIONS HABITUELLES ET LEGITIME (CF. PASSE-PASSE COMPTABLE USUEL.....)

Remarques

LES PROMESSES N'ENGAGENT QUE CEUX QUI LES ÉCOUTENT! EXEMPLE LE CHAUFFAGE URBAIN DE SOUCEYRAC QUI EST DELIVRÉ À DES PRIX PROHIBITIFS!!!!!!!!!!!!

BARATIN, PROMESSES, POUR QUI PRENEZ VOUS LES CITOYENS?

139

Retour 10

Objet: livret rempli
Date: 4 janvier 2024 à 18:23
A: concertation@acceptablesavenir.eu

Je me tiens à votre disposition pour étayer mes remarques avec livres, photos, vidéos cordialement.

Retour 11 - 1/3

Objet: 1702282157-Livret-interactif--Souceyrac--Decembre-2023 JV.pdf
Date: 4 janvier 2024 à 18:41
A: concertation@acceptablesavenir.eu

Veuillez intégrer mes remarques au compte-rendu de la concertation publiques le projet éolien à Souceyrac.
Merci

Questions

Y aura-t-il un vote quand le projet sera mieux défini?

Remarques

Définira-t-on un plafond du nombre d'éolienne sur la commune de Souceyrac-en-Quercy? ... ou continuera-t-on à rajouter ici ou là (privé ou publique toujours des éoliennes de plus) jusqu'à défigurer définitivement le Segala Lotos? Ou définira-t-on dans le PLU des zones restrictives ET RESTREINTES pour les éoliennes?

Remarques

Ces chiffres de production n'ont aucune signification en valeur absolue: il faut les comparer en valeur relative avec les autres sources d'énergie. Les inconvénients doivent aussi être comparés relativement à toutes les autres sources d'énergie.

Ressources inépuisables MAIS INTERMITTENTES

Ressources locales: baratin car l'énergie est injectée dans le réseau général alors que les nuisances sont pour le seul Segala

Ressources recyclable: combien coûte le recyclage complet (éolienne ET BETON)? Qui payera le démantèlement?

Ressource de substitution: combien d'éolienne pour toute la France?

Avantages locaux: pour Qui? les Souceyrois ou les administrations fiscales?

140

Retour 11 - 2/3

Remarques

Considérations technocratiques générales qui ne change rien aux problèmes:
 1) destruction de l'environnement naturel (arbres, voies d'accès, faunes et flores, esthétique, calme, valeur touristiques et foncières)
 2) en n'apportant AUCUN avantage direct à la population LOCALE concernée au premier chef par les NUISANCES (taxes renoyant bien au-delà de la commune)

Remarques

On s'en FOUT!!!!!!

Remarques

" - L'équivalent de la consommation électrique (hors chauffage et eau chaude) de 16 200 foyers » RIDICULE!!! Les consommations essentielles sont avant tout le CHAUFFAGE ET L'EAU CHAUDE!!!!!! Est-ce cela l'impartialité des arguments avancés par L'ADEME??????? Respectez-vous les capacités d'entendement des citoyens?????????

Questions

Le PLU et les implantations d'éolienne seront-ils soumis à concertation et votation citoyenne?

Remarques

Carte totalement imprécise: la vraie démocratie participative implique un partage de documents précis!

Remarques

Il vaut certes mieux un projet public (citoyens???) qu'un projet privé mais les retombées doivent revenir directement à ceux qui en pâtissent (sans réduction des dotations précédemment dues et perçues.....cf. passe-passe comptable)

Les retombées annoncées sont amplifiées et ne tiennent pas compte des nuisances subies!!

Souseyrac subit... donc doit décider seul ET pour lui-même !!!!!!!

141

Retour 11 - 3/3

Remarques

" - parties prenantes » = Souseyracais ou ou tous les non concernés par les nuisances énumérés en comité de suivi?

Questions

Quid du respect des circuits de randonnées? (...déjà bien malmené comme l'a bien illustré la sinistre affaire du faux sentier botanique pourtant promis -ici aussi- de haut-voix par les élus!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!)

Propositions

Eviter les étangs...

Remarques

EVITER ABSOLUMENT LE MITAGE DU TERRITOIRE

Une hauteur de 200m rend leur impact environnemental encore plus prégnant.

Toutes ces dites précautions démontrent la réalité des problèmes.

ON TOURNE AUTOUR DU POT COMME UNE EOLIENNE AUTOUR DU MAT CENTRAL: ON BRASSE DE L'AIR: ON VENTILE LA DEMOCRATIE

ON TOURNE AUTOUR DU POT COMME UNE EOLIENNE AUTOUR DU MAT CENTRAL: ON BRASSE DE L'AIR: ON VENTILE LA DEMOCRATIE

ON FAIT DE LA COMM PUIS LES TECHNOCRATES FONT CE QU'ILS VEULENT

CETTE CONSULTATION EST FASTIDIEUSE ET REPETITIVE MELANGEANT LES FAITS ET LES PROFESSIONS DE FOI QUI N'ONT PAS LIEU D'ETRE LES PARTENAIRES NE SUBISSANT PAS LES NUISANCES, NE DOIVENT PAS PROFITER A EGALITE AVEC LA COMMUNE DES RETOMBÉES FINANCIERES : FIXER UN LOYER DE NUISANCE POUR LA COMMUNE

JUSQU'A PRESENT IL N'Y A AUCUN ANTECEDENT DE CITOYENS BENEFICIAIRE DE TARIFS REDUITS

PROMESSES!! PROMESSES!! PROMESSES!! PROMESSES!!
 PROMESSES!! PROMESSES!! PROMESSES!! PROMESSES!!
 PROMESSES!! PROMESSES!! PROMESSES!! PROMESSES!!
 PROMESSES!! PROMESSES!! PROMESSES!! PROMESSES!!
 PROMESSES!! PROMESSES!! PROMESSES!! PROMESSES!!
 PROMESSES!! PROMESSES!! PROMESSES!! PROMESSES!!
 PROMESSES!! PROMESSES!! PROMESSES!! PROMESSES!!
 PROMESSES!! PROMESSES!! PROMESSES!! PROMESSES!!
 PROMESSES!! PROMESSES!! CF. La Nature

142

Retour 12

Objet: Non à l'extension Souseyrac !!!
Date: 4 janvier 2024 à 18:43
A: concertation@acceptablesavenirs.eu

Non à l'extension du parc éolien Saint-Saury-Souseyrac !!!
 Non au sacage de cette belle région : sa biodiversité, sa faune, sa flore, son réseau hydraulique...
 Non à la destruction des paysages, pour une énergie au rendement faible, une énergie aléatoire, subventionnée.
 Non aux nuisances occasionnées aux bêtes comme aux humains...
 Non à la dévaluation du patrimoine immobilier voisin, à la fuite des touristes et même des locaux !
 NON!!!

Retour 13

Objet: Livret d'information -Souseyrac
Date: 3 janvier 2024 à 09:40
A: concertation@acceptablesavenirs.eu

Bonjour Madame, Monsieur
 bonne année 2024

Le livret d'information et de dialogue pour le projet éolien de Souseyrac-en-Quercy m'a été transmis, par l'un des adhérents d'I'APPGE, le 12 décembre 2023, suite à la réunion à Souseyrac

Je constate que la date limite d'envoi que l'on trouve en dernière page est le 12 janvier 2023, voir document joint.

Est-ce fait exprès pour que toutes les réponses soient hors délai ou est-ce une erreur d'impression ?

Merci de me répondre rapidement

Cordialement

Retour 14

Objet: Eoliennes à Souseyrac en Quercy
Date: 5 janvier 2024 à 10:36
A: concertation@acceptablesavenirs.eu

Bonjour,
 Je suis opposé à l'implantation de nouvelles éoliennes qui vont défigurer l'environnement et nuire à espèces protégées.
 Bonne réception
 Cordialement

Retour 15 - 1/2

Remarques

HAUTEUR DES EOLIENNES

juste à côté de ce territoire en XAINTRIE, LA cour administrative d'appel à BORDEAUX VIENT DE REFUSER L'IMPLANTATION DE 10 EOLIENNES DE PLUS DE 200 M EN RAISON DE LA PRESENCE DE MILANS ROYAUX DANS LA ZONE NOV 2023.

A VOL D OISEAU NOUS SOMMES SUR DES ZONES TRES PROCHES

143

Retour 15 - 2/2

Remarques

PROJET ABERRANT ET LOURD DE CONSÉQUENCES POUR LES OISEAUX

Retour 16

Objet: Fwd: Question pour le conseil sur l'éoliennes
Date: 8 janvier 2024 à 20:42
A: concertation@acceptablesavenirs.eu
Ce: Maire de Souseyrac en Quercy secretariat@souseyrac-en-quercy.fr

Bonjour Madame, Monsieur
 Je vous transmets la question d'un de nos adhérents, il veut rester anonyme, et m'a demandé de vous la poser
 Je lui transmettrai votre réponse
 Merci d'avance
 Bien cordialement

<https://appccommunales.fr/jac.com/>

----- Message transféré -----
Sujet : Question pour le conseil sur l'éoliennes
Date : Fri, 5 Jan 2024 13:43:05 +0100
De : :XXXXXXXXXXXXXX
Pour :

Bonjour,
 Vu ma manque de maîtrise de la langue de Molière, et mon désir d'anonymat, je vous demande, si possible, de poser à ma place, la question suivante.

Vu que le conseil de commune de Souseyrac est actionnaire, bénéficiaire, et porteur du projet

Vu l'investissement dans un contrat de soutien d'un bureau de consultation spécialisée dans le "expertise d'accompagnement" pour les "décideurs public" pour que leurs projets ont un "forte acceptation sociétables" (activité principale déclarée de société Acceptables Avenir)

Vu que le passage de la phase "consultation citoyenne" est une obligation

Comment peut on être convaincu que le consultation citoyenne n'est pas qu'une activité symbolique ? Et que les "décisionnaires" de l'acceptation de la phase "consultation citoyenne" ne sont pas de "parti pris" et sont capables d'arrêter le projet dans le cas d'opposition citoyenne forte ?

De mon point de vue, dans le texte du "livret d'information", j'ai le sentiment de lire plutôt une brochure commerciale au lieu d'une présentation pointue du coût & bénéfices, risques & contingences !

Merci
 XXXXXXXXXXXXXXXX

144

Retour 17 - 1/9

Objet: livret inter-actif
Date: 7 janvier 2024 à 14:34
A: concertation@acceptablesavenir.eu

Bonjour Madame, Monsieur

voici en fichier joint le livret inter-actif qui contient mes questions, remarques et propositions.

J'espère que vous en prendrez connaissance et que vous répondrez à mes questions.

Ces réponses que je pourrai faire connaître aux adhérents de notre association.

Ce livret que j'ai rempli se trouve aussi sur le site de l'APPGE

bien cordialement

Questions

Nos questions et nos remarques seront-elles prises en considération?

Des réponses nous seront-elles données ?
si oui pourrions nous répondre aux réponses?

C'est à dire y aura-t-il un vrai dialogue ?

Questions

Qu'appellez-vous partie prenante?

un citoyen est-il une partie prenante ?

Une association est-elle une partie prenante ?

Une association opposée à l'éolien est-elle partie prenante ?

Remarques

Il me semble naturel que des associations de Sousceyrac soient consultées.

Et que leurs arguments, même minoritaires soient pris en compte.

145

Retour 17 - 2/9

Questions

Comme la production électrique des éoliennes dépend du vent et qu'il est rare que le vent souffle en continu, il faudra d'autres sources de production pour pallier les manques de vent surtout au moment des pics de consommation. Ou'en est-il localement pour pallier les sautes de vent?

Lors de la fin de l'exploitation des éoliennes construites, qui sera en charge de les recycler ?
Quelle est la partie non recyclable (5%)? et comment seront détruit ces 5% ?

Qui payera le démantèlement des éoliennes construites ?

Qui sera le, propriétaire des éoliennes ?

Quel est le coût de la démolition d'un éolienne, recyclage compris ?

Remarques

Dans le cas où la mairie est propriétaire des éoliennes, ce sera à elle de faire démonter les éoliennes.

Dans le cas où ce n'est pas la mairie qui est propriétaire des éoliennes, on peut se poser la question suivante: et si le propriétaire en fin de vie des éoliennes fait faillite, qui sera chargé de la destruction ?

Questions

Cycle de vie 20 ans; mais qu'en est-il des preuves apportées sur le bilan carbone d'une éolienne, de sa construction hors de France à son démantèlement et recyclage?

Quand au risque animalier et humain provoqué par les éoliennes, ce qui est curieux, c'est que des vaches ou des porcs à proximité de parcs éoliens se trouvent en situation anormales (perte de vitalité, diminution de la production de lait, veaux mal formés, croissance retardée...) lorsque les éoliennes sont en fonctionnement; les exemples sur internet sont nombreux, à l'étranger, mais aussi en France

L'Anses n'a étudié que 2 exploitations et signale qu'il faudrait faire une étude plus approfondie. Le promoteur a-t-il prévu d'indemniser les éleveurs qui subiraient des nuisances pour les empêcher de parler ?

Biodiversité : les dérogations qui seront demandées pour destruction d'espèces protégées, seront-elles précisées aux décideurs et aux citoyens de Sousceyrac ?
une étude réelle de la biodiversité existante, sera-t-elle réalisée avant toute décision ?

Quand au bruit, il est reconnu que les basses fréquences de 7 hertz peuvent être dangereuses pour les êtres vivants. Vous ne parlez que de 20 hertz à 100 hertz, qu'en est-il des basses fréquences entre 0 et 20 hertz ?

146

Retour 17 - 3/9

Remarques

J'ai beaucoup de remarques à faire sur cette page et je ne suis pas certain de pouvoir tout écrire.

Donc je continue: En ce qui concerne la dévalorisation de la valeur foncière, qu'en est-il des habitations entre 500 m et 2000m ? car l'étude de l'ADEME ne parle, et pour cause que des distances inférieures à 5 km, mais ne précise rien sur les distances proches des 500m réglementaires ; entre 500 et 1000m par exemple !

Pour le démantèlement et le facteur de charge, voir la page 8

Pour le facteur de charge, RTE signale qu'en 2022 le facteur de charge moyen en France est de 21,9%, nettement moins qu'en 2020, mais avec plus d'éoliennes !

Pour la biodiversité, espérons que le parc éolien de la Luzette n'a pas tout détruit ! Existe-t-il encore des chiroptères ou des milans sur le secteur ?

Questions

Qu'en est-il des hydrolennes au fil de l'eau, ou de la turbine du lac du Tolème, toujours pas installée?

D'après RTE, les hydrolennes au fil de l'eau ont participé à hauteur de 23% de la production des hydrolennes. Qu'en est-il de la réflexion sur l'implantation d'hydrolennes au fil de l'eau?

Est-ce que les éoliennes de conceptions étrangères sont les seules sources d'énergie renouvelable utilisable ?

Pourquoi ne pas utiliser plus efficacement la géothermie pour produire de l'électricité ?

Il existe aussi d'autres types d'éoliennes, moins problématiques pour l'avifaune, ce sont des éoliennes à axe vertical.
Pourquoi ne privilégier que ces éoliennes à rotor gigantesque dont les bouts de pales vont à 300 km/h et sont donc dangereuses pour l'avifaune !

Remarques

Effectivement la commune de Sousceyrac est engagée de longue date, mais le barrage hydroélectrique de Comiac, fait partie de la production d'énergies renouvelables, de même que les panneaux photovoltaïques sur les granges et les maisons.

Il faudrait mieux développer les solutions de production d'énergie renouvelable moins dangereuses pour l'avifaune et pour les paysages.

147

Retour 17 - 4/9

Questions

Pourquoi les citoyens n'ont-ils pas été sollicités ?

Et qui finance le cabinet de conseil spécialisé en concertation?

On peut supposer que le coût de l'opération ne sera pas nul si le projet est abandonné. Donc pouvons-nous être certain que les élus accepteront d'arrêter le projet?

Quel est donc le coût prévu en cas d'arrêt du projet ?

Quel est le bénéfice escompté en cas de poursuite du projet, aussi bien pour la mairie que pour le propriétaire des éoliennes et l'exploitant.

Remarques

La transparence voulue par la mairie doit être complète, y compris pour le coût en cas d'arrêt, et aussi pour le bénéfice financier escompté.

Dans les bénéfices financiers escomptés, il faut évaluer ceux de la mairie, ceux du promoteur, ceux de l'exploitant et ceux du propriétaire !

Questions

Quelles sont les preuves objectives du facteur de charge du parc de La Luzette ?

150m en bout de pale, c'est déjà haut et le bout de pale tourne à la vitesse de 300 km/heure. Qu'en sera-t-il d'éoliennes qui auront une hauteur en bout de pale de 200m ?

Un facteur de charges de 29.6% semble curieux et étonnant, car le facteur de charges moyen en France est de 21,9% et la région n'est pas connue pour être une région avec un vent régulier. Sur le secteur, les cartes de vitesse moyenne annuelle de vents signalent une vitesse inférieure à 4,5 m/s soit 16 km/h!

Aurons-nous la possibilité de consulter les études d'impact sur la biodiversité? Pour rappel La CNPN a démontré que le parc de la Luzette avait décimé la population de chauves-souris.

L'APPGE peut fournir le rapport du Cantal sur les dégâts de l'Avifaune publié en 2018, ainsi que le rapport du CNPN de juin 2019 sur les chiroptères.

Les ZNIEFF de type 1, sont des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique qui abritent des espèces animales ou végétales patrimoniales (dont certaines espèces protégées) bien identifiées. Généralement de taille réduite, ces zones présentent un enjeu de préservation des biotopes (lieux de vie des espèces) concernés.

Les élus connaissent-ils la différence entre le type 1 et le type 2 des ZNIEFF?

148

Retour 17 - 5/9

Remarques

Voici un extrait de cet avis :
Par ailleurs, l'implantation à moins de 200 m des lisières boisées est à proscrire, en raison du risque important de mortalité sur les Chiroptères (comme en témoignent les données, édifiantes, de l'étude de mortalité réalisée sur le parc éolien de la Luzette). Les mesures compensatoires sont insuffisantes, aléatoires quant à leur effet sur les espèces ciblées, et non sécurisées foncièrement. Les paramètres de bridage sont notamment insuffisants pour préserver les populations de Noctules, particulièrement sensibles aux installations éoliennes, et pour lesquelles un bridage à 9 m/s est recommandé.

Le parc de la Luzette est implanté en zone ZNIEFF de type 2; il semble que celui qui est proposé sera en zone ZNIEFF de Type 1 !

9 m/s c'est 32,4 km/h

Questions

Qui finance ? Qui investit ?

Par qui les dépenses déjà réalisées seront financées au cas où le projet n'aboutit pas ?

Pour les retombées économiques, quels sont les emplois locaux prévus ?

Quelles sont les retombées financières envisagées pour la commune ?

La production électrique sera-t-elle vendue aux citoyens? si oui à quel prix ?

Les retombées financières sont marquées en pourcentage, mais il doit être possible de réaliser une prévision financière en euros; est-il possible de connaître cette évaluation ?

Remarques

On peut supposer que les promoteurs pensent réalisés des bénéfices conséquents car d'après ce qui est écrit page 9 le coût de la production éolienne est de 66€/MWh et RTE rachète cette production à 95€/MWh soit un bénéfice conséquent, si l'on pense que la production sera semblable à celle du parc de la Luzette !

On peut évaluer le bénéfice réel de 29€/MWh ce qui donnerait près d'un million d'euros !

Peut-on connaître l'évaluation des coûts et bénéfices qui a été réalisée par l'entreprise en euros ?

149

Retour 17 - 6/9

Questions

Le comité de suivi est-il composé des acteurs qui financent le projet ? Est-ce que des citoyens non-élus peuvent y participer ?

Remarques

En fait, le comité de suivi est composé d'acteurs tous pro-éoliens ! Il semble que la contestation n'y est pas possible et c'est dommage !

Questions

A quel moment les citoyens pourront-ils donner un avis favorable ou défavorable ?

Est-ce ce formulaire qui donnera la position réelle des citoyens ?

Les vacanciers qui viennent dans des hébergements proches des lieux d'implantation, pourront-ils donner leur avis ?

Est-il envisagé de procéder à un vote citoyen ?

Remarques

Il semblerait judicieux de demander, aux citoyens de la commune et à ceux qui viennent prendre des vacances dans les logements proches des lieux d'implantation, s'ils sont d'accord !

Questions

Encore une fois est-ce que des opposants au projet pourront donner leur avis ?

Propositions

Il me semble que des éoliennes à axe vertical seraient moins impactantes aussi bien pour le paysage que pour la biodiversité.

Remarques

On peut supposer qu'il sera possible de faire des remarques et propositions lors des phases 2 et 3. Mais est-ce prévu ?

150

Retour 17 - 7/9

Questions

Comment serons-nous conviés lors de la restitution des remontées des questionnaires ?

Questions

Serons nous conviés à ce moment là ?
Il faut éviter les zones ZNIEFF de type 1 et se trouver à plus de 200m des lisières de bois !

Questions

Actuellement cela semble très difficile de pouvoir répondre.
Est-ce fait exprès pour pouvoir dire: ils n'ont aucune idée !
Donc seuls les élus prendront une décision.

Mais des éoliennes qui seront deux fois plus hautes que celles de la Luzette, 250m en bout de pale, avec un rotor de diamètre 200 m donc des pales de 100m, est-ce vraiment ce que veulent les élus ?

Les extrémités des pales décriront un cercle de 627 m; si une pale fait un tour en 6 secondes, l'extrémité de la pale va à 376 km/h. Quelle sera la vitesse prévue pour le rotor ?

Propositions

installer des éoliennes à axe vertical

Remarques

On peut supposer que les pales mettront plus de 2 secondes pour faire un tour, afin que l'extrémité de la pale n'atteigne pas la vitesse du son !

Questions

Les campagnes de mesures de seront-elles réellement réalisées par des professionnels indépendants ?

Les mesures seront-elles faites en dehors des périodes où les tracteurs sont en activité ?

Les mesures incluront-elles les basses fréquences entre 0 et 100 Hertz ?

151

Retour 17 - 8/9

Propositions

Faire des études de mesures de sons pour le parc éolien de la Luzette en prenant en compte les basses fréquences entre 0 et 100 Hertz.

Remarques

Il faut savoir que les fréquences de 7 hertz peuvent provoquer la mort de mammifères.
Les basses fréquences sont parfois utilisées pour faire fuir des personnes des halls d'immeubles ou pour disperser des manifestants.
Il sera donc important de mesurer aussi les basses fréquences.

Questions

Y aura-t-il des mesures pour les rapaces protégés et les chiroptères protégés ?

Où devrez-vous demander des dérogations pour la destruction programmée des rapaces et des chiroptères présents actuellement sur les sites ou proches des sites où seront installées ces éoliennes ?

Mais avec le parc de la Luzette, l'avifaune a beaucoup diminué !

Pour protéger les chiroptères, il faudra arrêter les éoliennes lorsque la vitesse du vent est inférieure à 9 m/s soit 32,4 km/h, d'après l'avis du CNPN. Est-ce que cela sera réalisé par les différents exploitants qui se succéderont ?

Propositions

Faire étudier, déjà, la biodiversité existante par une entreprise indépendante et communiquer les résultats de cette étude avant de passer à la deuxième phase.

Remarques

je rappelle ce que le CNPN disait en 2019 sur le parc actuel de la Luzette :

voici un extrait de cet avis :
Par ailleurs, l'implantation à moins de 200 m des lisières boisées est à proscrire, en raison du risque important de mortalité sur les Chiroptères (comme en témoignent les données, édifiantes, de l'étude de mortalité réalisée sur le parc éolien de la Luzette). Les mesures compensatoires sont insuffisantes, aléatoires quant à leur effet sur les espèces ciblées, et non sécurisées foncièrement. Les paramètres de bridage sont notamment

152

Retour 17 - 9/9

Questions

Le projet actuel ne me semble pas être une bonne idée, donc je pense ne pas y participer.
En fait, d'après ce que je vois dans ce projet, la demande de participation est faite pour museler toute opposition et surtout, empêcher ceux qui auront participé de pouvoir intervenir des procès, lorsque les dégâts de santé humaine ou animales seront constatés.

Les élus ont-ils connaissance que le parc éolien de Lunas doit être démolit par décision de la cour d'appel de Nîmes du 7 décembre 2023 ?

Questions

Il me semblerait naturel qu'un espace d'échange pourrait avoir des représentants locaux de personnes peu favorable aux éoliennes à axes horizontales. Mais est-ce réellement prévu et possible ?

Questions

Comme je suis opposé à ce projet, je ne vois pas l'utilité réelle de poser une question ici !

Questions

Effectivement le coût de production semble diminuer, mais n'est-ce pas parce que le gouvernement français oblige RTE à injecter la production éolienne en priorité et à payer cette production 2 fois plus chère que la production des barrages ou de centrales nucléaires.

Qu'en sera-t-il du prix de production des éoliennes quand les aides de l'état, financées par nos impôts seront supprimées?

quelle sera la rentabilité lorsque l'électricité sera vendue au prix du marché ?

Retour 18 - 1/3

Objet: L'énergie éolienne
Date: 7 janvier 2024 à 16:07
A: concertation@acceptablesventis.eu
Madame, Monsieur,

On continue l'installation d'éoliennes. Cela se fait malgré leurs défauts: énergie intermittente, une pollution accrue là où sont exploitées et épouvent les matières premières, la nocivité pour le sané des rivières, hommes et animaux, leur prix... Cela se fait grâce à tout l'argent qu'elles rapportent aux promoteurs et à ceux qui acceptent leur installation.

Mathématicien, j'ai créé un centre de recherche à l'Université de Lubumbashi, y ai mis au point de petites éoliennes de pompage et étudié l'éolien depuis plus de 30 ans. Je vis maintenant en Belgique et j'observe avec tristesse que l'Europe se ruine. Juste pour enrichir quelques personnes sans scrupules ou sans formation. Je réponds à toutes vos questions scientifiques sur les éoliennes et sins 2 commentaires de livres utiles. Avec mes remerciements pour votre attention, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma haute considération,

153

Retour 18 - 2/3

F. Bouglé, Eoliennes, La face noire de la transition écologique

Si vous n'aimez pas être ruiné « pour des prunes » en enrichissant des personnes qui n'ont pas besoin d'être enrichies, vous avez intérêt à lire le livre de Fabien Bouglé. Il montre – prouve ! – à quel point on peut se moquer du citoyen désirant « une planète propre, limitant aux maximum la production de CO2 ».

Ce citoyen bien intentionné, naïf, ne sait pas que les éoliennes sont hyper polluantes dès leur construction, dès l'extraction des métaux des terres rares nécessaires à leur génératrice, il ne sait pas qu'elles rendent malades hommes et animaux, qu'elles détruisent la vie marine quand elles sont installées en mer... qu'elles ne limitent en rien la production de CO2, ne donnent jamais d'énergie à la demande, chose totalement indispensable pour un usage à grande échelle !

Des ONG vertueuses, « protectrices de l'environnement » ne « savent » pas non plus à quel point certains s'enrichissent, à quel point des femmes et hommes politiques se laissent corrompre par des distributions de l'argent du contribuable, argent destiné à l'électricité « verte ». Cette électricité est la plus sale qu'on puisse imaginer, elle est « verte » par les publicités incessantes de lobbies qui peuvent se permettre ces publicités coûteuses dans les médias... toujours à nos frais ! Il faut évidemment avoir des preuves du fait que cette énergie est sale pour pouvoir lutter. Ces preuves, Bouglé nous les donne.

Un chapitre est consacré aux montages financiers enrichissant le lobby éolien, ceci trop souvent avec la « coopération » de responsables politiques que nous imaginons vertueux grâce au bon salaire qui leur est versé.

Un autre chapitre concerne les dangers des infrasons pour humains et animaux... à faire trembler de peur ceux qui imaginent encore que « le bruit des éoliennes n'est pas si terrible et tout le monde habite bien à proximité d'une route bruyante. » NON, d'abord les infrasons n'ont pas les mêmes effets que les sons et leurs méfaits sont connus depuis des décennies. Les infrasons d'éoliennes, eux, ont une régularité que les autres n'ont pas et c'est avec cette régularité qu'ils « frappent » toujours au même endroit de notre corps. Cette régularité explique les problèmes bien précis, bien réels, de ceux qui vivent à moins de 20km d'éoliennes. Manifestement tout le monde n'est pas au courant. On se demanderait pourquoi le travail d'Eric Y. Zou reste inconnu.

L'emploi ne risque pas non plus de bien se porter grâce aux éoliennes, au contraire, et les touristes évitent les régions avec éoliennes... malgré certaines publicités.

Ce livre est facile et toujours agréable à lire, donne toutes les précisions qu'un esprit critique peut demander : toutes sont vérifiables, le livre comporte quantité de références... et les vrais écologistes, ceux qui se battent pour une planète propre, sauront ce qu'il faut éviter à tout prix.

Pour terminer, je dis MERCI à Fabien Bouglé pour le travail qu'il nous offre et présente juste un tout petit extrait du début du livre, de quoi vous donner envie de lire le tout :

« Ailleurs, en Mongolie Intérieure, il a été mesuré près de la mine de Baotou, haut lieu d'extraction, une radioactivité trente-deux fois supérieure à la normale, là où celle de Tchernobyl est quatorze fois supérieure. » (p. 27). Ici, on peut se demander pourquoi les habitants de cette région devraient mourir à cause de la pollution pour pouvoir nous offrir « une énergie propre »... Rien que l'idée devrait nous faire mourir de honte !

154

Retour 18 - 3/3

Sioux Berger, Le prix du vent

Enfin un livre sur les éoliennes que tout le monde – oui, même ceux qui n'aiment pas lire – peut apprécier et comprendre. La présentation se fait sous forme de bande dessinée agréable et claire, des faits sont exposés, pas des opinions.

Quoique suivant le phénomène éolien depuis pas mal d'années, j'ai été effaré par la destruction de la nature que causent les éoliennes ! Je m'étais pas mal renseigné à leur sujet mais là l'horreur est venue me sauter à la figure : ruine, maladies, morts d'hommes et d'animaux.....

Les éoliennes sont très coûteuses et leur production électrique sporadique doit être accompagnée de centrales thermiques (ou autres) capables de produire 100 % de la puissance électrique nécessaire. Très souvent, il n'y a pas assez ou trop de vent pour leur fonctionnement. Tous les comptes faits, l'installation d'éoliennes n'est pas intéressante mais il n'y a pas que les comptes !

Au-delà du danger qu'elles représentent pour tout ce qui vole, les éoliennes produisent des nuisances visuelles, sonores et infrasonores que décrit la BD mais il y a plus : la mise à la terre des usines éoliennes semées dans les champs crée des courants électriques qui dérangent le bétail, l'empêchent de se nourrir. Sioux Berger et ses collègues dénoncent, font l'inventaire, de lois paralysant les actions de défense écologique des citoyens, lois chaque jour plus nombreuses !

Les auteurs nous informent aussi de la totale irresponsabilité des promoteurs éoliens : habiles à concevoir des contrats avec leurs victimes, ils les emprisonnent et, en finale, risquent de ruiner les fermiers ayant cru à « une bonne affaire » mais restés seuls devant les frais. (Pour mettre fin aux éoliennes, il suffirait que les promoteurs soient obligés d'être propriétaires des terrains qu'ils occupent).

Cette BD dénonce un grand nombre d'escroqueries légales des promoteurs d'éoliennes. Les victimes, elles, sont toujours sévèrement condamnées et les coupables loués pour leur esprit « Vert » à la mode, esprit « Vert » qui plaît aux citoyens habitant loin des dangers qui nous sont ici exposés.

Revenons à la rentabilité des éoliennes. Il y a bien 10 ans, j'avais proposé de placer – sur une éolienne très visible au sud de la Belgique – une lampe verte qui s'allume dès qu'elle donne plus de 10 % de sa puissance nominale et une lampe jaune qui s'allume quand elle ne sert à rien... silence total, tout comme pour ma proposition de compter les morts dans les maisons du 3^e âge dès l'installation d'éoliennes (comme avaient observé des infirmiers effarés par l'augmentation de ce nombre).

Comment a-t-on pu en arriver là ? Comment des êtres humains peuvent-ils promouvoir des engins tueurs ? Comment les responsables ont-ils pu ignorer les travaux d'un Eric Zou ? (1) et de nombreux autres chercheurs ? Comment ces êtres humains peuvent-ils se dire respectueux de la nature et de l'avenir ? Je n'ai qu'une réponse plausible : ils n'ont pas cru nécessaire de se renseigner vraiment, ils ne savaient pas ce qu'ils faisaient. Le livre de Sioux Berger, Maxime Paisot et Baptiste Chouët. Les met devant la réalité véce et j'espère que Le prix du vent attendra nos responsables.

(1) Eric Y.Zou, Wind Turbine Syndrome : The Impact of Wind Farms on Suicide. Department of Economics, University of Illinois at Urbana - Champaign

155

Retour 19 - 1/4

Questions

Les projets d'implantations d'éoliennes ont des impacts sanitaires et des conséquences sur le paysage, la préservation des espèces, le tourisme qui dépassent le territoire communal. Est-ce que des études menées sur toutes les communes voisines, du Lot et du Cantal sont menées pour coordonner les implantations des machines?

Quelles mesures seront prises pour limiter la pollution lumineuse de ces éoliennes?

Vous souhaitez agrandir le parc existant. Peux-t-on avoir les données économiques, les performances du parc actuel?

Je ne vois pas de mention sur un vote de la part des habitants sur l'opportunité de cette installation. Ce vote me semble pourtant indispensable pour un projet avec un si fort impact.

Questions

Comment sera prise la décision de continuer ou non le projet? Un vote des habitants des communes voisines du Lot et du Cantal est indispensable au respect de la procédure elle-même et de sa propre validation.

Questions

Merci de nous communiquer les données économiques et la production du parc existant.

Dans ces généralités vous ne parlez pas des atteintes à la biodiversité, des gênes occasionnées par les installations existantes du Lot et d'ailleurs, alors que la législation prévoit des études d'impacts pour tenter de contrôler celles-ci.

Questions

TEMPS DE RETOUR ÉNERGÉTIQUE : votre article prend-il en compte le coût de la construction, voies d'accès, ouvrages en béton, câbles électriques, ... Je suis surpris par le temps que vous indiquez sur le retour sur investissement (12mois) alors que le coût d'une éolienne est de 1 000 000€ euro par MW (données ministérielle confirmée par le développeur Vensolar).

SANTÉ HUMAINE ET ANIMALE: de nombreuses installations sont à ce jour arrêtées en France en raison de la reconnaissance par les tribunaux de problèmes de santé et de nuisances sur les humains et les animaux. Concernée par ces problèmes, l'Allemagne impose une distance minimale de 1000m entre toute habitation et les éoliennes. Qu'en sera-t-il à la Luzette. BIODIVERSITÉ: Les compensations ne font que confirmer la dégradation de la biodiversité.

RECYCLAGE ET DEMANTELEMENT: Qui devra payer le démantèlement des machines? L'exploitant de l'éolienne ou les propriétaires des terrains? Quelles sont les garanties offertes aux propriétaires?

156

Retour 19 - 2/4

Remarques

VARIABILITÉ DE PRODUCTION: Vous donnez des chiffres nationaux. Quel est le retour sur investissement du parc de la Luzette existant?

BRUIT: Plusieurs tribunaux ont reconnu les problèmes de nuisances liées aux bruits et ont ordonné d'indemniser les riverains concernés.

PAYSAGES: Le PCAET du Grand Figeac montre que la population du Haut Ségala est vieillissante et que des mesures doivent être prises pour inverser cette tendance. Les collectivités locales font des efforts pour rendre le territoire attractif en mettant en avant la qualité de vie. L'installation d'éoliennes va à l'encontre de ces efforts.

COÛTS: Le coût de démantèlement d'une éolienne, suivant les données ministérielles, est de plus de 400 000 euros. Quel est le montant cautionné par l'exploitant pour garantir ce financement?

Questions

Les courbes que vous présentez sont très intéressantes. Pourquoi ne pas accélérer les travaux d'économies d'énergies afin de réduire au plus vite les consommations?

Les courbes consommation et production se croisent en 2035. Pourquoi continuer à augmenter la production ensuite?

Plusieurs rivières ou lacs offrent des possibilités d'installations de turbines hydrauliques qui seraient sans conséquences sur les paysages, la biodiversité, la santé... En avez-vous en projet?

Le PCAET du Grand Figeac indique que le vent dans ce secteur est faible, que la capacité d'accueil du réseau de transport d'électricité est de 0 mw. Dans ce même document, le Schéma Régional Eolien indique dans la synthèse des contraintes que le Haut Ségala est « inadapté ».

Questions

Pourquoi se focaliser sur l'éolien? D'autres possibilités de production existent qui ne dépendent pas des conditions climatiques.

Plusieurs rivières ou lacs comme le Tolermé offrent des possibilités d'installations de turbines qui seraient sans conséquences sur les paysages, la biodiversité, la santé... En avez-vous en projet?

Il faut aussi accélérer la rénovation thermique des bâtiments.

157

Retour 19 - 3/4

Questions

Est ce que le coût du démantèlement de plus de 400 000 euros est pris en compte dans vos calculs de rentabilité?

Merci de nous communiquer l'équivalent de la consommation électrique de x foyers en prenant en compte la totalité de la consommation, et non en tronquant cette donnée de la puissance la plus importante consommée, chauffage et eau chaude car votre chiffre est pour le moins tendancieux.

Questions

Les éoliennes sont de plus en plus puissantes. La distance réglementaire de 500m entre toute habitation et une éolienne est ancienne. La faculté de médecine préconise une distance de 1500m. Devant les problèmes rencontrés, l'Allemagne impose 1000m. Quelle sera la règle dans le parc de la Luzette?

Questions

Le Schéma Régional Eolien indique dans sa synthèse des contraintes que le Haut Ségala est « inadapté » à l'éolien. Comment justifier alors l'intérêt territorial de ce projet?

Questions

Les éoliennes actuelles de 150m de hauteur ont un impact très important que ce soit sur le paysage de jour comme de nuit, sur la préservation des espèces. Imaginer l'installation de machines encore plus hautes est proprement délirant. L'impact sur le paysage sera énorme, et depuis beaucoup plus loin qu'aujourd'hui.

Propositions

Ne pas rajouter de nouvelles machines.

Propositions

Intégrer dans les études acoustiques les infrasons qui sont une gêne importantes pour les riverains, gêne reconnue par les tribunaux qui ont ordonné l'arrêt de certaines installations et le paiement d'indemnités aux plaignants.

158

Retour 19 - 4/4

Questions

Il semblerait que le CAUE n'ai pas fait d'observations lorsque la lumière naturelle baisse. Les clignotements sont une nuisance permanente vue à plusieurs kilomètres. Le mouvement permanent des pales ne permet pas de justifier un quelconque respect de ligne de crête.

Parle de compensation c'est acter de produire des nuisances, donc un échec.

Questions

Il faut organiser un vote des habitants en résidences principales et en résidences secondaires pour valider ou non ce projet.

Retour 20 - 1/7

Objet: enquête éoliennes à Sousceyrac en Quercy (46)

Date: 8 janvier 2024 à 11:55

A: concertation@acceptablesavenirsr.eu

Bonjour,

Merci de prendre en compte mes remarques sur le livret de concertation concernant

l'implantation de 3 éoliennes dans le parc de la Luzette à Sousceyrac en Quercy (46).

Cordialement

Questions

Nos questions et nos remarques seront-elles prises en considération?

Des réponses nous seront-elles données?
si oui pourrons nous répondre aux réponses?

Questions

Qu'appellez-vous partie prenante?

un citoyen est-il une partie prenante ?

Une association est-elle une partie prenante ?

Une association opposée à l'éolien est-elle partie prenante ?

159

Retour 20 - 2/7

Remarques

il est impératif que des associations de Sousceyrac soient consultées et que leurs arguments, même minoritaires soient pris en compte

Questions

Comme la production électrique des éoliennes dépend du vent et qu'il est rare que le vent souffle en continu, il faudra d'autres sources de production pour pallier les manques de vent surtout au moment des pics de consommation. Qu'en est-il localement pour pallier les sautes de vent?

Lors de la fin de l'exploitation des éoliennes construites, qui sera en charge de les recycler ?

Qui payera le démantèlement des éoliennes construites ?
Qui sera le, propriétaire des éoliennes ?

Quel est le coût de la démolition d'un éolienne, recyclage compris ?

Remarques

Si la mairie est propriétaire des éoliennes, ce sera à elle de faire démonter les éoliennes?

Dans le cas où ce n'est pas la mairie qui est propriétaire des éoliennes, on peut se poser la question suivante: et si le propriétaire en fin de vie des éoliennes fait faillite, qui sera chargé de la destruction ?

Questions

Qu'en est-il des preuves apportées sur le bilan carbone d'une éolienne, de sa construction hors de France à son démantèlement et recyclage?
Quand au risque animalier et humain provoqué par les éoliennes, ce qui est curieux, c'est que des vaches ou des porcs à proximité de parcs éoliens subissent de plein fouet des graves problèmes de santé (perte de vitalité, diminution de la production de lait, veaux mal formés, croissance retardée, forte mortalité des animaux VS avant l'installation des éoliennes...) lorsque les éoliennes sont en fonctionnement; les exemples sur internet son nombreux, à l'étranger, mais aussi en France.

L'Anses n'a étudié que 2 exploitations et signale qu'il faudrait faire une étude plus approfondie. Le promoteur a-t-il prévu d'indemniser les éleveurs qui subiraient des nuisances pour les empêcher de parler ?

Biodiversité : les dérogations qui seront demandées pour destruction d'espaces protégés, seront-elles précisées aux décideurs et aux citoyens de Sousceyrac ? Une dérogation remplace-t-elle un espèce disparue? non bien sûr... une étude réelle de la biodiversité existante, sera-t-elle réalisée avant toute décision ?

160

Retour 20 - 3/7

Remarques

En ce qui concerne la dévalorisation de la valeur foncière, qu'en est-il des habitations entre 500 m et 2000m ? car l'étude de l'ADEME ne parle, et pour cause que des distances inférieures à 5 km, mais ne précise rien sur les distances proches des 500m réglementaires, entre 500 et 1000m par exemple !
Pour la biodiversité, le parc éolien de la Luzette impacte fortement les populations de chauve-souris et d'oiseaux protégés. Existe-t-il encore des chiroptères ou des milans sur le secteur ? Avec ces éoliennes géantes, on finira certainement le travail hélas....

Questions

Qu'en est-il des hydroliennes au fil de l'eau, ou de la turbine du lac du Tolermé, toujours pas installée ?
D'après RTE, les hydroliennes au fil de l'eau ont participé à hauteur de 23% de la production des hydroliennes. Qu'en est-il de la réflexion sur l'implantation d'hydroliennes au fil de l'eau ?
Est-ce que les éoliennes de conceptions étrangères sont les seules sources d'énergie renouvelable utilisable ?
Pourquoi ne pas utiliser plus efficacement la géothermie pour produire de l'électricité ?
Il existe aussi d'autres types d'éoliennes, moins problématiques pour l'avifaune, ce sont des éoliennes à axe vertical.
Pourquoi ne privilégier que ces éoliennes à rotor gigantesque dont les bouts de pales vont à 300 km/h et sont donc dangereuses pour l'avifaune !

Questions

Pourquoi les citoyens n'ont-ils pas été sollicités ?
Et qui finance le cabinet de conseil spécialisé en concertation ?
On peut supposer que le coût de l'opération ne sera pas nul si le projet est abandonné. Donc pouvons-nous être certain que les élus accepteront d'arrêter le projet ?
Quel est donc le coût prévu en cas d'arrêt du projet ?
Quel est le bénéfice escompté en cas de poursuite du projet, aussi bien pour la mairie que pour le propriétaire des éoliennes et l'exploitant.

161

Retour 20 - 4/7

Questions

Quelles sont les preuves objectives du facteur de charge du parc de La Luzette ?
150m en bout de pale, c'est déjà haut et le bout de pale tourne à la vitesse de 300 km/heure. Qu'en sera-t-il d'éoliennes qui auront une hauteur en bout de pale de 200m ?
Un facteur de charges de 29.6% semble curieux et étonnant, car le facteur de charges moyen en France est de 21.9% et la région n'est pas connue pour être une région avec un vent régulier. Sur le secteur, les cartes de vitesse moyenne annuelle de vents signalent une vitesse inférieure à 4,5 m/s soit 16 km/h!
Aurons-nous la possibilité de consulter les études d'impact sur la biodiversité ? Pour rappel La CNPN a démontré que le parc de la Luzette avait décimé la population de chauves-souris.
L'APPGE peut fournir le rapport du Cantal sur les dégâts de l'avifaune publié en 2018, ainsi que le rapport du CNPN de juin 2019 sur les chiroptères.
Les ZNIEFF de type 1, sont des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique qui abritent des espèces animales ou végétales patrimoniales (dont certaines espèces protégées) bien identifiées. Généralement de taille réduite, ces zones présentent un enjeu de préservation des biotopes (lieux de vie des espèces) concernés.
Les élus connaissent-ils la différence entre le type 1 et le type 2 des ZNIEFF ? Le parc de la Luzette est implanté en zone ZNIEFF de type 2; il semble que celui qui est proposé sera en zone ZNIEFF de Type 1 !

Questions

Qui finance ? Qui investit ?
Par qui les dépenses déjà réalisées seront financées au cas où le projet n'aboutit pas ?
Pour les retombées économiques, quels sont les emplois locaux prévus ?
Quelles sont les retombées financières envisagées pour la commune ?
La production électrique sera-t-elle vendue aux citoyens ? si oui à quel prix ?
Les retombées financières sont marquées en pourcentage, mais il doit être possible de réaliser une prévision financière en euros; est-il possible de connaître cette évaluation ? On peut supposer que les promoteurs pensent réalisés des bénéfices conséquents car d'après ce qui est écrit page 9 le coût de la production éolienne est de 66€/MWh et RTE rachète cette production à 95€/MWh soit un bénéfice conséquent, si l'on pense que la production sera semblable à celle du parc de la Luzette!
On peut évaluer le bénéfice réel de 29.6MWh ce qui donnerait près d'un million million d'euros !

162

Retour 20 - 5/7

Questions

le comité de suivi est-il uniquement composé des acteurs qui financeront le projet donc forcément pro-éoliens ?
Est-ce que des citoyens non-élus ou des associations peuvent y participer afin de pouvoir faire entendre leurs voix ?
A quel moment les citoyens pourront-ils donner un avis favorable ou défavorable ?
Est-ce ce formulaire qui donnera la position réelle des citoyens ?
Les vacanciers qui viennent dans des hébergements proches des lieux d'implantation, pourront-ils donner leur avis ?
Est-il envisagé de procéder à un vote citoyen incluant aussi les propriétaires de résidences secondaires, les vacanciers ?

Questions

Est-ce que des opposants au projet (citoyens ou associations) pourront donner leur avis en phase 2 et 3 ?
Il me semble souhaitable d'envisager aussi la possibilité d'avoir des éoliennes à axe vertical qui seraient moins impactantes aussi bien pour le paysage que pour la biodiversité et qui pourraient apporter une plus forte acceptation de la population.
qui et comment seront conviés à la restitution des remontées des questionnaires ?
Serons nous conviés à ce moment là ?
il faut éviter les zones ZNIEFF de type 1 et se trouver à plus de 200m des lisières de bois !
Des éoliennes qui seront deux fois plus hautes que celles de la Luzette, 250m en bout de pale, avec un rotor de diamètre 200 m donc des pales de 100m, est-ce vraiment ce que veulent les élus et les citoyens ?
Les extrémités des pales décrivent un cercle de 627 m; si une pale fait un tour en 6 secondes, l'extrémité de la pale va à 376 km/h. Quelle sera la vitesse prévue pour le rotor ? Cela semble complètement irraisonnable, on ne peut pas partir uniquement sur la solution d'éoliennes à axe horizontal, il faut absolument travailler sur des éoliennes à axe vertical. On nous parle d'un seul minimal de 3 éoliennes supplémentaires pour l'équilibre du projet ce qui ouvre la porte à l'implantation d'éoliennes supplémentaires par la suite, ce qui est inacceptable.
Les campagnes de mesures de seront-elles réellement réalisées par des professionnels indépendants ?
Les mesures seront-elles faites en dehors des périodes où les tracteurs sont en activité ?
Il faut que les mesures incluent les basses fréquences entre 0 et 100 Hertz car on sait que ces fréquences peuvent avoir beaucoup d'effets très indésirables et dangereux sur les êtres vivants (animaux ou humains).

163

Retour 20 - 6/7

Questions

Il doit y avoir obligatoirement des mesures pour les rapaces protégés et les chiroptères protégés.
Ou devrez-vous demander des dérogations pour la destruction programmée des rapaces et des chiroptères présents actuellement sur les sites ou proches des sites où seront installées ces éoliennes ?
Dans le parc de la Luzette, l'avifaune a beaucoup diminué, ça suffit !
Pour protéger les chiroptères, il faudra arrêter les éoliennes lorsque la vitesse du vent est inférieure à 9 m/s soit 32,4 km/h, d'après l'avis du CNPN. Est-ce que cela sera réalisé par les différents exploitants qui se succéderont ?

Propositions

Il faut que la biodiversité existante soit étudiée par une entreprise indépendante et que les résultats de cette étude soient communiqués avant de passer à la deuxième phase je rappelle ce que le CNPN disait en 2019 sur le parc actuel de la Luzette:
"L'implantation à moins de 200 m des lisières boisées est à proscrire, en raison du risque important de mortalité sur les Chiroptères (comme en témoignent les données, édifiantes, de l' étude de mortalité réalisée sur le parc éolien de la Luzette). Les mesures compensatoires sont insuffisantes, aléatoires quant à leur effet sur les espèces ciblées, et non sécurisées foncièrement. Les paramètres de bridage sont notoirement insuffisants pour préserver les populations de Noctules, particulièrement sensibles aux installations éoliennes, et pour lesquelles un bridage à 9 m/s est recommandée."

Questions

Le projet actuel ne me semble pas être une bonne idée, donc je pense ne pas y participer.
Il semble que la demande de participation est faite pour museler toute opposition et surtout, empêcher ceux qui auront participé de pouvoir tenter des procès, lorsque les dégâts de santé humaine ou animales seront constatés.
Les élus se Sousoeyrac en Quercy ont-ils connaissance que le parc éolien de Lunas doit être démolit par décision de la cour d'appel de Nîmes du 7 décembre 2023 ?

Questions

Il est primordial qu'un espace d'échange soit composé de représentants locaux mais aussi de personnes peu favorable aux éoliennes en général et aux éoliennes à axes horizontales en particulier ainsi que d'associations. Mais est-ce réellement prévu et possible ?

164

Retour 20 - 7/7

Questions

Comment je suis opposé à ce projet, je ne vois pas l'utilité réelle de poser une question ici !

Questions

Le coût de production semble diminuer, mais n'est-ce pas parce que le gouvernement français oblige RTE à injecter la production éolienne en priorité et à payer cette production 2 fois plus chère que la production des barrages ou de centrales nucléaires ?

Qu'en sera-t-il du prix de production des éoliennes quand les aides de l'état, financées par nos impôts seront supprimées ?

quelle sera la rentabilité lorsque l'électricité sera vendue au prix du marché ?

Retour 21 - 1/2

Objet: Contribution à la réflexion sur l'opportunité d'un projet éolien sur la commune de Sousecyrac en Quercy
Date: 8 janvier 2024 à 12:56
A: concertation@acceptablesavenir.eu

Bonjour,

vous trouverez en pièce jointe ma contribution à cette consultation.

bien cordialement,

Contribution à la réflexion sur l'opportunité d'un projet éolien sur la commune de Sousecyrac en Quercy

Je suis une citoyenne et en tant que telle attentive à la nature et à sa biodiversité, tout au moins ce qu'il en reste et qu'il nous faudra plus que jamais protéger. Le Lot - et en particulier le territoire rural du Ségalais - semble depuis quelque temps attirer à foison les développeurs industriels en tous genres : éolien, photovoltaïque, méthaniseurs... La question de l'énergie est une question importante qui nécessite que nous y travaillions collectivement afin de prendre en compte l'état du monde et de tenter de nous décaler de nos horizons incertains, voire angoissants (réchauffement planétaire constant, covid et autres virus, raréfaction de l'eau, démographies galopantes, guerres etc...) Il m'apparaît donc de plus en plus clairement que les énergies que l'on économise sont les énergies les plus intelligentes et précieuses puisqu'elles nous mettent à l'abri de l'industrie et de sa voracité sans borne. Les éoliennes par exemple sont des machines industrielles de plus en plus hautes, qui pour fonctionner utilisent par centaines de kilos des terres rares dont le gisement limité sera bientôt épuisé. Elles nécessitent que l'on massacre l'environnement d'abord en ce qui concerne leur achèvement. Les routes du Lot, -en particulier dans le Ségalais- sont tortueuses et transporter des pales de 100 mètres de hauteur nécessite sans aucun doute l'aménagement des accès par déboisements ponctuels. L'implantation d'une éolienne dans le sol est une vraie aberration avec la mise en œuvre d'un énorme socle de béton. Pour au final constater qu'il y a très peu de vent sur le Ségalais où le fonctionnement de l'éolien est plus qu'intermittent. Les résultats de production électrique par le parc déjà existant de la

165

Retour 21 - 2/2

Luzette sont bien difficiles à obtenir et beaucoup de nos concitoyens se posent des questions et ne comprennent pas pourquoi ? Nous n'avons droit à aucune réponse depuis si longtemps, aucune transparence à ce propos. Alors, nous nous renseignons autant que possible et il s'avère que nous avons de plus en plus accès -via la presse et les médias- à des témoignages d'agriculteurs, de riverains, de citoyens qui font état de dysfonctionnements ainsi que des nuisances graves -sur la santé, le sommeil, l'attente aux animaux- dus aux infrastructures engendrées par les machines. Beaucoup de désordres donc et d'indifférence, car il y a énormément d'argent en jeu (pour rappel l'installation d'une éolienne coûte 700 000 euros! Son démantèlement 500 000 euros !). De plus, dans ce que je décris dans le « livret d'information et de dialogue », il n'est aucunement fait mention d'une protection sanitaire des riverains, adaptée aux dernières éoliennes qui peuvent mesurer jusqu'à 240 m de hauteur, en prévoyant par exemple une distance minimale entre éolienne et habitations de 1000 mètres minimum. Ceci semble indispensable. Il est grand temps de penser le monde et les énergies différemment afin de réduire le réchauffement climatique et rendre possible la vie sur la terre. Protéger les arbres, protéger les animaux et la biodiversité, équiper par exemple les rivières et les barrages de turbines, isoler les habitations, les bâtiments industriels et les granges, les énergies économisées sont toujours gagnantes ! Afin que manger, boire, respirer, en un mot habiter décemment la terre devienne un vrai projet de vie partagé et non une destruction généralisée sous le vocable « énergies vertes » et qui n'ont de « renouvelables » que l'habit vital des marchands qui le revendent. Car oui, toutes ces fonctions vitales semblent désormais menacées. Les animaux en subissent régulièrement les conséquences, les oiseaux et les milans royaux, les chauves-souris aussi, et on ose parler du bien-être animal en blâmant toujours plus de fermes usines où le vivant et le sensible sont traités de façon bien indigne.

Retour 22 - 1/2

Objet: Réponses projet Sousecyrac en Quercy 48
Date: 8 janvier 2024 à 15:51
A: concertation@acceptablesavenir.eu

Voici ma contribution

Dans l'impossibilité de remplir votre document j'ai regroupé mes remarques voir la pièce jointe pour mon identification et ma signature
Je vérifierai que ma contribution a bien été prise en compte
J'ai essayé de vous joindre par téléphone sa



Pour suivre votre p...n.docx
ns résultat

166

Retour 22 - 2/2

Préambule : par expérience, l'utilisation de ces participations est souvent détournée avec un décompte des « pour » et des « contre » étonnant. Les enquêtes publiques récentes ont fait découvrir des pratiques qui interrogent ; X contre et ...tous les autres habitants pour (enquête publique projet de Parlan). Espère que votre agence aura une autre attitude mais le doute est permis. De plus, ma réponse ne suit pas votre logique avec des « questions-réponses » à chaque chapitre, très lourd, qui guide la pensée en fonction de votre organisation et qui est assez déroutant pour une participation. Vous trouverez donc ma contribution de manière globale.
Les arguments de l'ADEME sont souvent faussés et parfois totalement en contradiction avec les expériences de terrain. Relayer ces arguments sans relayer des arguments contradictoires oriente déjà votre enquête. De plus, la porosité entre l'ADEME et les producteurs d'énergie renouvelable pénalisent ce qui est présenté comme une expertise objective.

Je suis totalement opposée à ce nouveau projet éolien de Sousecyrac pour les raisons suivantes :

- 1- Ce projet ne préserve ni la biodiversité de la planète ni le climat : il est situé en zones ZNIEFF 1 et ZNIEFF2 (avis défavorable pour le site de la Luzette concernant le département du Lot). Les objectifs de préservation de la biodiversité ne sont pas compatibles avec l'éolien terrestre dans des régions comme le Haut Ségalais. Les déboisements inévitables réduisent la captation de CO2, et sont contraires à la production d'humidité et à la préservation du climat, sans compter l'artificialisation des sols.
- 2- Les projets d'énergie renouvelables doivent inclure dans leur valeur une protection des habitants et des patrimoines locaux, ce qui n'est pas le cas, bien au contraire. Le lobby éolien en particulier ne s'embarrasse pas de considération de protection des habitants, de la biodiversité et du patrimoine. Une distance minimale entre éoliennes et habitations de 1000 mètres est indispensable mais aucune protection sanitaire des riverains, réellement adaptée aux éoliennes modernes de 200 à 240 m de hauteur n'est mentionnée.
- 3- Aucune transparence à propos de bilan du parc éolien existant de la Luzette. La production électrique déclarée correspond à un rendement des éoliennes (Taux de Charge) similaire à celui des sites côtiers les plus ventés de France, ce qui n'est pas cohérent avec la faiblesse de vent relevée par météo-France et indiquée par la DREAL dans le fascicule départemental du Lot. Il est nécessaire que les factures adressées à EDF, basées sur des relevés de compteur, soient publiées. Il y a trop souvent une confusion entre bénéfice financier et bénéfice énergétique. Il est inconcevable de s'engager sur un nouveau projet sans avoir un bilan clair de l'existant.
- 4- L'incitation à une participation des habitants n'a qu'un seul but : acheter les habitants et éviter une contestation. Le rendement financier des investissements des particuliers concernant le parc éolien existant de la Luzette n'est pas publié. Dans ses conditions, comment peut-on inciter les particuliers et les communes à investir dans ce nouveau projet en toute confiance? Chaque éolienne de 5MW coûte 7 millions d'euros. Les investissements des particuliers locaux restreignent donc totalement dérivatoires devant le coût total du projet. L'objectif principal de cette démarche est probablement de rendre le projet « acceptable » pour la population en faisant croire à un projet de territoire. Les montages financiers successifs, les emprunts bancaires à hauteur de parfois 80% de l'investissement, la financiarisation opaque des projets éoliens n'offrent aucune garantie.
- 5- Un débat, une concertation, ne peuvent remplacer un vote. L'appel à participation à cette réflexion sur le projet a pour principal objectif d'éviter une consultation par un vote, tout en affirmant qu'une concertation a été faite. Comme dans le cas

des enquêtes publiques, tout ceux qui n'auront pas répondu seront définis comme « favorables au projet ». La concertation ne peut remplacer une consultation par vote : dans un référendum, après les débats, chacun peut s'exprimer de façon très simple par un « oui » ou un « non » et cela à bulletin secret, évitant ainsi les pressions locales.

- 6- Dans un territoire, la mise en place d'énergies renouvelables ne doit pas nuire avec les autres ressources de développement. Pour le Haut Ségalais le développement touristique pourrait être largement développé avec des créations d'emplois et une dynamique propre. De même, la population souhaitant s'installer dans une région préservée de nuisances et profiter d'un environnement de qualité sera tari.

167

Retour 23 - 1/6

Objet: Contribution Vent du Haut Ségalais - Réflexion EOL Sousecyrac
Date: 8 janvier 2024 à 15:52
A: concertation@acceptablesavenir.eu

Bonjour,

veuillez trouver ci-joint la contribution de l'association Vent du Haut-Ségalais à la réflexion sur l'opportunité d'un nouveau projet éolien à Sousecyrac en Quercy.
Cordialement



concertation@acceptablesavenir.eu
09 75 40 10 86

Le 08 janvier 2024

Contribution à la réflexion concernant l'opportunité d'un nouveau projet éolien sur la commune de Sousecyrac en Quercy

- 6 pages -

L'association Vent du Haut-Ségalais est totalement opposée à ce nouveau projet éolien de Sousecyrac pour les raisons indiquées ci-dessous et développées dans les pages suivantes.

- 1- Bilan de production d'énergie du parc éolien existant de la Luzette, non clairement établi.
- 2- Absence de mention d'une protection sanitaire des riverains, adaptée aux éoliennes modernes de 200 à 240 m de hauteur : une distance minimale entre éoliennes et habitations de 1000 mètres est indispensable
- 3- Coût des installations exorbitant et rendement financier très incertain.
- 4- Projet éloigné de tout objectif écologique, ne préservant ni la biodiversité de la planète ni le climat.
- 5- Absence de mention d'un vote de la population.

Annexe :

« Le mystère du facteur de charge du parc de la Luzette, comparaison avec un des sites les plus ventés de France »

168

Retour 23 - 2/6

1- Bilan de production d'énergie du parc éolien existant de la Luzette non clairement établi.

- Paradoxe entre Facteur de Charge (rendement) exceptionnel et vitesse de vent modéré.

La page 15 du « Livret d'information » reprend les données que les exploitants ont mentionnées dans la base de données enedis¹ : production 36120 MWh/an² ce qui pour une puissance installée de 14MW correspond à un **Facteur de Charge³ (rendement) moyen déclaré de 29,4%**.

Ce Facteur de Charge est tout à fait exceptionnel pour l'éolien terrestre⁴, comparable à ceux obtenus sur les sites les plus ventés de France⁵, pour lesquels la vitesse moyenne de vent à 160 m d'altitude est comprise entre 8 et 10 m/s.

Paradoxalement, la vitesse moyenne de vent à 160 m d'altitude sur le site de La Luzette est très modérée, entre 4 et 6 m/s selon la cartographie Météo-France du fascicule départemental du Lot (DREAL 2021).

Le paradoxe entre vitesse de vent modérée de la Luzette et facteur de Charge exceptionnel interroge très fortement⁶ : il est regrettable que malgré nos demandes répétées depuis 2018, les gestionnaires de ce parc n'aient pas porté à la connaissance du public et des élus, les factures de production annuelles adressées à EDF et basées sur des relevés de compteurs.

L'obtention de non publication de telles factures, de la part des gestionnaires du parc éolien de la Luzette, pourrait laisser penser que ces derniers ne sont pas très fiers de la production.

Les habitants de tout le Ségala lotois, et leurs conseils municipaux, concernés par des projets éoliens dans leur commune ou à proximité de leurs habitations en des lieux de vitesses de vent bien inférieures à celle de la Luzette (point culminant du Lot) attendent des éclaircissements pour juger de la pertinence des projets en cours sur tout le territoire du Ségala (Gorses, St-Cirgues, Laurettes, Sénéillac-Latronquière, Bagnac, ...) et très impactants pour les riverains.

- Pas d'information sur la Rentabilité Financière des Investissements de particuliers (180 habitants + 109 agriculteurs) au cours des sept années de fonctionnement du parc existant de la Luzette. Ces données auraient pu figurer dans la rubrique « chiffres clés » en page 15 du « Livret d'information » ce qui aurait permis de démentir ou confirmer la rumeur selon laquelle la rentabilité financière ne serait pas à la hauteur de ce qui avait été annoncé.

¹ <https://data.enedis.fr/onglets/production-electrique-par-filieres-contenu/> (électroener Centa, St-Sauvy)

² Production annuelle moyenne sur les 6 années de 2017 à 2022 inclus.

³ Facteur de Charge :

- Énergie réellement produite (ici 36 120 MWh/an selon les exploitants) divisée par
- l'énergie théorique qui serait produite si l'éolienne fonctionnait en permanence (24hx365 jours) au maximum de sa puissance : (14MW) x (24h x365) = 122 640 MWh/an

On obtient pour la production déclarée par les exploitants un Facteur de Charge (rendement) de 29,4%

⁴ « Quelle place pour les éoliennes dans le mix énergétique français ? le point de vue des Académies des sciences, des beaux-arts et des sciences morales et politiques de l'Institut de France », Février 2022.

⁵ Annexe « Le mystère du facteur de charge du parc de la Luzette, comparaison avec un des sites les plus ventés de France »

Retour 23 - 3/6

2- Absence de mention d'une protection sanitaire des riverains, adaptée aux éoliennes modernes de 200 à 240 m de hauteur : une distance minimale entre éoliennes et habitations de 1 000 mètres est indispensable.

- La réglementation française établie en 2005, fixant un éloignement minimal de 500 m entre éoliennes et habitations est aujourd'hui totalement obsolète face aux machines dont la taille a plus que doublé depuis 2005. Cette réglementation doit être actualisée.

Les divers effets néfastes sur la santé à proximité des éoliennes, regroupés sous le nom de « syndrome éolien » sont maintenant reconnus, liés à la pollution lumineuse, réverbérée, aux vibrations et bruits audibles dans le sommeil audible que dans le domaine des infrasons. Les infrasons, non perçus par l'oreille humaine, mettent toutefois en vibration les tissus et organes du corps provoquant des maux et une dégradation de la santé en cas d'une exposition continue.

En France, les troubles de la santé ont été reconnus par les juges par les associations de riverains. Les équipements de mesure de bruit, sont actifs même lorsque les éoliennes sont à l'arrêt par résonance des mâts sous l'effet du vent et se propagent sur plusieurs kilomètres. Les hauteurs toujours plus élevées des éoliennes modernes, de 200 à 240 m, amplifient l'ensemble des nuisances.

En France, ces troubles de la santé ont été reconnus par la Cour d'Appel de Toulouse le 8/7/2021 en condamnant un exploitant éolien à indemniser (128 000 €) un couple obligé de déménager pour faire cesser ses troubles de santé provoqués par la proximité d'éoliennes (à plus proche à 700 m et d'autres à 1300m).

- Le seul moyen réel pour atténuer les nuisances est d'augmenter l'éloignement des éoliennes par rapport aux habitations.

L'Association Nationale de Mesure de la Santé a obtenu en 2006 un éloignement sanitaire de 1500 m alors que les éoliennes n'atteignent pas encore des hauteurs totales de 100 m.

Après que les médecins allemands réunis en congrès ont lancé une alerte sanitaire en 2015 et face aux nombreuses protestations des riverains des aérogénérateurs, l'Allemagne a adopté en 2020 une distance minimale entre éolienne et habitation de 1.000 mètres.

- Garantir un minimum de protection sanitaire des riverains nécessite le respect d'une DISTANCE MINIMALE ENTRE ÉOLIENNES ET HABITATIONS DE 1 000 MÈTRES comme en Allemagne depuis 2020.

Les habitants de Soussceyro, des communes voisines et de tout le Haut-Ségala, méritent le même niveau de protection sanitaire que les Allemands.

Sans être aussi protectrice que le critère de dix fois la hauteur totale de la machine, la distance des 1000 mètres entre éoliennes et habitations est tout de même de nature à réduire les nuisances des parcs éoliens, à augmenter leur acceptabilité par la population et à faire preuve d'un certain respect de la population.

Retour 23 - 4/6

3- Coût des installations exorbitant, rendement financier très incertain et co-responsabilité du démantèlement

Les coûts d'un seul éolienne installée de 5 MW est à se sur de 2 millions d'euros¹

Pour susciter la concertation des sites éoliens, on incite la population et les collectivités locales à investir mais les investissements individuels locaux ne peuvent être qu'infimes face aux coûts colossaux de ces machines.

Le rendement financier du placement est très incertain : aucune donnée officielle n'est disponible concernant la rentabilité financière des placements du parc initial de la Luzette et les factures de productions électriques annuelles sur la base de relevés de compteur restent secrètes.

Qui sera en mesure de financer le démantèlement ? Les collectivités et petits investisseurs locaux seront-ils co-responsables de cette opération ?

- Pour une éolienne de 5MW, le provisionnement obligatoire réglementaire, par les exploitants est de : 75 000 € (jusqu'à 2MtW) + 25 000 € /MW supplémentaire soit un total de 150 000 €
- Mais des devis d'entreprises spécialisées², qu'il convient d'actualiser, indiquent des sommes de l'ordre de 500 000 €.

Le risque de faillite généralisée ou de transformation du Haut-Ségala en cimetière d'éoliennes est grand (comme en Californie).



14 000 éoliennes abandonnées rouillent en Californie

4- Projet éloigné de tout objectif écologique, ne préservant ni la biodiversité de la planète ni le climat.

- Implantations d'éoliennes envisagées en Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et... En particulier, les ZNIEFF de type I, de grand intérêt biologique ou écologique, abritent des espèces animales ou végétales patrimoniales identifiées (dont certaines espèces sont protégées) et ont un objectif de préservation des lieux de vie de espèces concernées. Ces zones identifiées seront sacrifiées pour une production d'énergie minime.

- Implantations d'éoliennes envisagées en Zones d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et... malgré l'importance reconnue des surfaces boisées pour la biodiversité, la capacité à capter du CO2, la capacité à générer, à attirer des nuages et à protéger le climat. La préservation du climat est sacrifiée pour une production d'énergie minime.

¹ Réponse du représentant de la société Venzolair lors du Conseil Municipal de Gorses du 02/10/2023.

² Telles que CADEM, St Pierre S.A.S.

Retour 23 - 5/6

5- Absence de mention d'un vote de la population.

La concertation ne peut être effective que si la démarche de réflexion aboutit à un vote pour lequel tous les habitants en résidences principales et secondaires peuvent exprimer leur choix sur un projet qui engage le devenir du territoire (Soussceyro et communes voisines) notamment vis à vis de :

- Les pertes de qualité du cadre de vie et de la qualité du paysage face à l'exposition des habitations à des aérogénérateurs géants de 200 à 240 mètres de hauteur, sans protection sanitaire adéquate.
- La perte d'attractivité touristique qui impacte tous projets et activités relatifs aux gîtes touristiques, à la restauration, au commerce et à l'artisanat.
- La baisse importante des valeurs immobilières (de 20% à invendable selon la distance).

Pour l'association Vent du Haut-Ségala

Brigitte Hamzaoui
Présidente

J'autorise la diffusion de ce document

Retour 23 - 6/6

Annexe
Le Mystère du Facteur de Charge du parc éolien de La Luzette
Comparaison avec un des sites les plus ventés de France (année 2018)

Le Facteur de Charge annuel d'un parc éolien est le rapport entre :
- L'énergie réellement produite durant un an
- Et l'énergie théorique que le parc produirait s'il fonctionnait en permanence au maximum de sa puissance durant un an.

Un Facteur de Charge de 30% est exceptionnel [1].
Il se produit sur des sites très ventés (code couleur, cartes DREAL 2021) tels que sur la C.C. de la Montagne Noire (Aude).

Un Facteur de Charge moyen est 21 à 26%,
comme sur la C.C. de Lézéou-Pareloup (Aveyron).

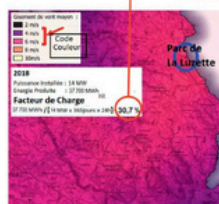


[1] CR de la com.com dlc.2014 puis « L'édouard » +13/05/2016 et 21/10/2016
[2] Facteur Départemental de l'Aude, DREAL, juin 2021

[1] CR de la com.com du 26 avril 2018
[2] Facteur Départemental de l'Aveyron, DREAL, juin 2021

Le Facteur de Charge annuel moyen en France est (RTE) 26,3% en 2020 ; 22,6% en 2021 ; 21,6% en 2022

Parc de la Luzette



Le gisement de vent y est extrêmement modéré, (entre 4 et 6 m/s) bien inférieur à ceux des deux C.C. : Lézéou-Pareloup (Aveyron) et de la Montagne Noire (Aude) selon le code couleur des cartes Météo-France des Facteurs Départementaux du Lot, de l'Aveyron et de l'Aude (DREAL, juin 2021).

Mais curieusement la production annuelle déclarée dans la base de données enedis [4] pour l'année 2018, correspond à un Facteur de Charge exceptionnel de 80,7 % !
- Très supérieur à celui du parc bien venté de la C.C. Lézéou-Pareloup : étonnant !
- Supérieur à celui du parc de la C.C. de la Montagne Noire, certes les plus ventés de France : Vraiment, très étonnant !

La contradiction entre gisement de vent très modéré et Facteur de Charge exceptionnel questionne sur la fiabilité des valeurs de production annuelle déclarées par le parc de la Luzette [5].

[1] - « Quelle place pour les éoliennes dans le mix énergétique français ? Le point de vue des Académies des sciences, des beaux-arts et des sciences morales et politiques de l'Institut de France », Février 2022
- et aussi : <https://librairie.asso.fr/lesons/lelien-berrebre-angus-et-impact>
[5] <https://data.enedis.fr/tables/production-electrique-par-filiere-contour/> (Sélectionner Cantal, St-Saury)

Retour 24

Objet: Mon livret complété
Date: 8 janvier 2024 à 17:08
À: concertation@acceptablesaveniris.eu

Bonjour,
malgré l'absence de réponse à mon précédent mail, veuillez recevoir mon livret interactif complété.
Cordialement,

Remarques

Ce document interactif ne permet pas d'y apposer une signature numérique de manière simple.

Remarques

Ce livret montre que les éoliennes seront implantées dans une zone écologiquement sensible dont l'intérêt majeur nécessite sa préservation pour des raisons de santé publique à long terme. En effet, celle-ci dépend en grande partie de notre milieu naturel, qui nous précède et qui doit nous succéder. Donc NON à sa destruction, même partielle pour des éoliennes, quel que soit le gain en énergie renouvelable.
Nous détruirions de manière irréversible la branche naturelle dont nous avons hérité. Préservons-la.

Retour 25

Objet: projet éolien de Sousceyrac
Date: 8 janvier 2024 à 17:16
À: concertation@acceptablesaveniris.eu

Je suis totalement opposée au nouveau projet éolien de Sousceyrac .

Aucun débat, aucune concertation n'ont été proposés aux citoyens pour ce projet .

C'est l'omerta à tout point de vue : pas de bilan du parc de la Luzette région modérément ventée, rendements financiers ??, distance minimale entre éoliennes et habitations d'au moins 1000m mais est-ce suffisant ? le bruit, la pollution visuelle, les ondes électromagnétiques, très dangereux pour notre santé . Dans cette région jusque là assez préservée, environnement et santé sont nos vraies richesses et je refuse qu'ils soient sacrifiés par des lobbies spéculatifs pour qui leurs intérêts prévalent sur l'intérêt général des citoyens .

Retour 26 - 1/9

Objet: livret inter-actif
Date: 8 janvier 2024 à 19:28
À: concertation@acceptablesaveniris.eu

Bonjour,
veuillez trouver mon questionnaire sur le projet éolien de Sousceyrac-en-Cuery dans le livret inter-actif .
Cordialement,

Questions

Nos questions et nos remarques seront-elles prises en considération ?

Des réponses nous seront-elles données ?
si oui pourrions nous répondre aux réponses ?

C'est à dire y aura-t-il un vrai dialogue ?

La population de Sousceyrac sera-t-elle concertée par un référendum citoyen ainsi que les communes avoisinantes au projet ?

Remarques

Pour infos le projet de Parlan, la population n'a pas été concertée...

Questions

Qu'appellez-vous partie prenante ?

un citoyen est-il une partie prenante ?

une association est-elle une partie prenante ?

Une association opposée à l'éolien est-elle partie prenante ?

Si la consultation citoyenne est majoritairement contre, abandonneriez-vous le projet ?

Remarques

Il me semble naturel que des associations de Sousceyrac soient consultées.

Et que leurs arguments, même minoritaires soient pris en compte.

A Parlan, 95% des avis de l'enquête publique était contre le projet, cela n'a pas empêché l'annulation de celui-ci.

Retour 26 - 2/9

Questions

Comme la production électrique des éoliennes dépend du vent et qu'il est rare que le vent souffle en continu, il faudra d'autres sources de production pour pallier les manques de vent surtout au moment des pics de consommation. Qu'en est-il localement pour pallier les sautes de vent ?

Lors de la fin de l'exploitation des éoliennes construites, qui sera en charge de les recycler ?

Quelle est la partie non recyclable (5%) ? et comment seront détruit ces 5% ?

Qui payera le démantèlement des éoliennes construites ?

Qui sera le propriétaire des éoliennes ?

Quel est le coût de la démolition d'un éolienne, recyclage compris ?

Remarques

Dans le cas où la mairie est propriétaire des éoliennes, ce sera à elle de faire démonter les éoliennes.

Dans le cas où ce n'est pas la mairie qui est propriétaire des éoliennes, on peut se poser la question suivante: et si le propriétaire en fin de vie des éoliennes fait faillite, qui sera chargé de la destruction ?

Questions

Cycle de vie 20 ans: mais qu'en est-il des preuves apportées sur le bilan carbone d'une éolienne, de sa construction hors de France à son démantèlement et recyclage ?

Quand au risque animalier et humain provoqué par les éoliennes, ce qui est curieux, c'est que des vaches ou des porcs à proximité de parcs éoliens se trouvent en situation anormales (perte de vitalité, diminution de la production de lait, veaux mal formés, croissance retardée...) lorsque les éoliennes sont en fonctionnement; les exemples sur internet sont nombreux, à l'étranger, mais aussi en France

L'Anses n'a étudié que 2 exploitations et signale qu'il faudrait faire une étude plus approfondie. Le promoteur a-t-il prévu d'indemniser les éleveurs qui subiraient des nuisances pour les empêcher de parler ?

Biodiversité : les dérogations qui seront demandées pour destruction d'espèces protégées, seront-elles précisées aux décideurs et aux citoyens de Sousceyrac ?

une étude réelle de la biodiversité existante, sera-t-elle réalisée avant toute décision ?

Quand au bruit, il est reconnu que les basses fréquences de 7 hertz peuvent être dangereuses pour les êtres vivants. Vous ne parlez que de 20 hertz à 100 hertz, qu'en est-il des basses fréquences entre 0 et 20 hertz ?

Retour 26 - 3/9

Remarques

J'ai beaucoup de remarques à faire sur cette page et je ne suis pas certain de pouvoir tout écrire.

Donc je continue: En ce qui concerne la dévalorisation de la valeur foncière, qu'en est-il des habitations entre 500 m et 2000m ? car l'étude de l'ADEME ne parle, et pour cause que des distances inférieures à 5 km, mais ne précise rien sur les distances proches des 500m réglementaires ; entre 500 et 1000m par exemple !

Pour le démantèlement et le facteur de charge, voir la page 8

Pour le facteur de charge, RTE signale qu'en 2022 le facteur de charge moyen en France est de 21,9%, nettement moins qu'en 2020, mais avec plus d'éoliennes !

Pour la biodiversité, espérons que le parc éolien de la Luzette n'a pas tout détruit ! Existe-t-il encore des chiroptères ou des milans sur le secteur ?

Questions

Qu'en est-il des hydroliennes au fil de l'eau, ou de la turbine du lac du Tolerne, toujours pas installée ?

D'après RTE, les hydroliennes au fil de l'eau ont participé à hauteur de 23% de la production des hydroliennes. Qu'en est-il de la réflexion sur l'implantation d'hydroliennes au fil de l'eau ?

Est-ce que les éoliennes de conceptions étrangères sont les seules sources d'énergie renouvelable utilisable ?

Pourquoi ne pas utiliser plus efficacement la géothermie pour produire de l'électricité ?

Il existe aussi d'autres types d'éoliennes, moins problématiques pour l'avifaune, ce sont des éoliennes à axe vertical.

Pourquoi ne privilégier que ces éoliennes à rotor gigantesque dont les bouts de pales vont à 300 km/h et sont donc dangereuses pour l'avifaune !

Remarques

Effectivement la commune de Souceyrac est engagée de longue date, mais le barrage hydroélectrique de Comiac, fait partie de la production d'énergies renouvelables, de même que les panneaux photovoltaïques sur les granges et les maisons.

Il faudrait mieux développer les solutions de production d'énergie renouvelable moins dangereuses pour l'avifaune et pour les paysages.

177

Retour 26 - 4/9

Questions

Pourquoi les citoyens n'ont-ils pas été sollicités ?

Et qui finance le cabinet de conseil spécialisé en concertation ?

On peut supposer que le coût de l'opération ne sera pas nul si le projet est abandonné. Donc pouvons-nous être certain que les élus accepteront d'arrêter le projet ?

Quel est donc le coût prévu en cas d'arrêt du projet ?

Quel est le bénéfice escompté en cas de poursuite du projet, aussi bien pour la mairie que pour le propriétaire des éoliennes et l'exploitant.

Remarques

La transparence voulue par la mairie doit être complète, y compris pour le coût en cas d'arrêt, et aussi pour le bénéfice financier escompté.

Dans les bénéfices financiers escomptés, il faut évaluer ceux de la mairie, ceux du promoteur, ceux de l'exploitant et ceux du propriétaire !

Questions

Quelles sont les preuves objectives du facteur de charge du parc de La Luzette ?

150m en bout de pale, c'est déjà haut et le bout de pale tourne à la vitesse de 300 km/heure. Qu'en sera-t-il d'éoliennes qui auront une hauteur en bout de pale de 200m ?

Un facteur de charges de 29,6% semble curieux et étonnant, car le facteur de charges moyen en France est de 21,9% et la région n'est pas connue pour être une région avec un vent régulier. Sur le secteur, les cartes de vitesse moyenne annuelle de vents signalent une vitesse inférieure à 4,5 m/s soit 16 km/h!

Aurons-nous la possibilité de consulter les études d'impact sur la biodiversité ? Pour rappel La CNPN a démontré que le parc de la Luzette avait décimé la population de chauves-souris.

L'APPGC peut fournir le rapport du Cantal sur les dégâts de l'Avifaune publié en 2018, ainsi que le rapport du CNPN de juin 2019 sur les chiroptères.

Les ZNIEFF de type 1, sont des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique qui abritent des espèces animales ou végétales patrimoniales (dont certaines espèces protégées) bien identifiées. Généralement de taille réduite, ces zones présentent un enjeu de préservation des biotopes (lieux de vie des espèces) concernés.

Les élus connaissent-ils la différence entre le type 1 et le type 2 des ZNIEFF ?

178

Retour 26 - 5/9

Remarques

Voici un extrait de cet avis :

Par ailleurs, l'implantation à moins de 200 m des lisières boisées est à proscrire, en raison du risque important de mortalité sur les Chiroptères (comme en témoignent les données, édifiantes, de l'étude de mortalité réalisée sur le parc éolien de la Luzette). Les mesures compensatoires sont insuffisantes, aléatoires quant à leur effet sur les espèces ciblées, et non sécurisées foncièrement. Les paramètres de bridage sont notamment insuffisants pour préserver les populations de Noctules, particulièrement sensibles aux installations éoliennes, et pour lesquelles un bridage à 9 m/s est recommandé.

Le parc de la Luzette est implanté en zone ZNIEFF de type 2; il semble que celui qui est proposé sera en zone ZNIEFF de Type 1 !

9 m/s c'est 32,4 km/h

Questions

Qui finance ? Qui investit ?

Par qui les dépenses déjà réalisées seront financées au cas où le projet n'aboutit pas ?

Pour les retombées économiques, quels sont les emplois locaux prévus ?

Quelles sont les retombées financières envisagées pour la commune ?

La production électrique sera-t-elle vendue aux citoyens? si oui à quel prix ?

Les retombées financières sont marquées en pourcentage, mais il doit être possible de réaliser une prévision financière en euros; est-il possible de connaître cette évaluation ?

Remarques

On peut supposer que les promoteurs pensent réalisés des bénéfices conséquents car d'après ce qui est écrit page 9 le coût de la production éolienne est de 66€/MWh et RTE rachète cette production à 95€/MWh soit un bénéfice conséquent, si l'on pense que la production sera semblable à celle du parc de la Luzette!

On peut évaluer le bénéfice réel de 29€/MWh ce qui donnerait près d'un million d'euros !

Peut-on connaître l'évaluation des coûts et bénéfices qui a été réalisée par l'entreprise en euros ?

Questions

Le comité de suivi est-il composé des acteurs qui financeront le projet ? Est-ce que des citoyens non-élus peuvent y participer ?

179

Retour 26 - 6/9

Remarques

En fait, le comité de suivi est composé d'acteurs tous pro-éoliens! Il semble que la contestation n'y est pas possible et c'est dommage !

Questions

A quel moment les citoyens pourront-ils donner un avis favorable ou défavorable ?

Est-ce ce formulaire qui donnera la position réelle des citoyens ?

Les vacanciers qui viennent dans des hébergements proches des lieux d'implantation, pourront-ils donner leur avis ?

Est-il envisagé de procéder à un vote citoyen ?

Remarques

Il semblerait judicieux de demander, aux citoyens de la commune et à ceux qui viennent prendre des vacances dans les logements proches des lieux d'implantation, s'ils sont d'accord!

Questions

Encore une fois est-ce que des opposants au projet pourront donner leur avis ?

Propositions

Il me semble que des éoliennes à axe vertical seraient moins impactantes aussi bien pour le paysage que pour la biodiversité.

Remarques

On peut supposer qu'il sera possible de faire des remarques et propositions lors des phases 2 et 3. Mais est-ce prévu ?

Questions

Comment serons-nous conviés lors de la restitution des remontées des questionnaires ?

180

Retour 26 - 7/9

Questions

Serons nous conviés à ce moment là ?
Il faut éviter les zones ZNIEFF de type 1 et se trouver à plus de 200m des lisières de bois !

Questions

Actuellement cela semble très difficile de pouvoir répondre.
Est-ce fait exprès pour pouvoir dire: ils n'ont aucune idée !
Donc seuls les élus prendront une décision.

Mais des éoliennes qui seront deux fois plus hautes que celles de la Luzette, 250m en bout de pale, avec un rotor de diamètre 200 m donc des pales de 100m, est-ce vraiment ce que veulent les élus ?
Les extrémités des pales décriront un cercle de 627 m: si une pale fait un tour en 6 secondes, l'extrémité de la pale va à 376 km/h. Quelle sera la vitesse prévue pour le rotor?

Propositions

installer des éoliennes à axe vertical

Remarques

On peut supposer que les pales mettront plus de 2 secondes pour faire un tour, afin que l'extrémité de la pale n'atteigne pas la vitesse du son!

Questions

Les campagnes de mesures de sons seront-elles réellement réalisées par des représentants locaux de personnes peu favorable aux éoliennes à axes horizontales. Mais est-ce réellement prévu et possible ?
Les mesures seront-elles faites en dehors des périodes où les tracteurs sont en activité ?
Les mesures incluront-elles les basses fréquences entre 0 et 100 Hertz ?

Propositions

Faire des études de mesures de sons pour le parc éolien de la Luzette en prenant en compte les basses fréquences entre 0 et 100 Hertz.

181

Retour 26 - 8/9

Remarques

Il faut savoir que les fréquences de 7 hertz peuvent provoquer la mort de mammifères.
Les basses fréquences sont parfois utilisées pour faire fuir des personnes des halls d'immeubles ou pour disperser des manifestants.
Il sera donc important de mesurer aussi les basses fréquences.

Questions

Y aura-t-il des mesures pour les rapaces protégés et les chiroptères protégés ?

Où devrez-vous demander des dérogations pour la destruction programmée des rapaces et des chiroptères présents actuellement sur les sites ou proches des sites où seront installées ces éoliennes?

Mais avec le parc de la Luzette, l'avifaune a beaucoup diminué!

Pour protéger les chiroptères, il faudra arrêter les éoliennes lorsque la vitesse du vent est inférieure à 9 m/s soit 32.4 km/h, d'après l'avis du CNPN. Est-ce que cela sera réalisé par les différents exploitants qui se succéderont ?

Propositions

Faire étudier, déjà, la biodiversité existante par une entreprise indépendante et communiquer les résultats de cette étude avant de passer à la deuxième phase.

Remarques

je rappelle ce que le CNPN disait en 2019 sur le parc actuel de la Luzette : voici un extrait de cet avis :
Par ailleurs, l'implantation à moins de 200 m des lisières boisées est à proscrire, en raison du risque important de mortalité sur les Chiroptères (comme en témoignent les données, édifiantes, de l'étude de mortalité réalisée sur le parc éolien de la Luzette). Les mesures compensatoires sont insuffisantes, aléatoires quant à leur effet sur les espèces citées, et non sécurisées foncièrement. Les paramètres de bridage sont notamment

Questions

Le projet actuel ne me semble pas être une bonne idée, donc je pense ne pas y participer.

En fait, d'après ce que je vois dans ce projet, la demande de participation est faite pour muscler toute opposition et surtout , empêcher ceux qui auront participé de pouvoir interdire des procès, lorsque les dégâts de santé humaine ou animales seront constatés.

Les élus ont-ils connaissance que le parc éolien de Lunas doit être démolir par décision de la cour d'appel de Nîmes du 7 décembre 2023 ?

182

Retour 26 - 9/9

Questions

Il me semblerait naturel qu'un espace d'échange pourrait avoir des représentants locaux de personnes peu favorable aux éoliennes à axes horizontales. Mais est-ce réellement prévu et possible ?

Questions

Comme je suis opposé à ce projet, je ne vois pas l'utilité réelle de poser une question ici !

Questions

Effectivement le coût de production semble diminuer, mais n'est-ce pas parce que le gouvernement français oblige RTE à injecter la production éolienne en priorité et à payer cette production 2 fois plus chère que la production des barrages ou de centrales nucléaires.

Qu'en sera-t-il du prix de production des éoliennes quand les aides de l'état, financées par nos impôts seront supprimées?

quelle sera la rentabilité lorsque l'électricité sera vendue au prix du marché ?

Retour 27 - 1/

Objet: enquête éoliennes à Sousceyrac en Quercy (46)
Date: 9 janvier 2024 à 08:19
A: concertation@acceptablesavenir.eu

Bonjour,
Merci de prendre en compte mes remarques sur le livret de concertation concernant l'implantation de 3 éoliennes dans le parc de la Luzette à Sousceyrac en Quercy (46).
Cordialement

Questions

Nos questions et nos remarques seront-elles prises en considération?

Des réponses nous seront-elles données ?
Si oui pourrions nous répondre aux réponses?

183

Retour 27

Questions

Qu'appellez-vous partie prenante?

un citoyen est-il une partie prenante ?

Une association est-elle une partie prenante ?

Une association opposée à l'éolien est-elle partie prenante ?

Remarques

il est impératif que des associations de Sousceyrac soient consultées et que leurs arguments, même minoritaires soient pris en compte

Retour 28

Objet: Extension Zone Sousceyrac-En-Quercy
Date: 9 janvier 2024 à 12:39
A: concertation@acceptablesavenir.eu

Madame, Monsieur,

Je tenais à donner mon avis sur le projet d'extension du parc éolien de la Luzette à Sousceyrac-En-Quercy.

Tout d'abord, je me suis rendu à une journée de présentation du projet. J'ai été stupéfait par l'absence totale d'argumentaire contradictoire et y ait vu non pas une mission d'information mais de propagande.

Les arguments contre l'éolien sont particulièrement documentés mais le lobby des énergies dites renouvelables semble très puissant.

1. La production intermittente et dérisoire : Sur le site Energie Occitanie, le facteur de charge est subitement passé de 6% à plus de 20% après que l'Association Verts du Haut-Ségala ait divulgué l'information. Le chef de projet du parc de la Luzette est d'ailleurs le contributeur sur ce site. Difficile de faire plus "yuge et parler".

2. L'impact sur la facture d'électricité en période infatigable : Non seulement l'énergie produite par les éoliennes est gérée de subventions (comme l'agriculture, d'où la proximité entre coqunij) et l'artificialisation du marché rendant l'usage de cette électricité prioritaire à un coût défilant impactant la facture des usagers.

3. L'impact sur la santé : Je vous renvoie notamment au travail de Madame Stoux Berger, résidente à Clénac (Gantat) et lanceuse d'alerte qui recueille à travers la France les répercussions sanitaires de l'éolien tant sur les humains que sur les animaux et la biodiversité.

4. L'opacité du secteur, propice au blanchiment d'argent : Veuillez trouver cet article du Monde de 2013 : https://www.lemonde.fr/bleanchiment/article/2013/07/24/la-mafia-ivresse-dans-les-parcs-éoliens-pour-blanchir-son-argent_3547069_3244.html

5. Le mythe de la décarbonation aux éoliennes : L'intermittence des éoliennes nécessite un backup d'urgence que seules les centrales à gaz ou à charbon peuvent assurer. L'Allemagne est à ce titre non seulement le pays comptant le plus grand nombre d'éoliennes en Europe mais aussi le plus gros émetteur de CO2.

Je pourrais étendre mon argumentaire en fustigeant l'intérêt général revendiqué par le maire de Sousceyrac. L'électricité hypothétiquement produite se retrouvera sur le réseau national et les habitants de Sousceyrac continueront à utiliser de l'électricité produite par une centrale nucléaire sise n'importe où sur l'Hexagone...

Cette concertation m'en est finalement pas une, comme ce passage savoureux relevé dans l'article d'Actu.fr :

https://actu.fr/quercy/le-dominique-dubouché-le-démocrate-bleu-dans-le-cœur-du-pays-46-1015-acceptables_60210657.html que je cite pour son honnêteté dans le cynisme : « En tout état de cause, si le projet devait voir le jour, le maire entend rester décisionnaire, avec le souhait de favoriser un projet citoyen », insiste Patrick Roisin.

Monsieur Laborie usera donc de son pouvoir. Il est déjà, au cours de ses mandats successifs, rentré dans l'histoire comme un maire n'ayant su enrayer la longue agonie du bourg de Sousceyrac (Compagne au dynamisme de Larquebrou à population et situation comparable). Il façonne sa légende comme le maire ayant transformé un bistrot épuisant en zone industrielle (et je ne parle pas de la mémoire des héros du maquis de la Luzette), mais comme disait la chanson : " M's-y francoy, c'est bon ?"

Cordialement

184

Retour 29 - 1/3

Objet: Réflexion sur l'opportunité d'un projet éolien d'intérêt territorial
Date: 10 janvier 2024 à 13:19
A: concertation@acceptablesaverins.eu

bonjour veuillez trouver en pj le livret d'information et de dialogue suite à ma visite du 9 dec23

cordialement

Questions

Pourquoi pas de concertation locale simple préalable à ce projet? style/ êtes vous favorable oui ou non à l'implantation supplémentaire d'éoliennes sur le site de la Luzette et à l'étude de ce projet?

Les questions et remarques émises par les citoyens de la commune seront-elles réellement prises en compte?

Questions

Si continuité, la poursuite de la concertation se fera-t-elle avec les simples citoyens (sont-ils partie prenante)?

Remarques

Régret que cette information sous forme d'exposition de nombreux panneaux (très bien présentés mais longs à lire) n'ait pas été complétée ou mieux précédée par une intervention orale ou filmée des élus impliqués depuis 2022.

Questions

"Ressource locale" l'énergie produite consommée dans un rayon relativement proche du lieu de production???

- Quels sont les avantages locaux ACTUELS de la production des éoliennes installées à la Luzette?? Création d'emploi?

-Recyclable? Totalité? Coût? à la charge de qui?

Remarques

On ne liste ici que des effets positifs et pour certains peu convaincants.

185

Retour 29 - 2/3

Questions

santé humaine et animale:

- Les recommandations (ANSES) sur la nécessité de faire des études complémentaires au sujet des troubles constatés (seulement 2 élevages étudiés) ont-elles été faites ou prévues?

- Les risques avérés de destruction d'espèces protégées sont-ils pris en compte avant la décision de poursuivre ce projet?

Remarques

Paysages: La destruction poursuivie d'une partie de la forêt a forcément un impact très important d'abord sur la biodiversité et sur le visuel.

Questions

Printemps 2022: les élus ont décidés la poursuite de l'étude d'un projet, mais l'avis des citoyens de la commune a-t-il été prévu avant la décision?

Hiver 2023: recrutement d'un cabinet de conseil: Qui en assumera le coût? Les élus qui ont pris la décision?

Questions

Peut-on connaître les bénéfices et avantages provenant du parc de la Luzette, reçus par la commune de Sousceyrac? sousceyrac-en-quercy?

Sagissant du pourcentage du facteur de charge, supérieur à la moyenne nationale cela laisse perplexes, ces données sont-elles fiables? Notre région n'est pas connue pour être "venteuse" et d'ailleurs pas de moulin à vent recensés mais à eau oui.

Remarques

Avantages: On connaît seulement l'avantage des actionnaires, mais les autres...

Questions

Très important le respect des zones environnementales d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique, sera-t-il bien pris en compte?

186

Retour 29 - 3/3

Remarques

Pour le projet de parc éolien de Comiac, l'autorisation environnementale n'a pas été donnée par le conseil national de la protection de la nature (CNPN) en raison de plusieurs facteurs de protection de la nature (avis défavorable datant de mai 2019)

La nature préservée, les paysages boisés et variés de notre environnement constituent l'attrait principal pour les habitants et les touristes. Il ne faudrait pas que les sollicitations pressenties des promoteurs, (qui cherchent avant tout à capter les subventions et financements publics) ou trouve de nombreux exemples dans la presse) il ne faudrait donc pas que ces sollicitations conditionnent la motivation de ce projet.

Questions

Retombées économiques et bénéfices: 34% emploi? prestations locales??

Questions

Le comité de suivi dont la composition est uniquement constitué de membres élus et bien éloignés du secteur concerné est-il composé de acteurs qui financeront le projet??

Collectivités du territoire, ces collectivités sont-elles prêtes à financer les coûts induits déjà par la mission de concertation??

Questions

A ce stade nous n'avons pas eu d'information sur la nature de la "préparation des élus, quelles formations? quels entretiens? quels retours d'expérience?"

Jusqu'à là il n'a toujours pas été prévu de vote des habitants pour un projet dont l'avancée s'engagerait sur plusieurs années, ce vote sera-t-il prévu ultérieurement, après le résultat de l'étape pivot??

Remarques

VU la taille des matériels nécessaires il faut s'attendre au déboisement le long des pistes existantes et à de nouvelles pistes...

187

Retour 30

Questions

L'éolien citoyen et participatif c'est, avec de l'argent public, un bonus financier (tarif de rachat plus intéressant), un cofinancement par l'ADEME des études de faisabilité, et des avantages de procédure, comme un traitement plus rapide et plus « favorable » du dossier par l'administration. Donc une augmentation du coût de l'électricité pour les consommateurs.

En contrepartie, l'éolien participatif se veut moins violent, moins agressif plus respectueux des riverains des machines. Qu'avez-vous prévu précisément pour protéger vos administrés?

1) Sur la distance de protection aux habitations: La loi prévoit 500 m MINIMUM, au porteur du projet de démontrer au préfet que cela ne pose pas de problème. Si les riverains le demandent, allez-vous offrir une meilleure protection? un éloignement des machines?

2) Pouvez-vous assurer que ce projet garantira à vos administrés la protection qui leur est due dans le cadre du code de la santé publique?

Remarques

Pouvez-vous confirmer que vous ne soutiendrez pas un projet qui ne respecterait pas le code de la santé publique?

Accepterez-vous d'imposer à vos administrés des nuisances sonores supérieures à celles autorisées par le code de la santé publique. Vous acceptez que vos administrés soient moins bien protégés que les autres citoyens dans le but de favoriser un projet industriel dont vous êtes actionnaire. C'est un point important pour les habitants et sur lequel la communication doit être claire.

Rappel: les éoliennes ont obtenu une dérogation au code de la santé publique. Résultat, vos administrés seront moins bien protégés que les autres citoyens dans le but de favoriser un projet industriel dont vous êtes actionnaire. C'est un point important pour les habitants et sur lequel la communication doit être claire.

Questions

3) Sur l'enquête publique et la concertation: Est-ce que l'avis des citoyens va peser? Si les contributions sont majoritairement opposées au projet, si l'avis du commissaire enquêteur est négatif, allez-vous y renoncer ou bien allez-vous passer en force?

4) Sur la décision du préfet: Si le préfet refuse le projet, contesterez-vous devant le tribunal administratif la décision du préfet?

5) Sur la baisse de la taxe foncière due en compensation de la dégradation de l'environnement: l'avez-vous prévue et calculée?

6) Sur les indemnisations en Trouble anormal de voisinage, avez-vous des réserves financières pour les procédures à venir?

188

Retour 31 2/2

- Quel territoire couvrirait ce réseau local ?
 - On peut imaginer que si la fourniture locale d'électricité n'est pas assurée en permanence le réseau RTE général fournirait le complément. Comment seraient gérées les factures ?
6. Si le temps de retour énergétique permettrait d'amortir en 12 mois les frais d'installation, **quid du suivi et de la maintenance sur toute la durée de vie d'une éolienne** ? Quels calculs, prévisions/projections a-t-on réalisés ?
7. Biodiversité : **l'impact sur la faune est toujours sous-estimé**, comme le nombre d'oiseaux et/ou de chauve-souris morts ou blessés ramassés au pied des éoliennes : peut-on avoir un chiffrage ?
8. Santé humaine et animale, bruits etc ... : **On ne tient donc toujours pas compte des infrasons et basses fréquences** ? Ni davantage des vibrations, de l'électrification des sols et de l'eau ?
9. Implantations :
- a. **Zones humides à proscrire absolument**
 - b. **Distance sanitaire à 1000m des habitations à respecter.**
10. Oui, le paysage est dégradé par la présence d'éoliennes : a-t-on bien conscience que **leur multiplication n'est pas un atout pour le tourisme vert** ?
11. Un **vent inférieur à 10 km/h est insuffisant pour faire tourner une éolienne** mais beaucoup tournent alors artificiellement. Pour certains : "cela coûte moins cher d'avoir à les ralentir" pour d'autres, cela permet de maintenir la production en sortie : **Qu'en est-il exactement** ? (Les résultats du Parc de la Luzette manquent dans ce sens cruellement de transparence).
12. Des **loyers de l'éolien feraient perdre aux communes leur Dotation de Solidarité Rurale** : en tient-on compte dans la "Projection financière" du Projet ? Cette Projection Financière sera-t-elle d'ailleurs communiquée ? **Tient-elle compte du Long Terme** ?
13. Un **vote citoyen des résidents**, permanents et "secondaires" (également contribuables et potentiels investisseurs) **est-il bien prévu** ?

Merci de votre attention et de vos retours sur ces questions.

Vous avez mon accord pour publier.

190

Retour 32 - 1/5

Objet: Sousceyrac
Date: 11 janvier 2024 à 10:57
A: concertation@acceptablesavenir.eu

Bonjour

Je vous adresse en pièce jointe le livret interactif que je viens de remplir. Je vous adresse également en pièce jointe la page n°3 du livret concernant la protection des données avec ma signature.

Cordialement

Questions

Qu'appellez vous précisément un projet coopératif et citoyen?
Cela veut-il dire qu'un projet non désigné ainsi n'est pas citoyen c'est-à-dire au moins 95% des projets éoliens en France ?
Autre forme de la question: quelle différence entre un projet citoyen et un projet non citoyen?
Comment définissez vous un projet coopératif? Quelle différence avec un projet participatif?
Qui coopèrera dans ce projet coopératif ?
Au plan concret dans quelle mesure les coopérants participeront au développement du projet, à sa gestion et à son contrôle?
Quels seront les acteurs locaux? De quelles communes ou collectivités ou organismes?
Quelle forme prendra la concertation locale? Avec qui? Selon quelle cadence?
Où aura-t-elle lieu? Comment seront connus les résultats de cette concertation?
En quoi y-a-t-il un intérêt territorial? et pour quels territoires?
Il est clairement indiqué qu'il pourrait être décidé que le projet ne se ferait pas. Qui prendra la décision? La communauté de communes? La commune de Sousceyrac?

Questions

Cette présentation de l'atelier de discussion est floue. Où cela se passera-t-il? combien de personnes regroupera cette phase de concertation? Qui mènera les débats?
Quelle sera la durée de cette phase de concertation? Mois, semaines, jours, heures?
Le territoire formule des retours sous la forme de questions écrites et de propositions. Certaines de ces propositions sont retenues par les porteurs de projet. Qui sont ces porteurs de projet? Et quelles sont les modalités selon lesquelles ils retiennent des propositions?
Si les porteurs de projet sont en capacité de retenir telle ou telle proposition de leur propre chef y-a-t-il toujours concertation?
Comment sera assurée la publicité des débats? Une consultation populaire est-elle prévue à un moment donné et quel sera ce moment?

191

Retour 32 - 2/5

Questions

Les généralités sur les éoliennes (Point 3) sont farcies de contre-vérités. Leurs sources se trouvent chez l'Ademe. Cette agence étatique est en réalité un organisme partisan et partial de propagande en faveur des ENR et plus particulièrement des éoliennes.
§1 Dans ce § on parle de développeurs. S'agit-il en réalité de promoteurs. Le projet sera-t-il strictement citoyen ou en codéveloppement?
§2 Comment croire que la ressource en vent est inépuisable? Sur le long terme peut être. Mais, en réalité cette ressource est aléatoire, variable, et intermittente. Donc s'il n'y a pas vent ou trop peu, les éoliennes sont en panne, ce qui arrive très souvent. Ne faut-il pas, pour éviter une panne électrique générale, compenser cette absence de production si ce n'est par la filière gaz ou charbon comme en Allemagne dont la transition énergétique est un désastre avec une explosion de gaz à effet de serre et de la pollution? Cela ne rend-il pas mensongère l'affirmation que l'éolien contribue à la réduction des gaz à effet de serre
Il est dit que l'énergie produite est consommée dans un rayon relativement proche du lieu de production. Mais cette production n'est-elle pas en réalité absorbée par le réseau national d'électricité? Pouvez-vous confirmer qu'il existe réellement une consommation locale?
Ressource recyclable. Les pales des éoliennes sont-elles réellement recyclables?
Une partie importante du socle de béton ne restera-t-elle pas éternellement sans le sol, car impossible à ôter?

Remarques

Il est faux d'affirmer que l'éolien est une ressource propre. L'emprise du béton sur le sol est importante. Mais surtout il s'infiltre, au fil du temps dans le sol, le pollue et surtout pollue les nappes phréatiques et les cours d'eau souterrains si fréquents dans notre département.
Une éolienne contient des quantités importantes de terres rares et de lubrifiants synonymes de pollution.
L'éolien entraîne une industrialisation du sol français. Au programme de la Luzette de 7 éoliennes, ce qui n'est pas énorme, tout un grand coteau a été industrialisé: bétonnage du sol, voies d'accès, sentiers, grillages de protection, parking, atelier, câbles électriques etc...
Indépendance énergétique. C'est inexact. La France importe la plupart des constituants d'un pays comme la Chine, ainsi que les terres rares. Il n'y a pas de production nationale et l'éolien crée peu d'emplois. La maintenance est souvent assurée à distance par des sociétés étrangères. L'éolien contribue lourdement à notre déficit commercial déjà catastrophique
Les avantages locaux sont fictifs. Il ne sera pas profité d'un prix de l'énergie produite supposé compétitif puisque cette énergie est reversée au système électrique national. Quant aux créations d'emploi elles sont généralement faibles voire nulles.

192

Retour 32 - 3/5

Questions

Santé humaine et animale.
L'ANSES est un organe étatique attentif à la protection de l'éolienement correct Pour ce qui est de la santé humaine En 2017 nous lui avons communiqué 200 témoignages et un document reprenant de très nombreuses études étrangères confirmant les problèmes de santé. L'ANSES est en position de déni.
Dans l'Aisne la présidente de SOS danger éolien, Valérie Bernardeau a déposé environ 250 témoignages de maladies graves liées à l'apparition de l'éolien. Dans certains villages ce sont des rues entières qui sont touchées notamment par des cancers. Il en va de même dans la Haute Marne. Je rappelle la démarche du même type dans cette même région d'une personne bien connue à Parlan qui arrivait aux mêmes conclusions. Un jour il y aura un scandale sanitaire éolien comme ceux du médiateur, du sang contaminé et de la vache folle.
Concernant les animaux, SOS danger éolien a reporté des doubles végètes et des maladies graves chez les animaux mais pas seulement chez les bovins. D'ailleurs n'y-a-t-il pas eu ce un exploitant agricole à La Luzette des problèmes graves dans son cheptel bovin?
L'Ansess est délaissée en demandant des études épidémiologiques, dont pour l'instant on est sans nouvelles

Remarques

Biodiversité. Les études démontrent des pertes énormes d'oiseaux divers du fait des éoliennes qui sont aussi redoutables pour les chauve-souris.
Variabilité de la production. Celle-ci est aléatoire et intermittente. D'où un facteur de charge de 21,8% en 2022 (selon Wikipedia) qui est d'une manière générale la norme nationale et non de 26%. Cela veut dire que si une éolienne est annoncée comme ayant une puissance de 3MW, il faudrait 4 à 5 éoliennes pour atteindre la production correspondant à 100% de cette puissance. Tout dépend du vent. Or les vents dans le Lot ne sont pas suffisants. Y -aura-t-il une étude du vent qui est indispensable?
Dévalorisation immobilière. L'éolien entraîne une dévalorisation sensible de l'immobilier. Il y a une étude sur ce thème sur le site de la FED et une réponse à l'Ademe qui, encore une fois, est un organe public de propagande, peut être tenue à votre disposition.
Des gens vivent l'entier à cause des infra sons et du bruit. C'est le cas à Echauffour en Normandie où il y a un problème de bruit depuis des années et où la population ne dort plus.
Paysages. Ce livret pratique habilement la langue de bois éolienne pour éviter de s'aventurer sur ce sujet délicat pour la profession éolienne. L'éolien industriel constitue un saccage criminel du patrimoine paysager et architectural de notre pays, la France. Jusqu'à maintenant le Lot a été épargné. Veut-on également détruire la beauté universellement reconnue et la ressource touristique de notre "terre des merveilles"?

193

Retour 32 - 4/5

Questions

Une seule question. Est-il réellement utile de dévaster le Ségala pour baisser l'empreinte carbone des Français alors que notre pays est un des champions européens et même mondiaux en termes de pollution et d'émission de gaz à effets de serre ?

A ce titre les ENR : éolien et photovoltaïque font partie de la gabegie nationale et constitue une des sources de notre endettement.

Questions

Ces chiffres soulèvent des questions importantes. Depuis l'érection du parc de la Luzette il n'a pas été possible d'avoir communication des chiffres de production du parc. Ils sont communiqués dans le prospectus.

Il n'est pas crédible que le taux de charge du parc soit de 29,4%. Le Ségala est venté plus que moyennement et on n'est pas à la pointe du Raz. Ce type de chiffre figurait déjà dans le prospectus de présentation de La Luzette.

Autre chiffre discutable est celui de la consommation d'électricité: 2228 kWh hors chauffage et eau chaude. Mais si c'est tout électrique c'est entre 4000 Et 6000kwh. Pour les besoins du calcul c'est le chiffre le plus bas qui est présenté.

Aussi bien pour la production annuelle moyenne que pour le facteur de charge il est souhaitable que, dans un souci de transparence mis en avant, les chiffres bruts et objectifs issus des comptes techniques et comptables du parc soient présentés.

Remarques

Au

Questions

Financement et gouvernance. C'est flou. Il y aura plus que probablement la création d'une société d'exploitation avec un résultat comptable. Comment seront répartis le capital et les bénéfices ?

De même quelles seront les modalités de la gouvernance ?

194

Retour 32 - 5/5

Remarques

A la fin de la page 19 on voit une comparaison par pourcentages des retombées économiques locales dans un projet citoyen. Tout d'abord il s'agit de pourcentages de quoi ? Il faudrait une simulation chiffrée. Les retombées fiscales s'établissent à 24%. Il faut rappeler que les annonces de retombées de ce type font souvent l'objet de déceptions sensibles pour les collectivités et leurs élus. Emplois et prestations locales. Lesquelles ? C'est à préciser et il faudrait présenter une prévision chiffrée. On comprend mal ce que sont les revenus de l'investissement local. Il faudrait plus de détails et également un évaluation chiffrée.

Remarques

En 2025 il est prévu le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'un co-développement. Apparemment ce sera la commune qui sera maître d'ouvrage.

Remarques

Il faut noter à ce stade que les caractéristiques du projet ne sont pas encore définies.

Questions

Quelle sera la hauteur retenue pour les éoliennes ? En principe c'est 200m mais sur le graphique il y a une éolienne de 250m. Ce n'est pas clair.

Ne serait-il pas nécessaire de présenter de manière chiffrée l'équilibre économique du projet avec plusieurs hypothèses ? Tel que c'est présenté ci-dessus nous restons sumotte fain.

Remarques

Il y a lieu d'être très sceptique sur les considérations en langue de bois concernant le paysage. Quelles soient de 200m ou de 250M ces 3 ou 5 éoliennes viendront s'ajouter aux 7 de la Luzette. L'ensemble pèsera sur le paysage, l'industrialisera et l'enlaidira. Je ne comprends comment des élus peuvent à ce point intoxiqués par la propagande écologiste pour sacrifier la contrée où ils ont vécu et où la plupart sont nés, et tout ça d'une manière inutile et dispendieuse.

195

Retour 33

Objet: Projet éolien Sousceyrac en Quercy
Date: 11 janvier 2024 à 14:12
A: concertation@acceptablesavenir.eu

Je suis citoyenne, j'écris aussi au nom de mes voisins (7 personnes au total) et j'accepte que mes données soient utilisées.

- Nous apprécions que la commune commence cette concertation au tout début du projet.
- Nous sommes favorables à la poursuite des études de faisabilité.
- Nous souhaitons que les bénéfices et/ou les économies réalisés soient réinvestis dans une réelle politique de sobriété et que la commune s'engage à fond et jusqu'au bout dans une démarche de transition écologique.
- Nous suggérons de commencer par un inventaire détaillé des consommations d'énergie sur la commune et la mise en œuvre d'actions de réduction ciblées sur les endroits les plus gourmands.

Retour 34

Objet: Projet éolien SOUSCEYRAC-EN-QUERCY
Date: 12 janvier 2024 à 11:53
A: concertation@acceptablesavenir.eu

Je suis favorable à la poursuite du projet éolien initié par la Commune de Sousceyrac-en-Quercy

Retour 35 1/2

Objet: Projet éolien à Sousceyrac-en-Quercy
Date: 12 janvier 2024 à 20:13
A: concertation@acceptablesavenir.eu

Bonjour,

Profondément attaché au territoire de la commune de Sousceyrac-en-Quercy, je vous prie de trouver ci-joint ma contribution à l'enquête publique (mes questions et remarques pages 8, 9 et 16)

Cordialement

Remarques

Votre présentation ne mentionne que les aspects positifs, supposés ou réels, de l'éolien: il faudrait aussi présenter les inconvénients: notamment l'impact réel sur l'environnement et notamment la biodiversité, et les interrogations sur ses effets sur la santé aujourd'hui mal mesurés.

Questions

Qui devra financer le démantèlement des éoliennes ? Qui contrôlera l'arabité de ce démantèlement ?

A quelle distance se verront les éoliennes de 200m de haut ?

196

Retour 35 1/2

Remarques

La question de l'impact sur la biodiversité ne peut avoir comme réponse la démarche ERC: Les oiseaux et les chiroptères tués en grand nombre par les éoliennes ne peuvent plus, une fois morts, être compensés, qu'il s'agisse d'espèces protégées ou non.

Les effets sur la santé ne sont pas aujourd'hui mesurés. Comme l'indique le rapport de l'ANSES que vous citez: "L'ANSES recommande de mener des études complémentaires, notamment épidémiologiques, pour éclairer davantage le débat".

Dés éoliennes de 200m de haut appellent un ancrage au sol particulièrement important. Les quantités de béton déposées seront imposantes: la question du démantèlement n'est pas mineure.

Questions

Pouvez-vous indiquer plus précisément où doivent être implantées ces éoliennes ? (villages ou hameaux autour, distance entre eux et les éoliennes ?)

Retour 36 - 1/2

Objet: RETOUR LIVRET - concertation sousceyrac en quercy
Date: 12 janvier 2024 à 21:17
A: concertation@acceptablesavenir.eu

Bonjour,
Veuillez trouver ci joint le livret avec remarques.

Bon week end

Questions

Pouvez vous nous informer sur les revenus engendrés par le projet de la luzette ?

Pouvez vous nous donner plus de détails sur les modalités du plan de financement pour la commune et pour les habitants de ce projet ? Avez vous déjà une idée d'un plan de financement pour le futur projet ? Si un habitant souhaite contribuer à t il une somme de départ ?

Questions

Avez vous pensez à intégrer des sociétés telles que Enercoop ?

197

Retour 36 - 2/2

Questions

Afin d'obtenir une participation pertinente de la part des citoyens sur les sujets techniques avez vous prévu des formations ?

Questions

Au regard de la production d'électricité annoncée permettant de couvrir au maximum 35000 foyers ceci n'est pas représentatif si l'eau chaude et le chauffage ne sont pas pris en compte

Remarques

Ces éléments de "co-construction" me semblent beaucoup trop techniques pour que l'on puisse apporter des idées pertinentes.

Remarques

Idem, ces éléments de "co-construction" me semblent beaucoup trop techniques pour que l'on puisse apporter des idées pertinentes. Les fabricants d'éolienne doivent pouvoir proposer un catalogue exhaustif des mesures ERC

Propositions

Au vue de la technicité du projet, et du peu de ressource humaine au niveau communal, il me semble primordial de prévoir un budget conséquent pour le recrutement d'un AMO de qualité. Un recrutement au mieux disant serait judicieux.

Remarques

Je pense que l'exclusivité de l'actionnariat aux collectivités locales et aux habitants, mise en avant lors de la présentation, devrait limiter la venue d'acteurs financiers situés hors du territoire.

Remarques

Ce modèle de consommation local ne me paraît pas judicieux. En effet l'éolien étant une énergie intermittente, elle nécessite le soutien du réseau pour assurer la continuité de la fourniture. Aussi, je pense que ce type d'équipement doit s'inscrire dans un schéma régional ou national pour être efficace et non pas local.

198

Retour 37

Questions

zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique(ZNIEFF), secteurs de grand intérêt biologiques ou écologiques qui abritent des espèces animales ou végétales patrimoniales dont certaines espèces protégées bien identifiées, ces zones présentent un enjeu de préservation des biotopes.

La topographie et les écrans boisés devraient avoir du mal à masquer les machines si ces dernières font 250 m de hauteur????!!!!!!
Qu'avons nous comme sortes d'arbres pour compenser cette hauteur????
Sous une étiquette écologique et environnementale, les têtes dites "bien pensantes" détruisent le plus précieux que l'on ait LA NATURE en nous leurrant avec des belles phrases.

Propositions

Pourrait-on rester poli envers cette nature et honnête vis à vis des habitants de ces territoires sans oublier le respect que l'on doit aux animaux sauvages et domestiques.

Tout cela à des fins financières qui vont encore profiter à certains élus ayant déjà privilégié leur porte monnaie et glorieuse au détriment des finances de la commune de Souceyrac-en-Quercy puisque un premier lot d'éoliennes implantées dans les Luzettes La loi n'a pas changé, elle s'est mise en place !!!!!

Nous pensons être malins de récupérer des "mâts d'éoliennes"
Quel fleuron de l'intelligence! prendre ce que "personne ne veut"
Mais grâce à ces êtres, la destruction du territoire risque de continuer.

Remarques

Pourquoi certains organismes font des inventaires scientifiques très intéressants et particulièrement importants ;
Pour que des ELUS CUPIDES négligent ces données pour de fausses bonnes raisons.
Un parc éolien=De l'ARGENT pour quelques uns , des NUISANCES pour les autres.

A MEDITER

Objet: Re : Re: avis d'un habitant du territoire à communiquer

Date: 15 janvier 2024 à 12:36

A: concertation@acceptablesaverins concertation@acceptablesaverins.eu

Bonjour,
Merci pour votre retour, mais la dernière page du livret est remplie (seulement) , je n'ai pas pris soin de remplir les items car j'avais juste des choses à dire sur le sujet écologique, économique du territoire car par tour de passe passé, les éoliennes excitantes ne rapportent rien à la commune hormis les nuisances. L'écu à la tête de Souceyrac en Quercy a prêté à négocier une place de vice président à Cauvaldor plutôt que de privilégier les comptes de la commune qu'il est censé défendre D😞 tout cela à l'aide de beaux et gros mensonges. Aujourd'hui, sur ce dossier, son comportement sera différent car il va se mêler mais plègera par cupidité encore le système.
De belles paroles, un bel entourage et une population très déçue encore une fois mais qui risque de se battre.
Si vous n'avez pas lecture de la dernière page , veuillez m'en informer et je me ferais un plaisir de vous la renvoyer.
Bien à vous

199

Retour 38 - 1/7

Objet: Projet éolien de la Luzette à Souceyrac-en-Quercy
Date: 15 janvier 2024 à 15:34
A: concertation@acceptablesaverins.eu

Madame, Monsieur,
Je m'excuse des quelques jours de retard mis à l'envoi de mon texte de participation à l'enquête sur le projet d'éoliennes à Souceyrac-en-Quercy dans le Lot. Comme je vous l'avais expliqué par téléphone de 11 janvier au n° 09 75 40 10 86, j'étais absent de mon domicile et je n'avais pas le livret d'information et de dialogue sous la main. Revenu chez moi, je me suis dépêché de remplir le document que je vous adresse en pièce-jointe.
Cordialement,

1

Livret d'information et de dialogue

Réflexion sur l'opportunité d'un projet éolien d'intérêt territorial

Souceyrac-en-Quercy

1 Présentation

Questions (Q) :

Quelle est la surface du territoire concernée par la concertation ?

Accordez-vous un intérêt patrimonial aux paysages « naturels » ?

Le profit économique éclipe-t-il le patrimoine « naturel » ?

Remarques (R) :

Lorsqu'une installation atteint les 200 m, elle ne pose pas seulement un problème de voisinage, mais elle sature aussi durablement l'horizon. Nos paysages du Ségala lotois sont façonnés par des siècles d'activité humaine, mais pas encore balayés par elle. C'est pourquoi ils restent qualifiés de « naturels ». Et pourtant aujourd'hui, les « nautis du coin » dans mon genre assistent impuissants à la transformation non désirée des paysages. Que la Commune de Souceyrac lance une vraie concertation est remarquable : le pays n'y est pas habitué concernant la mise en place des EnR.

2 Les étapes de la concertation

Q :

Si une phase d'exploitation succède à la concertation en cours, la Commune de Souceyrac restera-t-elle le pilote de l'opération ?

R :

Une discussion avec de simples informateurs, pas des lobbyistes de l'éolien, sur les conditions de mise en place des EnR sur le plan national et local (Grand-Figeac et Cauvaldor), ainsi que sur le bienfondé d'un projet éolien dans une zone réputée faiblement ventouse, comme le montre une carte de l'ADEME, m'auraient permis de mieux assimiler la vingtaine de panneaux présentés le 12 décembre.

3 Eolien terrestre : généralités

Q :

Quelle surface et quelle épaisseur de béton sont-elles nécessaires aux fondations d'une éolienne de 200 m ?

Quelle importance de métaux rares (dits « critiques ») est-elle nécessaire dans l'alternateur et le transformateur de la nacelle de l'éolienne ?

Quelle sera le volume de terrassement utile aux réseaux enterrés ?

A qui incombera le démantèlement ?

En quoi l'énergie locale produite agrée-t-elle sur le prix local de l'électricité ?

Combien d'emplois locaux (pas venus d'ailleurs) en plus ?

200

Retour 38 - 2/7

2

R :

Je regrette que dans ce panneau n° 3 ne soient pas abordées les conséquences négatives de l'énergie éolienne. La notion de développement sans limite me semble aussi grave que le choix entre EnR et énergies fossiles ou nucléaires. Au XIXe siècle, en pleine « Révolution industrielle », on se moquait des conséquences de l'utilisation du charbon, comme au XXe des conséquences du nucléaire et aujourd'hui, des EnR.

4 Eolien terrestre : généralités

Q :

Ce qui décrédit l'éolien, c'est son surdimensionnement. Pourquoi ignorer son échelle artisanale et domestique ?

R :

Ce panneau 4 développe une litanie de vœux pieux ; ex : 1) « éviter, réduire, compenser », c'est reconnaître l'impact de l'éolien industriel sur la biodiversité. 2) « il est acté aujourd'hui que la nécessaire relocalisation de nos moyens de production d'énergie va forcément impacter nos paysages actuels ». Ah bon ! Les quelques 200 000 moulins à vent du XIXe siècle n'ont choqué personne parce qu'ils étaient justement dimensionnés

5 Le contexte territorial

Q :

Dans la politique énergétique de l'Etat, comme des Collectivités locales, quels sont les exemples concrets de concertation avec les citoyens ? (mis-à-part l'extension du parc éolien de la Luzette, bien sûr !).

Pourquoi ne pas développer la sobriété avant de songer aux EnR ?

R :

La politique publique française des EnR se résume au tout industriel : une garantie que rien ne change dans notre système économique. Or c'est l'avenir de notre écosystème qui est en jeu, pas celui du capitalisme.

Je ne nie pas les expériences réussies de la Commune de Souceyrac : sa forêt communale, son arborétum... Mais TotalEnergie aussi plante des arbres !

6 Historique du projet

Q :

Pourquoi éprouve-t-on le besoin de faire appel à une société de communication pour résoudre des problèmes de démocratie locale ! N'est-ce pas quelque peu la « bureaucratisme » ?

R :

Il m'a été difficile de discuter du projet avec les élus locaux et les porteurs du projet le mardi 12 décembre : s'enthousiasmer pour l'éolien paraissait plus requis que de faire preuve d'esprit critique, même sans hostilité.

201

Retour 38 - 3/7

3

7 Le parc éolien de la Luzette

Q :

A qui profite la production locale d'énergie ?

R :

Un document diffusé par « les Fermes de Figeac » en été 2016 indiquait que le « premier parc éolien du Lot ... produit aujourd'hui l'équivalent de la consommation en électricité du Grand-Figeac, soit plus de 40 000 habitants ».

« Facteur de charge » ? Moyenne nationale : 23,5 % ; la Luzette, 29,4 %. Or l'ADEME publie des cartes où le Haut-Ségala lotois est l'une des régions les moins venteuses de France.

8 La localisation

Q :

Une forêt est-elle le meilleur endroit pour planter des éoliennes ?

Que cachent ces « loyers liés à l'occupation du site » ?

Et que devient le « Zéro Artificialisation Nette » de la Commune de Souceyrac dans tout ça ?

9 Un projet d'intérêt territorial

Q :

De quel territoire s'agit-il ? Souceyrac, le Ségala, le Lot ?

R :

Difficile de mesurer le bénéfice réel du « territoire » derrière les concepts très généraux développés sur le panneau n° 9.

10 Pilotage du projet

Q :

La Commune de Souceyrac maîtrise la phase d'élaboration. Et après ?

Où sont les simples citoyens et les associations de défense de l'écosystème dans le « Comité de suivi » ?

R :

L'irruption des EnR en milieu rural est une affaire trop sérieuse pour être laissée aux seuls élus, aux techniciens et autres professionnels. Cet événement concerne l'ensemble des citoyens.

11 Phasage de l'étude

Q :

Quels sont les indicateurs retenus pour évaluer les tendances se dessinant durant la phase de concertation ?

En quoi consiste un résultat « réahibitoire » fatal à la poursuite du projet ?

202

Retour 38 - 4/7

4

Qui va investir ?

12 Les éléments à co-construire

Q :

Comment s'établira le suivi citoyen de l'exploitation, si elle survient ?

Propositions (P) :

Imposer un Comité de suivi citoyen dans le cahier des charges de l'exploitation et du démantèlement au bout de vingt années.

R :

Le projet, son exécution, l'exploitation, ces trois moments ne sont pas soumis à la même pression démocratique. L'organisation du chantier, comme l'exploitation et le démantèlement des installations méritent tout autant l'attention citoyenne.

13 Le Cahier des Charges des Attentes du Territoire (CCAT)

P :

Élargir le temps de la discussion et l'ouvrir plus largement (Grand-Figeac, Cauvaldor).

Favoriser des échanges constructifs entre les associations environnementales et les porteurs du projet. Elles ont leur place entre les citoyens et les lobbyistes.

R :

Le Lot subit l'installation d'EnR : méthanisation dans le Haut-Quercy, projets de parcs photovoltaïques sur les Causses et maintenant l'éolien, toujours dans le Haut-Quercy, secteur pourtant peu favorable à une telle technique par rapport aux côtes maritimes, aux plaines et au couloir rhodanien. Faudra veiller à ce que l'énergie produite « réussisse » localement dans le CCAT, sinon le sentiment de vivre dans un territoire de sous-citoyens risque d'être puissant, conjugué à l'effritement des services publics

Éléments à co-construire n° 1

Q :

De quoi aura l'air la forêt locale truffée de mâts d'éoliennes ? Qu'en pensera la faune en dehors de bipèdes, qui, eux, pourront toujours témoigner s'ils sont écoutés ?

P :

Concevoir des simulations visuelles fiables. Mettre en chantier un « Atlas de la biodiversité » locale avec les associations de protection de l'environnement, les citoyens intéressés et des scientifiques dans une expérience de recherche partagée

Éléments à co-construire n° 2

Q :

Pourquoi subir la loi des industriels proposant des engins toujours plus hauts ?

P :

203

Retour 38 - 5/7

5

En rester à trois mâts de la même taille que ceux déjà existants. Pourquoi le petit éolien domestique (10-12 mètres de hauteur) n'est-il pas encouragé par les pouvoirs publics comme le Conseil départemental du Lot le fait en faveur du photovoltaïque pour équiper les toits des particuliers ? Ce goût pour le gigantisme prouve bien que la politique publique des EnR n'est pas innocente et qu'elle favorise les gros projets industriels.

R :

Imaginer de futures éoliennes de la taille de la Tour Eiffel montre bien la déraison de la pensée industrielle. Il faut abandonner le goût pour le gigantisme hasardeux dicté par la seule recherche du profit.

Éléments à co-construire n° 3

Q :

Peut-on garantir l'indépendance des études acoustiques, des visualisations demandées ? Seront-elles rendues publiques et avec objectivité ?

P :

Chercher à éviter les impacts ou les réduire revient à les admettre. La notion de « compensation » a quelque chose de cynique. La première mesure à prendre est de bien dimensionner les mâts.

R :

L'impact du chantier (pistes pour les camions et engins de travaux publics ; tranchées de raccordement...) produira un impact durablement traumatisant pour la forêt communale. S'efforcer de les réduire s'impose comme un critère de choix des entreprises.

Éléments à co-construire n° 3

Q :

Des études indépendantes et sérieuses portant sur l'impact paysager sont-elles prévues ?

P :

Organisation du chantier en fonction du cycle biologique des espèces inventoriées ;

Mise en place d'un dispositif destiné à brider les pales au moyen de détecteurs afin de supprimer les collisions avec les oiseaux.

R :

Deux problèmes majeurs menacent l'écosystème : 1) le réchauffement climatique ; 2) la chute de la biodiversité. Les politiques publiques d'EnR se soucient du point 1 et ignorent le point 2. Cela présuppose une préférence des citoyens pour la peste, contre le choléra. Les conséquences du point 1 sur le 2 devraient faire l'objet de diagnostics fiables débouchant sur l'abandon ou la poursuite des projets. La recherche de mesures de compensation relève de la plus grande hypocrisie.

Éléments à co-construire n° 4

Q :

Quel est l'ampleur exacte du territoire concerné par le projet de Souceyrac ?

204

Retour 38 - 6/7

6

Comment les bénéfices de l'énergie produite ruissèlera-t-elle sur le territoire ?

P :

Je souhaiterais participer à la « gouvernance » du projet et, éventuellement, à son financement ;

R :

Le Lot subit de plein fouet les EnR : méthanisation, photovoltaïque et maintenant l'éolien. Le Lot subit de plein fouet aussi la disparition des services publics et l'apparition des déserts médicaux. Ce bilan territorial a quelque chose de néocolonial.

Éléments à co-construire n° 5

Q :

Règnera-t-il une réelle atmosphère d'écoute durant la phase de concertation ?

P :

Réunions périodiques avec comptes-rendus auxquelles je compte participer. Le Comité de suivi doit s'élargir aux acteurs de « l'espace d'échanges ». Aucun document ne doit échapper au Comité de suivi. La transparence doit être totale.

R :

Je ne mets pas en doute la sincérité des porteurs du projet ; je la prends même très au sérieux, seule solution pour ne pas se sentir un citoyen de « série B ».

Éléments à co-construire n° 6

Q :

Comment sera choisi l'opérateur technique et financier ? Un contrôle démocratique permanent sera-t-il spécifié dans le cahier des charges ?

P :

Aux personnels qualifiés de l'éolien doivent être associés des naturalistes et des citoyens simplement attentifs aux fondements de leur vie quotidienne.

R :

La mesure de l'impact sur la biodiversité (faune, flore et paysage) sera déterminant.

Éléments à co-construire n° 7

Q :

Pourquoi ne pas acheter de l'électricité d'origine éolienne produite à Souceyrac ? Mais à quel prix ? Et à condition de participer aux décisions

P :

Il faut expliciter plus en détail la notion de contrat « PPA ».

R :

205

Retour 38 - 7/7

7

Bien conduit en associant EnR consommée localement et conservation de la biodiversité, le projet de Souceyrac peut participer à la hausse de la qualité de vie territoriale. Bien conduit, c'est-à-dire protégé du « tout électrique » imposé par la puissance publique pour répondre aux besoins grandissants et totalement irraisonnés du numérique, des transports (les « mobilités ») et peut-être aussi bientôt, hélas ! de l'armement

Éléments à co-construire n° 8

P :

Tenir à jour « l'Atlas de la biodiversité territoriale » par Communes concernées en y associant le Patrimoine naturel et bâti. C'est l'affaire d'animateurs et de citoyens motivés. Mettre en place un Système d'Information Géographique, une publication périodique et un espace de présentation de ces résultats. Ce serait satisfaisant pour les « natifs » et touristiquement attractif.

R :

Veiller à la conservation, voire à la restauration de la biodiversité locale est fondamental pour le soutien populaire du projet et sa réussite.

Retour 39 - 1/5

Questions

Qu'entend-on exactement par le vocable de territoire ?
 Quelles sont les personnes ou entités désignées par cette dénomination ?
 Que recouvre le terme d'acteur locaux ?

Remarques

Le mot Territoire semble désigner selon les cas :
 un lieu (parc de la Luzette)
 des personnes (qui coconstruisent le projet)
 des acteurs locaux (intérêts commerciaux ? agricoles ? touristiques ?)

Questions

Quel a été le coût de cette concertation, qui l'a financée ?

206

Retour 39 - 2/5

Questions

Qui seraient les développeurs ?
 Les financeurs seront-ils des fonds d'investissement ?
 Est-il vrai que du bois de balsa est utilisé pour la fabrication des pales ?
 Qui achètera l'énergie produite ? ... EDF, le contribuable, les consommateurs ? et à quel prix ?

Remarques

les emplois créés ne seront pas spécifiquement locaux. développeurs et sociétés de maintenance viendront d'ailleurs.

Remarques

les parcs éoliens visibles le long des réseaux autoroutiers semblent très souvent en arrêt partiel ...

Remarques

Un lexique des nombreux sigles utilisés dans l'exposé aurait été utile pour identifier clairement les différents intervenants.

Questions

Qui sont les développeurs ?
 S'agit-il de ceux qui se sont adressés aux communes de Saint Cirgues et Laurettes (Vensolaire et Néoen) Vie Quercynoise du 4/01/2024, p.21

Remarques

Un rappel des différents montages juridiques et financiers présentés aux élus au printemps 2022 aurait été bienvenu dans le cadre d'un projet coopératif et citoyen.

Questions

Qu'est-ce qui peut expliquer un facteur de charge de 29,4% à La Luzette, supérieur à la moyenne nationale ?

207

Retour 39 - 3/5

Questions

Est-il possible de préciser le revenu de la location des parcelles publiques ?

Questions

Comment peut-on avancer le chiffre de 34% d'emplois et prestations locales si développement et maintenance sont assurés par des entreprises lointaines ?
 Quelle serait la place de la finance éthique et citoyenne et de la gouvernance partagée dans le montage envisagé ?

Remarques

Il est regrettable que les documents du livret papier soient difficilement lisibles alors que, traitant du financement et du partage des revenus, ils sont essentiels.

Questions

Qui sont les membres du comité de suivi ?
 Comment ont-ils été désignés ?

Remarques

Il serait souhaitable que l'avancement des travaux du comité de suivi soit accessible au public et consultable en ligne.

Questions

Quelle formation a-t-elle été mise en oeuvre pour les élus (technique, économique, juridique, environnementale) ?
 Qui est désigné par le terme "parties prenantes" ? Elus, acteurs économiques ou citoyens ?
 Qui finance le recrutement projeté d'un assistant à maîtrise d'ouvrage ?

208

Retour 39 - 4/5

Questions

"discutées au préalable avec le territoire"
 "projet en harmonie avec le territoire et ses habitants" ... Comment faut-il comprendre ce terme de territoire ? s'agit-il des institutions ou des citoyens ?

Propositions

Faire en sorte que le dispositif dédié comporte aussi des citoyens.

Remarques

Ces choix relèvent de compétences techniques qui ne sont pas à la portée du citoyen lambda lequel ne peut s'exprimer que sur la base de propositions argumentées.

Questions

Qu'entendez-vous par "compenser" les impacts acoustiques ? (3ème point p 33)

Remarques

L'étude des effets sur le paysage semble pouvoir s'appliquer au nouveau projet.

Questions

Existe-t-il réellement des possibilités de mobilisation de l'épargne des ménages et des capacités d'investissement des collectivités sur notre territoire ???

Propositions

Connaître les conditions de participation financière pour l'épargne des ménages.

209

Retour 39 - 5/5

Questions

Pourquoi l'espace d'échange, qui semble n'être conçu que comme consultatif ne pourrait-il pas déboucher sur une représentativité citoyenne au comité de suivi ??

Propositions

Cet espace d'échange ayant pour objet de poursuivre l'information des citoyens, il serait nécessaire qu'un certain nombre d'entre eux participent aux travaux du comité de suivi.

Questions

Quelles sont les réelles possibilités financières des collectivités (donc leur poids réel dans la prise de décision et le contrôle)???

Remarques

Il apparaît donc que le "contrôle étroit" ne dépend pour la collectivité que de son poids financier, qui seul peut assurer un droit de regard! Seul l'AMI reste dans ces conditions envisageable.

Questions

Pourquoi la puissance localement commercialisable est-elle limitée à une seule machine (3MW) alors que l'installation est prévue entre 9 et 30 MW.

Remarques

Comme la majorité de mes concitoyens, une opportunité de sécuriser ma facture énergétique m'inciterait à être client

Questions

Est-ce à dire que les actions d'accompagnement pourraient être financées par un intervenant autre que le maître d'ouvrage qui les aurait proposées? Qui serait cet intervenant ?

210

Retour 40 - 1/7

si la commune veut piloter elle même ce projet ce que les cog citoyens ont une bonne connaissance sur le poids de l'industrie et il est clair qu'aujourd'hui nous sommes sur le marché européen et il y aura l'idée de transparence

Remarque

sur la tendance de la population concernée ce le dernier mois sera aux élus comme nous le sera aussi les élus avec notre gouvernement

Questions

sur les coûts de production en Basse-Normandie hydroélectrique est entre 15 et 20 € soit une moyenne de kWh de 0.02 centimes en 13 avril 2023 pourquoi 66€ avec une solution?

211

Retour 40 - 2/7

Remarques

dans votre document vous parlez que des points positifs pas du temps de vie d'une éolienne 5 A vie est entre 15 et 20 ans et récupérer à 95% de sa valeur les pales d'éolienne ne sont pas recyclables et on compare avec USA qui payent le démantèlement des éoliennes?

Questions

sur votre document le taux de carbone n'est pas vraiment explicité à 16 grammes de CO2 par kWh un début de bilan carbone et le démantèlement en revanche vous parlez que des fibres fibres et le point positif et pour les points négatifs et les cabinets conseil qui ont remis

212

Retour 40 - 3/7

Remarques

avec notre argent vont dans le sens des investissements qui sont en difficulté financière car à la Bourse centrale centralisée les actions ont perdu 50% et une perte financière de 3 milliards d'euros je pense ce mon avis pas de toute façon vous ne savez pas l'avis de la population

10/12/2023 19:12

Un cimetière à pales d'éolienne : le paradoxe de l'écologie - Vent des Noues

Des milliers de morceaux de pales d'éolienne sont enterrés chaque année

Lake Mills dans l'Iowa, Sioux Falls, en Dakota du Sud et Casper, dans le Wyoming sont les trois municipalités américaines à avoir accepté de se répartir les milliers de morceaux de pales d'éoliennes qui devront disparaître dans la terre. La localité de Casper, à elle seule, enfouira dans son sol les morceaux de 870 pales. Aux États-Unis, chaque année, se sont 8000 pales qui sont remplacées. Une fois qu'elles ont atteint leur fin de vie, les pales des éoliennes sont démontées, puis coupées en morceaux, et enfin, enterrées, les unes contre les autres comme dans une fosse commune d'un cimetière.



213

Retour 40 - 4/7

Les oiseaux continuent d'être happés par les éoliennes. En moyenne, sept par éolienne sont ainsi tués chaque année en France. Ce chiffre, tiré d'une étude de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) en 2017, fait aujourd'hui référence dans l'Hexagone. 21 av. 2023

Quel est le coût du démantèlement d'une éolienne ?

Où, le démantèlement d'éoliennes représente un coût qui peut s'avérer bien supérieur à ce montant. Il a ainsi été estimé qu'une telle opération peut coûter entre 30 000 et 120 000 euros par unité, selon la taille de l'éolienne et la recommercialisation éventuelle de certains composants. 23 janv. 2020

Les pales d'éoliennes ont une durée de vie d'environ 20 ans. Que se passe-t-il lorsqu'elles ne sont plus fonctionnelles? Peut-on les recycler? Martine Dubé, professeure à l'École de technologie supérieure et spécialiste des matériaux composites, nous parle des structures assez complexes des pales des éoliennes, dont la construction est semblable à celle des ailes d'un avion. Elle nous explique ensuite que de tenter de les récupérer relève d'un processus très complexe et qu'elles finissent la plupart du temps dans les sites d'enfouissement. Il y a toutefois, actuellement, des recherches qui sont faites pour trouver un moyen moins néfaste pour l'environnement de se débarrasser des pales en fin de vie.

Communiqué de presse Paris le 15 décembre 2020

Gouffre financier de 8 milliards d'euros pour démanteler le futur parc éolien terrestre.

Le 26 novembre 2020 la Fédération Environnement Durable (FED) a saisi le Conseil d'Etat contre l'arrêté du 22 juin 2020 qui fixe les nouvelles règles applicables aux installations éoliennes industrielles. Ces règles établies par l'état sont trop laxistes sur le suivi environnemental des installations, les règles de gestion des déchets et de démantèlement des sites ou encore le niveau de garanties financières exigé dérisoire au regard du coût du démantèlement et de la remise en état des sites.

La FED a constaté aussi qu'aucune structure de dépollution, de traitement, ni de recyclage, n'a été mise en place à la hauteur de la quantité de déchets industriels en cours de dissémination, dont des matériaux chimiques potentiellement dangereux pour la santé et la sécurité humaine.

Les données scientifiques et économiques qui ont conduit la FED à déposer cette plainte viennent d'être confirmées par un rapport du groupe Energie&vérité rédigé par Jacques Ricour, diplômé de l'École nationale supérieure de géologie de Nancy, ancien expert auprès des Tribunaux et Hydrogéologue agréé et de Jean-Louis Rémeoul, Ingénieur agronome (1).

Ces experts concluent que le démantèlement et le recyclage d'une éolienne seule, en enlevant la totalité la partie superficielle du béton armé sur 80 cm, sans les infrastructures est de l'ordre de 210 000 euros TTC par mégawatt, à comparer au montant « ridicule » prévu par le nouvel arrêté qui prévoit 50 000 euros pour une éolienne de moins de 2 mégawatt et un peu plus de 60 000 euros pour celles qui dépassent cette puissance(2). Cette estimation ne prend en compte ni la remise en état d'origine des parties communes du parc éolien (aires de parking et grutage, chemins d'accès et postes) de livraison, ni l'enlèvement total du socle en béton. L'estimation de la remise en état complet du parc pourrait faire doubler la facture. Pour le parc éolien terrestre français de 33 gigawatts prévus en 2035, il faudra combler à cette date un gouffre financier qui pourrait dépasser 8 milliards d'euros mettant en péril les propriétaires des terrains et les municipalités qui ont accepté ces machines.

Jean-Louis Butré Président de la FED déclare que cette défaillance traduit une carence fautive de l'État à respecter son obligation de protection de la biodiversité, de l'environnement et des citoyens. Elle est contraire aux discours officiels répétés depuis des mois par le Président de la République Emmanuel Macron et Mme la Ministre de l'environnement Barbara Poperly qui se font les chantres de quotidiens de la protection de l'Environnement.

(1) Rapport Démantèlement des aérogénérateurs terrestres en France Coûts, contraintes et perspectives(2)

(2) - Le coût unitaire forfaitaire d'un aérogénérateur (Cu) est fixé par les formules suivantes : a) lorsque la puissance installée de l'aérogénérateur est inférieure ou égale à 2 MW : Cu = 50 000 (b) lorsque la puissance unitaire installée de l'aérogénérateur est supérieure à 2 MW : Cu = 50 000 + 10 000 * (P-2) Où : Cu est le montant initial de la garantie financière d'un aérogénérateur ; P est la puissance unitaire installée de l'aérogénérateur, en mégawatt (MW).

Contact presse
Jean-Louis Butré
contact@environnementdurable.net
06 80 99 35 06

214

Retour 40 - 5/7

10/12/2023 19:37 Quel est le temps de production d'une éolienne durant l'année 7 - Recherche Google

8 760 heures

Une année comptant 8 760 heures, l'éolienne peut théoriquement produire, au maximum : 8 760 h x 3 MW = 26 280 MWh. 23 jan 2021

26280 x 7 = 183 960 MWh
on est loin du compte avec 31000 MWh
au pour de la dette
183 % = 65440 MWh
Donc effectuant elle tourne 25% mi
l'année et non 10 jours PAR ANNEE

10/12/2023 19:43 15 milliards d'euros de pertes : la filière éolienne explose ! - Article de blog - 09-11-2023 - Énergie - Factuel Media. Les faits &...

15 milliards d'euros de pertes : la filière éolienne explose !
FABIEN BOUGLÉ vendredi 3 novembre 2023 13:00

Il y a 4 mois, nous prédisions la prochaine déflagration de la filière éolienne mondiale, les 4 principaux fabricants d'éoliennes européens et américains connaissant alors des difficultés structurelles systémiques insolubles. Cette alerte faisait suite à la chute boursière de Siemens Energy, qui, après un avertissement sur résultat le 23 juin 2023, avait connu le lendemain une chute en bourse de 37%, soit une perte de capitalisation de 7 milliards d'euros en une seule journée.

Eoliennes SICCOLI PATRICK/SIPA

Depuis lors la situation financière des 4 principaux fabricants occidentaux d'éoliennes - Nordex, Siemens Energy, Vestas et General Electric - n'a fait que s'aggraver, avec chaque semaine des annonces terribles de résultats en perte ou des problèmes de chaîne d'approvisionnement dans un contexte d'augmentation des taux d'intérêt qui perturbe très fortement la rentabilité dans son ensemble de la filière éolienne mondiale. Pour couronner le tout, celle-ci est fortement concurrencée par la filière éolienne chinoise, qui attend patiemment son heure, comme cela a été fait dans le secteur des panneaux solaires que la Chine avait ses dernières années totalement reprises en main.

Mais à l'heure d'annoncer ces pertes records pour 2023, Siemens Energy devait à nouveau alerter, le 26 octobre 2023, les investisseurs que l'entreprise allemande était dans la nécessité de demander le soutien de l'État, afin qu'il puisse garantir à hauteur de 16 milliards d'euros les lignes de crédit nécessaire pour lutter contre ses énormes difficultés financières. L'entreprise devait connaître en 2023 des pertes financières évaluées à 4,5 milliards d'euros. Ce jour-là, l'action devait dévaliser à nouveau de 35%, soit une perte de valeur de 3 milliards. Le cours de bourse du fabricant d'éoliennes allemandes est donc passé, depuis janvier 2021, de 33 à 7 euros en octobre 2023, soit une perte de valeur de 80%.

215

Retour 40 - 6/7



10 milliards d'euros de pertes : la filière éolienne explose ! - Article de blog - 09-11-2023 - Énergie - Factuel Media. Les faits &...

quelques jours plus tard, le 1er novembre, c'est au tour de l'exploitant d'éoliennes danois Ørsted de dévaliser de 26 %, après avoir annoncé l'annulation de la construction de deux centrales éoliennes en mer, au large des États-Unis et envisager une dépréciation de 4 milliards de dollars au titre de l'exercice 2023.

Si l'attention se porte en particulier sur Siemens Energy et Ørsted, c'est que ce sont deux géants de la filière éolienne qui représentent la face visible du Titanic éolien mondial en train de couler sous nos yeux. Aussi, en reprenant les chiffres officiels des principaux fabricants d'éoliennes, il est possible de faire le bilan suivant de leurs pertes cumulées :

Fabricant	Pertes de 2020 à 2022*	Pertes 2023	Pertes Totales
Siemens Energy	- 2,5	- 4,5	- 7 milliards d'euros
Vestas	- 1,4	- 0,4	- 1,8 milliards d'euros
Nordex	- 0,7	- 0,6**	- 1,3 milliards d'euros
General Electric	- 3,5	- 1	- 4,5 milliards d'euros
Total	- 8,1	- 6,5	- 14,6 milliards d'euros

* en milliards d'euros ** estimations

L'incredible paradoxe est que ce contexte d'implosion de la filière éolienne mondiale s'inscrit dans une période de croissance des constructeurs éoliennes, qui voient leurs carnets de commandes progresser, avec une augmentation notable de leur chiffre d'affaires, en raison des politiques très volontaristes des pays voulant développer une politique énergétique basée sur les énergies intermittentes couplées aux énergies fossiles.

Que penser objectivement d'une filière économique qui augmente fortement ses pertes lorsqu'elle développe son chiffre d'affaires ? Les esprits les plus rationnels penseraient immédiatement que c'est une filière vouée à la faillite. Et c'est bien dans cette logique que les marchés financiers - qui sont très clairement anticipateurs de l'économie réelle - traduisent dans les cours les difficultés désastreuses de la filière éolienne à terme.

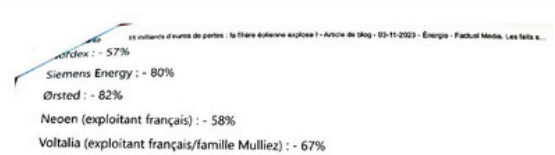
Et c'est bien dans ce contexte terrible pour la filière éolienne que l'ensemble des entreprises du secteur connaissent des chutes boursières spectaculaires depuis 2021, à telle enseigne que l'on peut désormais parler d'un véritable krach boursier des énergies renouvelables.

Baisse du cours de bourse depuis janvier 2021

Vestas : - 50%

216

Retour 40 - 7/7



Ces baisses considérables de quelques actions représentatives de la filière éolienne mondiale sont révélatrices des perspectives particulièrement sombres que vont connaître les investisseurs dans les domaines des énergies renouvelables intermittentes. Elles restent cependant logiques, compte tenu du business modèle de ce secteur d'activité. En effet, il ne faut surtout pas oublier que la croissance financière des entreprises du secteur des énergies renouvelables intermittentes est essentiellement due aux subventions absolument gigantesques qu'ont consacré les états occidentaux dans ce domaine. La fortune des acteurs de la filière éoliennes s'est faite essentiellement par l'argent des contribuables, et les investisseurs sont en train d'en prendre conscience.

Rien qu'en Allemagne la cour fédérale des comptes rapportait un chiffre de 520 milliards d'euros. Et pourtant, malgré ses milliards dilapidés pour un résultat particulièrement médiocre, les éoliennes ne sont pas parvenues à la maturité, au point qu'il faut encore et encore demander des subventions publiques ou des garanties aux États pour assurer la survie financière de ce secteur d'activité. Sans compter que, malgré les 30 000 éoliennes installées en Allemagne, le pays continue à émettre 15 fois plus de gaz à effet de serre que la France, sans réelle baisse notable de ses émissions conduisant le pays à être le mauvais élève en Europe pour sa politique climatique.

Après avoir quémandé depuis des années - sous prétexte de transition énergétique - des avantages juridiques, financiers et fiscaux, la filière éolienne a fait la preuve tangible de son inefficience, tant en terme de rentabilité qu'un terme d'impacts sur les enjeux climatiques. Il est l'heure de sonner la fin de la partie en arrêtant cette gabegie financière, et en envisageant désormais une grande réinitialisation de la filière énergétique européenne par un abandon rapide de la filière éolienne, qui est très clairement sans avenir. L'Europe et la France doivent à présent se consacrer à une filière qui a fait ses preuves en matière d'indépendance énergétique, de faible coût sur le long terme, de faible pollution et de décarbonation : le nucléaire.

217

Retour 41 - 1/4

Pour qu'il y ait une rentabilité des éoliennes au général il faut 85 000 éoliennes, pour alimenter la France ! Ambien la commune de Saussey sera versé au préalable en charge ?

qu'elle est le cabinet conseil qui va s'occuper du projet eolien ?

A savoir que c'est l'Union Européenne qui impose un pas de quatre au vent et éoliennes et l'objectif à régler cela aux communes sans sans la de un autre si c'est écologique sera il obéit à cette union pour surtout multiplier les crises des Sté des éoliennes qui sont dans les terres et où se sont elles en Allemagne !

218

Retour 41 - 2/4

Mais qu'elle est l'avantage et avoir un vent et éoliennes sans de Touraine Français ? alors que !

- Pas écologique
- La détruit la faune et la biodiversité
- et aucune rentabilité
- Police.

Questions

On nous parle à longueur de journée d'écologie !

expliquez moi l'écologie mais qu'il y a pied des éoliennes et y a 25 000 € de béton journaliers expliquez moi aussi comment vous évitez TUE et oiseaux par AN pour éoliennes.

Comment vous évitez de ~~destruire~~ France

219

Retour 41 - 3/4

Remarques

Autres elles disent 25-30 ans si le constructeur qui les a posés m'excuse plus, pour les éoliennes dans à la charge de la commune qui coûte environ 450 000 € et ce plus vous avez pensé comment elles sont sec et et bien pour les palmes elles sont entrecroisées Bravo Écologie !!

Questions

Pourquoi cela ne réduit pas le nombre des Notes électrique et ne les résout jamais ! Donc aucune utilité sauf auetta avec pour plus la France et qui va payer ! Les Français bruns ! et cela suffit !

220

Retour 41 - 4/4

Remarques

actuellement 8000 éoliennes. au France et comme les France ce est en retard donc nous avons de plus de la France une amende de pénalité de 560 millions et l'Euros / année de retard d'au 3 fois ce montant nous sommes en 2023 ! Mais pas l'impact et est de charge du problème ce le donne aux communes !

221

Le dialogue continue

Merci pour votre participation

Ce livret est téléchargeable via ce QR code



Annexe 16

Flyer

Atelier de restitution publique de la première
phase de concertation

5 juillet 2024

Réflexion sur l'opportunité d'un projet éolien d'intérêt territorial

Restitution de la première phase de concertation

Vendredi 5 juillet 2024

Salle des fêtes de Sousceyrac-en-Quercy
de 17h00 à 19h30

Accès gratuit et ouvert à tout public

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique



ACCEPTABLES
AVENIRS

Pour plus de renseignements, contactez :

concertation@acceptablesavenir.eu

ou 09 75 40 10 86



QUERCY ÉNERGIES

AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE



Sousceyrac
en Quercy

COMMUNE NOUVELLE



La Région
Occitanie



La Région à
énergie
POSITIVE



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



ADEME
AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE



CAUSSES et
VALLÉE de la
DORDOGNE
communauté de communes



PCAET
PLAN CLIMAT
AIR ÉNERGIE TERRITORIAL



territoire
d'énergie
LOT

Annexe 17

Mail d'information

Atelier de restitution publique de la première
phase de concertation

5 juillet 2024

De: concertation acceptablesavenir concertation@acceptablesavenir.eu
Objet: Sousceyrac-en-Quercy - Concertation sur l'opportunité d'un projet éolien d'intérêt territorial
Date: 21 juin 2024 à 09:32

Madame, Monsieur,

La Commune de Sousceyrac-en-Quercy a ouvert une réflexion sur l'opportunité de créer un projet éolien d'intérêt territorial, sur le domaine public communal.
Cette réflexion est menée avec les acteurs du territoire par la mise en place d'une concertation, dont l'organisation et l'animation ont été confiées à l'agence Acceptables Avenir.

La restitution de la première phase de concertation est programmée :
Le Vendredi 5 juillet 2024
A la Salle des fêtes de Sousceyrac-en-Quercy
de 17h00 à 19h30
Accès gratuit et ouvert à tout public

Cette restitution s'inscrit dans la continuité des deux premiers temps d'information et de dialogue organisés à Sousceyrac-en-Quercy les 9 et 12 décembre 2023 (1er temps d'échange) et le 24 avril dernier (2e temps d'échange).
Nous vous remercions par avance de relayer ce message aux personnes qu'il vous semblerait pertinent d'informer.

Avec nos respectueuses salutations,

L'équipe d'animation de la concertation.

Acceptables Avenir
20 rue Hermès
31520 Ramonville Saint-Agne
09.75.40.10.86

Réflexion sur l'opportunité d'un
projet éolien d'intérêt territorial

Restitution de la
première phase de
concertation

Vendredi 5 juillet 2024

Salle des fêtes de Sousceyrac-en-Quercy
de 17h00 à 19h30

Accès gratuit et ouvert à tout public

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

Pour plus de renseignements, contactez :
concertation@acceptablesavenir.eu
ou 09 75 40 10 86




Annexe 18

Communiqué de presse
Atelier de restitution publique de la première
phase de concertation
5 juillet 2024

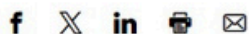
Accueil / Economie

Sousceyrac-en-Quercy. Réflexion sur l'opportunité d'un projet éolien d'intérêt territorial

ABONNÉS 



L'exposition présentée au public.



Economie, Sousceyrac-en-Quercy

Publié le 03/07/2024 à 05:15

Correspondant

La commune de Sousceyrac-en-Quercy a engagé une réflexion sur l'opportunité de créer un projet éolien sur le domaine public communal. Un premier temps d'information et de dialogue ont été organisés les 9 et 12 décembre 2023 dans la salle des fêtes. Elle invite la population à la restitution de cette première phase de concertation le vendredi 5 juillet 2024 dans la salle des fêtes de Sousceyrac de 17 heures à 19 h 30.

Deux ateliers sont proposés au public. Atelier 1 : la première phase de concertation ; la volonté de la collectivité ; les échanges entre la collectivité et le territoire ; l'évaluation des alternatives ; les documents de la concertation.

Atelier 2 : les recommandations du comité de suivi ; le comité de suivi élargi (il est garant pour le territoire que l'avancement du projet se fait en accord avec les engagements de la commune pris au travers du Cahier des Charges des Attentes du Territoire), son rôle, sa composition et ses compétences.

Un livret de restitution est à la disposition du public. Dans ce livret, vous retrouverez les affiches de l'atelier de restitution de la première phase de concertation du 5 juillet 2024. On peut le retrouver en

liè

CET ARTICLE EST RÉSERVÉ AUX ABONNÉS

qi

Annexe 19

Panneaux d'information
Atelier de restitution publique de la première
phase de concertation
5 juillet 2024

Réflexion sur l'opportunité d'un projet éolien d'intérêt territorial

Restitution de la première phase de concertation

Vendredi 5 juillet 2024
Salle des fêtes de Sousceyrac-en-Quercy
de 17h00 à 19h30



Organisation de la restitution de la première phase de concertation

2 ateliers

1

Atelier 1- la première phase de concertation

- La volonté de la collectivité
- Les échanges entre la collectivité et le territoire
- L'évaluation des alternatives
- Les documents de la concertation

2

Atelier 2 - la suite du dialogue avec le territoire

- Les recommandations du comité de suivi
- Le comité de suivi élargi (CSE)
- Le CCAT



Un livret de restitution est à votre disposition.

Vous pouvez également le retrouver en ligne, en flashant ce QR Code, ou via ce lien : <https://qrco.de/beyb74>



Atelier 1

La première phase de concertation

1

Atelier 1

La volonté de la collectivité

➤ La Commune de Sousceyrac-en-Quercy a souhaité étudier l'opportunité de développer un nouveau projet éolien sur son foncier communal, à proximité du parc existant de La Luzette.

La Commune souhaite porter et piloter elle-même le projet de production d'énergie renouvelable, mais aussi en faire un projet d'intérêt territorial, coopératif et citoyen, permettant l'association des acteurs locaux au sens large.

Le projet a donc débuté par une concertation locale.

➤ Les engagements de la commune pour la concertation :

- Entamer le développement du projet par une phase de concertation avec la population afin d'étudier l'opportunité du projet pour le territoire
- Répondre à toutes les questions et analyser objectivement toutes les propositions du territoire
- Prendre une décision sur la poursuite, ou non, de l'étude du projet en tenant compte des résultats de l'étude et du dialogue avec le territoire et ses acteurs

Le processus proposé

9 et 12 décembre 2023

2 Expositions d'information

• Présentation des pistes de réflexion de la collectivité pour le projet

• 1 mois de recueil des retours (questions et propositions)

environ 90 participants

24 mai 2024
Fin du recueil des retours (évaluation, questions et propositions)

Septembre 2024
Décision du conseil municipal de Sousceyrac-en-Quercy sur la base des résultats de la concertation



2

Atelier 1 Les échanges entre la collectivité et le territoire

Le territoire

La commune de
Sousceyrac-en-Quercy

Bilan quantitatif

- Suite à la première séquence :
45 contributions écrites transmises au total par
 - 38 citoyens (=38 personnes)
 - 5 associations
- 300 questions et 38 propositions reformulées
- Suite à la seconde séquence :
1 nouvelle question issue du territoire :
"Il est tout à fait regrettable que les " 300 questions, 83 propositions et nombreuses remarques " ne soient pas publiées. s'agit-il d'une concertation opaque ?"

Bilan qualitatif

- **Questions du territoire**
Premières réponses de la collectivité à toutes les questions dans un document qui servira de base pour la suite des réflexions
Voir panneau 4
- **Des alternatives à l'éolien ont été évoquées par le territoire**
La commune a choisi de les intégrer à sa réflexion et de les soumettre à une évaluation au regard de 3 points de vue :
 - Intérêt général
 - Intérêt de la commune
 - Faisabilité technique*Voir panneau 3*
- **Propositions du territoire**
Les expressions du territoire ont permis de construire un "cahier des charges des attentes du territoire", qui servira de guide pour la poursuite du projet en fixant un cadre et des modalités pour son développement
 - *Voir panneaux 5 à 10*

Réponse de la commune

L'ensemble des retours du territoire (questions, remarques et propositions) ont été publiés dans le livret de premières réponses aux questions du territoire du 24/04, disponible au téléchargement via ce lien <https://qrco.de/beyb74>

Propositions de la commune

- Mise en place d'une évaluation des alternatives
- Elargissement du comité de suivi
- Construction du CCAT

3

Atelier 1 L'évaluation des alternatives

Résultats des évaluations des alternatives

- Lors de l'atelier du 24 avril 2024, une évaluation de solutions alternatives pour la production d'énergie décarbonée a été proposée par la commune. Ces alternatives ont été proposées par le territoire dans le cadre de la concertation. La commune a souhaité les intégrer à la réflexion pour étudier :
 - leur faisabilité technique
 - leur intérêt pour la commune
 - leur comptabilité avec les attentes citoyennes

<https://qrco.de/beyb74>

Pour une première analyse des différentes alternatives et des leurs intérêt pour le territoire, se référer aux pages 49 à 52 du livret des premières réponses de la commune aux questions du territoire

- Ci-dessous, les résultats présentent :
 - l'évaluation par les élus pour l'intérêt de la commune
 - l'évaluation par Quercy Energies et Cauvaldor pour la faisabilité technique
 - Aucune évaluation des citoyens ou associations n'a été reçue.

Alternatives issues du territoire	Intérêt de la commune	Faisabilité
• Poursuite du projet éolien d'intérêt territorial en respectant le CCAT	●	●
• Abandon du projet	●	●
• Ajout de trois éoliennes de même taille que celles existantes	●	●
• Production d'énergie par éolien domestique	●	●
• Production d'énergie par géothermie	●	●
• Production d'énergie par hydrolienne	●	●
• Production d'énergie par turbine hydraulique	●	●
• Réduction des consommations d'énergie : rénovation thermique	●	●

4

Atelier 1 Les documents de la concertation

Expositions d'information et de dialogue du 9 et 12 déc. 24

Affiches exposées



Livret d'information et de dialogue distribué lors de l'atelier



Atelier d'information, de dialogue et d'évaluation du 24 avr. 24

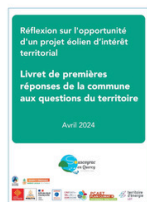
Affiches exposées



Livret d'information, de dialogue et d'évaluation distribué lors de l'atelier



Livret de premières réponses aux questions distribués lors de l'atelier



Les documents ci-dessus ainsi que les affiches exposées aujourd'hui et le livret de restitution sont disponibles au téléchargement sur la page web dédiée au projet accessible via ce QR code ou via ce lien : <https://qrco.de/beyb74>



Atelier 2

La suite du dialogue avec le territoire

5

Atelier 2

Les recommandations du comité de suivi

Les recommandations du comité de suivi au 11 juin 2024

Le 11 juin 2024, le comité de suivi s'est positionné de manière favorable aux éléments proposés par la commune de Sousceyrac-en-Quercy quant à la réflexion autour du projet éolien :

Le comité de suivi recommande la poursuite du projet éolien sous condition de :

1. La mise en place d'un Comité de Suivi **Élargi** (CSE) : élargissement de la composition du Comité de Suivi actuel pour y intégrer une représentation citoyenne et associative locale
2. Construire le futur cahier des charges du projet sur la base du Cahier des Charges des Attentes du Territoire (CCAT)

Ces recommandations seront soumises en septembre 2024 au Conseil municipal de Sousceyrac-en-Quercy afin que ce dernier puisse décider de la suite à donner au projet.

Les panneaux suivants présentent

- **Panneau 6**
Le comité de suivi élargi : son rôle, sa composition, son fonctionnement et ses compétences
- **Panneau 7 à 10**
Le CCAT : comprend 3 parties : engagements de la commune, réflexions à poursuivre, points de vigilance

6

Atelier 2

Le comité de suivi élargi (CSE)

Rôle

Il est garant pour le territoire que l'avancement du projet se fait en accord avec les engagements de la commune pris au travers du Cahier des charges des attentes du territoire CCAT.

Composition

- **Communes** : Sousceyrac-en-Quercy, Sénaillac-Latronquière, Frayssinhes, Latouille-Lentillac, Labastide-du-Haut-Mont, Saint-Céré, Saint-Saury, Saint-Cirgues, Laurettes, Bagnac-sur-Célé
- **Communautés de communes** : CC Causses et Vallée de la Dordogne (46), CC Grand Figeac (46), CC de la Châtaigneraie Cantalienne (15)
- **Autres collectivités** : Territoire d'Énergie Lot, Département du Lot, PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne
- **État** : Direction Départementale des Territoires du Lot
- **Associations spécialisées** : Quercy-Energies, Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) du Lot, ECLR Occitanie, représentante du mouvement national « Énergie Partagée » en Occitanie
- 1 représentant de l'association locale APPGE
- 2 habitants des communes de rang 2 (Laval-de-Cère, Teysieu, Cornac, Frayssinhes, Latouille-Lentillac, Gorse, Sénaillac-Latronquière, Labastide-du-haut-mont, Cahus Gagnac, Glanes Bretenoux, Estal, Saint-Laurent-les-Tours, Saint-Michel-Loubéjou, Belmont Bretenoux, Saint-Céré, St-Paul-de-Vern, Ladirat, Terrou, Saint-Médard-Nicourby, Montet-et-Boujal, Latronquière, Saint-Hilaire, Bessonies, Saint-Saury, Siran, Parlan, St-Julien-le-Pâlerin, Camps.)

Compétence consultative

- Suivre le déroulement du projet et favoriser les échanges entre les différents partenaires de manière à faciliter les prises de décisions de la commune
- Construire le futur cahier des charges du projet sur la base du Cahier des Charges des Attentes du Territoire (CCAT)
- Assurer la transparence et le suivi des informations
- Être consulté sur l'ensemble du développement, des démarches entreprises, des études, des prestataires, etc.

Fonctionnement

- Il se réunira tout au long du projet si celui-ci se poursuit, et en complément d'une démarche de concertation plus large.

7

Atelier 2

Le CCAT : Engagements de la commune

➤ Construire le futur cahier des charges du projet sur la base du Cahier des Charges des Attentes du Territoire (CCAT)

➤ GOUVERNANCE ET IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX

- Mise en place un Comité de Suivi Élargi (extension citoyenne et associative locale)
- Poursuite de la concertation, sur toutes les phases du projet, via un dispositif à construire collectivement
- Missionner des bureaux d'études indépendants, si possible locaux, avec des cahiers des charges d'étude et un choix de prestataire validés en comité de suivi élargi
- Communiquer les résultats de toutes les études.

➤ PRÉSERVATION DU CADRE DE VIE (BIODIVERSITÉ, SANTÉ DES HABITANTS, PAYSAGES...)

- Éviter toute implantation en zones humides
- Minimiser les nuisances en phase de travaux: organiser le chantier en fonction du cycle biologique des espèces inventoriées
- Faire un premier inventaire sur la faune volante, par une entreprise indépendante, au moment du prédiagnostic (prochaine étape si le projet se poursuit). Un inventaire faune flore 4 saisons sera également réalisé lors de l'étude d'impact réglementaire
- Dimensionner les éoliennes en appliquant la séquence Eviter-Réduire-Compenser (ERC) et ne pas se baser sur la seule performance économique
- Rester en veille sur les coûts liés au démantèlement afin d'ajuster, le cas échéant, le montant des garanties. Sanctuariser comptablement les garanties afin qu'elles restent toujours disponibles
- Rester en veille sur les études épidémiologiques et autres expérimentations en cours visant à analyser et réduire les impacts sanitaires
- Rester en veille sur d'éventuelles nouvelles études sur l'impact de l'éolien sur les prix de l'immobilier
- Dans le cas où la commune déciderait de poursuivre le projet, elle exigerait une exemplarité des démarches entreprises, des différentes études (dont étude d'impact) et une indépendance des prestataires qui les réaliseraient
- Recourir à un expert paysagiste indépendant lors de l'étude d'impact, et produire des représentations visuelles fiables pour l'éventuel futur projet
- Utiliser le protocole de mesure acoustique en vigueur selon la loi
- Garanties aux administrés sur la protection qui leur est due dans le cadre du code de la santé publique (modification par rapport au 24/04/2024 voir explication page 76 livret de premières réponses de la commune aux questions du territoire d'avril 2024)

➤ MODÈLE ÉCONOMIQUE ET RETOMBÉES POUR LA COLLECTIVITÉ ET LES CITOYENS

- Prévoir le budget pour un accompagnement AMO de qualité
- Monter un projet conforme au Label Énergie Partagée, impliquant des retombées augmentées pour le territoire (dont économiques)

8

Atelier 2

Le CCAT : Engagements de la commune

➤ Construire le futur cahier des charges du projet sur la base du Cahier des Charges des Attentes du Territoire (CCAT)

➤ INFORMATIONS EN LIEN AVEC LE PROJET, LE TERRITOIRE ET LA POLITIQUE SECTORIELLE

- Concevoir des simulations visuelles fiables.
- Mettre toutes les pièces du dossier en pré-validation à disposition du public pour consultation sur le site internet de la commune (CCAT)
- Apporter des informations complémentaires sur les thèmes suivants :
 - Nuisances potentielles sur la biodiversité et la santé
 - Équivalent de la consommation électrique de X foyers en prenant en compte la totalité de la consommation y compris chauffage et eau chaude. (Parc de la Luzette) (Réalisé)
 - Équilibre économique du projet pour différents scénarios
 - Coûts/bénéfices pour la mairie en cas de poursuite ou d'arrêt du projet + bénéfices des exploitants, promoteurs et propriétaires
 - Conditions de participation financière pour l'épargne des ménages.
 - Expliciter la notion de contrat "PPA"

➤ SPÉCIFICATIONS DU PROJET (CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES, LOCALISATION)

- Limiter le nombre maximal de mâts à 5
- Positionner les mâts au plus près des pistes forestières existantes pour limiter les impacts
- Si le projet se poursuit, tendre vers une maximisation des distances aux habitations
- Rechercher en priorité un dimensionnement qui évite les dommages
- Rester en veille sur l'évolution des caractéristiques (hauteur, puissance, éco-conception) des machines
- Étudier l'alternative "Ajout de 3 éoliennes de même taille que La Luzette" au moment du développement, si le projet se poursuit

9

Atelier 2

Le CCAT : Réflexions à poursuivre

- Conformément au CCAT et dans le cadre du futur cahier des charges du projet, le comité de suivi élargi devra également veiller à :
- Prendre en compte les points de vigilance mis en évidence dans le CCAT
 - Poursuivre les réflexions ouvertes dans le cadre du CCAT
- **GOVERNANCE ET IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX**
- Composition et processus de décision du comité de suivi élargi : comité de suivi actuel + un représentant de l'association locale APPGE, 2 habitants de la commune de Sousceyrac-en-Quercy, 2 habitants des communes limitrophes (dont de rang 2), ONF
- **PRÉSERVATION DU CADRE DE VIE (BIODIVERSITÉ, SANTÉ DES HABITANTS, PAYSAGES)**
- Mise en place d'un "bridage biodiversité" (mesures de protection des oiseaux, et chiroptères)
 - Faire des études acoustiques pour le parc éolien de la Luzette en prenant en compte les basses fréquences entre 0 et 100 Hertz
 - Préoccupations liées au recyclage et au démantèlement
 - Préoccupations liées à "l'évitement du mitage du territoire"
 - Etudier, en phase développement, d'autres types de bridage
 - Réaliser des animations sur le thème des paysages et de la transition énergétique
- **MODÈLE ÉCONOMIQUE ET RETOMBÉES POUR LA COLLECTIVITÉ ET LES CITOYENS**
- Opter pour la sélection d'une société de projet sous "contrôle étroit" (modalité de développement)
 - Assurer que les retombées du projet (énergie produite + flux financiers de type loyer nuisances) soient redirigées en priorité sur le territoire des populations directement exposées au projet
 - Réinvestir les bénéfices du projet dans une politique de sobriété / transition écologique de la commune
- **INFORMATIONS EN LIEN AVEC LE PROJET, LE TERRITOIRE ET LA POLITIQUE SECTORIELLE**
- Mise en place d'un projet de sciences participatives pour réaliser un « Atlas de la biodiversité » + outil de diffusion de l'information (publication, SIG)
 - Apporter des informations complémentaires: rentabilité financière des investissements et performance pour le parc de la Luzette
- **SPÉCIFICATIONS DU PROJET (CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES, LOCALISATION)**
- Prévoir une distance de minimale de 1000m entre les éoliennes et les premières habitations
 - Prévoir une distance de minimale de 10x hauteur maximale des éoliennes avec les premières habitations
 - Si nuisances proportionnelles à la taille: éviter les éoliennes les plus hautes

10

Atelier 2

Le CCAT : Points de vigilance

- Conformément au CCAT et dans le cadre du futur cahier des charges du projet, le comité de suivi élargi devra également veiller à :
- Prendre en compte les points de vigilance mis en évidence dans le CCAT
 - Poursuivre les réflexions ouvertes dans le cadre du CCAT
- **PRÉSERVATION DU CADRE DE VIE (BIODIVERSITÉ, SANTÉ DES HABITANTS, PAYSAGES)**
- Tant que les études de développement n'ont pas été réalisées, il est impossible de se prononcer objectivement sur les divers impacts : environnement et biodiversité, santé, paysages, etc.
 - Tous ces éléments auxquels il n'est pas possible de répondre aujourd'hui constituent donc des points de vigilance pour l'éventuelle suite du projet.
- **MODÈLE ÉCONOMIQUE ET RETOMBÉES POUR LA COLLECTIVITÉ ET LES CITOYENS**
- Questionnement du territoire lié :
 - au phasage du projet (financement du projet, modalités de développement, exploitation)
 - à l'intérêt territorial (retombées économiques, emplois, participation des acteurs locaux, vente électricité, actions d'accompagnement)

Merci pour votre participation



Un livret de restitution est à votre disposition. Vous pouvez également le retrouver en ligne en flashant ce QR Code ou via ce lien <https://qrco.de/beyb74>



Vous pouvez nous joindre au : 05 65 33 00 82
Sousceyrac-en-Quercy



QUERCY ÉNERGIES
AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE



Annexe 20

Livret de restitution
Atelier de restitution publique de la première
phase de concertation
5 juillet 2024

Réflexion sur l'opportunité d'un projet éolien d'intérêt territorial

Livret de restitution de la première phase de concertation

Vendredi 5 juillet 2024
Salle des fêtes de Sousceyrac-en-Quercy
de 17h00 à 19h30



Retrouvez dans ce livret, les affiches de l'atelier de restitution de la première phase de concertation du 5 juillet 2024



Retrouvez en ligne tous les documents de la concertation

- Affiches et livret d'information et de dialogue des expositions du 9 et 12 décembre 2023
- Affiches et livret d'information, de dialogue et d'évaluation ainsi que le premier livret de réponses aux questions distribués lors de l'atelier du 24 avril 2024
- Affiches, ce livret de restitution de l'atelier du 5 juillet 2024 et mise à jour du livret de réponses aux questions

Disponibles au téléchargement sur la page web dédiée au projet accessible via ce QR code ou via ce lien : <https://qrco.de/beyb74>



2

Affiches de l'atelier de restitution de la première phase de concertation

du 5 juillet 2024

Réflexion sur l'opportunité d'un projet éolien d'intérêt territorial

Restitution de la première phase de concertation

Vendredi 5 juillet 2024
Salle des fêtes de Sousceyrac-en-Quercy
de 17h00 à 19h30



4

3

Organisation de la restitution de la première phase de concertation

2 ateliers

1

Atelier 1- la première phase de concertation

- La volonté de la collectivité
- Les échanges entre la collectivité et le territoire
- L'évaluation des alternatives
- Les documents de la concertation

2

Atelier 2 - la suite du dialogue avec le territoire

- Les recommandations du comité de suivi
- Le comité de suivi élargi (CSE)
- Le CCAT



Un livret de restitution est à votre disposition.

Vous pouvez également le retrouver en ligne, en flashant ce QR Code, ou via ce lien : <https://qrco.de/beyb74>



5

Atelier 1

La première phase de concertation

6

1

Atelier 1

La volonté de la collectivité

- La Commune de Souseyrac-en-Quercy a souhaité étudier l'opportunité de développer un nouveau projet éolien sur son foncier communal, à proximité du parc existant de La Luzette.

La Commune souhaite porter et piloter elle-même le projet de production d'énergie renouvelable, mais aussi en faire un projet d'intérêt territorial, coopératif et citoyen, permettant l'association des acteurs locaux au sens large.

Le projet a donc débuté par une concertation locale.

- Les engagements de la commune pour la concertation :

- Entamer le développement du projet par une phase de concertation avec la population afin d'étudier l'opportunité du projet pour le territoire

- Répondre à toutes les questions et analyser objectivement toutes les propositions du territoire

- Prendre une décision sur la poursuite, ou non, de l'étude du projet en tenant compte des résultats de l'étude et du dialogue avec le territoire et ses acteurs

Le processus proposé

9 et 12 décembre 2023

2 Expositions d'information

- Présentation des pistes de réflexion de la collectivité pour le projet
- 1 mois de recueil des retours (questions et propositions)

environ 90 participants

24 mai 2024

Fin du recueil des retours (évaluation, questions et propositions)

Septembre 2024
Décision du conseil municipal de Souseyrac-en-Quercy sur la base des résultats de la concertation

24 avril 2024

Atelier

- Evaluation des alternatives proposées par le territoire
- Premières réponses aux questions et propositions du territoire

17 participants

5 juillet 2024

Restitution publique de la première phase de concertation

- Présentation des résultats de la concertation

7

2

Atelier 1

Les échanges entre la collectivité et le territoire

Le territoire

La commune de Souseyrac-en-Quercy

Bilan quantitatif

- Suite à la première séquence : **45 contributions écrites transmises au total par**
 - 38 citoyens (=38 personnes)
 - 5 associations

- 300 questions et 38 propositions reformulées

- Suite à la seconde séquence : **1 nouvelle question issue du territoire :**

"Il est tout à fait regrettable que les " 300 questions, 83 propositions et nombreuses remarques " ne soient pas publiées. s'agit-il d'une concertation opaque ?"

Bilan qualitatif

- **Questions du territoire**
Premières réponses de la collectivité à toutes les questions dans un document qui servira de base pour la suite des réflexions
Voir panneau 4

- **Des alternatives à l'éolien ont été évoquées par le territoire**
La commune a choisi de les intégrer à sa réflexion et de les soumettre à une évaluation au regard de 3 points de vue :
 - Intérêt général
 - Intérêt de la commune
 - Faisabilité technique**Voir panneau 3**

- **Propositions du territoire**
Les expressions du territoire ont permis de construire un "cahier des charges des attentes du territoire", qui servira de guide pour la poursuite du projet en fixant un cadre et des modalités pour son développement
 - **Voir panneaux 5 à 10**

- **Réponse de la commune**

L'ensemble des retours du territoire (questions, remarques et propositions) ont été publiés dans le livret de premières réponses aux questions du territoire du 24/04, disponible au téléchargement via ce lien <https://qrco.de/beyb74>

- **Propositions de la commune**

- Mise en place d'une évaluation des alternatives
- Elargissement du comité de suivi
- Construction du CCAT

8

3

Atelier 1 L'évaluation des alternatives

Résultats des évaluations des alternatives

- Lors de l'atelier du 24 avril 2024, une évaluation de solutions alternatives pour la production d'énergie décarbonée a été proposée par la commune. Ces alternatives ont été proposées par le territoire dans le cadre de la concertation. La commune a souhaité les intégrer à la réflexion pour étudier :
 - leur faisabilité technique
 - leur intérêt pour la commune
 - leur comptabilité avec les attentes citoyennes

➤ <https://qrco.de/beyb74>
Pour une première analyse des différentes alternatives et des leurs intérêts pour le territoire, se référer aux pages 49 à 52 du livret des premières réponses de la commune aux questions du territoire

- Ci-dessous, les résultats présentent :
 - l'évaluation par les élus pour l'intérêt de la commune
 - l'évaluation par Quercy Energies et Cauvaldor pour la faisabilité technique
 - Aucune évaluation des citoyens ou associations n'a été reçue.

Alternatives issues du territoire	Intérêt de la commune	Faisabilité
• Poursuite du projet éolien d'intérêt territorial en respectant le CCAT	●	●
• Abandon du projet	●	●
• Ajout de trois éoliennes de même taille que celles existantes	●	●
• Production d'énergie par éolien domestique	●	●
• Production d'énergie par géothermie	●	●
• Production d'énergie par hydrolienne	●	●
• Production d'énergie par turbine hydraulique	●	●
• Réduction des consommations d'énergie : rénovation thermique	●	●

9

4

Atelier 1 Les documents de la concertation

Expositions d'information et de dialogue du 9 et 12 déc. 24

➤ Affiches exposées



➤ Livret d'information et de dialogue distribué lors de l'atelier



Atelier d'information, de dialogue et d'évaluation du 24 avr. 24

➤ Affiches exposées



➤ Livret d'information, de dialogue et d'évaluation distribué lors de l'atelier



➤ Livret de premières réponses aux questions distribués lors de l'atelier



- Les documents ci-dessus ainsi que les affiches exposées aujourd'hui et le livret de restitution sont disponibles au téléchargement sur la page web dédiée au projet accessible via ce QR code ou via ce lien : <https://qrco.de/beyb74>



10

Atelier 2

La suite du dialogue avec le territoire

11

5

Atelier 2 Les recommandations du comité de suivi

Les recommandations du comité de suivi au 11 juin 2024

- Le 11 juin 2024, le comité de suivi s'est positionné de manière favorable aux éléments proposés par la commune de Sousceyrac-en-Quercy quant à la réflexion autour du projet éolien :

Le comité de suivi recommande la poursuite du projet éolien sous condition de :

- La mise en place d'un Comité de Suivi **Élargi** (CSE) : élargissement de la composition du Comité de Suivi actuel pour y intégrer une représentation citoyenne et associative locale
- Construire le futur cahier des charges du projet sur la base du Cahier des Charges des Attentes du Territoire (CCAT)

- Ces recommandations seront soumises en septembre 2024 au Conseil municipal de Sousceyrac-en-Quercy afin que ce dernier puisse décider de la suite à donner au projet.

Les panneaux suivants présentent

- **Panneau 6**
Le comité de suivi élargi : son rôle, sa composition, son fonctionnement et ses compétences
- **Panneau 7 à 10**
Le CCAT : comprend 3 parties : engagements de la commune, réflexions à poursuivre, points de vigilance

12

6

Atelier 2

Le comité de suivi élargi (CSE)

Rôle

Il est garant pour le territoire que l'avancement du projet se fait en accord avec les engagements de la commune pris au travers du Cahier des charges des attentes du territoire CCAT.

Composition

- **Communes** : Sousceyrac-en-Quercy, Sénaillac-Latronquière, Frayssinhes, Latouille-Lentillac, Labastide-du-Haut-Mont, Saint-Céré, Saint-Saury, Saint-Cirgues, Laresses, Bagnac-sur-Célé
- **Communautés de communes** : CC Causses et Vallée de la Dordogne (46), CC Grand Figeac (46), CC de la Châtaigneraie Cantalienne (15)
- **Autres collectivités** : Territoire d'Energie Lot, Département du Lot, PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne
- **Etat** : Direction Départementale des Territoires du Lot
- **Associations spécialisées** : Quercy-Energies, Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) du Lot, ECLR-Occitanie, représentante du mouvement national « Energie Partagée » en Occitanie
- 1 représentant de l'association locale APPGE
- 2 habitants de Sousceyrac-en-Quercy
- 2 habitants des communes de rang 2 (Laval-de-Cère, Teyssieu, Cornac, Frayssinhes, Latouille-Lentillac, Gorses, Sénaillac-Latronquière, Labastide-du-haut-mont, Cahus Gagnac, Glanes Bretenoux, Estal, Saint-Laurent-les-Tours, Saint-Michel-Loubéjou, Belmont Bretenoux, Saint-Céré, St-Paul-de-Vern, Ladirat, Terrou, Saint-Médard-Nicourby, Montet-et-Bouخال, Latronquière, Saint-Hilaire, Bessonies, Saint-Saury, Siran, Parlan, St-Julien-le-Pèlerin, Camps.)

Compétence consultative

- Suivre le déroulement du projet et favoriser les échanges entre les différents partenaires de manière à faciliter les prises de décisions de la commune
- **Construire le futur cahier des charges du projet sur la base du Cahier des Charges des Attentes du Territoire (CCAT)**
- Assurer la transparence et le suivi des informations
- Être consulté sur l'ensemble du développement, des démarches entreprises, des études, des prestataires, etc.

Fonctionnement

- Il se réunira tout au long du projet si celui-ci se poursuit, et en complément d'une démarche de concertation plus large.

13

7

Atelier 2

Le CCAT : Engagements de la commune

- Construire le futur cahier des charges du projet sur la base du Cahier des Charges des Attentes du Territoire (CCAT)

➤ GOUVERNANCE ET IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX

- Mise en place un Comité de Suivi Élargi (extension citoyenne et associative locale)
- Poursuite de la concertation, sur toutes les phases du projet, via un dispositif à construire collectivement
- Missionner des bureaux d'études indépendants, si possible locaux, avec des cahiers des charges d'étude et un choix de prestataire validés en comité de suivi élargi
- Communiquer les résultats de toutes les études.

➤ PRÉSERVATION DU CADRE DE VIE (BIODIVERSITÉ, SANTÉ DES HABITANTS, PAYSAGES...)

- Éviter toute implantation en zones humides
- Minimiser les nuisances en phase de travaux: organiser le chantier en fonction du cycle biologique des espèces inventoriées
- Faire un premier inventaire sur la faune volante, par une entreprise indépendante, au moment du prédiagnostic (prochaine étape si le projet se poursuit). Un inventaire faune flore 4 saisons sera également réalisé lors de l'étude d'impact réglementaire
- Dimensionner les éoliennes en appliquant la séquence Éviter-Réduire-Compenser (ERC) et ne pas se baser sur la seule performance économique
- Rester en veille sur les coûts liés au démantèlement afin d'ajuster, le cas échéant, le montant des garanties. Sanctuariser comptablement les garanties afin qu'elles restent toujours disponibles
- Rester en veille sur les études épidémiologiques et autres expérimentations en cours visant à analyser et réduire les impacts sanitaires
- Rester en veille sur d'éventuelles nouvelles études sur l'impact de l'éolien sur les prix de l'immobilier
- Dans le cas où la commune déciderait de poursuivre le projet, elle exigerait une exemplarité des démarches entreprises, des différentes études (dont étude d'impact) et une indépendance des prestataires qui les réaliseraient
- Recourir à un expert paysagiste indépendant lors de l'étude d'impact, et produire des représentations visuelles fiables pour l'éventuel futur projet
- Utiliser le protocole de mesure acoustique en vigueur selon la loi
- Garanties aux administrés sur la protection qui leur est due dans le cadre du code de la santé publique (modification par rapport au 24/04/2024 voir explication page 76 livret de premières réponses de la commune aux questions du territoire d'avril 2024)

➤ MODÈLE ÉCONOMIQUE ET RETOMBÉES POUR LA COLLECTIVITÉ ET LES CITOYENS

- Prévoir le budget pour un accompagnement AMO de qualité
- Monter un projet conforme au Label Energie Partagée, impliquant des retombées augmentées pour le territoire (dont économiques)

14

8

Atelier 2

Le CCAT : Engagements de la commune

- Construire le futur cahier des charges du projet sur la base du Cahier des Charges des Attentes du Territoire (CCAT)

➤ INFORMATIONS EN LIEN AVEC LE PROJET, LE TERRITOIRE ET LA POLITIQUE SECTORIELLE

- Concevoir des simulations visuelles fiables.
- Mettre toutes les pièces du dossier en pré-validation à disposition du public pour consultation sur le site internet de la commune (CCAT)
- Apporter des informations complémentaires sur les thèmes suivants :
 - Nuisances potentielles sur la biodiversité et la santé
 - Equivalent de la consommation électrique de X foyers en prenant en compte la totalité de la consommation y compris chauffage et eau chaude. (Parc de la Luzette) (Réalisée)
 - Equilibre économique du projet pour différents scénarios
 - Coûts/bénéfices pour la mairie en cas de poursuite ou d'arrêt du projet + bénéfices des exploitants, promoteurs et propriétaires
 - Conditions de participation financière pour l'épargne des ménages.
 - Expliciter la notion de contrat "PPA"

➤ SPÉCIFICATIONS DU PROJET (CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES, LOCALISATION)

- Limiter le nombre maximal de mâts à 5
- Positionner les mâts au plus près des pistes forestières existantes pour limiter les impacts
- Si le projet se poursuit, tendre vers une maximisation des distances aux habitations
- Rechercher en priorité un dimensionnement qui évite les dommages
- Rester en veille sur l'évolution des caractéristiques (hauteur, puissance, éco-conception) des machines
- Étudier l'alternative "Ajout de 3 éoliennes de même taille que La Luzette" au moment du développement, si le projet se poursuit

15

9

Atelier 2

Le CCAT : Réflexions à poursuivre

- Conformément au CCAT et dans le cadre du futur cahier des charges du projet, le comité de suivi élargi devra également veiller à :

- Prendre en compte les points de vigilance mis en évidence dans le CCAT
- Poursuivre les réflexions ouvertes dans le cadre du CCAT

➤ GOUVERNANCE ET IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX

- Composition et processus de décision du comité de suivi élargi : comité de suivi actuel + un représentant de l'association locale APPGE, 2 habitants de la commune de Sousceyrac-en-Quercy, 2 habitants des communes limitrophes (dont de rang 2), ONF

➤ PRÉSERVATION DU CADRE DE VIE (BIODIVERSITÉ, SANTÉ DES HABITANTS, PAYSAGES)

- Mise en place d'un "bridage biodiversité" (mesures de protection des oiseaux, et chiroptères)
- Faire des études acoustiques pour le parc éolien de la Luzette en prenant en compte les basses fréquences entre 0 et 100 Hertz
- Préoccupations liées au recyclage et au démantèlement
- Préoccupations liées à "l'évitement du mitage du territoire"
- Etudier, en phase développement, d'autres types de bridage
- Réaliser des animations sur le thème des paysages et de la transition énergétique

➤ MODÈLE ÉCONOMIQUE ET RETOMBÉES POUR LA COLLECTIVITÉ ET LES CITOYENS

- Opter pour la sélection d'une société de projet sous "contrôle étroit" (modalité de développement)
- Assurer que les retombées du projet (énergie produite + flux financiers de type loyer nuisances) soient redirigées en priorité sur le territoire des populations directement exposées au projet
- Réinvestir les bénéfices du projet dans une politique de sobriété / transition écologique de la commune

➤ INFORMATIONS EN LIEN AVEC LE PROJET, LE TERRITOIRE ET LA POLITIQUE SECTORIELLE

- Mise en place d'un projet de sciences participatives pour réaliser un « Atlas de la biodiversité » + outil de diffusion de l'information (publication, SIG)
- Apporter des informations complémentaires: rentabilité financière des investissements et performance pour le parc de la Luzette

➤ SPÉCIFICATIONS DU PROJET (CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES, LOCALISATION)

- Prévoir une distance de minimale de 1000m entre les éoliennes et les premières habitations
- Prévoir une distance de minimale de 10x hauteur maximale des éoliennes avec les premières habitations
- Si nuisances proportionnelles à la taille: éviter les éoliennes les plus hautes

16

10

Atelier 2

Le CCAT : Points de vigilance

Conformément au CCAT et dans le cadre du futur cahier des charges du projet, le comité de suivi élargi devra également veiller à :

- Prendre en compte les points de vigilance mis en évidence dans le CCAT
- Poursuivre les réflexions ouvertes dans le cadre du CCAT

PRÉSERVATION DU CADRE DE VIE (BIODIVERSITÉ, SANTÉ DES HABITANTS, PAYSAGES)

- Tant que les études de développement n'ont pas été réalisées, il est impossible de se prononcer objectivement sur les divers impacts : environnement et biodiversité, santé, paysages, etc.
- Tous ces éléments auxquels il n'est pas possible de répondre aujourd'hui constituent donc des points de vigilance pour l'éventuelle suite du projet.

MODÈLE ÉCONOMIQUE ET RETOMBÉES POUR LA COLLECTIVITÉ ET LES CITOYENS

- Questionnement du territoire lié :
 - au phasage du projet (financement du projet, modalités de développement, exploitation)
 - à l'intérêt territorial (retombées économiques, emplois, participation des acteurs locaux, vente électricité, actions d'accompagnement)

Merci pour votre participation



Un livret de restitution est à votre disposition. Vous pouvez également le retrouver en ligne en flashant ce QR Code ou via ce lien <https://qrco.de/beyb74>



Vous pouvez nous joindre au : 05 65 33 00 82
Sousceyrac-en-Quercy



Annexe 21

Articles de presse relatifs au projet

Publié le 07/12/2023 à 05:12

<https://www.ladepeche.fr/2023/12/07/avant-un-nouveau-projet-eolien-la-commune-ouvre-le-dialogue-11625993.php>

Sousceyrac-en-Quercy. Avant un nouveau projet éolien, la commune ouvre le dialogue



La commune de Sousceyrac-en-Quercy ouvre une réflexion sur l'opportunité de créer un nouveau projet éolien, d'intérêt territorial, sur le domaine public communal. Cette réflexion sera menée avec les acteurs et les habitants du territoire par la mise en place d'une concertation, dont l'organisation et l'animation ont été confiées à l'agence Acceptables Avenirs.

Publié le 08/12/2023 à 17:50, mis à jour le 09/12/2023 à 05:41

<https://www.ladepeche.fr/2023/12/08/eoliennes-pourquoi-la-commune-envisage-dimplanter-de-nouvelles-machines-11627239.php>

Éoliennes : pourquoi Sousceyrac-en-Quercy envisage d'implanter de nouvelles machines



Par Laetitia Bertoni

Un nouveau projet éolien pourrait voir le jour dans le Lot, à Sousceyrac-en-Quercy. En pleine réflexion sur le sujet, les élus locaux organisent une concertation citoyenne, samedi et mardi.

Seul petit coin du Lot où l'on peut voir tourner des éoliennes, Sousceyrac-en-Quercy s'interroge sur l'opportunité d'implanter de nouvelles machines. Si les trois premières positionnées en 2016 à [La Luzette](#) sont le fait d'une coopération d'acteurs privés, cette démarche qui s'engage est bien née d'une initiative de la municipalité locale.

Publié le 7 janv. 2024 à 7h06

https://actu.fr/economie/projet-deoliennes-pourquoi-la-demarche-initiee-dans-le-nord-du-lot-se-veut-elle-exemplaire_60516657.html

Projet d'éoliennes. Pourquoi la démarche initiée dans le nord du Lot, se veut-elle exemplaire ?

Par Jean-Claude Bonnemère



L'éolien fait figure de parent pauvre en matière d'énergies renouvelables dans le Lot. Aussi, à l'heure où plusieurs projets couvent sous la cendre, coup de projecteur sur la démarche entreprise dans le nord du Lot, qui se veut « pleinement citoyenne »

« La Commune de Sousceyrac-en-Quercy ouvre une réflexion sur l'opportunité de créer un nouveau projet éolien, d'intérêt territorial, sur le domaine public communal », écrit Francis Laborie, maire de Sousceyrac-en-Quercy, dans son invitation adressée à la population pour assister aux premiers ateliers de la concertation. Ceux-ci se sont tenus début décembre 2023. Particularité de la démarche : l'organisation et l'animation de l'information est confiée à la société « Acceptables avenir » (voir encadré ci-dessous).

Le recours à la société « Acceptables avenir »

Spécialisée pour relever les challenges du changement climatique, « Acceptables avenir », basée à Ramonville-Saint-Agne, près de Toulouse, apporte son expertise en matière « d'acceptabilité au service des transitions ». Objectifs : faciliter la mise en adéquation des projets et des territoires, trouver l'équilibre entre respect de la diversité des points de vue et les attentes sociétales. Ainsi, « Acceptables avenir » prend en charge l'organisation et l'animation du dialogue entre un projet, un territoire et les parties prenantes, en s'appuyant sur une stratégie reposant sur l'information, la consultation, la concertation et la co-construction.

Le droit de savoir pour tous

« Il s'agit de trouver un consensus autour du projet d'installation d'éoliennes, en lien avec l'environnement et le développement économique de la zone ! » souligne Philippe Vervier, ancien directeur de recherches au CNRS, fondateur de la société « Acceptables avenir » à qui a été confié le soin d'assurer la circulation d'information entre les différents partenaires, au premier rang desquels la population. Cette concertation a débuté par un temps d'information et de dialogue organisé sur deux jours, les 9 et 12 décembre derniers, à la salle des fêtes de Sousceyrac, permettant à tous ceux qui le souhaitaient de faire part de questions, remarques ou propositions. Ainsi, les habitants ont pu s'informer, mais aussi échanger avec des représentants du comité de pilotage du projet : des élus de la commune, des correspondants techniques de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne, un représentant de Quercy Énergies et de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Lot. Les observations écrites des habitants sont rendues publiques et font l'objet d'une réponse écrite. « Nous nous engageons à assurer la traçabilité de l'information et la transparence de la démarche ! » assure Philippe Vervier.

La mairie promet la transparence de l'étude du projet

« Il nous paraît envisageable d'étudier l'implantation de nouvelles éoliennes, dès lors que toutes les conditions de sa réussite seraient réunies » affirme Patrick Roisin, adjoint à la mairie de Sousceyrac, en charge du développement durable et de l'environnement. L' élu explique qu'au cours des deux dernières années, la mairie de Sousceyrac a été contactée à plusieurs reprises par des « développeurs », cherchant à implanter des éoliennes. Jusqu'ici restée sourde à ces démarches privées, la mairie a repris la main sur le sujet en ouvrant au débat public l'opportunité de créer ou non, un nouveau projet éolien. Pour l'heure, pas de matérialisation du projet, si ce n'est une carte de pré-localisation de ces implantations pour 5 éoliennes, s'ajoutant aux 7 déjà en service (*) sur le parc de la Luzette (4 sur le territoire du Cantal et 3 dans le Lot).

En tout état de cause favoriser un projet citoyen...

À l'issue de la phase de concertation, la commune décidera de poursuivre, ou non, le développement du projet. Cette décision sera présentée publiquement sur la base de l'ensemble des éléments débattus lors des différentes ateliers d'information. « En tout état de cause, si le projet devait voir le jour, la mairie entend rester décisionnaire, avec le souhait de favoriser un projet citoyen », insiste Patrick Roisin. Ainsi a été créé un comité de pilotage avec la participation d'élus des communes alentours.

D'autres moments d'échanges seront organisés prochainement à la suite de cette première étape d'information et de dialogue. Au regard des diverses tentatives d'implantation d'éoliennes en plusieurs points du Lot, la démarche initiée par la mairie de Sousceyrac-en-Quercy se veut exemplaire pour le Lot.

Une démarche globalement appréciée...

Tout le monde n'est pas forcément favorable à l'implantation d'éoliennes, pour autant, la démarche citoyenne de concertation, paraît unanimement appréciée.

– « Bien sûr que je suis favorable à ce type de projet, à condition que ce soit une démarche réfléchie, associant la population, comme cela semble être le cas. Alors que l'on sait qu'il faut tirer un trait sur les énergies fossiles, l'éolien présente tout de même des avantages dont nous devons tirer profit. » (Jacques, participant à la réunion publique du 9 décembre).

– « Les choses ont été prises par le bon bout, dans la mesure où la démarche citoyenne est pleinement respectée. Chacun peut recueillir toutes les informations utiles et exprimer son point de vue. Rappelons que le Lot vise à atteindre l'objectif d'un département à énergie positive. Et pourquoi pas l'éolien, si cela correspond à une situation favorable. » (Dominique Bizat, membre du comité de pilotage).

– « La démarche est positive, dans sa dimension de concertation de la population. Ce qui ne m'empêche pas d'être défavorable au projet, tant du point de vue environnemental que du point de vue rentabilité, à mes yeux aléatoire. On ne parle pas beaucoup du recyclage des matériaux, lorsque ceux-ci seront hors d'usage. Il y aurait plus grand intérêt à se pencher sur l'énergie d'origine hydraulique, notamment... » (René, participant à la réunion publique).

– « Le public est très demandeur d'informations, de précisions... L'intérêt porté par la population est encourageant par rapport à la recherche d'énergies renouvelables. » (Nicolas Gayet chargé de Quercy énergies et de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat).

(*) initié en 2007 et mis en service en 2016 à la fois sur les communes de Sousceyrac-en-Quercy et de Saint-Sauray, dans le département du Cantal.

Publié le 13/03/2024 à 12:59

<https://www.ladepeche.fr/2024/03/13/la-concertation-autour-du-projet-eolien-de-sousceyrac-se-poursuit-11823248.php>

La concertation autour du projet éolien de Sousceyrac se poursuit



La commune de Sousceyrac-en-Quercy a engagé une réflexion sur l'opportunité de créer un projet éolien sur le domaine public communal.

Cette réflexion est menée avec les acteurs du territoire par la mise en place d'une concertation dont l'organisation et l'animation ont été confiées à l'agence Acceptables avenir.

Un premier temps d'information et de dialogue a été organisé les 9 et 12 décembre 2023, dans la salle des fêtes de Sousceyrac-en-Quercy, via une exposition présentant les premières orientations du projet. Ces deux évènements ont accueilli 88 visiteurs qui ont pu échanger avec les élus et les techniciens puis faire part de leurs remarques, questions et propositions à l'aide d'un livret de dialogue. Ce livret est resté disponible pendant un mois à la suite des expositions.

Un nouveau temps d'échange fin avril

Les documents ont été mis en ligne sur le site internet de la commune. Les retours ont été nombreux et totalisent plus de 300 questions, 83 propositions et de nombreuses remarques. Comme elle s'y était engagée, la commune apportera des réponses à l'ensemble des questionnements soulevés.

Un deuxième temps d'information et de dialogue est organisé mercredi 24 avril, de 16 heures à 20 heures dans la salle des fêtes de Sousceyrac-en-Quercy.

Les premiers éléments de réponse y seront présentés. Le dialogue pourra ainsi se poursuivre.

Contacts Acceptables Avenirs

P. Vervier - PDG

philippevervier@acceptablesavenirs.eu
06 81 20 60 92

M. Saint-Michel – Ingénieur R&D

matthieusaintmichel@acceptablesavenirs.eu
06 80 43 18 36



ACCEPTABLES
AVENIRS